Rapport annuel 2014

La fierté d'être

la plus internationale des banques canadiennes

Costa Rica • El Salvador • Panama

Inde • République dominicaine • Bahamas • États-Unis

Canada • Uruguay • Pérou

Colombie • Sainte-Lucie • Aruba • Antilles néerlandaises

Hong Kong • Grenade

Antigua-et-Barbuda • îles Vierges britanniques • Guyana

Singapour • îles Turks et Caicos • Mexique • Belize

Royaume-Uni • Jamaïque • Anguilla

Brésil • Saint-Kitts-et-Nevis • Puerto Rico

Chili • Australie • îles Caïmans

Émirats arabes unis • Trinité-et-Tobago

Haïti • Saint-Martin • Curaçao • Thaïlande

Malaisie • Saint-Vincent

Banque Scotia[MD]

1 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	2014	2013 [1]	2012 [1]	2011
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)				
Bénéfice net	**7 298**	6 610	6 390	5 330
Performance d'exploitation				
Bénéfice dilué par action ($)	**5,66**	5,11	5,18	4,53
Rendement des capitaux propres (%)[2]	**16,1**	16,6	19,9	20,3
Ratio de productivité (%) (BMEF[2])	**52,6**	54,0	52,4	53,9
Données de l'état de la situation financière (en millions de dollars)				
Total des actifs	**805 666**	743 644	668 225	594 423
Mesures des fonds propres[1] [3]				
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (%)	**10,8**	9,1	s.o.	s.o.
Ratio total des fonds propres (%)	**13,9**	13,5	16,7	13,9
Données sur les actions ordinaires				
Rendement annuel pour les actionnaires (%)	**13,2**	21,7	7,6	(0,4)
Rendement annuel composé sur 10 ans (%)	**9,9**	10,9	13,0	13,1
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	**83 969**	76 612	64 252	57 204
Dividendes par action ($)	**2,56**	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (%)[4]	**3,8**	4,1	4,2	3,7
Valeur comptable d'une action ordinaire ($)	**36,96**	33,23	28,99	24,20
Ratio cours-bénéfice	**12,1**	12,3	10,3	11,3

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés). Les mesures des fonds propres n'ont pas été retraitées pour tenir compte des normes IFRS nouvelles et modifiées puisqu'elles représentent les montants réels de la période présentés à des fins réglementaires.

2) Mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique portant sur les mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

3) Depuis le 1er novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont établis conformément aux règles de Bâle III, selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 41). Les chiffres comparatifs des périodes antérieures ont été déterminés selon les règles de Bâle II et n'ont pas été retraités.

4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Sections du rapport

2 Message de Thomas C. O'Neill, président du conseil

3 Message de Brian Porter, président et chef de la direction

8 Équipe de la haute direction

10 Conseil d'administration

12 Message de Sean McGuckin, chef des affaires financières

13 Raisons d'investir dans la Banque Scotia – le rapport de gestion en un coup d'œil

14 Rapport de gestion

117 États financiers consolidés

Démocratiser le sport chez les jeunes
(voir la troisième de couverture)

La Banque Scotia offre ses services à plus de 21 millions de clients répartis dans plus de 55 pays

La société mexicaine Divemex est un client de la Banque Scotia depuis environ 14 ans. Cette entreprise familiale cultive plusieurs variétés de poivrons – biologiques, traditionnels, verts ou miniatures – qu'elle commercialise en Amérique du Nord et elle a gratifié le secteur horticole mexicain d'une certification équitable.

Lisez les détails et voyez la vidéo à media.scotiabank.com/AR/2014/fr.

Photo : Le président de Divemex, Jorge Beckmann (au centre), avec les employés de la Banque Scotia, Joaquin Gandara (à droite) et Jorge Cuenca (à gauche), à l'une des serres de la société à Jalisco, au Mexique.

Le rapport annuel en ligne

Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails sur le présent rapport, notamment des vidéos de clients.

media.scotiabank.com/AR/2014/fr

Autres formats

Pour savoir comment obtenir ce rapport annuel en un format différent, veuillez visiter notre site, à l'adresse :

http://www.scotiabank.com/ca/fr/0,,1912,00.html

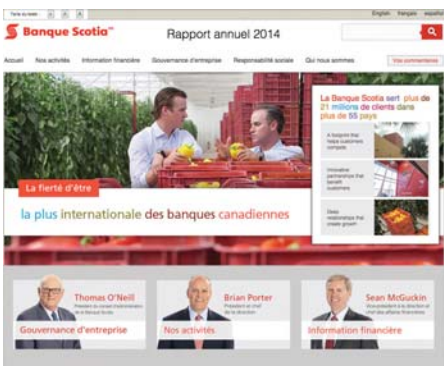

2 Message du président du conseil

Thomas O'Neill

Président du conseil d'administration
de la Banque Scotia

Chers actionnaires,

Nous avons continué de travailler avec acharnement en 2014 afin de vous livrer un résultat remarquable. Durant l'exercice, sous le commandement de Brian Porter, la Banque s'est concentrée davantage sur la clientèle, le leadership et le talent, ainsi que sur l'objectif qui consiste à devenir une meilleure organisation pour mieux servir les clients tout en réduisant les coûts structuraux. À nos yeux, ce sont ces domaines qui alimentent la croissance et ont la plus grande incidence sur la valeur pour les actionnaires.

La stratégie éprouvée de la Banque – parfaitement menée par une solide équipe de direction et plus de 86 000 employés – a engendré une croissance soutenue du bénéfice pour tous les actionnaires.

GUIDÉS PAR LA GOUVERNANCE

Une gouvernance efficace est à la base de l'excellence de la Banque Scotia, et notre réussite en dépend. La gouvernance d'entreprise assure une surveillance et une responsabilisation en règle et elle resserre les relations tant internes qu'externes, renforce la confiance des parties prenantes et favorise les intérêts à long terme des actionnaires.

En 2014, votre conseil d'administration a multiplié ses engagements à l'égard de la diversité. En effet, les femmes représentent maintenant plus de 30 % du conseil d'administration, conséquence d'une politique qui tient également compte de l'âge, de l'origine ethnique et de la représentation géographique des nouveaux candidats.

Nous avons encore mis l'accent sur l'indépendance du conseil, qui est formé de 15 administrateurs, dont 14 indépendants de la Banque.

UN PASSÉ DE LEADERSHIP EXEMPLAIRE

C'est un honneur pour moi de succéder à l'ancien président du conseil, John Mayberry, qui a pris sa retraite cette année après 20 années vécues en tant qu'administrateur. Son leadership et sa clairvoyance nous ont guidés en nous aidant à traverser plusieurs années exceptionnellement difficiles pour le secteur financier mondial. Je tiens à remercier M. Mayberry de son leadership et des services remarquables qu'il vous a offerts.

Cette année, notre conseil a accueilli deux nouveaux administrateurs : Guillermo Babatz et Nora Aufreiter. L'expérience de M. Babatz, particulièrement en Amérique latine, offre une perspective unique compte tenu de la présence que la Banque possède à l'échelle internationale. Quant à M^me^ Aufreiter, sa connaissance du secteur financier – acquise au cours d'une longue carrière internationale en services de conseil en gestion, particulièrement dans les secteurs des services à la clientèle – constitue aussi un atout majeur.

PRÊTS POUR LE SUCCÈS À LONG TERME

Une fois de plus, le Forum économique mondial a désigné les banques canadiennes comme étant parmi les plus saines du monde. Cela témoigne de la force et de la stabilité du système bancaire canadien, qui repose sur une culture bien ancrée en matière de gestion du risque et sur un degré de tolérance au risque bien défini. Connaissant la saine stratégie de la Banque Scotia et ses grands leaders, j'ai entièrement confiance en la poursuite de notre succès, vieux déjà de 183 ans.

J'aimerais remercier notre président et chef de la direction, Brian Porter, ainsi que son équipe de direction et les milliers d'employés de la Banque Scotia dans le monde, qui ont aidé à améliorer la situation financière de nos 21 millions de clients. Je suis extrêmement privilégié de pouvoir travailler avec une telle équipe remplie d'enthousiasme et prête à s'engager tous les jours, dont l'objectif est d'améliorer le sort de ses propres collectivités.

Avant de terminer, j'aimerais exprimer ma gratitude, à vous les actionnaires, pour la confiance dont vous nous témoignez et dont notre Banque, la plus internationale au Canada, a besoin pour se propulser vers un avenir encore meilleur.

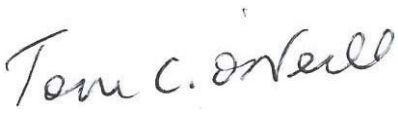

3 Message du chef de la direction

Brian Porter

Président et
chef de la direction

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous écrire à l'aube de la 184e année d'existence de la Banque Scotia, qui sera ma deuxième année en tant que président et chef de la direction.

L'exercice 2014 a été productif pour la Banque Scotia. Mais avant d'entrer dans les détails, notamment au sujet de notre performance financière et des mesures importantes que nous prenons pour devenir une banque encore meilleure, j'aimerais commenter l'exercice écoulé.

Ces 12 derniers mois, j'ai rencontré plusieurs de nos actionnaires, clients, parties prenantes clés et employés un peu partout dans le monde. À la lumière de ces rencontres, il paraît évident que la Banque est largement considérée comme occupant une position de premier plan dans le secteur financier mondial et comme une institution dont les possibilités de croissance sont inouïes. Notre stratégie est claire et bien comprise. De plus, nos clients apprécient les connaissances, l'expertise et l'engagement de notre personnel. Et nous sommes extrêmement fiers d'être la plus internationale des banques canadiennes.

LA PLUS INTERNATIONALE DES BANQUES CANADIENNES

J'ai la ferme conviction que cette combinaison qui allie stratégie non déviante et modèle d'entreprise diversifiée, qui est unique par rapport aux concurrents de la Banque Scotia, engendrera une plus-value à long terme pour nos actionnaires.

Notre base est solide et ne cesse de grandir. Nous sommes la troisième banque en ordre d'importance au Canada et parmi les 25 plus grandes et plus saines dans le monde.

Au Canada, la force que la Banque dégage est un excellent tremplin pour lancer ses activités d'envergure sur les marchés internationaux de prédilection, ce qui améliore encore plus son potentiel de croissance et sa diversification. La Banque génère plus de la moitié de son bénéfice au Canada, l'autre partie étant générée dans d'autres pays. La composition du bénéfice est diversifiée aussi, étant répartie entre des secteurs d'exploitation et catégories de clients bien équilibrés.

Cela fait plus de 125 ans que la Banque Scotia exerce ses activités avec brio en ayant aussi une présence internationale significative. Elle est aujourd'hui active en Amérique du Nord, en Amérique latine, dans les Antilles et l'Amérique centrale et dans certaines régions d'Asie. Grâce à cette omniprésence, nous aidons nos clients à pénétrer d'autres marchés qui offrent des perspectives économiques intéressantes et des possibilités de croissance formidables. Nous offrons de plus en plus de valeur aux entreprises clientes grâce aux pleines capacités dont la Banque Scotia fait preuve sur les marchés internationaux clés, en particulier dans les quatre pays – Mexique, Pérou, Colombie et Chili – de l'Alliance du Pacifique.

POURCENTAGE DU BÉNÉFICE AU CANADA, AUX ÉTATS-UNIS ET DANS LES AUTRES PAYS

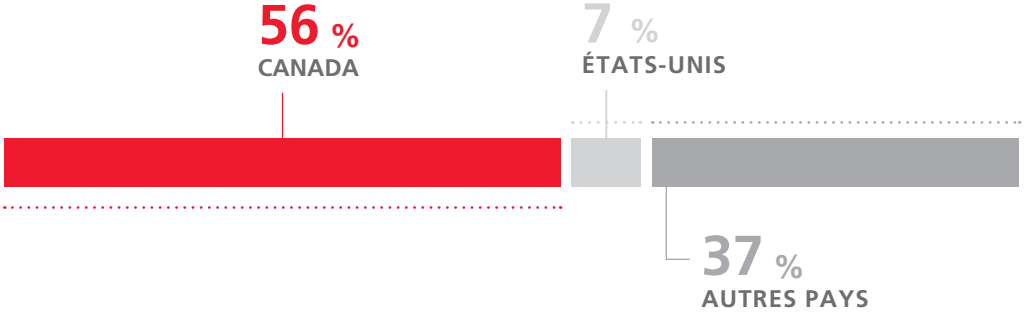

* Compte non tenu d'un profit exceptionnel au troisième trimestre de 2014

Partenariats innovateurs offrant un plus grand choix aux clients

Notre engagement envers les parties prenantes

Ces dernières années, les sociétés de services financiers dans le monde ont dû affronter plusieurs obstacles de toutes sortes. Nous sommes fiers de notre parcours, en ayant réussi à juxtaposer de façon équilibrée les intérêts de nos différentes parties prenantes – actionnaires, clients, employés ou les collectivités où nous vivons et travaillons.

Toutes nos activités reposent sur des principes honorables, à savoir l'intégrité, la confiance et l'éthique. Notre ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 est parmi les meilleurs au monde. Cette solidité financière nous permet d'assumer notre responsabilité fiduciale en tant que protecteurs des actifs financiers de nos clients. Notre assise solide, alliée à une présence internationale unique en son genre, nous permet aussi de financer prudemment des particuliers et des entreprises de toute taille. Par conséquent, nous créons de l'emploi, stimulons l'économie et, plus important encore, aidons nos clients à améliorer leur situation financière.

Dans tous les aspects de nos activités, notre engagement envers les parties prenantes ne se limite pas à la prise de dépôts ni à l'octroi de prêts uniquement. Nous sommes des intervenants à part entière – et cherchons absolument à avoir une incidence positive – dans les pays, sociétés et collectivités où nous vivons et travaillons. La Banque compte plus de 86 000 employés, dont plusieurs occupent des postes hautement spécialisés et très bien rémunérés. En outre, nous créons un grand nombre d'emplois indirects dans les économies fondées sur les services.

La Banque Scotia prend au sérieux sa responsabilité sociale. Ce devoir couvre non seulement les pratiques commerciales de la Banque, mais aussi son empreinte écologique et sa gouvernance. Si elle en a l'occasion, la Banque fait preuve de leadership en s'attaquant à des enjeux sociaux importants, tels que l'éducation des jeunes Autochtones au Canada et la prestation de services financiers dans des collectivités vulnérables de certaines parties d'Amérique latine.

Au cours de l'exercice, nous avons continué d'investir dans les collectivités où les clients et les employés de la Banque Scotia vivent et travaillent. En plus des dons que nous avons faits et des parrainages que nous avons établis dans le but d'apporter notre soutien à des organismes de charité ou à but non lucratif, les employés de la Banque Scotia ont consacré plus de 650 000 heures au bénévolat dans leurs collectivités.

PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS À MOYEN TERME

En 2014, nous avons comparé notre performance à certains principaux objectifs financiers fixés pour le moyen terme. En préférant des objectifs à moyen terme à des objectifs annuels, nous avons voulu indiquer l'importance que nous accordons à une plus-value à long terme et durable pour les actionnaires.

Comme vous le constaterez dans ce rapport annuel, notre performance se situe dans les fourchettes de nos objectifs financiers à moyen terme. Ces résultats ont été obtenus même si les marchés ont été volatils en quelque sorte et que la croissance économique mondiale a été irrégulière. Ces conditions ont influé sur la performance de certaines de nos activités pour l'exercice 2014. La Banque a enregistré un rendement total pour les actionnaires de 13 % pour l'exercice, contre 16 % en moyenne pour notre groupe d'homologues. Notre objectif à long terme est de dépasser la moyenne réalisée par notre groupe d'homologues, ce qui a été le cas pour les périodes de cinq et dix ans les plus récentes.

NOS ACTIVITÉS

En passant en revue nos activités, je commencerai par les activités au Canada et aborderai ensuite les activités à l'étranger, ce qui reflète la fréquentation de la Banque par nos clients.

La Banque Scotia s'est associée à la Société Canadian Tire en 2014 en acquérant une participation de 20 % dans l'entreprise emblématique de services financiers de cette société, dans une stratégie de marketing commun dont l'objectif est de stimuler la croissance. Ce partenariat s'étend à toute la société, ce qui inclut Canadian Tire, Sport Chek et Mark's (L'Équipeur).

Lisez les détails et voyez la vidéo à media.scotiabank.com/AR/2014/fr.

Photo : Michael Medline, président et chef de la direction de la Société Canadian Tire Limitée, au siège social de Canadian Tire, à Toronto (Canada).

Liens étroits favorisant la croissance

Réseau canadien

Nos activités au Canada ont généré de bons résultats pour l'exercice, nos activités de prêt hypothécaire et de prêt automobile ayant obtenu une excellente performance. À la suite du remplacement de l'ancienne marque par le lancement de la nouvelle marque Tangerine, nous avons renforcé notre position de tête dans le secteur en pleine croissance du service bancaire en direct.

Notre attention grandissante aux paiements explique la croissance à deux chiffres de nos activités de carte de crédit. Cette croissance sera stimulée par notre nouveau partenariat formé avec la Société Canadian Tire. Plus de la moitié des nouveaux clients de la Banque Scotia sont acquis au moyen de partenariats et de canaux indirects, notamment le programme SCÈNE[MD] avec Cineplex et notre partenariat avec la LNH, et d'autres canaux hors succursales comme le courtage hypothécaire et les prêts automobile indirects.

Ces dernières années, nous avons investi massivement dans nos activités de gestion de patrimoine. Au cours de l'exercice, l'entreprise de gestion d'actifs de la Banque Scotia a maintenu son excellente performance en enregistrant des ventes nettes records pour le Réseau canadien, ainsi que des flux nets positifs pour une période de plus de 70 mois consécutifs. Appuyée par des fonds très bien classés et par le lancement récent des Portefeuilles Scotia Aria, l'entreprise de gestion d'actifs de la Banque Scotia a dominé les grandes banques canadiennes ces trois dernières années sur le plan de la croissance en part de marché.

Nos relations avec les entreprises canadiennes, grandes ou petites, sont solides. Les résultats de nos services bancaires aux entreprises pour l'exercice 2014 sont particulièrement remarquables, comme en témoigne la quantité significative de mandats que nous avons remportés en services-conseils et en placements de titres de créance ou de capitaux propres. Cette performance reflète bien notre position de tête dans ces activités.

Opérations internationales

La performance de nos opérations internationales pour l'exercice a aussi été très bonne, malgré quelques embuches toutefois. La croissance des actifs a été élevée, mais celle du bénéfice n'a pas encore atteint le même rythme. Plusieurs obstacles s'y sont dressés, notamment les suivants :

- un ralentissement économique prolongé dans la plupart des pays des Antilles et d'Amérique centrale, provoquant une dotation plus élevée au compte de correction de valeur pour pertes sur créances;
- une croissance économique modérée, mais encore positive, dans les marchés clés tels que le Pérou, le Mexique et le Chili (au cours de l'exercice, ces économies se sont ajustées à de nouvelles politiques gouvernementales et à une nouvelle réglementation des services financiers);
- une baisse des taux d'intérêt au Pérou, au Mexique et au Chili, ce qui a réduit la marge d'intérêt nette.

Aux Antilles, où nous sommes présents depuis plus de 125 ans et où notre Banque prédomine, nos établissements comptent énormément d'expérience pour endurer des cycles économiques prolongés. Afin d'atténuer l'incidence de la conjoncture économique, actuelle et attendue, la direction a pris des mesures additionnelles pour optimiser nos canaux de distribution dans cette région. Ces mesures nous permettront de conserver notre position de tête, tout en gardant l'équilibre entre le service à la clientèle et la structure de coûts.

Malgré quelques facteurs défavorables an Amérique latine, nous nous attendons à une amélioration des conditions économiques régionales en 2015. Selon nous, cette région possède un potentiel formidable à long terme. C'est pourquoi avons-nous ciblé particulièrement les quatre nations de l'Alliance du Pacifique (Mexique, Pérou, Colombie et Chili). Le marché de cette alliance compte plus de 210 millions de personnes et représente la sixième puissance économique mondiale. L'avenir de ces pays est prometteur, et leurs facteurs macroéconomiques et démographiques sont remarquables. Chacun de ces marchés possède une jeune population grandissante et sous-bancarisée, une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et une classe moyenne en expansion. Ces caractéristiques sont propices à une croissance intéressante pour les produits et services bancaires.

La Banque Scotia et Grupo Poma d'El Salvador ont commencé à faire affaire il y a plus de 25 ans. Cette entreprise familiale gère aujourd'hui une variété d'activités, notamment le développement immobilier et hôtelier en Amérique latine, aux Antilles et aux États-Unis.

Lisez les détails et voyez la vidéo à media.scotiabank.com/AR/2014/fr.

Photo : Ricardo Poma, président du conseil et chef de la direction de Grupo Poma, au siège social de l'entreprise à San Salvador (El Salvador).

Dans ces pays prioritaires d'Amérique latine, nous ferons tout pour faire croître l'ensemble de nos activités – services bancaires aux particuliers et aux entreprises, gestion de patrimoine et assurance, services bancaires aux grandes entreprises et d'investissement, et marchés des capitaux. Nous ne nous contenterons pas d'une croissance interne soutenue, mais ferons aussi des acquisitions sélectives en investissant prudemment sur ces marchés. Par exemple, au cours de l'exercice, nous avons annoncé au Chili une prise de participation de 51 % dans l'entreprise de services financiers appartenant à Cencosud S.A. Cette transaction nous permettra d'augmenter considérablement nos activités de carte de crédit et de prêts à la consommation en nous donnant l'accès à deux millions de nouveaux clients au Chili. Nous avons déjà une entente similaire avec Cencosud en Colombie.

CRÉER DE LA VALEUR À LONG TERME POUR LES ACTIONNAIRES

En 2014, nous nous sommes concentrés sur les domaines qui auront la plus grande incidence sur nos actionnaires et leur procureront une plus-value à long terme. Ces domaines constituent nos trois grandes priorités :

1. accorder encore plus d'attention à nos clients;
2. améliorer la profondeur, l'affectation et la diversité en matière de leadership;
3. améliorer notre organisation pour mieux servir les clients tout en réduisant les coûts de structure.

Durant tout l'exercice 2014, la Banque a réalisé d'énormes progrès par rapport aux priorités susmentionnées. En particulier, nous avons :

- monétisé stratégiquement notre participation dans CI Financial Corp. en générant un profit de 555 millions de dollars qui a propulsé notre ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 et nous a permis d'investir dans nos activités en vue de la croissance;
- réorganisé nos activités de gestion de patrimoine, d'assurance et de transactions bancaires mondiales en les intégrant aux trois autres secteurs d'exploitation, ce qui a simplifié notre modèle d'exploitation et a rendu les prises de décisions plus compatibles avec les intérêts des clients;
- regroupé nos activités de prêt aux entreprises (grandes et petites) en Asie avec le reste de nos services bancaires de gros au sein de notre secteur Services bancaires et marchés mondiaux. Cela mettra mieux en accord la direction et nos clients en Asie;
- renforcé notre équipe de hauts dirigeants en effectuant plus de 280 changements de poste au niveau de la vice-présidence et aux échelons supérieurs à ce niveau;
- continué de favoriser une plus grande diversité parmi les hauts dirigeants de la Banque en augmentant à 27 % la proportion de femmes dans l'équipe de haute direction, et sur ce plan, nous sommes heureux que les femmes occupent maintenant au conseil d'administration plus de 30 % des sièges.

Nous avons aussi pris une décision difficile en imputant une charge aux résultats du quatrième trimestre. Bien que cette charge soit inhabituelle, nous estimons que cette mesure était prudente pour assurer le succès de la Banque à l'avenir.

Une tranche d'environ 150 millions de dollars de cette charge résulte de la compression de 1 500 postes à tous les échelons de l'organisation. Les quelque deux tiers des postes abolis relèvent de la gestion de l'efficience, à savoir l'automatisation et la centralisation des fonctions intermédiaires dans nos succursales canadiennes. Le tiers restant se rapporte à l'optimisation de certaines parties de notre réseau de succursales internationales. Collectivement, ces changements amélioreront notre organisation en nous permettant de servir les clients efficacement et d'épargner des coûts d'environ 120 millions de dollars annuellement à compter de 2016.

NOTRE AVENIR

Perspectives économiques

En 2015, nous devrions tirer parti de notre modèle d'exploitation diversifiée, conçu pour atténuer l'effet de la volatilité dans toute région. Nous nous attendons à une croissance en dents de scie

SUCCURSALES ET BUREAUX

EMPLOYÉS

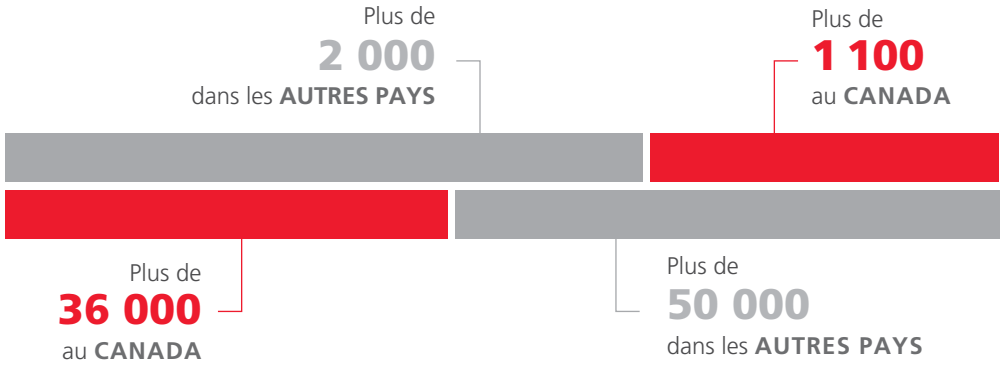

dans les économies développées : soutenue aux États-Unis, mais négligeable en Europe. Nous prévoyons que nos principaux marchés internationaux auront une meilleure performance économique au cours de 2015, notamment à mesure qu'ils s'ajustent aux réformes gouvernementales et aux nouvelles politiques budgétaires et monétaires.

Concurrence

Les institutions financières mondiales qui nous concurrencent se sont généralement ressaisies. En outre, nous subissons une plus grande concurrence dans certains secteurs géographiques et secteurs d'activité en raison de nouveaux arrivants sur le marché. Malgré cette intensification de la concurrence, nous conservons notre avantage et effectuons les investissements nécessaires en ressources humaines, procédés et technologies pour combler les besoins de nos clients, actuels et nouveaux.

Réglementation

Ces dernières années, le secteur des services financiers a été soumis à une réglementation accrue, et nous croyons que la plus grande partie de la réforme réglementaire envisagée a été effectuée. La Banque a appliqué les modifications réglementaires et a investi massivement afin de se conformer aux nouvelles normes. Notre situation de trésorerie est solide, et notre ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 est parmi les meilleurs au monde. Tout bien considéré, nous sommes convaincus que les nouveaux règlements ont rendu notre Banque plus forte.

Consolidation de nos solides assises

Notre Banque s'appuie sur de solides assises pour continuer de grandir – nous avons une culture bien enracinée, nous sommes fiers de notre performance, nous avons un riche passé, et notre présence géographique est unique et fait l'envie de plusieurs banques dans le monde. À tous les niveaux de la Banque, les employés accordent une grande importance au travail d'équipe et cherchent sincèrement à servir les clients. Nous sommes convaincus que notre stratégie est saine. En exécutant parfaitement notre stratégie et en accomplissant des progrès significatifs par rapport à nos grandes priorités, nous plaçons la Banque en position idéale pour atteindre les fourchettes cibles de nos objectifs de performance à moyen terme et générer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

REMERCIEMENTS

Pour conclure, j'aimerais remercier nos 21 millions de clients dans le monde de nous avoir confié leurs affaires. C'est un vrai privilège pour nous de bien servir nos clients. Je tiens aussi à remercier les actionnaires et le conseil d'administration de leur confiance et de leur appui constant. Finalement, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les employés de la Banque Scotia, au nombre de 86 000 et plus, qui aident nos clients à améliorer leur situation financière. Ensemble, nous avons devant nous un avenir extrêmement brillant.

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES DE	**15 à 18 %**
CROISSANCE DU BÉNÉFICE PAR ACTION DE	**5 à 10 %**
AVOIR UN RATIO DE LEVIER D'EXPLOITATION POSITIF	
MAINTENIR DE SOLIDES RATIOS DE FONDS PROPRES	

ACTIFS MOYENS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES (en milliards de dollars)

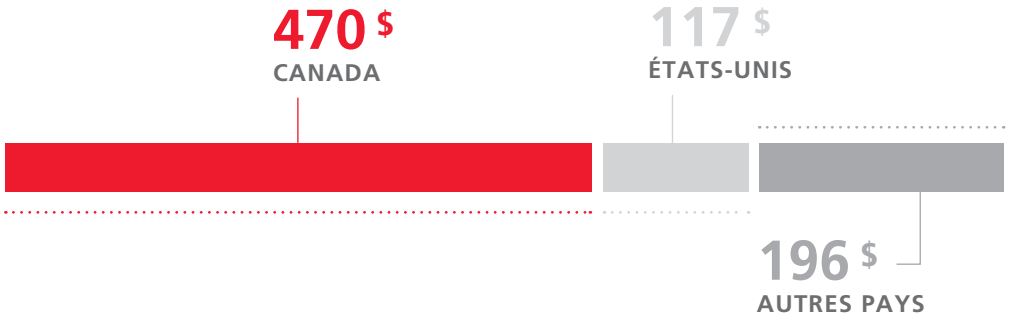

4 Équipe de la haute direction

1 2 3 4 5 6 7 8

1. Brian Porter
Président et chef de la direction

2. Michael Durland
Chef du groupe et chef de la direction, Groupe Services bancaires et marchés mondiaux

3. Dieter W. Jentsch
Chef, Groupe Opérations internationales

4. Anatol von Hahn
Chef, Groupe Réseau canadien

5. Barbara Mason
Chef, Ressources humaines

6. Stephen P. Hart
Chef, Gestion du risque

7. Sean D. McGuckin
Vice-président à la direction et chef des affaires financières

8. Deborah M. Alexander
Vice-présidente à la direction, Affaires juridiques et secrétariat général

9. Andrew Branion
Vice-président à la direction et chef, Risques liés aux marchés

10. Terry Fryett
Vice-président à la direction et directeur du crédit

11. Marian Lawson
Vice-présidente à la direction, Institutions financières et transactions bancaires mondiales

12. Jeffrey C. Heath
Vice-président à la direction et trésorier du groupe

13. Robin S. Hibberd
Vice-président à la direction, Produits et services aux particuliers, Réseau canadien

14. Kim B. McKenzie
Vice-présidente à la direction, Technologie et solutions de l'information

15. James McPhedran
Vice-président à la direction, Distribution – Services aux particuliers, Réseau canadien

16. James O'Sullivan
Vice-président à la direction, Gestion de patrimoine mondiale

17. Marianne Hasold-Schilter
Vice-présidente à la direction et chef de l'administration, Opérations internationales

Le rapport annuel en ligne

Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails sur le présent rapport, notamment au sujet de l'équipe de la haute direction de la Banque Scotia.

media.scotiabank.com/AR/2014/fr

5 Conseil d'administration

1 2 3 4 5 6 7

1. Thomas C. O'Neill
Président du conseil. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

PRÉSIDENTS DES COMITÉS

2. Ronald A. Brenneman
Administrateur de sociétés. Président du comité de direction et d'évaluation des risques. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

3. N. Ashleigh Everett
Présidente, secrétaire générale et administratrice de Royal Canadian Securities Limited. Présidente du comité de gouvernance. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 octobre 1997.

4. John C. Kerr, C.M., O.B.C., LL.D.
Administrateur de sociétés. Président du comité des ressources humaines. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 mars 1999.

5. Paul D. Sobey
Administrateur de sociétés. Président du comité d'audit et de révision. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 août 1999.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

6. Nora A. Aufreiter
Administratrice de sociétés. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014.

7. Guillermo E. Babatz
Associé directeur d'Atik Capital, S.C. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014.

8. Brian J. Porter

Président et chef de la direction de la Banque Scotia. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013.

9. Indira V. Samarasekera, O.C., Ph.D.

Présidente et vice-rectrice de l'Université de l'Alberta. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

10. C.J. Chen

Avocat-conseil chez Rajah & Tann Singapour LLP. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 30 octobre 1990.

11. Susan L. Segal

Présidente et chef de la direction de l'Americas Society et du Council of the Americas. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 2 décembre 2011.

12. Charles H. Dallara, Ph.D.

Vice-président directeur du conseil d'administration de Partners Group Holding AG et président du conseil des Amériques. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 23 septembre 2013.

13. David A. Dodge, O.C.

Conseiller principal de Bennett Jones. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 8 avril 2010.

14. Barbara S. Thomas

Administratrice de sociétés. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 septembre 2004.

15. Aaron W. Regent

Fondateur et associé directeur de Magris Resources Inc. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013.

Le rapport annuel en ligne

Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails sur le présent rapport, notamment au sujet de la gouvernance d'entreprise.

media.scotiabank.com/AR/2014/fr

6 Message du chef des affaires financières

Sean McGuckin

Vice-président à la direction
et chef des affaires financières

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport de gestion pour l'exercice 2014. La Banque Scotia se concentre sur la clientèle et le leadership, et s'efforce d'être une meilleure organisation pour mieux servir les clients tout en réduisant les coûts structuraux. Cette stratégie s'est traduite par une bonne performance pour l'exercice 2014, avec un bénéfice net de 7 298 millions de dollars, soit 10 % de plus que le résultat de l'exercice précédent, malgré la lenteur et l'irrégularité de la croissance mondiale.

Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,66 $ pour 2014, contre 5,11 $ pour 2013. Le rendement des capitaux propres est resté stable à 16,1 %, comparativement à 16,6 % un an auparavant. Nous avons aussi continué à vous verser des dividendes, en plus d'en augmenter le montant trimestriel à deux reprises durant l'exercice. Par conséquent, le dividende par action a atteint 2,56 $ pour l'exercice, en hausse de 7 % par rapport à 2013.

Le bénéfice de l'exercice tient compte d'un profit sur la vente de la majeure partie de la participation de la Banque Scotia dans CI Financial Corp. et de certaines charges liées à des éléments non récurrents. Après ajustement pour exclure ces éléments ainsi que certains éléments exceptionnels de l'exercice précédent, le bénéfice net a augmenté de 488 millions de dollars, ou de 7 %, et le bénéfice dilué par action a atteint 5,43 $, contre 5,04 $ pour 2013, soit une hausse de 8 %. Le rendement des capitaux propres sous-jacent se situe à 15,5 %, contre 16,3 % pour l'exercice précédent.

Le total des revenus (BMEF) s'est établi à 24,0 milliards de dollars, en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent, ou de 9 % après ajustement pour exclure les éléments susmentionnés. Les revenus d'intérêts nets et le montant net des revenus tirés des frais et des commissions ont tous deux enregistré une forte croissance.

Le rythme de croissance des revenus a encore dépassé celui des charges au cours de l'exercice 2014, ce qui s'est traduit par un levier d'exploitation positif de 2,0 %, après ajustement pour exclure l'incidence des éléments non récurrents susmentionnés.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 1,7 milliard de dollars, ayant augmenté de 415 millions de dollars depuis l'exercice précédent, surtout à cause de la croissance des portefeuilles et d'un changement dans la composition des actifs des portefeuilles de prêts aux particuliers des secteurs Opérations internationales et Réseau canadien.

La Banque maintient toujours un niveau élevé de fonds propres de première qualité, ce qui la prédispose à la croissance. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, établi selon la méthode « tout compris » de Bâle III, s'est élevé à 10,8 %, ce qui est bien supérieur à celui de l'exercice précédent. Il reflète les conséquences du capital généré en interne, du profit sur la transaction visant CI et de la gestion prudente de la croissance des actifs.

Nous avons continué de saisir les occasions d'acquisitions sélectives. En effet, nous avons acquis une participation de 20 % dans l'entreprise de services financiers de Canadian Tire, laquelle nous permettra d'élargir notre clientèle et de proposer des solutions uniques et pertinentes aux clients. Par ailleurs, nous avons annoncé l'acquisition d'une participation de 51 % dans l'entreprise de services financiers de Cencosud S.A. au Chili, troisième détaillant en ordre d'importance en Amérique latine. Cette transaction améliorera notre offre de cartes de crédit et accentuera notre présence sur le marché du crédit à la consommation, qui est en expansion au Chili.

Grâce à la stratégie de la Banque Scotia, nous avons pu enregistrer de solides résultats pour 2014. Ceux-ci sont conformes à notre performance passée et reflètent un rendement total annuel composé pour les actionnaires de 13 % pour les cinq derniers exercices et de 10 % pour les dix derniers exercices. En 2015, nous investirons dans des initiatives destinées à parfaire l'expérience pour le client, ce qui stimulera l'expansion des activités. De tels investissements, alliés à des fonds propres qui comptent parmi les meilleurs dans le secteur, placent la Banque dans une position privilégiée et favorable à une plus-value accrue pour les actionnaires, aussi bien à moyen terme qu'à long terme.

Le rapport de gestion décrit plus en détail les résultats de la Banque pour 2014 et présente les perspectives pour 2015.

7 Raisons d'investir dans la Banque Scotia

LE RAPPORT DE GESTION EN UN COUP D'ŒIL

DONNÉES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES[1)]

Exercices clos les 31 octobre	**2014**	2013[2)]	2012[2)]	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Cours de clôture de l'action ordinaire ($)	**69,02**	63,39	54,25	52,53	54,67	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99
Dividendes versés par action ($)	**2,56**	2,39	2,19	2,05	1,96	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32
Rendement de l'action (%)[3)]	**3,8**	4,1	4,2	3,7	3,9	5,4	4,3	3,4	3,3	3,3
Hausse (baisse) du cours de l'action (%)	**8,9**	16,8	3,3	(3,9)	20,8	12,6	(24,9)	8,5	14,7	8,6
Taux de rendement total annuel pour les actionnaires (%)[4)]	**13,2**	21,7	7,6	(0,4)	25,7	18,8	(21,6)	12,2	18,4	12,1
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	**83 969**	76 612	64 252	57 204	57 016	46 379	39 865	52 612	48 783	42 568
Valeur comptable d'une action ordinaire ($)	**36,96**	33,23	28,99	24,20	22,68	20,55	18,94	17,45	17,13	15,64
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	**1,9**	1,9	1,9	2,2	2,4	2,2	2,1	3,1	2,9	2,7
Ratio cours-bénéfice	**12,1**	12,3	10,3	11,3	14,0	13,6	13,1	13,2	13,7	13,5

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES[1)]

%

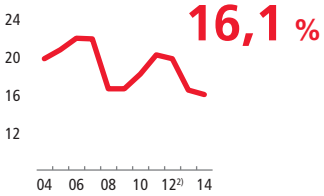

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 19.

RENDEMENT POUR LES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

PLUS-VALUE DE L'ACTION + DIVIDENDES RÉINVESTIS EN 2004 = 100

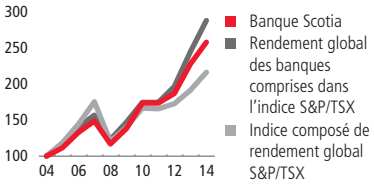

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 19.

BÉNÉFICE PAR ACTION[1)]

DILUÉ, DOLLARS PAR ACTION

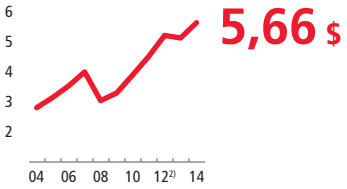

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 19.

CROISSANCE DES DIVIDENDES

DOLLARS PAR ACTION

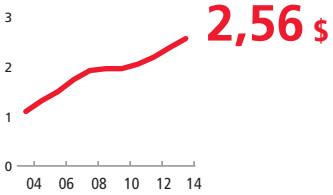

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 44.

Total des actifs

806

milliards de dollars

Dépôts

554

milliards de dollars

Prêts

424

milliards de dollars

1) Les chiffres antérieurs à 2011 ont été calculés selon les PCGR du Canada.

2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

3) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

4) Le taux de rendement total annuel pour les actionnaires présume le réinvestissement des dividendes trimestriels et peut donc ne pas correspondre au total des dividendes et du rendement de l'action mentionnés dans le tableau.

Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents déposés dans le public, qui sont disponibles au www.scotiabank.com, à la section portant sur les relations avec les investisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Recommandation			Pages		
Type de risque	Numéro	Information fournie	Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	69, 71, 75		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	67		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	30-33, 52, 53		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	42, 83, 84, 96, 97		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	65, 66		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	67, 68		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	69, 70		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	68		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	41, 42	173	2
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires.	43	174	4, 8
		b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.			5
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	43, 44		7, 8
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	41, 42		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	46-49, 70, 107	153, 191-195, 199, 200	11-13
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	46-49	153, 191-195	11-20, 24-26
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	46-49	194, 195	17-20
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	46, 49		10
	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	48, 49		
Liquidité	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	81-84		
Financement	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	82-84		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.		199-201	
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	83-86		
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	80		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	76-81	196-199	
	24	Examen de l'évolution de la VàR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VàR.	76-81	196-199	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VàR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	76-81	199	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	29-31, 98-100	159, 160, 193, 194	17-23[1)] 12-20
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		130-132, 161	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	28, 99, 101, 103	161	18, 19[1)]
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	74	151, 153	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	73, 74		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	49, 50, 87, 88		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	52, 53		

1) Voir le rapport d'informations financières supplémentaires.

8 Rapport de gestion

Table des matières

16 Énoncés prospectifs
17 Mesures non conformes aux PCGR
18 Faits saillants financiers

SURVOL

19 Résultats financiers
21 Perspectives
21 Rendement revenant aux actionnaires
21 Incidence de la conversion des devises
21 Incidence des acquisitions

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

22 Total des revenus
22 Revenus d'intérêts nets
24 Revenus nets tirés des frais et des commissions
25 Autres revenus d'exploitation
26 Charges d'exploitation
27 Impôt
27 Qualité du crédit
34 Revue du quatrième trimestre
36 Sommaire des résultats trimestriels
37 Revue des résultats financiers – 2013 c. 2012

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

40 État de la situation financière
41 Gestion du capital
50 Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière
51 Instruments financiers
52 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

SECTEURS D'ACTIVITÉ

54 Survol
56 Réseau canadien
58 Opérations internationales
60 Gestion de patrimoine et assurance mondiales
62 Services bancaires et marchés mondiaux
64 Autres

GESTION DU RISQUE

65 Survol
71 Risque de crédit
75 Risque de marché
81 Risque de liquidité
87 Autres risques
- 87 Risque d'exploitation
- 88 Risque de réputation
- 88 Risque environnemental
- 89 Risque d'assurance
- 89 Risque stratégique

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

90 Contrôles et procédures
90 Principales estimations comptables
96 Prises de position futures en comptabilité
96 Faits nouveaux en matière de réglementation
97 Transactions avec des parties liées

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

98 Renseignements par secteurs géographiques
100 Risque de crédit
105 Revenus et charges
107 Informations trimestrielles choisies
108 Statistiques des onze derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Banque comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2014 à la rubrique « Survol-perspectives », à la rubrique « Perspectives » se rapportant à la performance financière du groupe et à la rubrique « Perspectives » de chaque secteur d'exploitation, ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « pourrait augmenter » et « pourrait fluctuer » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; la liquidité; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; l'incidence qu'aurait tout changement aux notations de crédit attribuées à la Banque; les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidité, ou les interprétations qui en sont faites; le risque d'exploitation et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun sur des marchés réceptifs; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les modifications aux méthodes comptables dont la Banque se sert pour présenter sa situation et sa performance financières, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables (se reporter à la rubrique « Contrôles et méthodes comptables – Principales estimations comptable » figurant dans le rapport annuel 2014 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels); l'incidence de l'application de modifications comptables futures (se reporter à la rubrique « Contrôles et méthodes comptables – Prises de position futures en comptabilité » figurant dans le rapport annuel 2014 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels); l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; le recours aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus aux habitudes de dépenses et d'épargne des consommateurs; les changements technologiques; la fraude perpétrée en interne ou par des tiers, notamment par l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le risque accru de cybercriminalité, qui peut comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle ou des perturbations des activités; le regroupement du secteur canadien des services financiers; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les cas de force majeure comme les tremblements de terre et les ouragans; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les actes terroristes et la guerre contre le terrorisme; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationale; les perturbations des infrastructures publiques, notamment les transports, les communications, l'électricité et l'eau; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » figurant à la page 65 du rapport annuel 2014 de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2014 à la rubrique « Survol-perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels, ainsi qu'aux rubriques « Perspectives » de chaque secteur d'exploitation. Ces rubriques « Perspectives » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques.

La liste des facteurs importants énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 5 décembre 2014

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels s'appuient sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Actifs sous administration (« ASA »)

Les ASA représentent les actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG »)

Les ASG représentent les actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Bénéfice dilué ajusté par action

Le bénéfice dilué ajusté par action est calculé en ajustant le bénéfice dilué par action de manière à rajouter le montant de l'amortissement après impôt hors trésorerie des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (exception faite des logiciels).

Capital économique et rendement du capital économique

Aux fins de l'information financière interne, la Banque répartit le capital entre ses secteurs d'exploitation d'après leur profil de risque, selon une méthode qui tient compte du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'exploitation et des autres risques propres à chaque secteur. Le montant de capital lié au risque réparti est communément appelé « capital économique ». La méthode de calcul, les modèles et les hypothèses du capital économique sont mis à jour annuellement et appliqués prospectivement. Le rendement du capital économique des secteurs d'exploitation correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'exploitation par rapport au capital économique attribué au secteur.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marchés des capitaux mondiaux du secteur Services bancaires et marchés mondiaux.

Marge sur activités bancaires principales (BMEF)

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets (sur une base de mise en équivalence fiscale) divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales moyens, ce qui est conforme à la présentation de l'état consolidé du résultat net de la Banque, dans lequel les revenus d'intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction, qui sont inclus dans les autres revenus d'exploitation.

Levier d'exploitation (BMEF)

La Banque définit le levier d'exploitation comme le taux de croissance du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Ratio de productivité (BMEF)

La direction utilise le ratio de productivité comme mesure de l'efficacité de la Banque. Ce ratio représente les charges d'exploitation exprimées en pourcentage du total des revenus (BMEF).

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque calcule le rendement de ses capitaux propres à l'aide des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Ratios des fonds propres réglementaires

Les ratios des fonds propres réglementaires, comme le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1), le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, ont une signification normalisée définie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les autres revenus d'exploitation jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des autres revenus d'exploitation découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres. Le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard des revenus d'intérêts nets, des autres revenus d'exploitation, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présenté ci-après :

T1 Majoration au titre de la BMEF

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Revenus d'intérêts nets	**17 $**	15 $	17 $
Autres revenus d'exploitation	**337**	297	271
Total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat	**354 $**	312 $	288 $

Ajustement de normalisation fiscale du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées

En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'exploitation, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt.

Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

T2 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates[1]	IFRS				PCGR du Canada
	2014	2013[2]	2012[2]	2011	2010
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Revenus d'intérêts nets	**12 305**	11 350	9 970	9 014	8 621
Revenus d'intérêts nets (BMEF[3])	**12 322**	11 365	9 987	9 035	8 907
Revenus autres que d'intérêts	**11 299**	9 949	9 676	8 296	6 884
Revenus autres que d'intérêts (BMEF[3])	**11 636**	10 246	9 947	8 562	6 884
Total des revenus	**23 604**	21 299	19 646	17 310	15 505
Total des revenus (BMEF[3])	**23 958**	21 611	19 934	17 597	15 791
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 703**	1 288	1 252	1 076	1 239
Charges d'exploitation	**12 601**	11 664	10 436	9 481	8 182
Charge d'impôt sur le résultat	**2 002**	1 737	1 568	1 423	1 745
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF[3])	**2 356**	2 049	1 856	1 710	2 031
Bénéfice net	**7 298**	6 610	6 390	5 330	4 339
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**6 916**	6 162	5 974	4 965	4 038
Performance d'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	**5,69**	5,15	5,27	4,63	3,91
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**5,66**	5,11	5,18	4,53	3,91
Bénéfice dilué ajusté par action[3][4] (en dollars)	**5,72**	5,17	5,23	4,58	3,94
Rendement des capitaux propres[3] (en pourcentage)	**16,1**	16,6	19,9	20,3	18,3
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF[3])	**52,6**	54,0	52,4	53,9	51,8
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF[3])	**2,39**	2,31	2,31	2,32	s.o.[5]
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières[6]	**56 730**	53 338	47 337	38 723	39 530
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 248**	96 489	87 596	75 799	s.o.[5]
Prêts[6]	**424 309**	402 215	352 578	319 056	284 224
Total des actifs	**805 666**	743 644	668 225	594 423	526 657
Dépôts[6][7]	**554 017**	517 887	465 689	421 234	361 650
Actions ordinaires	**44 965**	40 165	34 335	26 356	23 656
Actions privilégiées	**2 934**	4 084	4 384	4 384	3 975
Actifs sous administration[3]	**427 547**	377 766	327 977	297 668	243 817
Actifs sous gestion[3]	**164 820**	145 470	114 694	102 733	53 532
Mesures des fonds propres[2][8]					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**10,8**	9,1	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	**12,2**	11,1	13,6	12,2	11,8
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**13,9**	13,5	16,7	13,9	13,8
Ratio actifs/fonds propres	**17,1**	17,1	15,0	16,6	17,0
Actifs pondérés en fonction des risques CET1 (en millions de dollars)[9]	**312 473**	288 246	253 309	233 970	215 034
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)[10]	**2 002**	1 808	2 005	1 957	3 044
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	**3 641**	3 273	2 977	2 689	2 787
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[6][10]	**0,46**	0,44	0,55	0,60	1,04
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et acceptations (annualisé)[6]	**0,40**	0,32	0,36	0,34	0,45
Données sur les actions ordinaires					
Cours des actions (en dollars) (TSX)					
Haut	**74,93**	64,10	57,18	61,28	55,76
Bas	**59,92**	52,30	47,54	49,00	44,12
Clôture	**69,02**	63,39	54,25	52,53	54,67
Actions en circulation (en millions)					
Nombre moyen – de base	**1 214**	1 195	1 133	1 072	1 032
Nombre moyen – dilué	**1 222**	1 209	1 160	1 108	1 034
Clôture de la période	**1 217**	1 209	1 184	1 089	1 043
Dividendes par action (en dollars)	**2,56**	2,39	2,19	2,05	1,96
Rendement de l'action (en pourcentage)[11]	**3,8**	4,1	4,2	3,7	3,9
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	**83 969**	76 612	64 252	57 204	57 016
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	**36,96**	33,23	28,99	24,20	22,68
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	**1,9**	1,9	1,9	2,2	2,4
Ratio cours-bénéfice	**12,1**	12,3	10,3	11,3	14,0
Autres données					
Effectif	**86 932**	86 690[7]	81 497	75 362	70 772
Succursales et bureaux	**3 288**	3 330	3 123	2 926	2 784

1) Les montants et les ratios financiers pour les périodes postérieures à 2010 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les montants et les ratios financiers pour 2010 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »).

2) Certains montants de périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption, en 2014, de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) (il y a lieu de se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés). Les mesures des fonds propres n'ont pas été retraitées pour refléter les normes IFRS nouvelles et modifiées, puisqu'elles représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.

3) Se reporter à la page 17 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

4) Les montants des périodes précédant 2013 ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période écoulée. Se reporter à la page 17 pour les mesures non conformes aux PCGR.

5) Le sigle s.o. signifie sans objet/non présenté selon les PCGR du Canada.

6) Les montants et les ratios connexes pour 2012 et 2011 ont été retraités afin de refléter la présentation adoptée pour la période écoulée en ce qui a trait aux dépôts auprès d'autres institutions financières et aux garanties en trésorerie relatives aux titres empruntés ainsi qu'aux transactions sur dérivés.

7) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation de la période à l'étude.

8) Depuis le 1er novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 41). Les montants comparatifs des périodes antérieures ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et n'ont pas été retraités.

9) Au 31 octobre 2014, les facteurs scalaires appliqués dans le calcul du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, du ratio des fonds propres de T1 et du ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.

10) Compte non tenu des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

11) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol

Résultats financiers

La Banque Scotia a affiché une solide performance en 2014 en ce qui a trait à ses objectifs financiers à moyen terme. Le bénéfice net s'est établi à 7 298 millions de dollars, en hausse de 688 millions de dollars, ou de 10 %, par rapport au bénéfice de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,66 $, comparativement à 5,11 $ en 2013. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 16,1 %, comparativement à 16,6 % l'exercice précédent.

Le bénéfice net de l'exercice à l'étude comprend un profit après impôt de 555 millions de dollars sur la vente de la majorité de la participation de la Banque dans CI Financial Corporation (la « cession »), des charges de restructuration après impôt de 110 millions de dollars (les « charges de restructuration ») et l'incidence après impôt d'autres éléments exceptionnels de 155 millions de dollars ou, collectivement, de 0,23 $ par action (se reporter au tableau T3). Le bénéfice net de l'exercice précédent avait bénéficié d'un avantage après impôt non récurrent de 90 millions de dollars ou de 0,07 $ par action lié aux Opérations internationales. Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net s'est accru de 488 millions de dollars, ou de 7 %, et le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,43 $, comparativement à 5,04 $ en 2013. Il s'agit d'une progression de 8 %. Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 15,5 %, comparativement à 16,3 % l'exercice précédent.

Le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF ») a progressé de 11 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 23 958 millions de dollars. Compte non tenu des éléments exceptionnels (se reporter au tableau T3) de 566 millions de dollars en 2014 et de 150 millions de dollars en 2013, les revenus sous-jacents ont augmenté de 9 %. L'incidence favorable de la conversion des devises a contribué à hauteur d'environ 2 % à cette croissance.

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 957 millions de dollars, ou de 8 %, pour se chiffrer à 12 322 millions de dollars, cette hausse étant principalement attribuable à la croissance des actifs des activités bancaires principales et à l'amélioration de la marge, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont chiffrés à 7 737 millions de dollars, en hausse de 820 millions de dollars, ou de 12 %, d'un exercice à l'autre. La croissance a surtout été observée dans les honoraires de gestion de patrimoine, grâce à l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage. On a également constaté une augmentation des revenus tirés des services bancaires dans l'ensemble des catégories de revenus.

Les autres revenus d'exploitation (BMEF) se sont établis à 3 899 millions de dollars, en hausse de 570 millions de dollars, ou de 17 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Abstraction faite des éléments exceptionnels de 2014 s'élevant à 566 millions de dollars et de ceux de 150 millions de dollars à l'exercice précédent (se reporter au tableau T3), la hausse sous-jacente des revenus d'exploitation a été de 5 %.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 1 703 millions de dollars en 2014, en hausse de 415 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T3), la hausse sous-jacente s'est établie à 353 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur prêts additionnelle, se rapportant principalement au portefeuille antillais du secteur de l'hébergement et au changement des paramètres de la perte dans le portefeuille de prêts aux particuliers du Canada, a compté pour 109 millions de dollars de la hausse. Le reste de l'augmentation s'explique par la hausse des dotations au titre des prêts des secteurs Opérations internationales et Réseau canadien.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 8 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 12 601 millions de dollars. En excluant les éléments exceptionnels de 2014 qui s'élevaient à 203 millions de dollars et ceux de l'exercice précédent qui se chiffraient à 74 millions de dollars (se reporter au tableau T3), les charges sous-jacentes ont augmenté de 808 millions de dollars, ou de 7 %. L'incidence défavorable de la conversion de devises a compté pour 1 % de cette hausse. L'augmentation restante est attribuable à la hausse des charges de rémunération et à des mesures visant la croissance des activités. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 2,8 %, ou de 2,0 % en excluant les éléments susmentionnés.

La charge d'impôt s'est chiffrée à 2 002 millions de dollars, en hausse par rapport à celle de 1 737 millions de dollars inscrite l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 21,5 %, comparativement à 20,8 % en 2013. La hausse du taux d'impôt effectif est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'impôt à l'étranger et à la baisse proportionnelle des revenus exonérés d'impôt, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par l'impôt moindre sur le profit tiré de la cession pour l'exercice écoulé.

Au 31 octobre 2014, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de l'accord de Bâle III, selon la méthode « tout compris », s'établissait à 10,8 %, soit bien au-delà du ratio enregistré l'exercice précédent et du minimum requis par la réglementation, rendant compte, entre autres, de l'incidence du profit tiré de la cession.

D1 Bénéfice par action (dilué)[1]

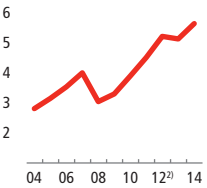

1) Les montants avant 2011 ont été calculés conformément aux PCGR du Canada.
2) Certains montants ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées en 2014 (IFRS 10 et IAS 19) (se reporter à la note 4 des états financiers consolidés).

D2 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre

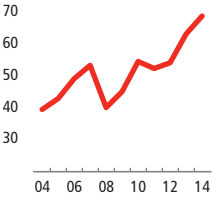

D3 Rendement des capitaux propres[1]

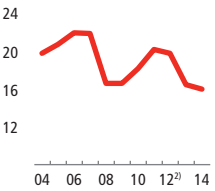

1) Les montants avant 2011 ont été calculés conformément aux PCGR du Canada.
2) Certains montants ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées en 2014 (IFRS 10 et IAS 19) (se reporter à la note 4 des états financiers consolidés).

D4 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis 2004 = 100

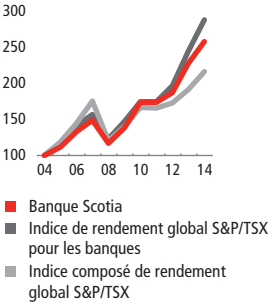

Éléments exceptionnels

Plusieurs éléments exceptionnels sont survenus en 2014 et ont généré un avantage net total de 290 millions de dollars (301 millions de dollars avant impôt), ou environ 0,23 $ par action, comme le démontre le tableau ci-dessous.

T3 Éléments exceptionnels

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	Notes	2014 Avant impôt	2014 Après impôt	2014 Incidence sur le bénéfice par action	2013 Avant impôt	2013 Après impôt	2013 Incidence sur le bénéfice par action	2012 Avant impôt	2012 Après impôt	2012 Incidence sur le bénéfice par action
Profit à la vente des éléments suivants :										
Vente d'une participation dans CI Financial Corp.	1	**643 $**	**555 $**	**0,45 $**	– $	– $	– $	– $	– $	– $
Vente d'une filiale par Thanachart Bank		**–**	**–**	**–**	150	150	0,12	–	–	–
Vente de biens immobiliers		**–**	**–**	**–**	–	–	–	838	708	0,62
Charges de restructuration	2	**(148)**	**(110)**	**(0,09)**	(27)	(20)	(0,02)	–	–	–
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances										
Comptes de particuliers non garantis en faillite au Canada	3	**(62)**	**(46)**	**(0,04)**	–	–	–	–	–	–
Hausse du compte de correction de valeur collectif		**–**	**–**	**–**	–	–	–	(100)	(74)	(0,06)
Ajustements d'évaluation										
Ajustement de l'évaluation relative au financement	4	**(30)**	**(22)**	**(0,02)**	–	–	–	–	–	–
Réévaluation des actifs monétaires au Venezuela	5	**(47)**	**(47)**	**(0,04)**	–	–	–	–	–	–
Montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico		**–**	**–**	**–**	(47)	(40)	(0,03)	–	–	–
Provision pour frais juridiques	6	**(55)**	**(40)**	**(0,03)**	–	–	–	–	–	–
Total		**301 $**	**290 $**	**0,23 $**	76 $	90 $	0,07 $	738 $	634 $	0,56 $
Selon le secteur d'activité										
Réseau canadien		**(98) $**	**(73) $**		– $	– $		– $	– $	
Opérations internationales		**(88)**	**(79)**		76	90		–	–	
Gestion de patrimoine et assurance mondiales		**604**	**526**		–	–		–	–	
Services bancaires et marchés mondiaux		**(31)**	**(22)**		–	–		–	–	
Autres		**(86)**	**(62)**		–	–		738	634	
Total		**301 $**	**290 $**	**0,23 $**	76 $	90 $	0,07 $	738 $	634 $	0,56 $
Selon le poste dans l'état consolidé du résultat net										
Revenus provenant des activités de transaction		**(30) $**	**(22) $**		– $	– $		– $	– $	
Autres revenus d'exploitation – Autres		**596**	**508**		150	150		838	708	
Autres revenus d'exploitation/total des revenus		**566**	**486**	**–**	150	150	–	838	708	–
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances		**(62)**	**(46)**		–	–		(100)	(74)	
Charges d'exploitation		**(203)**	**(150)**		(74)	(60)		–	–	
Total		**301 $**	**290 $**	**0,23 $**	76 $	90 $	0,07 $	738 $	634 $	0,56 $

Notes

1) Vente de la majorité de la participation de la Banque dans CI Financial Corp.

Au troisième trimestre de 2014, la Banque a vendu la majorité de sa participation dans CI Financial Corp., ce qui a donné lieu à un profit après impôt de 555 millions de dollars (643 millions de dollars avant impôt) ou 0,45 $ par action. Ce montant comprenait un profit latent après impôt de 152 millions de dollars lié au reclassement de la participation restante de la Banque dans CI Financial Corp. dans les titres disponibles à la vente.

2) Charges de restructuration

La Banque a comptabilisé un montant de 148 millions de dollars (110 millions de dollars après impôt) au titre des charges de restructuration, liées essentiellement à des indemnités de départ. Ces charges entraîneront une efficience d'exploitation accrue. Au Canada, les charges ont trait à des initiatives visant à centraliser et à automatiser de nombreuses fonctions de suivi de marché dans les succursales, ainsi qu'à la réduction du soutien à l'exploitation requis en matière de gestion du patrimoine. Dans le secteur Opérations internationales, les charges sont essentiellement liées à la fermeture d'environ 120 succursales ou à la réduction de leurs effectifs, ce qui nous permettra de mettre l'accent sur les marchés à forte croissance, de minimiser le chevauchement des succursales et de dégager des synergies par suite des récentes acquisitions. La Banque a également effectué une série de changements visant à alléger sa structure de direction et son modèle d'exploitation, inscrits dans le secteur Autres.

3) Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque a modifié sa politique de radiation en cas de faillite pour les comptes de particulier non garantis au Canada afin d'accélérer ce type de radiation. Par conséquent, une charge de 62 millions de dollars (46 millions de dollars après impôt) a été enregistrée.

4) Ajustement de l'évaluation relative au financement

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a amélioré sa méthode de détermination de la juste valeur et a comptabilisé une charge au titre de l'ajustement de l'évaluation relative financement de 30 millions de dollars (22 millions de dollars après impôt), laquelle reflète le coût de financement implicite lié aux instruments dérivés non garantis.

5) Venezuela

L'économie du Venezuela ayant été désignée comme étant hyperinflationniste, des mesures de contrôle des fluctuations de change ont été imposées par le gouvernement du Venezuela. Ces restrictions ont eu pour effet de limiter la capacité de la Banque à rapatrier de la trésorerie et des dividendes du Venezuela.

L'exposition au bolivar vénézuélien (VEF) de la Banque comprend l'investissement de cette dernière dans Banco del Caribe, ainsi que des dividendes non versés et d'autres montants en trésorerie (« actifs monétaires ») au Venezuela.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Venezuela a annoncé deux nouveaux taux : SICAD I (1 $ US pour 11 VEF) et SICAD II (1 $ US pour 50 VEF). Le taux de change officiel, publié par la banque centrale du Venezuela, s'établit à 1 $ US pour 6,3 VEF. Pour le moment, la Banque a conclu qu'il est hautement probable que le taux SICAD II soit le taux qui sera applicable à tout versement futur à la Banque.

Au 31 octobre 2014, la Banque a réévalué son investissement net et ses actifs monétaires au taux SICAD II. Par conséquent, la Banque a comptabilisé une charge de 47 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat net correspondant à l'incidence de cette réévaluation sur les actifs monétaires, alors qu'une réduction de la valeur comptable de son investissement net de 129 millions de dollars a été imputée aux autres éléments du résultat global.

6) Provision pour frais juridiques

La Banque a inscrit une provision pour frais juridiques d'environ 55 millions de dollars (40 millions de dollars après impôt) relativement à certaines réclamations en cours.

Perspectives

Le rythme de croissance dans de nombreuses économies étrangères demeure lent et irrégulier. L'atonie de l'activité dans la zone euro a été accentuée par un retour de la conjoncture morose en Allemagne, numéro un de la croissance dans la région. Au Japon, la récente reprise de l'économie et de l'inflation a souffert de la forte augmentation des taxes à la consommation au printemps dernier. Parmi les grandes économies émergentes, certaines d'entre elles, notamment le Brésil et la Russie, ont continué de ralentir dans un contexte où la croissance mondiale demeure faible et les prix des marchandises, modestes, plus particulièrement celui du pétrole. Même la Chine, chef de file à l'échelle mondiale en matière de croissance, a publié de faibles gains de productivité, faisant écho au ralentissement des échanges internationaux et aux efforts du pays visant à contenir la progression excessive du crédit sur le marché immobilier.

En revanche, l'économie des États-Unis reprend de la vigueur, les dépenses de consommation étant soutenues par une demande comprimée, une augmentation de l'emploi et de meilleurs bilans pour les ménages. La production industrielle est étayée par l'augmentation des commandes de machinerie et de matériel, l'essor de la production de pétrole et de gaz et la hausse des dépenses d'investissement. L'activité manufacturière au Canada tire profit de l'amélioration de la situation aux États-Unis ainsi que du cours de change baissier. Les économies du Mexique et de plusieurs pays d'Amérique latine sont portées par la demande américaine accrue ainsi que la faiblesse des monnaies nationales, qui agit également comme catalyseur.

Sur la scène internationale, la chute des prix du pétrole et des coûts d'emprunt à plus long terme devrait stimuler les activités mondiales, tout comme devraient le faire les démarches favorisant la croissance entreprises dans de nombreuses régions peu performantes du globe, ainsi que le redressement observé aux États-Unis. La présence de la Banque sur les marchés dont la croissance économique est prometteuse, de même que la diversification et les niveaux élevés de fonds propres de la Banque, sont tous des facteurs qui lui permettront d'augmenter son bénéfice en 2015 et au-delà.

Rendement revenant aux actionnaires

Malgré la volatilité des marchés des capitaux propres et une performance boursière mitigée, la Banque a généré un rendement total positif revenant aux actionnaires de 13,2 %, en baisse par rapport au rendement de 21,7 % en 2013, comme l'indique le tableau T4.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 13,1 % au cours des cinq derniers exercices et à 9,9 % au cours des dix derniers exercices. Il a été supérieur au rendement global de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 9,1 % au cours des cinq derniers exercices et à 8,0 % au cours des dix derniers exercices, comme le présente le diagramme 4.

Les dividendes trimestriels ont été accrus deux fois au cours de l'exercice, soit de 3 % au deuxième trimestre et encore de 3 % au quatrième trimestre. Par conséquent, les dividendes par action ont totalisé 2,56 $ pour l'exercice, soit 7 % de plus qu'en 2013. Le ratio de distribution de la Banque a atteint 45 % pour l'exercice, s'inscrivant ainsi dans la fourchette cible de 40 % à 50 %.

Le rendement des capitaux propres de la Banque s'est établi à 16,1 % pour l'exercice 2014, contre 16,6 % en 2013, en raison surtout des niveaux de fonds propres supérieurs.

T4 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	**2014**	2013	2012	2011	2010
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	**69,02**	63,39	54,25	52,53	54,67
Dividendes versés (en dollars par action)	**2,56**	2,39	2,19	2,05	1,96
Rendement de l'action (en pourcentage)[1]	**3,8**	4,1	4,2	3,7	3,9
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	**8,9**	16,8	3,3	(3,9)	20,8
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage)[2]	**13,2**	21,7	7,6	(0,4)	25,7

1) Le rendement de l'action correspond au montant des dividendes versés divisé par la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action pour l'exercice.
2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau T5.

T5 Incidence de la conversion des devises

Taux de change moyen	**2014**	2013
Dollar américain/dollar canadien	**0,918**	0,981
Incidence sur le bénéfice[1] (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	**2014 c. 2013**	2013 c. 2012
Revenus d'intérêts nets	**191 $**	71 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**99**	38
Autres revenus d'exploitation[2]	**96**	(25)
Charges d'exploitation	**(134)**	(65)
Autres éléments (après impôt)	**(70)**	(10)
Bénéfice net	**182 $**	9 $
Bénéfice par action (dilué)	**0,15 $**	0,01 $
Incidence par secteurs d'activités (en millions de dollars)		
Réseau canadien	**9 $**	1 $
Opérations internationales[2]	**85**	22
Gestion de patrimoine et assurance mondiales	**10**	2
Services bancaires et marchés mondiaux	**74**	6
Autres[2]	**4**	(22)
	182 $	9 $

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.
2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

Incidence des acquisitions

Les acquisitions n'ont entraîné aucune incidence importante sur le bénéfice net présenté par la Banque pour 2014.

D5 Revenus d'intérêts nets par secteurs d'activité[1)]
BMEF, en millions de dollars

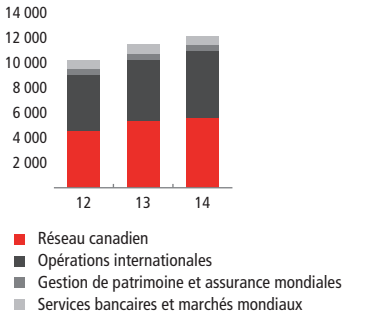

1) Compte non tenu du secteur Autres.

D6 Revenus nets tirés des frais et des commissions par secteurs d'activité[1)]
En millions de dollars

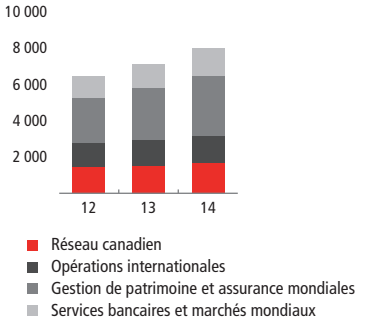

1) Compte non tenu du secteur Autres.

D7 Actifs moyens liés aux activités bancaires principales et marge connexe
BMEF, en milliards de dollars

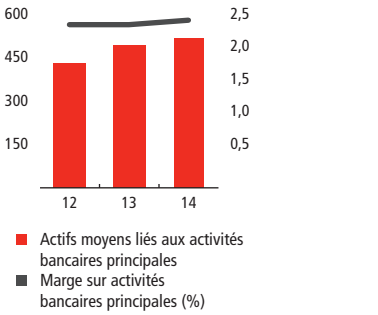

D8 Autres revenus d'exploitation par secteurs d'activité[1)]
BMEF, en millions de dollars

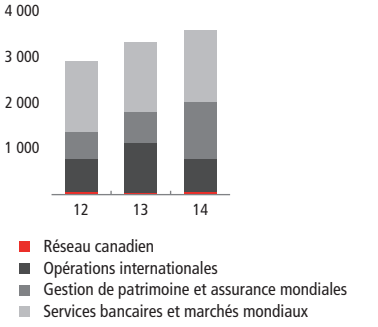

1) Compte non tenu du secteur Autres.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Total des revenus

Le total des revenus (BMEF) s'est établi à 23 958 millions de dollars en 2014, ce qui représente une hausse de 2 347 millions de dollars ou de 11 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La croissance des revenus découle de la forte hausse des revenus d'intérêts nets et des revenus tirés des frais et des commissions, ainsi que de l'incidence des éléments exceptionnels (se reporter au tableau T3) sur les autres revenus d'exploitation. Les autres revenus d'exploitation ont progressé de 570 millions de dollars ou de 17 % par rapport à 2013. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 566 millions de dollars comptabilisés en 2014 et de 150 millions de dollars comptabilisés l'exercice précédent (se reporter au tableau T3), la croissance du total des revenus s'est établie à 9 %, dont une tranche de 2 % s'explique par l'incidence favorable de la conversion des devises.

L'augmentation de 957 millions de dollars ou de 8 % des revenus d'intérêts nets (BMEF) s'explique par la hausse des actifs moyens liés aux activités bancaires principales et la croissance de la marge sur activités bancaires principales, compte tenu de l'incidence favorable de 191 millions de dollars de la conversion des devises. La hausse des revenus d'intérêts nets du Réseau canadien s'explique par une augmentation de la moyenne des actifs productifs et de la marge. La hausse de 12 % de la moyenne des actifs productifs des Opérations internationales a été contrebalancée en partie par un recul de la marge. Les prêts en Amérique latine ont affiché une forte croissance, grâce à des hausses de 13 % au Mexique et de 14 % en Colombie.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont accrus de 820 millions de dollars ou de 12 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, une tranche de 99 millions de dollars de cette croissance traduisant l'incidence favorable de la conversion des devises. La forte croissance des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, des revenus tirés des services bancaires ainsi que des commissions de placement et autres honoraires de services-conseils a contribué à cette hausse. La progression des revenus tirés des services de gestion de patrimoine traduit la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage. L'augmentation des revenus tirés des services bancaires a été généralisée, les frais de carte de crédit, les frais des services de dépôt et de paiement, les commissions de crédit et les frais de gestion de trésorerie ayant affiché une progression. Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont d'abord et avant tout augmenté en raison de la forte croissance des émissions de titres de capitaux propres et de titres de créance et de l'augmentation des activités de services-conseils liées aux services bancaires d'investissement.

Les autres revenus d'exploitation (BMEF), compte non tenu des éléments exceptionnels, ont augmenté de 154 millions de dollars ou de 5 %. La hausse s'explique essentiellement par la progression des profits nets sur les titres de placement, neutralisée en grande partie par le recul des revenus provenant des activités de transaction, surtout ceux liés aux titres à revenu fixe, et par la baisse du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, surtout du fait de la cession.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) se sont établis à 12 322 millions de dollars, en hausse de 957 millions de dollars ou de 8 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par l'augmentation de 5 % des actifs productifs principaux et par celle de 8 points de base de la marge sur activités bancaires principales.

Les volumes d'actifs principaux ont augmenté de 26 milliards de dollars ou de 5 % pour s'établir à 515 milliards de dollars, essentiellement du fait de la croissance de 14 milliards de dollars des Opérations internationales, surtout au titre des prêts aux particuliers et aux entreprises, de la croissance de 2 milliards de dollars des prêts hypothécaires à l'habitation au Canada, ce qui correspond à une hausse de 6 milliards de dollars si l'on fait abstraction du portefeuille de Tangerine en voie de liquidation, de la croissance de 5 milliards de dollars des prêts automobiles à la consommation au Canada et de la croissance de 2 milliards de dollars des prêts aux sociétés aux États-Unis, en Europe et au Canada, ainsi que de la hausse de 3 milliards de dollars des dépôts auprès d'autres banques.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,39 %, ce qui représente une progression de 8 points de base par rapport à la marge enregistrée l'exercice précédent. La marge sur activités bancaires principales a bénéficié du recul des frais de financement, les débentures et les dépôts à taux élevé venus à échéance ayant été remplacés par un financement dont les taux courants sont moins élevés, ainsi que de l'accroissement des marges du Réseau canadien. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des marges des Services bancaires et marchés mondiaux. Les Opérations internationales n'ont eu aucune incidence sur la marge sur activités bancaires principales de la Banque, l'amenuisement de la marge des Opérations internationales ayant été neutralisé par la hausse des volumes d'actifs.

La marge du Réseau canadien a augmenté de 5 points de base pour s'établir à 2,09 %, essentiellement du fait de la hausse des écarts sur prêts hypothécaires, cartes de crédit et marges de crédit ainsi que de la forte croissance des actifs dont les écarts sont plus élevés, y compris les cartes de crédit. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le recul des écarts sur les dépôts de base et les dépôts d'entreprises, ce qui traduit la faiblesse des taux d'intérêt.

La marge des Opérations internationales a été ramenée de 4,11 % à 4,00 % en raison de l'amenuisement des marges dans l'ensemble des régions.

La marge des Services bancaires et marchés mondiaux s'est repliée, essentiellement du fait de la baisse des commissions de montage de prêts et de la diminution des écarts sur les prêts productifs aux sociétés aux États-Unis.

Perspectives

Les revenus d'intérêts nets de la Banque devraient s'accroître en 2015, surtout en raison d'une modeste croissance des actifs liés aux activités bancaires principales, de l'augmentation des marges et de l'incidence des acquisitions qui devraient être conclues en 2015. La marge sur activités bancaires principales devrait bénéficier d'une modification de la composition des actifs et d'un accent continu mis sur la croissance des volumes de produits dont la marge est plus élevée.

T6 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales[1]

	2014			2013			2012		
(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	**Soldes moyens**	**Intérêt**	**Taux moyens**	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	**795,6 $**	**12,3 $**		748,9 $	11,3 $		659,5 $	9,9 $	
Déduire : total des actifs du groupe Marchés des capitaux mondiaux[2]	**232,5**	**–**		212,0	–		183,8	–	
Ratio de la marge sur activités bancaires au total des actifs moyens	**563,1 $**	**12,3 $**	**2,19 %**	536,9 $	11,3 $	2,11 %	475,7 $	9,9 $	2,09 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**48,0**			47,4			46,0		
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	**515,1 $**	**12,3 $**	**2,39 %**	489,5 $	11,3 $	2,31 %	429,7 $	9,9 $	2,31 %

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.
2) Les revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction du groupe Marchés des capitaux mondiaux sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction sous les autres revenus d'exploitation.

T7 Soldes moyens des actifs et passifs[1] et revenus d'intérêts nets

	2014			2013[4]			2012[4]		
BMEF[2] Pour les exercices (en milliards de dollars)	**Soldes moyens**	**Intérêt**	**Taux moyens**	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Actifs									
Dépôts auprès d'autres banques	**60,1 $**	**0,3 $**	**0,44 %**	55,6 $	0,3 $	0,50 %	56,9 $	0,3 $	0,50 %
Titres détenus à des fins de transaction	**113,3**	**0,1**	**0,12 %**	105,1	0,1	0,12 %	90,8	0,1	0,15 %
Titres pris en pension	**91,1**	**0,2**	**0,20 %**	80,0	0,2	0,24 %	60,1	0,2	0,37 %
Titres de placement	**41,2**	**0,8**	**1,91 %**	40,3	0,8	2,20 %	34,7	0,9	2,68 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	**210,9**	**7,6**	**3,60 %**	206,6	7,4	3,59 %	167,9	6,5	3,86 %
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**79,6**	**6,1**	**7,61 %**	72,1	5,6	7,70 %	65,7	4,9	7,49 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**128,5**	**4,3**	**3,39 %**	116,9	4,4	3,76 %	105,0	4,2	3,99 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(3,6)**			(3,3)			(2,9)		
Total des prêts	**415,4 $**	**18,0 $**	**4,34 %**	392,3 $	17,4 $	4,42 %	335,7 $	15,6 $	4,65 %
Total des actifs productifs	**721,1 $**	**19,4 $**	**2,69 %**	673,3 $	18,8 $	2,80 %	578,2 $	17,1 $	2,97 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**10,4**			10,2			8,8		
Autres actifs	**64,1**			65,4			72,5		
Total des actifs	**795,6 $**	**19,4 $**	**2,43 %**	748,9 $	18,8 $	2,52 %	659,5 $	17,1 $	2,60 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Particuliers	**172,6 $**	**2,4 $**	**1,42 %**	167,2 $	2,6 $	1,57 %	135,4 $	2,4 $	1,75 %
Entreprises et administrations publiques	**339,7**	**3,5**	**1,02 %**	314,0	3,5	1,12 %	295,5	3,4	1,18 %
Autres banques	**38,4**	**0,3**	**0,77 %**	35,7	0,3	0,69 %	33,0	0,3	0,80 %
Total des dépôts	**550,7 $**	**6,2 $**	**1,13 %**	516,9 $	6,4 $	1,24 %	463,9 $	6,1 $	1,32 %
Obligations relatives aux titres mis en pension	**87,3**	**0,3**	**0,32 %**	77,7	0,3 $	0,37 %	54,5	0,3	0,48 %
Débentures subordonnées	**5,3**	**0,2**	**3,84 %**	7,8	0,3	4,37 %	7,3	0,4	5,19 %
Autres passifs portant intérêt	**50,2**	**0,4**	**0,72 %**	44,5	0,5	1,02 %	36,6	0,4	1,17 %
Total des passifs portant intérêt	**693,5 $**	**7,1 $**	**1,02 %**	646,9 $	7,5 $	1,16 %	562,3 $	7,2 $	1,28 %
Autres passifs, y compris les acceptations	**54,4**			59,4			62,0		
Capitaux propres[3]	**47,7**			42,6			35,2		
Total des passifs et des capitaux propres	**795,6 $**	**7,1 $**	**0,89 %**	748,9 $	7,5 $	1,00 %	659,5 $	7,2 $	1,09 %
Revenus d'intérêts nets		12,3 $			11,3 $			9,9 $	

1) Soldes quotidiens moyens.
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.
3) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,2 milliard de dollars en 2014, de 1,1 milliard de dollars en 2013 et de 0,8 milliard de dollars en 2012.
4) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation de la période à l'étude (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

D9 Sources des revenus nets tirés des frais et des commissions

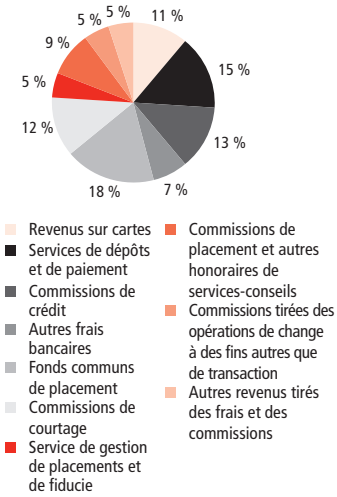

T8 Revenus nets tirés des frais et des commissions

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]	2012[1]	**2014 c. 2013**
Revenus tirés des frais et des commissions				
Services bancaires				
Revenus sur cartes	**933 $**	816 $	768 $	**14 %**
Services de dépôt et de paiement				
Services de dépôt	**901**	865	846	**4**
Autres services de paiement	**282**	257	237	**10**
	1 183 $	1 122 $	1 083 $	**5 %**
Commissions de crédit				
Commissions sur engagement et autres commissions de crédit	**778**	717	690	**9**
Commissions sur acceptations	**236**	226	207	**4**
	1 014 $	943 $	897 $	**8 %**
Autres	**609 $**	589 $	439 $	**3 %**
Total des revenus tirés des services bancaires	**3 739 $**	3 470 $	3 187 $	**8 %**
Services de gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	**1 468 $**	1 280 $	1 125 $	**15 %**
Commissions de courtage	**943**	848	721	**11**
Frais de gestion de placements et frais de fiducie				
Gestion de placements et garde de placements	**159**	150	141	**6**
Fiducie personnelle et fiducie commerciale	**224**	215	183	**4**
	383	365	324	**5**
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	**2 794 $**	2 493 $	2 170 $	**12 %**
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils	**712 $**	503 $	493 $	**42 %**
Opérations de change à des fins autres que de transaction	**420**	404	365	**4**
Autres	**412**	345	293	**19**
Revenus tirés des frais et des commissions	**8 077 $**	7 215 $	6 508 $	**12 %**
Charges liées aux frais et aux commissions				
Charges liées aux cartes	**253 $**	221 $	188 $	**15 %**
Charges liées aux services de dépôt et de paiement	**86**	76	68	**12**
Autres charges	**1**	1	6	**–**
	340 $	298 $	262 $	**14 %**
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**7 737 $**	6 917 $	6 246 $	**12 %**

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 7 737 millions de dollars, en hausse de 820 millions de dollars ou de 12 %, compte tenu de l'incidence favorable de 99 millions de dollars de la conversion des devises.

Les revenus sur cartes ont progressé de 117 millions de dollars ou de 14 % pour s'établir à 933 millions de dollars, ce qui reflète d'abord et avant tout l'augmentation des revenus du Réseau canadien du fait de la hausse des frais sur transactions.

Les revenus tirés des services de dépôt se sont établis à 901 millions de dollars, soit une augmentation de 36 millions de dollars ou de 4 % par rapport à ceux de 2013, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises. Cette croissance est attribuable au Réseau canadien et aux Opérations internationales. La hausse observée au chapitre des autres services de paiement provient essentiellement des Opérations internationales.

Les commissions de crédit ont été supérieures de 71 millions de dollars ou de 8 % à celles de l'exercice précédent. Les commissions sur engagement et autres commissions de crédit se sont élevées à 778 millions de dollars, en hausse de 61 millions de dollars comparativement à 2013. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, le Réseau canadien a généré une hausse de 20 millions de dollars alors que les Services bancaires et marchés mondiaux ont généré une augmentation de 11 millions de dollars des commissions d'engagement de crédit. Les commissions sur acceptations ont augmenté pour les Services bancaires et marchés mondiaux, du fait des activités de financement des activités commerciales, et pour le Réseau canadien en raison de la hausse des volumes.

La hausse de 188 millions de dollars ou de 15 % des honoraires liés aux fonds communs de placement reflète l'augmentation des actifs sous gestion moyens en raison des fortes ventes nettes et de la conjoncture favorable des marchés.

Les commissions de courtage ont affiché une hausse de 95 millions de dollars ou de 11 % en raison de la croissance des commissions fondées sur les actifs tirées des services de courtage de plein exercice.

Les honoraires de gestion de placements et les frais de garde ont augmenté de 9 millions de dollars ou de 6 %, en raison surtout de la hausse des actifs sous gestion de la Gestion de patrimoine et assurance mondiales.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils se sont accrus de 209 millions de dollars ou de 42 % d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la hausse des honoraires de services-conseils liés aux services bancaires d'investissement et de la croissance des activités de placement de titres de capitaux propres et de titres de créance.

Les commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction ont affiché une hausse de 16 millions de dollars ou de 4 % pour s'établir à 420 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des revenus des Opérations internationales.

La hausse des autres revenus tirés des frais et des commissions est essentiellement attribuable aux commissions de courtage non liées aux particuliers et aux honoraires de gestion de caisses de retraite en Colombie et au Pérou.

Les charges liées aux frais et aux commissions ont augmenté de 42 millions de dollars ou de 14 % pour s'établir à 340 millions de dollars. La hausse des charges liées aux cartes reflète l'augmentation des volumes de transactions du Réseau canadien.

Perspectives

Les revenus nets tirés des frais et des commissions devraient de nouveau afficher une forte croissance en 2015 pour l'ensemble des catégories, notamment les revenus tirés des cartes, les honoraires de gestion liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation (BMEF) ont atteint 3 899 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 570 millions de dollars ou de 17 % par rapport à ceux de 2013. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 566 millions de dollars comptabilisés en 2014 et de 150 millions de dollars comptabilisés l'exercice précédent (se reporter au tableau T3), la hausse des revenus d'exploitation s'est établie à 155 millions de dollars ou à 5 %.

Les revenus provenant des activités de transaction de 1 451 millions de dollars (BMEF) ont fléchi de 146 millions de dollars. Abstraction faite de l'incidence de l'ajustement de l'évaluation relative au financement, la baisse sous-jacente a totalisé 116 millions de dollars et reflète d'abord et avant tout le repli lié aux titres à revenu fixe mondiaux.

Les profits nets sur les titres de placement se sont établis à 741 millions de dollars, en regard de 375 millions de dollars en 2013 du fait de la vigueur des marchés boursiers pour l'exercice à l'étude.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées s'est fixé à 428 millions de dollars, en baisse par rapport à celui de 681 millions de dollars comptabilisé l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence du profit comptabilisé en 2013, le revenu sous-jacent a diminué de 103 millions de dollars, reflétant l'incidence de la cession de CI Financial Corp. et l'apport moindre de Thanachart Bank, en Thaïlande.

Les revenus d'assurance se sont établis à 474 millions de dollars, soit une hausse de 26 millions de dollars ou de 6 %, entièrement du fait de l'assurance à l'échelle mondiale. Les primes et les sinistres ont augmenté en regard de l'exercice précédent.

Les autres revenus, qui se sont établis à 805 millions de dollars, ont affiché une hausse de 577 millions de dollars par rapport à 2013, d'abord et avant tout en raison de l'incidence des éléments exceptionnels de 596 millions de dollars.

Perspectives

Après ajustement pour exclure l'incidence du profit sur cession comptabilisé en 2014, les autres revenus d'exploitation seront moins élevés en 2015. On prévoit un recul des profits sur titres, qui avaient ont un niveau élevé en 2014, et une baisse de l'apport des sociétés associées. Ces facteurs seront neutralisés en partie par l'augmentation des revenus provenant des activités de transaction, qui devraient dépasser les niveaux de 2014, mais sont tributaires des conditions du marché et de la demande des clients.

T9 Autres revenus d'exploitation

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]	2012[1]	**2014 c. 2013**
Revenus provenant des activités de transaction[2]	**1 114 $**	1 300 $	1 299 $	**(14) %**
Profit net sur la vente de titres de placement	**741**	375	185	**98**
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**428**	681	448	**(37)**
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	**474**	448	388	**6**
Autres	**805**	228	1 110	**100+**
Total des autres revenus d'exploitation	**3 562**	3 032	3 430	**17**
Sur une base de mise en équivalence fiscale	**337**	297	271	**13**
Total des autres revenus d'exploitation (BMEF)[3]	**3 899 $**	3 329 $	3 701 $	**17 %**

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) Sur une base de mise en équivalence fiscale, les revenus provenant des activités de transaction se sont établis à 1 451 millions de dollars (1 597 millions de dollars en 2013; 1 570 millions de dollars en 2012).
3) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

T10 Revenus provenant des activités de transaction

BMEF[1] Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Par produits négociés :			
Taux d'intérêt et crédit	**415 $**	596 $	503 $
Titres de capitaux propres	**92**	120	115
Marchandises	**359**	338	425
Change	**208**	198	233
Autres	**40**	48	23
Total partiel	**1 114**	1 300	1 299
Sur une base de mise en équivalence fiscale	**337**	297	271
Total des revenus provenant des activités de transaction (BMEF)[1]	**1 451 $**	1 597 $	1 570 $
Pourcentage du total des revenus	**6,1 %**	7,4 %	7,9 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

D10 Charges
En millions de dollars

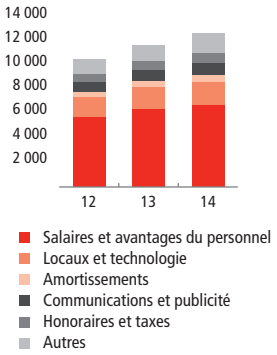

D11 Productivité[1)]
Charges d'exploitation en pourcentage des revenus (BMEF)

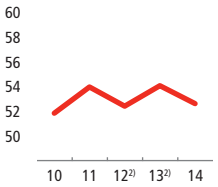

1) Avant 2011, les montants étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.
2) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

D12 Impôts directs et indirects[1)]
En millions de dollars

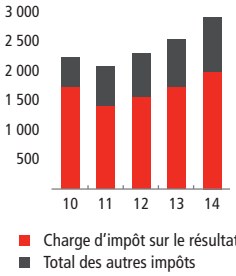

1) Les chiffres des exercices antérieurs à 2011 ont été établis conformément aux PCGR du Canada.
2) Les montants de 2013 et de 2012 ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

T11 Charges d'exploitation et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013[1)]	2012[1)]	**2014 c. 2013**
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	**3 680 $**	3 552 $	3 231 $	**4 %**
Rémunération liée à la performance	**1 669**	1 558	1 477	**7**
Rémunération fondée sur des actions[2)]	**270**	222	208	**22**
Autres avantages du personnel	**1 124**	1 075	886	**5**
	6 743 $	6 407 $	5 802 $	**5 %**
Locaux et technologie				
Locaux				
Loyers, montant net	**392**	378	321	**4**
Impôts fonciers	**82**	83	85	**(2)**
Autres frais liés aux locaux	**415**	400	362	**4**
	889 $	861 $	768 $	**3 %**
Technologie	**1 047 $**	954 $	839 $	**10 %**
	1 936 $	1 815 $	1 607 $	**7 %**
Amortissements				
Amortissement des immobilisations corporelles	**297**	297	277	**–**
Amortissement des immobilisations incorporelles	**229**	219	169	**5**
	526 $	516 $	446 $	**2 %**
Communications	**417 $**	409 $	373 $	**2 %**
Publicité et prospection	**571 $**	505 $	450 $	**13 %**
Honoraires	**471 $**	432 $	340 $	**9 %**
Taxe d'affaires et taxe sur le capital				
Taxes d'affaires	**276**	234	203	**18**
Taxes sur le capital	**38**	40	45	**(4)**
	314 $	274 $	248 $	**15 %**
Autres	**1 623 $**	1 306 $	1 170 $	**24 %**
Total des charges d'exploitation	**12 601 $**	11 664 $	10 436 $	**8 %**
Ratio de productivité (BMEF)[3)]	**52,6 %**	54,0 %	52,4 %	

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) Compte non tenu des Régimes d'actionnariat des salariés.
3) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales se sont établies à 12 601 millions de dollars en 2014, en hausse de 937 millions de dollars ou de 8 % en regard de celles de l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 203 millions de dollars comptabilisés en 2014 et de 74 millions de dollars comptabilisés en 2013 (se reporter au tableau T3), les charges d'exploitation ont progressé de 808 millions de dollars ou de 7 %. Une tranche de 1 % de cette augmentation s'explique par la conversion des devises.

Les salaires et avantages du personnel se sont chiffrés à 6 743 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, en hausse de 336 millions de dollars ou de 5 %. Après ajustement pour exclure l'incidence de l'élément exceptionnel de 27 millions de dollars comptabilisé en 2013, les salaires ont augmenté de 155 millions de dollars ou de 4 %, ce qui reflète essentiellement les augmentations salariales annuelles. La rémunération liée à la performance a augmenté de 111 millions de dollars ou de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Les commissions de la Gestion de patrimoine et assurances mondiales ont également affiché une progression comparable à celle des revenus. La rémunération fondée sur des actions a augmenté de 48 millions de dollars ou de 22 %, essentiellement du fait de la variation des distributions attendues et de l'incidence de la couverture. Les prestations de retraite et autres avantages du personnel ont augmenté de 49 millions de dollars ou de 5 % en raison de la hausse des charges sociales et des prestations au Canada. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par le recul des coûts des prestations de retraite du fait des changements aux évaluations actuarielles.

Les frais associés aux locaux ont augmenté de 28 millions de dollars ou de 3 % pour s'établir à 889 millions de dollars en raison de l'incidence défavorable de la conversion des devises et de l'inflation.

Les frais associés à la technologie de l'exercice écoulé se sont chiffrés à 1 047 millions de dollars, soit une hausse de 93 millions de dollars ou de 10 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, surtout en raison de l'investissement continu dans des projets de technologie nouveaux et en cours visant à appuyer la croissance des affaires.

Les frais de publicité et de prospection ont progressé de 66 millions de dollars ou de 13 % pour s'établir à 571 millions de dollars. La hausse reflète les frais liés à la transition de la marque Tangerine ainsi qu'aux campagnes en cours et nouvelles, surtout associées au marché canadien des particuliers, y compris les initiatives de croissance en matière de cartes de crédit.

Les honoraires ont grimpé de 39 millions de dollars ou de 9 % pour s'établir à 471 millions de dollars, cette hausse s'expliquant par le soutien des initiatives et les investissements dans la technologie.

Les taxes d'affaires et taxes sur le capital se sont chiffrées à 314 millions de dollars pour l'exercice écoulé, soit une progression de 40 millions de dollars ou de 15 % qui reflète la hausse de l'assurance dépôt au Canada et des taxes d'affaires, essentiellement aux Antilles.

Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 203 millions de dollars comptabilisés en 2014 et de 47 millions de dollars comptabilisés en 2013 (se reporter au tableau T3), les autres charges ont augmenté de 161 millions de dollars ou de 13 %. Cette hausse s'explique essentiellement par les frais liés aux volumes d'affaires, y compris au titre des points de fidélisation, et par ceux liés à la conformité à la réglementation.

Le ratio de productivité s'est fixé à 52,6 % en 2014, ce qui représente une amélioration par rapport au ratio de 54,0 % pour l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels comptabilisés en 2014 et en 2013, le ratio de productivité s'est établi à 53,0 % en 2014, contre 54,0 %.

Le levier d'exploitation s'est établi à un montant positif de 2,8 %, ou 2,0 % après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels.

Perspectives

Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels comptabilisés en 2014, on s'attend à une hausse des charges liée à l'expansion des activités. L'accent sera mis sur l'atteinte de gains à long terme en matière de productivité et d'efficience au moyen d'investissements dans des initiatives rendant possible une approche délibérée de compression des coûts. Conjugué aux investissements continus dans les activités, au Canada comme à l'étranger, ce facteur fera en sorte que la Banque pourra soutenir efficacement sa croissance.

Impôt

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 2 002 millions de dollars, en hausse par rapport à 1 737 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 21,5 % pour l'exercice, par rapport au taux de 20,8 % pour 2013. L'augmentation du taux d'impôt effectif s'explique d'abord et avant tout par la progression de l'impôt à l'étranger et par la baisse proportionnelle des revenus exonérés d'impôt, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par la baisse du taux d'impôt lié au profit sur cession au cours de l'exercice écoulé.

Perspectives

Le taux d'impôt effectif consolidé de la Banque devrait se situer dans une fourchette de 21 % à 25 % en 2015.

Qualité du crédit

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le montant total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 1 703 millions de dollars en 2014, en hausse de 415 millions de dollars par rapport aux 1 288 millions de dollars inscrits en 2013.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du Réseau canadien a été de 661 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars par rapport à celle de 478 millions de dollars enregistrée pour l'exercice précédent, du fait de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers, y compris un élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T3) et un montant de 26 millions de dollars lié à l'actualisation des paramètres de la perte en vue de tenir compte des tendances récemment observées au chapitre des portefeuilles de cartes de crédit et de prêts automobiles.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Opérations internationales s'est établie à 1 031 millions de dollars, en hausse de 250 millions de dollars. La dotation au titre des prêts aux particuliers a augmenté parallèlement à la croissance des volumes, abstraction faite de l'avantage découlant de l'ajustement pour pertes sur créances lié au portefeuille acquis de Banco Colpatria. La hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers, essentiellement enregistrée au Mexique, surtout pour des prêts à terme non garantis, a été neutralisée en partie par la baisse des dotations au Chili. Les dotations au titre des prêts aux entreprises ont essentiellement augmenté aux Antilles et en Amérique latine, ce qui, dans le premier cas, reflète les dotations de 83 millions de dollars liées en grande partie à un nombre restreint de comptes du secteur de l'hébergement. La dotation de l'exercice à l'étude tient compte d'un avantage net de 12 millions de dollars lié à l'amortissement net de l'ajustement pour pertes sur créances au titre de prêts acquis en Colombie, comparativement à 55 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Gestion de patrimoine et assurance mondiales a totalisé 2 millions de dollars en 2014, ce qui représente un fléchissement de 1 million de dollars par rapport à celle de 3 millions de dollars enregistrée en 2013.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établie à 9 millions de dollars en 2014, en baisse de 17 millions de dollars par rapport à celle de 2013. La baisse des dotations aux États-Unis pour l'exercice à l'étude a été quelque peu atténuée par la hausse des dotations en Europe et au Canada.

T12 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011
Réseau canadien				
Prêts aux particuliers[1]	**607 $**	423 $	419 $	466 $
Prêts aux entreprises	**54**	55	87	126
	661 $	478 $	506 $	592 $
Opérations internationales				
Antilles et Amérique centrale	**247 $**	172 $	192 $	209 $
Amérique latine[2]	**776**	601	413	296
Asie et Europe	**8**	8	8	4
	1 031 $	781 $	613 $	509 $
Gestion de patrimoine et assurance mondiales	**2 $**	3 $	3 $	2 $
Services bancaires et marchés mondiaux				
Canada	**3 $**	(7)$	7 $	27 $
États-Unis	**2**	38	20	(12)
Europe	**4**	(5)	3	18
	9 $	26 $	30 $	33 $
Total	**1 703 $**	1 288 $	1 152 $	1 136 $

1) Les montants de 2011 ont été retraités en fonction des modifications apportées aux secteurs d'activité en 2011.
2) L'Amérique latine comprend le Mexique.

T13 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	**2014**	2013	2012	2011
Réseau canadien				
Prêts aux particuliers	**0,25 %**	0,18 %	0,21 %	0,25 %
Prêts aux entreprises	**0,17**	0,18	0,31	0,50
	0,24	0,18	0,23	0,28
Opérations internationales				
Prêts aux particuliers	**2,15**	2,06	1,93	1,88
Prêts aux entreprises	**0,35**	0,15	0,09	0,09
	1,01	0,86	0,75	0,75
Gestion de patrimoine et assurance mondiales	**0,03**	0,05	0,05	0,03
Services bancaires et marchés mondiaux[1]	**0,02**	0,07	0,09	0,11
Total partiel pondéré – dotation au compte de correction de valeur pour prêts douteux	**0,40**	0,32	0,33	0,36
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs	**0,00**	0,00	0,03	(0,02)
Total pondéré	**0,40 %**	0,32 %	0,36 %	0,34 %

1) Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement seulement.

T14 Radiations nettes[1] en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	**2014**	2013	2012	2011
Réseau canadien				
Prêts aux particuliers	**0,21 %**	0,18 %	0,22 %	0,24 %
Prêts aux entreprises	**0,25**	0,26	0,31	0,23
	0,21	0,19	0,23	0,24
Opérations internationales				
Prêts aux particuliers	**1,68**	1,51	1,28	1,61
Prêts aux entreprises	**0,15**	(0,06)	0,05	0,07
	0,71	0,52	0,49	0,64
Gestion de patrimoine et assurance mondiales	**0,07**	0,00	0,06	0,04
Services bancaires et marchés mondiaux[2]	**0,15**	0,13	0,01	0,11
Total pondéré	**0,33 %**	0,25 %	0,27 %	0,31 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.
2) Services bancaires aux sociétés et Services bancaires d'investissement seulement.

D13 Pertes sur créances*
Dotation à l'égard des prêts douteux en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

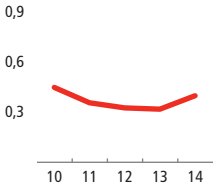

* Avant 2011, les montants étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

D14 Ratio du montant net des prêts douteux
En pourcentage des prêts et des acceptations aux 31 octobre

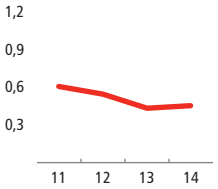

D15 Montant brut des prêts douteux
En pourcentage des capitaux propres et du compte de correction de valeur pour pertes sur créances aux 31 octobre

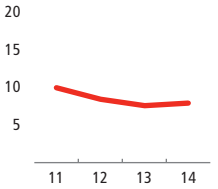

D16 Portefeuille de prêts aux particuliers au Canada
Prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts

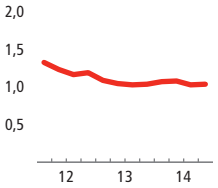

D17 Portefeuille de prêts aux particuliers à l'étranger
Prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts

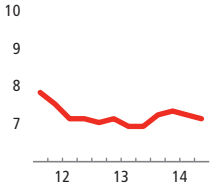

T15 Prêts douteux par secteurs d'activité

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut des prêts douteux 2014[1]	Montant brut des prêts douteux 2013[1]	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances 2014[1]	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances 2013[1]	Montant net des prêts douteux 2014[1]	Montant net des prêts douteux 2013[1]
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	**887 $**	756 $	**(550)$**	(460)$	**337 $**	296 $
Prêts aux entreprises	**201**	256	**(183)**	(195)	**18**	61
	1 088 $	1 012 $	**(733)$**	(655)$	**355 $**	357 $
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	**1 470 $**	1 160 $	**(522)$**	(454)$	**948 $**	706 $
Amérique latine[2]	**1 552**	1 237	**(915)**	(700)	**637**	537
Asie et Europe	**48**	51 $	**(23)**	(20)	**25**	31
	3 070 $	2 448 $	**(1 460)$**	(1 174)$	**1 610 $**	1 274 $
Gestion de patrimoine et assurance mondiales						
Canada	**6 $**	10 $	**(2)$**	(4)$	**4 $**	6 $
Étranger	**3**	5	**–**	–	**3**	5
	9 $	15 $	**(2)$**	(4)$	**7 $**	11 $
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	**22 $**	– $	**(3)$**	– $	**19 $**	– $
États-Unis	**11**	184	**–**	(35)	**11**	149
Europe	**–**	42	**–**	(25)	**–**	17
	33 $	226 $	**(3)$**	(60)$	**30 $**	166 $
Total	**4 200 $**	3 701 $	**(2 198)$**	(1 893)$	**2 002 $**	1 808 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs					**(1 272)**	(1 272)
Montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs					**730 $**	536 $

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux 2014[1]	Montant net des prêts douteux 2013[1]
Montant brut des prêts douteux en pourcentage du total du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des capitaux propres	**7,98 %**	7,62 %
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	**0,46 %**	0,44 %
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	**52 %**	51 %

1) Exclut les prêts garantis de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
2) L'Amérique latine comprend le Mexique.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total se chiffrait à 3 470 millions de dollars au 31 octobre 2014 (compte non tenu d'un montant de 171 millions de dollars lié à des prêts visés par des garanties de la FDIC au titre de R-G Premier Bank of Puerto Rico), en hausse par rapport au compte de 3 165 millions de dollars l'exercice précédent (compte non tenu d'un montant de 108 millions de dollars au titre de R-G Premier Bank). La hausse de 305 millions de dollars s'explique d'abord et avant tout par les augmentations liées aux prêts aux particuliers des Opérations internationales et du Réseau canadien.

Le compte de correction de valeur du Réseau canadien a augmenté de 78 millions de dollars, surtout en raison de la hausse des nouvelles dotations au titre des prêts aux particuliers.

Le compte de correction de valeur des Opérations internationales a augmenté de 286 millions de dollars pour s'établir à 1 460 millions de dollars. La hausse s'est fait sentir en Amérique latine (sauf le Chili), aux Antilles et en Amérique centrale.

Le compte de correction de valeur des Services bancaires et marchés mondiaux a chuté, passant de 60 millions de dollars à 3 millions de dollars, ce qui cadre avec l'important recul du montant brut des prêts douteux.

Le compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances au titre des prêts productifs est demeuré stable à 1 272 millions de dollars.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 4 200 millions de dollars au 31 octobre 2014, comparativement à 3 701 millions de dollars l'exercice précédent.

Le montant des prêts douteux du Réseau canadien a augmenté de 76 millions de dollars, essentiellement en raison des portefeuilles de prêts aux particuliers.

Le montant des prêts douteux des Opérations internationales a augmenté de 622 millions de dollars, en grande partie du fait des hausses en Amérique latine, aux Antilles et en Amérique centrale.

Le montant des prêts douteux de la Gestion de patrimoine et assurance mondiales a fléchi de 6 millions de dollars. Le montant des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a affiché une baisse de 193 millions de dollars, essentiellement en raison des portefeuilles aux États-Unis et en Europe.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 2 002 millions de dollars au 31 octobre 2014, soit une hausse de 194 millions de dollars par rapport à la même date l'an passé.

Comme l'indique le diagramme 14, le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,46 % au 31 octobre 2014, ce qui est presque identique au ratio de 0,44 % affiché à pareille date il y a un an.

Prêts acquis dans le cadre d'acquisitions

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition et aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des taux d'intérêt et des ajustements au titre des pertes sur créances.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans l'état consolidé du résultat net sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Banco Colpatria

Pour en arriver à la juste valeur de l'acquisition de Banco Colpatria, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances total de 549 millions de dollars (ajustement pour pertes subies de 385 millions de dollars et ajustement pour pertes futures attendues de 164 millions de dollars). Cet ajustement représente la meilleure estimation de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie au titre des prêts sur leur durée entière, établie à la date de l'acquisition.

Dans les cas où les prêts sont évalués individuellement, l'ajustement au titre des pertes subies de 115 millions de dollars établi à la date de l'acquisition fait l'objet d'un suivi sur la durée du prêt. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts par rapport à ceux attendus à la date de l'acquisition donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas. Au 31 octobre 2014, l'ajustement pour pertes sur créances restant s'établissait à 25 millions de dollars (67 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Dans les cas où les pertes ne sont pas évaluées individuellement pour chaque prêt, la Banque utilise une approche axée sur le portefeuille pour déterminer les pertes à la date de l'acquisition. L'approche axée sur le portefeuille a donné lieu à un ajustement de 270 millions de dollars au titre des pertes subies et à un ajustement de 164 millions de dollars au titre des pertes de crédit attendues. L'ajustement au titre des pertes subies est comparé au rendement du portefeuille de prêts chaque date de clôture, et une augmentation des flux de trésorerie prévus donnera lieu à une reprise sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les flux de trésorerie inférieurs aux attentes entraîneront une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. L'ajustement au titre des pertes futures prévues est amorti par imputation au résultat au fur et à mesure que les pertes sont comptabilisées ou que le portefeuille de prêts est amorti sur sa durée prévue. Le caractère raisonnable du solde non amorti au regard du portefeuille de prêts acquis est réévalué chaque date de clôture. Un avantage global est comptabilisé uniquement si le montant amorti est supérieur aux pertes réellement subies. Une charge est comptabilisée si les pertes réelles sont supérieures aux montants amortis. Au 31 octobre 2014, les ajustements restants pour pertes subies et pour pertes futures attendues des prêts qui ne sont pas évalués individuellement s'établissaient respectivement à 9 millions de dollars et à 7 millions de dollars (80 millions de dollars et 57 millions de dollars au 31 octobre 2013).

En 2014, l'ajustement au titre des pertes sur créances résiduel s'est établi à 41 millions de dollars (surtout en raison de l'ajustement pour pertes subies), en baisse par rapport au montant de 204 millions de dollars en 2013.

Tangerine

Pour en arriver à la juste valeur des prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de Tangerine, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances total de 40 millions de dollars (ajustement pour pertes subies de 11 millions de dollars et ajustement pour pertes futures attendues de 29 millions de dollars) relativement à des prêts non garantis de 13,9 milliards de dollars. Le portefeuille de prêts acquis ne comprenait aucun prêt à forte décote. Au 31 octobre 2014, les ajustements restants pour pertes subies et pour pertes futures attendues s'établissaient respectivement à 2 millions de dollars et à 18 millions de dollars (7 millions de dollars et 23 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Examen du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a augmenté de 17 % ou de 131 millions de dollars par rapport à celui de 2013. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux particuliers du Réseau canadien s'est chiffré à 607 millions de dollars, en hausse de 184 millions de dollars ou de 43 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'élément exceptionnel, l'actualisation des paramètres de la perte, ainsi que la croissance du portefeuille et l'évolution de la combinaison de produits. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de l'encours moyen des prêts s'est établie à 0,25 %, comparativement à 0,18 % pour l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien a diminué de 55 millions de dollars pour s'établir à 201 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux entreprises du Réseau canadien s'est chiffrée à 54 millions de dollars, en baisse de 1 million de dollars ou de 2 % par rapport à celle de l'exercice précédent.

Opérations internationales

Dans le secteur des prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux s'est accru de 298 millions de dollars pour atteindre 1 858 millions de dollars au cours de l'exercice, surtout en raison d'une augmentation attribuable aux Antilles et à l'Amérique centrale, au Pérou et au Mexique. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers a augmenté, passant de 698 millions de dollars en 2013 à 807 millions de dollars en 2014, la hausse la plus élevée ayant été enregistrée au Mexique, surtout pour les prêts à terme non garantis.

Le montant brut des prêts douteux aux entreprises s'est chiffré à 1 212 millions de dollars, en hausse de 324 millions de dollars par rapport au montant de l'exercice précédent. Cette hausse a été observée dans la plupart des régions, mais elle a été contrée en partie par le Chili. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux entreprises s'est élevée à 224 millions de dollars en 2014, comparativement à 83 millions de dollars en 2013. La hausse s'explique d'abord et avant tout par les dotations accrues aux Antilles et en Amérique centrale ainsi qu'en Amérique latine, surtout au titre d'une dotation de 83 millions de dollars liée à un nombre restreint de comptes du secteur antillais de l'hébergement.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

La qualité du crédit globale de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a été excellente en 2014. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 millions de dollars et le montant brut des prêts douteux s'est établi à 9 millions de dollars.

Services bancaires et marchés mondiaux

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 9 millions de dollars en 2014, en regard de 26 millions de dollars en 2013. La dotation de l'exercice à l'étude a touché principalement l'Europe et le Canada.

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a diminué de 193 millions de dollars en 2014 pour s'établir à 33 millions de dollars. Les prêts douteux ont reculé de 173 millions de dollars pour s'établir à 11 millions de dollars aux États-Unis et de 42 millions de dollars pour s'établir en néant en Europe. Les prêts douteux du portefeuille canadien, qui s'étaient établi à néant pour l'exercice précédent, ont augmenté de 22 millions de dollars d'un exercice à l'autre.

D18 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger…
Prêts et acceptations, octobre 2014

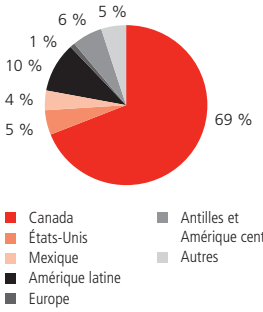

D19 …ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises
Prêts et acceptations, octobre 2014

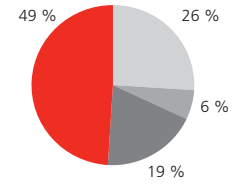

Diversification des risques

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés. (Il y a lieu de se reporter au tableau T66 à la page 98 et au tableau T70 à la page 100). Le diagramme D18 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 33 % du risque global. Par ailleurs, l'Amérique latine compte pour 10 % de l'exposition totale et les États-Unis, 5 %.

Le diagramme D19 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur. (Il y a lieu de se reporter au tableau T70 à la page 100). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur des services financiers (5,1 %), le secteur de la vente en gros et au détail (3,8 %) et le secteur de l'immobilier et de la construction (3,5 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2014, les cessions de prêts se sont élevées à 153 millions de dollars, contre 161 millions de dollars en 2013. En 2014, le plus fort volume de prêts cédés a été enregistré dans les secteurs des transports et des médias.

Au 31 octobre 2014, aucun dérivé de crédit ne servait à atténuer l'exposition des portefeuilles, contre 31 millions de dollars (montant notionnel) au 31 octobre 2013.

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs et dans les pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs. Elle gère de près les portefeuilles des secteurs de l'hébergement, des médias, du divertissement et de l'expédition.

Aperçu du portefeuille de prêts – Risques importants et risques émergents

La Banque possède un portefeuille diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Prêts hypothécaires à l'habitation

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2014, ces prêts s'élevaient à 297 milliards de dollars ou à 68 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (286 milliards de dollars ou 69 % au 31 octobre 2013). De ces prêts, une tranche de 232 milliards de dollars ou de 78 % était composée de prêts hypothécaires garantis (228 milliards de dollars ou 81 % au 31 octobre 2013).

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T16 Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

	2014											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
Au 31 octobre	Assurés[1]		Non assurés		Total		Assurées[1]		Non assurées		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada :[2]												
Provinces de l'Atlantique	6 940 $	3,7	5 168 $	2,7	12 108 $	6,4	2 $	–	1 300 $	6,9	1 302 $	6,9
Québec	7 506	4,0	8 065	4,3	15 571	8,3	1	–	1 062	5,6	1 063	5,6
Ontario	47 031	24,9	46 380	24,6	93 411	49,5	3	0,1	9 409	49,5	9 412	49,6
Manitoba et Saskatchewan	4 639	2,5	3 684	1,9	8 323	4,4	1	–	885	4,7	886	4,7
Alberta	17 396	9,2	11 847	6,3	29 243	15,5	4	–	3 107	16,4	3 111	16,4
Colombie-Britannique et territoires	14 431	7,6	15 755	8,3	30 186	15,9	1	–	3 183	16,8	3 184	16,8
Canada[3]	97 943 $	51,9 %	90 899 $	48,1 %	188 842 $	100 %	12 $	0,1 %	18 946 $	99,9 %	18 958 $	100 %
Étranger	–	–	23 806	100	23 806	100	–	–	–	–	–	–
Total	97 943 $	46,1 %	114 705 $	53,9 %	212 648 $	100 %	12 $	0,1 %	18 946 $	99,9 %	18 958 $	100 %
	2013											
Canada	103 295 $	54,7 %	85 642 $	45,3 %	188 937 $	100 %	15 $	0,1 %	18 666 $	99,9 %	18 681 $	100 %
Étranger	–	–	20 928	100	20 928	100	–	–	–	–	–	–
Total	103 295 $	49,2 %	106 570 $	50,8 %	209 865 $	100 %	15 $	0,1 %	18 666 $	99,9 %	18 681 $	100 %

1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.
2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
3) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 1 518 millions de dollars, dont une tranche de 632 millions de dollars est assurée.

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par régions géographiques.

T17 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par régions géographiques

	2014					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement					
Au 31 octobre	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans ou plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	**34,6 %**	**34,0 %**	**25,1 %**	**6,2 %**	**0,1 %**	**100 %**
Étranger	**66,6 %**	**20,5 %**	**11,5 %**	**1,2 %**	**0,2 %**	**100 %**
	2013					
Canada	34,3 %	29,4 %	26,6 %	9,5 %	0,2 %	100 %
Étranger	64,5 %	21,2 %	12,9 %	1,1 %	0,3 %	100 %

Ratios prêt/valeur

Une tranche de 48 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas garantie (45 % au 31 octobre 2013), et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non garantie du portefeuille s'établissait à 54 % (57 % au 31 octobre 2013).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice , lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par régions géographiques.

T18 Ratios prêt/valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés[1]	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratio prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation[2] Ratio prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	**67,6 %**	**65,6 %**
Québec	**61,4**	**68,1**
Ontario	**61,1**	**64,6**
Manitoba et Saskatchewan	**65,7**	**66,7**
Alberta	**65,4**	**68,0**
Colombie-Britannique et territoires	**59,0**	**62,5**
Canada	**62,0 %**	**65,0 %**
Étranger	**69,9 %**	**s.o.**
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013	
Canada	63,0 %	63,8 %
Étranger	71,1 %	s.o.

1) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
2) Comprennent uniquement les marges de crédit hypothécaires à l'habitation aux termes du programme Crédit Intégré Scotia. Le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation

La Banque soumet son portefeuille à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence qu'auraient une hausse du taux de chômage, une augmentation des taux d'intérêt, une baisse de la valeur des biens immobiliers et des variations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. La Banque juge que les pertes potentielles liées au portefeuille de prêts hypothécaires advenant de tels événements défavorables sont gérables grâce à la diversification du portefeuille, au pourcentage élevé de prêts assurés et au faible ratio prêt-valeur du portefeuille. Cette conclusion est aussi étayée par une saine supervision de la gestion du risque et par des stratégies dynamiques d'atténuation du risque.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, la Banque avait des prêts en cours de 978 millions de dollars au 31 octobre 2014 (971 millions de dollars au 31 octobre 2013). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe

En raison de ses diverses activités internationales, la Banque est exposée à divers risques-pays. La Banque gère activement ce risque à l'aide de limites de risque établies en fonction de la solvabilité des pays en question. Les expositions actuelles au risque en Europe sont présentées plus loin dans le tableau T19.

La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (80 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. L'exposition de la Banque au risque en Europe est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles assortis de données d'entrée non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement significatif au cours du trimestre qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

T19 Exposition au risque en Europe

Les expositions actuelles au risque en Europe se détaillent comme suit :

Aux 31 octobre	2014						2013
	Prêts et équivalents de prêts			Autres			
(en millions de dollars)	Prêts et acceptations[1]	Lettres de crédit et garanties[2]	Engagements non prélevés[3]	Titres et dépôts auprès d'autres institutions financières[4]	Transactions financières sur titres et dérivés[5]	Exposition totale au risque en Europe	Exposition totale au risque en Europe
Expositions brutes	**8 045**	**1 839**	**11 187**	**8 102**	**1 900**	**31 073**	**27 749** $
Déduire : Engagements non prélevés			**11 187**			**11 187**	**8 370**
Expositions financées nettes	**8 045**	**1 839**	**–**	**8 102**	**1 900**	**19 886**	**19 379** $

1) Aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est évalué individuellement. Les valeurs brutes correspondent aux valeurs nettes, les garanties n'étant pas portées en diminution de celles-ci.
2) Les lettres de crédit et de garantie sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises.
3) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait devoir être versé advenant la défaillance d'un débiteur.
4) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur. Les valeurs brutes correspondent aux valeurs nettes, les garanties n'étant pas portées en diminution de celles-ci.
5) Les transactions financières sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 2 185 millions de dollars et celles au titre des transactions financières sur titres, à 13 823 millions de dollars.

T20 Expositions financées

Le tableau ci-dessous présente les expositions financées à l'égard de tous les pays européens :

Aux 31 octobre	2014[1]				2013
(en millions de dollars)	Emprunteurs souverains[2]	Autres banques	Sociétés[3]	Total	Total
Grèce	– $	– $	384 $	384 $	432 $
Irlande	19	2	274	295	226
Italie	(10)	268	13	271	407
Portugal	–	3	3	6	28
Espagne	79	33	218	330	316
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	88 $	306 $	892 $	1 286 $	1 409 $
R.-U.	1 078 $	1 832 $	5 162 $	8 072 $	6 799 $
Allemagne	1 258	527	750	2 535	2 398
France	2 105	631	341	3 077	2 934
Pays-Bas	42	281	265	588	1 012
Suisse	–	357	612	969	1 945
Autres	588	274	2 497	3 359	2 882
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	5 071 $	3 902 $	9 627 $	18 600 $	17 970 $
Total – Europe	5 159 $	4 208 $	10 519 $	19 886 $	19 379 $
Total – Europe au 31 octobre 2013	3 540 $	4 904 $	10 935 $	19 379 $	

1) Les chiffres entre parenthèses représentent le montant net des positions vendeur découlant des activités de transaction.
2) Compte tenu de 397 millions de dollars d'expositions liées à des agences supranationales (170 millions de dollars au 31 octobre 2013).
3) Les sociétés comprennent les institutions financières autres que les banques.

T21 Exposition de la Banque par pays

Les expositions de la Banque sont réparties comme suit :

Aux 31 octobre	2014[1]					2013
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres	Transactions financières sur titres et dérivés	Total	Total
Grèce	380 $	– $	4 $	– $	384 $	432 $
Irlande	37	18	240	–	295	226
Italie	307	1	(41)	4	271	407
Portugal	–	–	6	–	6	28
Espagne	237	–	88	5	330	316
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	961 $	19 $	297 $	9 $	1 286 $	1 409 $
R.-U.	4 094 $	1 432 $	1 363 $	1 183 $	8 072 $	6 799 $
Allemagne	852	317	1 272	94	2 535	2 398
France	563	11	2 363	140	3 077	2 934
Pays-Bas	307	71	140	70	588	1 012
Suisse	563	37	320	49	969	1 945
Autres	2 544	45	415	355	3 359	2 882
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	8 923 $	1 913 $	5 873 $	1 891 $	18 600 $	17 970 $
Total – Europe	9 884 $	1 932 $	6 170 $	1 900 $	19 886 $	19 379 $

1) Les chiffres entre parenthèses représentent le montant net des positions vendeur découlant des activités de transaction.

Le risque de la Banque lié à certains pays européens qui ont fait récemment les manchettes, à savoir la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (le « groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne »), est négligeable. Au 31 octobre 2014, les positions financées de la Banque à ces États souverains ainsi qu'aux banques, institutions financières autres que les banques et sociétés domiciliées dans ces pays totalisaient quelque 1,3 milliard de dollars, en baisse par rapport au chiffre de 1,4 milliard de dollars pour l'exercice précédent.

En ce qui a trait au risque-pays propre aux pays de ce groupe, l'exposition de la Banque à l'Irlande comprenait des dépôts de 18 millions de dollars auprès de la banque centrale et des titres des portefeuilles de transaction de 1 million de dollars. La Banque détenait une position acheteur nette en ce qui a trait aux titres d'États souverains de l'Espagne (79 millions de dollars) et une position vendeur nette en ce qui a trait à ceux de l'Italie (10 millions de dollars). La Banque n'avait aucun titre d'États souverains de la Grèce ou du Portugal.

La Banque était exposée aux banques italiennes à hauteur de 268 millions de dollars au 31 octobre 2014 (375 millions de dollars au 31 octobre 2013), surtout au titre d'activités à court terme de transaction sur métaux précieux et de prêts. L'exposition en Grèce de 384 millions de dollars (432 millions de dollars au 31 octobre 2013) est principalement liée à des prêts garantis à des sociétés de transport.

Au 31 octobre 2014, la Banque détenait des titres au montant de 4,9 milliards de dollars dans des États souverains et banques d'Europe autres que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne (4,4 milliards de dollars au 31 octobre 2013), surtout en regard d'émetteurs de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Les titres sont comptabilisés à la juste valeur, et la quasi-totalité des placements présente une forte liquidité de marché.

La plus grande partie des expositions au risque de crédit financées se compose actuellement de prêts financés constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. En outre, l'exposition au risque de crédit de clients découle de transactions sur dérivés et de transactions financières sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres). Les expositions au risque de contrepartie au titre des dérivés négociés de gré à gré se calculent sur la base de la juste valeur, alors que celles au titre des transactions financières sur titres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Les engagements non prélevés de 11 milliards de dollars (8,4 milliards de dollars au 31 octobre 2013) sont composés d'engagements de prêts non financés et d'engagements de crédit visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire. Le total des engagements de prêts non financés envers des sociétés en Europe (autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie,

Portugal et Espagne) s'établissait à 7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Au 31 octobre 2014, les engagements liés à des lettres de crédit pour le compte d'autres banques s'établissaient à 3,6 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Les engagements non prélevés sont détaillés par pays dans le tableau T22.

L'exposition indirecte de la Banque est aussi détaillée dans le tableau ci-après, et s'entend de ce qui suit :

– des titres exposés à des entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe;

– des lettres de crédit ou de garanties (prises en compte dans les équivalents de prêts dans le tableau ci-dessus) liées à des entités européennes.

Sont inclus dans l'exposition indirecte présentée au tableau T22 un montant de 452 millions de dollars lié au groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, un montant de 131 millions de dollars lié à l'Allemagne, un montant de 66 millions de dollars lié au Royaume-Uni et un montant de 55 millions de dollars lié à la Suisse. L'exposition indirecte sous la forme de lettres de crédit totalisait 1 839 millions de dollars au 31 octobre 2014 (1 523 millions de dollars au 31 octobre 2013), dont une tranche de 43 millions de dollars (69 millions de dollars au 31 octobre 2013) représentait une exposition indirecte liée au groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne. La Banque gère l'exposition indirecte par l'intermédiaire de son cadre de gestion du risque de crédit et d'une évaluation poussée de la contrepartie.

Outre les expositions indirectes totales détaillées dans le tableau T22, la Banque détenait des garanties libellées en euros de 1 371 millions de dollars (680 millions de dollars au 31 octobre 2013) fournies par des contreparties non européennes.

T22 Expositions indirectes

Aux 31 octobre	Engagements non prélevés		Exposition indirecte	
(en millions de dollars)	**2014**	2013	**2014**	2013
Grèce	**– $**	– $	**– $**	– $
Irlande	**87**	68	**(1)**	18
Italie	**45**	74	**7**	21
Portugal	**–**	–	**–**	–
Espagne	**57**	294	**490**	209
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	**189 $**	436 $	**496 $**	248 $
R.-U.	**5 662 $**	4 043 $	**693**	524 $
Allemagne	**791**	782	**313**	370
France	**1 269**	647	**346**	273
Pays-Bas	**1 056**	845	**175**	172
Suisse	**806**	548	**172**	229
Autres	**1 414**	1 069	**365**	288
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	**10 998 $**	7 934 $	**2 064 $**	1 856 $
Total – Europe	**11 187 $**	8 370 $	**2 560 $**	2 104 $

La Banque n'a recours à aucun swap sur défaillance comme mesure d'atténuation des risques visant à réduire son exposition au risque-pays. En ce qui a trait aux banques, aux institutions financières autres que les banques et aux sociétés, la Banque peut parfois avoir recours à des swaps sur défaillance pour compenser en partie son exposition à l'égard des prêts financés. Pour ce qui est du groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, la Banque ne bénéficiait pas d'une protection par voie de swap sur défaillance à l'égard des positions financées au 31 octobre 2014. Au titre de son portefeuille de transaction, la Banque peut acheter ou vendre des swaps sur défaillance. Toutes les expositions, y compris celles liées aux swaps sur défaillance, sont soumises à des limites de risque et font l'objet d'une surveillance continue de la part du service indépendant de gestion des risques.

Comme d'autres banques, la Banque fournit aussi des services de règlement et de compensation à une clientèle variée dans ces pays et elle suit et gère activement les expositions intrajournalières découlant de ces services. Cependant, la Banque n'a aucune exposition financée dans ces pays à l'égard des particuliers ou des petites entreprises.

Perspectives

La qualité du portefeuille de prêts de la Banque devrait demeurer solide en raison de son exposition limitée aux secteurs et aux régions à risque et de son excellente diversification mondiale.

On s'attend à ce qu'au Canada, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux particuliers s'accroisse du fait de l'augmentation des actifs et de la variation de la composition des activités, surtout en ce qui a trait aux cartes de crédit et aux prêts automobiles, ce qui est conforme à notre tolérance au risque et à notre stratégie. La dotation au titre des prêts autres qu'aux particuliers devrait afficher une croissance modeste traduisant les niveaux inhabituellement bas enregistrés en 2014. On s'attend à ce qu'à l'étranger, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances augmente en raison de la croissance des actifs, des acquisitions et de la diminution des ajustements au titre des pertes sur créances liés aux portefeuilles acquis.

Revue du quatrième trimestre

Comparaison du quatrième trimestre de 2014 et du quatrième trimestre de 2013

Bénéfice net

Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est élevé à 1 438 millions de dollars, comparativement à 1 676 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 265 millions de dollars (se reporter au tableau T23), le bénéfice net s'est accru de 27 millions de dollars ou de 2 %. La saine croissance des volumes, la hausse des marges sur intérêts et l'incidence favorable de la conversion des devises ont été largement neutralisées par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges d'exploitation.

Total des revenus

Le total des revenus (BMEF) s'est établi à 5 848 millions de dollars, en hausse de 371 millions de dollars ou de 7 % par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 77 millions de dollars (se reporter au tableau T23), le total des revenus s'est accru de 448 millions de dollars ou de 8 %. La progression des revenus d'un exercice à l'autre traduit la hausse des revenus d'intérêts nets du fait de la croissance des actifs et de l'amélioration de la marge sur intérêts, la progression des revenus autres que d'intérêts, y compris l'augmentation des frais bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine, et l'incidence favorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées du fait de la cession de CI en juin 2014.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) se sont établis à 3 105 millions de dollars, en hausse de 228 millions de dollars ou de 8 % par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation des revenus d'intérêts nets, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises, s'explique par la croissance des actifs des Opérations internationales et du Réseau canadien et par la progression de la marge sur activités bancaires principales.

La marge sur activités bancaires principales s'est fixée à 2,39 %, en hausse par rapport à celle de 2,31 % enregistrée l'exercice précédent. L'augmentation de la marge s'explique essentiellement par l'accroissement des marges du Réseau canadien et des Opérations internationales ainsi que par le recul des frais de financement, les débentures et les dépôts à taux élevé venus à échéance ayant été remplacés par un financement dont les taux courants sont moins élevés.

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 2 042 millions de dollars, ce qui représente une progression de 259 millions de dollars ou de 15 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation traduit essentiellement la hausse des frais bancaires, des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage, de même que la croissance des commissions de placement et l'incidence favorable de la conversion des devises.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation (BMEF) se sont établis à 701 millions de dollars, en baisse de 116 millions de dollars ou de 14 %. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 77 millions de dollars (se reporter au tableau T23), les autres revenus d'exploitation ont fléchi de 39 millions de dollars ou de 5 %. Le fléchissement des revenus provenant des activités de transaction et du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a été annulé en partie par la progression des profits nets sur les titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 574 millions de dollars pour le quatrième trimestre, contre 321 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence de l'élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T23), la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accrue de 191 millions de dollars. La hausse d'un exercice à l'autre s'est entièrement fait sentir dans les Opérations internationales et le Réseau canadien, et elle reflète un élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T23) ainsi que la dotation additionnelle de 26 millions de dollars au titre des comptes de particuliers du Réseau canadien et celle de 83 millions de dollars des Opérations internationales au titre de certains comptes du secteur antillais de l'hébergement.

Charges d'exploitation et productivité

Les charges d'exploitation se sont établies à 3 361 millions de dollars au quatrième trimestre, en hausse de 384 millions de dollars ou de 13 % par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les éléments exceptionnels de 203 millions de dollars (se reporter au tableau T3) expliquent un peu plus de la moitié de la hausse. L'incidence défavorable de la conversion des devises s'est établie à 1 %. La croissance restante traduit d'abord et avant tout les augmentations annuelles des salaires et des avantages et la progression des charges sociales et des autres avantages. Les autres augmentations s'expliquent par la hausse des dépenses liées aux initiatives technologiques et des taxes d'affaires aux Antilles.

Le ratio de productivité a été porté à 57,5 % au quatrième trimestre, par rapport à 54,4 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Abstraction faite des éléments exceptionnels, le ratio du trimestre écoulé s'est établi à 53,3 %.

Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 20,6 % pour le trimestre, comparativement à 20,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à une baisse des recouvrements d'impôt, annulée en partie par la hausse des revenus exonérés d'impôt au cours de l'exercice à l'étude.

Comparaison du quatrième trimestre de 2014 et du troisième trimestre de 2014

Bénéfice net

Le bénéfice net du trimestre à l'étude s'est élevé à 1 438 millions de dollars, comparativement au bénéfice net de 2 351 millions de dollars enregistré au trimestre précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 265 millions de dollars comptabilisés pour le trimestre à l'étude et du profit exceptionnel de 555 millions de dollars comptabilisé au trimestre précédent (se reporter au tableau T23), le bénéfice net s'est replié de 93 millions de dollars ou de 5 %. Ce repli d'un trimestre à l'autre s'explique d'abord et avant tout par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la baisse des revenus d'intérêts nets et le fléchissement des revenus d'exploitation reflétant les cessions survenues durant le trimestre précédent. La diminution du bénéfice net a été annulée en partie par la hausse des frais bancaires et des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine.

Total des revenus

Le total des revenus (BMEF) s'est chiffré à 5 848 millions de dollars, en baisse de 728 millions de dollars ou de 11 % en regard de celui du trimestre précédent, essentiellement en raison des éléments exceptionnels comptabilisés au cours de ces deux trimestres. Le recul sous-jacent de 8 millions de dollars du total des revenus s'explique d'abord et avant tout par la diminution de la marge nette sur intérêts, des revenus provenant des activités de transaction et du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées. Ces diminutions ont été entièrement neutralisées par la hausse des frais bancaires, des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine et des profits nets sur les titres de placement.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont diminué de 50 millions de dollars pour s'établir à 3 105 millions de dollars. La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,39 %, comparativement à 2,41 %. Le repli de la marge est survenu en grande partie au sein du Réseau canadien et des Opérations internationales.

Revenus nets tirés des frais et des commissions

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont chiffrés à 2 042 millions de dollars, en hausse de 80 millions de dollars ou de 4 %. L'augmentation traduit d'abord et avant tout la hausse des frais bancaires de particuliers, surtout dans les Opérations internationales, et des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation (BMEF) se sont chiffrés à 701 millions de dollars, en baisse de 758 millions de dollars en regard de ceux du trimestre précédent, essentiellement en raison des éléments exceptionnels comptabilisés au cours de ces deux trimestres. La diminution sous-jacente de 38 millions de dollars ou de 5 % s'explique essentiellement par la baisse des revenus provenant des activités de transaction et du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des profits nets sur les titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 574 millions de dollars pour le quatrième trimestre, contre 398 millions de dollars pour le trimestre précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence de l'élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T23), la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accrue de 114 millions de dollars. La progression s'est entièrement fait sentir dans les Opérations internationales et le Réseau canadien, et elle reflète la dotation additionnelle de 26 millions de dollars au titre de comptes de particuliers du Réseau canadien et celle de 83 millions de dollars des Opérations internationales au titre de certains comptes du secteur antillais de l'hébergement.

Charges d'exploitation et productivité

Les charges d'exploitation ont affiché une hausse de 221 millions de dollars ou de 7 %. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, les charges ont progressé de 18 millions de dollars ou de 1 %. L'augmentation des frais liés à la technologie, des honoraires et des frais liés à la publicité, surtout du fait des initiatives, a essentiellement été neutralisée par la baisse de la rémunération liée à la performance et de la rémunération fondée sur des actions.

Le ratio de productivité s'est fixé à 57,5 %, comparativement à 47,8 % pour le trimestre précédent. Abstraction faite des éléments exceptionnels, le ratio s'est établi à 53,3 %, comparativement à 52,9 %.

Impôt

Le taux d'impôt effectif du trimestre à l'étude s'est établi à 20,6 %, en regard d'un taux de 20,3 % pour le trimestre précédent. L'augmentation du taux d'impôt effectif s'explique d'abord et avant tout par la baisse du taux d'impôt effectif lié au profit sur cession comptabilisé à l'exercice précédent, neutralisée en partie par la hausse des revenus exonérés d'impôt pour le trimestre à l'étude.

T23 Éléments exceptionnels

	Pour les trimestres clos les					
	31 octobre 2014			31 juillet 2014		
(en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	Avant impôt	Après impôt	Incidence sur le bénéfice par action	Avant impôt	Après impôt	Incidence sur le bénéfice par action
Profit sur la vente						
Vente d'une majorité de la participation dans CI Financial Corp.[1]	– $	– $		643 $	555 $	
Charges de restructuration	(148)	(110)		–	–	
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances						
Comptes non garantis de particuliers ayant fait faillite au Canada	(62)	(46)		–	–	
Ajustements d'évaluation						
Ajustement de l'évaluation relative au financement	(30)	(22)		–	–	
Réévaluation des actifs monétaires au Venezuela	(47)	(47)		–	–	
Dispositions juridiques	(55)	(40)		–	–	
Total	**(342)$**	**(265)$**	**(0,22)$**	643 $	555 $	0,45 $
Par postes de l'état consolidé du résultat net						
Revenus provenant des activités de transaction	(30)$	(22)$		– $	– $	
Autres revenus d'exploitation – Autres	(47)	(47)		643	555	
Autres revenus d'exploitation/Total des revenus	**(77)**	**(69)**		643	555	
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(62)	(46)		–	–	
Autres charges d'exploitation	(203)	(150)		–	–	
Total	**(342)$**	**(265)$**	**(0,22)$**	643 $	555 $	0,45 $

1) Comprend un profit latent après impôt de 152 millions de dollars (174 millions de dollars avant impôt) sur le reclassement de la participation restante de la Banque vers les titres disponibles à la vente.

Sommaire des résultats trimestriels

Faits saillants financiers trimestriels

T24 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

	31 oct. 2014	31 juill. 2014	30 avril 2014	31 janv. 2014	31 oct.[1] 2013	31 juill.[1] 2013	30 avril[1] 2013	31 janv.[1] 2013	31 oct.[1] 2012	31 juill.[1] 2012	30 avril[1] 2012	31 janv.[1] 2012
Total des revenus *(en millions de dollars)*	**5 747 $**	6 487 $	5 725 $	5 645 $	5 400 $	5 515 $	5 213 $	5 171 $	4 851 $	5 516 $	4 692 $	4 587 $
Total des revenus (BMEF)[2] *(en millions de dollars)*	**5 848**	6 576	5 809	5 725	5 477	5 594	5 295	5 245	4 925	5 593	4 761	4 655
Bénéfice net *(en millions de dollars)*	**1 438 $**	2 351 $	1 800 $	1 709 $	1 676 $	1 747 $	1 582 $	1 605 $	1 502 $	2 050 $	1 440 $	1 398 $
Bénéfice de base par action *(en dollars)*	**1,10**	1,86	1,40	1,33	1,30	1,37	1,23	1,26	1,19	1,70	1,17	1,21
Bénéfice dilué par action *(en dollars)*	**1,10**	1,85	1,39	1,32	1,29	1,36	1,22	1,24	1,18	1,68	1,15	1,18

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

Bénéfice net

La Banque a enregistré de bons résultats en 2014, affichant une croissance au cours des trois premiers trimestres, suivie d'un léger repli de la performance sous-jacente au quatrième trimestre découlant d'abord et avant tout du recul des revenus d'intérêts nets et des revenus provenant des activités de transaction, ainsi que de l'augmentation des pertes sur prêts. Abstraction faite du profit sur cession de 555 millions de dollars (se reporter au tableau T23), le résultat dilué par action du troisième trimestre s'est établi à 1,40 $. Le bénéfice net du quatrième trimestre a affiché une forte baisse par suite de l'incidence des éléments exceptionnels de 265 millions de dollars (se reporter au tableau T23).

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont affiché une croissance durant les trois premiers trimestres de l'exercice à l'étude avant de se replier de 50 millions de dollars au quatrième trimestre du fait de la diminution des marges nettes sur intérêts du Réseau canadien et des Opérations internationales. Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de façon constante en 2014 en raison de la forte croissance continue des prêts en Amérique latine, en partie par suite de l'incidence favorable de la conversion des devises, de la croissance des prêts automobiles à la consommation et des prêts aux entreprises du Réseau canadien ainsi que de l'augmentation des prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux. Les dépôts dont les écarts sont peu élevés auprès d'autres banques ont augmenté par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La marge sur activités bancaires principales du quatrième trimestre de l'exercice à l'étude a affiché une amélioration de huit points de base par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La marge s'est accrue durant les deux premiers trimestres en raison de l'amélioration des marges du Réseau canadien et des Opérations internationales de même que de l'échéance de financement de gros et de débentures plus coûteux, qui ont été remplacés par du financement de gros dont les taux sont moins élevés. La marge a légèrement diminué au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice en cours du fait de l'amenuisement des écarts du Réseau canadien et des Opérations internationales de même que de la hausse des volumes de dépôts dont les rendements sont moins élevés auprès d'autres banques.

La marge du Réseau canadien a augmenté au cours des trois premiers trimestres en raison de la hausse des écarts sur les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit ainsi que de la forte croissance des produits dont les écarts sont plus élevés, y compris les cartes de crédit, avant de se replier légèrement au quatrième trimestre en raison de la diminution de l'écart sur les prêts automobiles à la consommation et des revenus tirés des remboursements anticipés de prêts hypothécaires. La marge des Opérations internationales a augmenté au cours des trois premiers trimestres de 2014 en raison de l'augmentation des écarts dans tous les pays d'Amérique latine et d'Asie, avant de diminuer légèrement au quatrième trimestre. Les écarts du portefeuille de prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux ont légèrement diminué au cours de chaque trimestre à la suite du repli des écarts liés au portefeuille de prêts aux sociétés aux États-Unis.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts sous-jacents ont affiché une croissance continue durant l'exercice, ce qui, dans le cas du troisième trimestre, tient également compte de l'avantage tiré du profit sur cession de 555 millions de dollars. Les revenus autres que d'intérêts du quatrième trimestre ont subi l'incidence défavorable d'éléments exceptionnels de 77 millions de dollars (se reporter au tableau T23). Les revenus tirés des services bancaires ont affiché une tendance à la hausse pour l'exercice grâce à la forte croissance des frais sur cartes au Canada et en Amérique latine. Les honoraires liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage ont affiché une croissance continue tout au long de l'exercice en raison de la croissance des actifs sous gestion et des actifs sous administration moyens. Les revenus tirés des activités de transaction chaque trimestre ont reflété les occasions sur le marché qui se sont présentées tout au long de l'exercice, affichant une hausse au deuxième trimestre avant de se replier aux troisième et quatrième trimestres en deçà de la moyenne des six trimestres précédents. Les profits nets sur les titres de placement traduisent les occasions sur le marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du Réseau canadien et des Opérations internationales a affiché une hausse continue au cours de l'exercice, ce qui reflète la croissance des volumes de prêts et l'augmentation des ratios de pertes de ces deux secteurs. La dotation du quatrième trimestre tient compte d'un élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T23), ainsi que de la dotation additionnelle de 26 millions de dollars au titre de comptes de particuliers du Réseau canadien et de celle de 83 millions de dollars des Opérations internationales au titre de certains comptes du secteur antillais de l'hébergement. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est maintenue à des niveaux très bas.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté pour l'exercice à l'étude, essentiellement du fait d'éléments exceptionnels de 203 millions de dollars (se reporter au tableau T23) comptabilisés au quatrième trimestre. Les frais liés à la technologie ont augmenté aux troisième et quatrième trimestres, essentiellement en raison de la hausse des coûts d'expansion des affaires et des investissements dans les nouvelles initiatives au second semestre de l'exercice. Le calendrier de la rémunération fondée sur des actions et sur la performance ainsi que des coûts de publicité et de prospection explique en partie les fluctuations trimestrielles.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a varié de 20 % à 22 % en raison des différents niveaux de revenus gagnés dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés ainsi que du moment de l'avantage tiré du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées. Le taux d'impôt s'est replié au troisième trimestre en raison du profit sur cession imposé au taux des gains en capital, et il est demeuré stable au quatrième trimestre du fait des charges de restructuration et de la hausse des économies d'impôt dans certains territoires étranger où les taux d'impôt moyens sont plus élevés que la moyenne.

Les tendances du bénéfice net au cours des huit derniers trimestres et d'autres données importantes sont présentées à la page 107.

Revue des résultats financiers – 2013 c. 2012

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2013 et 2012, les explications et résultats connexes se présentent comme suit.

Bénéfice net

En 2013, la Banque Scotia a enregistré des résultats record et elle a atteint ou surpassé tous ses objectifs financiers. Le bénéfice net s'est établi à 6 610 millions de dollars, en hausse de 220 millions de dollars ou de 3 % par rapport au bénéfice record de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,11 $, comparativement à 5,18 $ en 2012. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 16,6 %, comparativement à 19,9 % l'exercice précédent.

Le bénéfice net de 2013 tient compte d'un avantage après impôt non récurrent de 90 millions de dollars lié aux Opérations internationales au titre i) du profit sur la vente de Thanachart Life Assurance Public Company Limited par Thanachart Bank, société associée en Thaïlande (150 millions de dollars après impôt); ii) de la moins-value de montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico (40 millions de dollars après impôt); et iii) d'une charge de restructuration liée aux activités de la Banque en Uruguay (20 millions de dollars après impôt). Au total, ces éléments non récurrents ont eu une incidence de 0,07 $ par action. Le bénéfice net de 2012 comprenait des profits immobiliers de 708 millions de dollars ou de 0,61 $ par action. Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net s'est accru de 838 millions de dollars ou de 15 %, et le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,04 $, comparativement à 4,57 $ en 2012. Il s'agit d'une progression de 10,3 %. Le rendement des capitaux propres sous-jacents a été soutenu à 16,3 %, comparativement à 17,7 % en 2012.

Total des revenus

Le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF ») a progressé de 8 % par rapport à 2012 pour s'établir à 21 611 millions de dollars. Compte non tenu du profit susmentionné au titre d'une société associée enregistré au cours de l'exercice, des profits immobiliers dégagés en 2012 et de l'incidence favorable de la conversion des devises, le total des revenus a augmenté de 11 %.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 1 378 millions de dollars ou de 14 % pour se chiffrer à 11 365 millions de dollars, cette hausse étant principalement attribuable à l'apport des acquisitions et à la croissance des actifs moyens des activités bancaires principales. La marge sur activités bancaires principales est restée inchangée par rapport à celle de 2012.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont chiffrés à 6 917 millions de dollars, en hausse de 671 millions de dollars ou de 11 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les acquisitions ont représenté environ le tiers de la hausse. La croissance a surtout été observée dans les honoraires de gestion de patrimoine, grâce à l'augmentation des actifs au titre des fonds communs de placement et des commissions de courtage. On a également constaté une augmentation des revenus tirés des services bancaires dans l'ensemble des catégories de revenus.

Les autres revenus d'exploitation (BMEF) se sont établis à 3 329 millions de dollars, en baisse de 372 millions de dollars ou de 10 % par rapport à ceux de 2012, ce qui reflète l'incidence des profits immobiliers réalisés en 2012. Ce facteur a été en partie contrebalancé par le profit susmentionné au titre d'une société associée enregistré en 2013. Compte non tenu de ces éléments, la progression de 11 % reflète la croissance des profits nets sur les titres de placement et celle des revenus d'assurance.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 288 millions de dollars, en hausse de 36 millions de dollars par rapport à 1 252 millions de dollars en 2012.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 12 % par rapport à 2012, pour s'établir à 11 664 millions de dollars. Près de la moitié de cette croissance s'explique par les acquisitions, par l'incidence défavorable de la conversion des devises ainsi que par les éléments non récurrents susmentionnés. L'augmentation restante est attribuable à des mesures visant la croissance, à la hausse des coûts des avantages du personnel et à l'augmentation des loyers par suite de la vente de Scotia Plaza en 2012. Le levier d'exploitation s'est établi à un montant positif de 1,3 %, après ajustement pour exclure l'incidence des profits immobiliers comptabilisés en 2012 et des éléments non récurrents susmentionnés comptabilisés en 2013.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 20,8 %, comparativement à 19,7 % pour 2012. Cette hausse est essentiellement attribuable au taux d'impôt plus faible sur la vente de biens immobiliers au cours de 2012.

T25 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)[2]	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurances mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	**Total**
Revenus d'intérêts nets	5 419 $	4 923 $	409 $	787 $	(188)$	**11 350 $**
Revenus autres que d'intérêts	1 554	2 498	3 587	2 793	(483)	**9 949**
Total des revenus	6 973 $	7 421 $	3 996 $	3 580 $	(671)$	**21 299 $**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	478	781	3	26	0	**1 288**
Charges autres que d'intérêts	3 583	4 138	2 411	1 589	(57)	**11 664**
Charge d'impôt sur le résultat	761	584	336	510	(454)	**1 737**
Bénéfice net	2 151 $	1 918 $	1 246 $	1 455 $	(160)$	**6 610 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	192	39	–	–	**231**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 151 $	1 726 $	1 207 $	1 455 $	(160)$	**6 379 $**

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus d'exploitation et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (312 millions de dollars), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter à la page 17 pour les mesures non conformes aux PCGR.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (en millions de dollars)[2]	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurances mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	**Total**
Revenus d'intérêts nets	4 610 $	4 456 $	442 $	760 $	(298) $	**9 970 $**
Revenus autres que d'intérêts	1 531	2 029	3 072	2 744	300	**9 676**
Total des revenus	6 141 $	6 485 $	3 514 $	3 504 $	2 $	**19 646 $**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	506	613	3	30	100	**1 252**
Charges autres que d'intérêts	3 192	3 683	2 076	1 507	(22)	**10 436**
Charge d'impôt sur le résultat	642	463	315	524	(376)	**1 568**
Bénéfice net	1 801 $	1 726 $	1 120 $	1 443 $	300 $	**6 390 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	168	25	–	–	**196**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 798 $	1 558 $	1 095 $	1 443 $	300 $	**6 194 $**

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus d'exploitation et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (288 millions de dollars), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter à la page 17 pour les mesures non conformes aux PCGR.

Résultats financiers par secteurs d'activité

Réseau canadien

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 151 millions de dollars en 2013, soit une progression de 350 millions de dollars ou de 19 % par rapport à celui de 2012. Le rendement du capital économique s'est établi à 33,4 %, contre 35,9 % en 2012. Les services bancaires aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises ont affiché de solides résultats.

Le total des revenus s'est établi à 6 973 millions de dollars, en hausse de 832 millions de dollars ou de 14 % par rapport à 2012.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 18 % pour atteindre 5 419 millions de dollars. Compte non tenu de l'incidence de Tangerine, la croissance sous-jacente des revenus d'intérêts nets traduit la forte augmentation des actifs et des dépôts. La marge nette sur intérêts a reculé de 5 points de base pour s'établir à 2,04 % du fait essentiellement de l'acquisition de Tangerine.

Opérations internationales

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 168 millions de dollars ou de 11 % pour s'établir à 1 726 millions de dollars compte tenu d'un avantage après impôt de 90 millions de dollars au titre i) de la vente d'une filiale par une société associée en Thaïlande (150 millions de dollars); ii) de la moins-value de montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico (40 millions de dollars); et iii) d'une charge de restructuration en Uruguay (20 millions de dollars). Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net a augmenté de 78 millions de dollars, ou de 5 %, du fait des acquisitions et de la forte croissance des revenus sous-jacents, qui comprenaient un profit après impôt de 25 millions de dollars sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, des charges d'exploitation et de l'impôt sur le résultat. Le rendement du capital économique s'est établi à 14,2 %, contre 11,9 % en 2012.

Le total des revenus s'est établi à 7 421 millions de dollars, en hausse de 14 %. Compte non tenu de l'avantage de 203 millions de dollars (sur une base de mise en équivalence fiscale) découlant du profit susmentionné au titre d'une société associée en Thaïlande et de l'incidence favorable de la conversion des devises, les revenus ont augmenté de 632 millions de dollars ou de 10 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 10 %, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts et par les acquisitions. La marge nette sur intérêts s'est chiffrée à 4,11 %, soit un taux relativement stable par rapport à 4,13 % en 2012. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont totalisé 1 403 millions de dollars, en hausse de 8 %, ce qui reflète essentiellement les acquisitions et l'augmentation des revenus sous-jacents au titre des particuliers et des entreprises. Le revenu net découlant des sociétés associées a augmenté de 283 millions de dollars. Compte non tenu du profit susmentionné (sur une base de mise en équivalence fiscale) au titre d'une société associée, les apports ont remonté de 80 millions de dollars, ou de 21 %, surtout en Asie. Les autres revenus d'exploitation se sont chiffrés à 427 millions de dollars, soit une hausse de 23 %, qui s'explique en grande partie par un profit sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou et par l'accroissement des profits nets sur les titres de placement.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

La Gestion de patrimoine et assurance mondiales dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 207 millions de dollars, en hausse de 112 millions de dollars ou de 10 % par rapport à celui de 2012. La hausse du bénéfice net traduit les solides résultats dans l'ensemble des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. La croissance liée à la gestion de patrimoine s'explique par la hausse des actifs sous gestion (« ASG ») et des actifs sous administration (« ASA ») du fait des ventes nettes, du redressement des marchés des capitaux et de l'acquisition de Colfondos, en Colombie, et de AFP Horizonte, au Pérou. Le rendement du capital économique s'est établi à 16,7 %, contre 13,5 % pour 2012.

Le total des revenus s'est chiffré à 3 996 millions de dollars, en hausse de 482 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport à celui de 2012. La hausse des revenus s'explique par la forte croissance liée aux activités de gestion de patrimoine et d'assurance ainsi qu'aux acquisitions.

Services bancaires et marchés mondiaux

En 2013, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 455 millions de dollars, en légère progression de 12 millions de dollars, ou de 1 %, par rapport à celui de 2012. Ce résultat a bénéficié de la solide contribution de la clientèle diversifiée. La croissance soutenue des revenus pour l'ensemble des activités a entraîné l'enregistrement de revenus inégalés, qui ont toutefois été atténués par la hausse des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 27,6 %, contre 26,3 % pour 2012.

Le total des revenus pour 2013 s'est chiffré à un montant record de 3 580 millions de dollars, contre 3 504 millions de dollars pour 2012, ce qui représente une augmentation de 2 %, les activités ayant continué de tirer parti de la plateforme de produits et services diversifiés. Les revenus tirés des activités liées aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres et des activités de prêts aux sociétés au Canada ont atteint un niveau record en 2013. Les activités de prêts aux sociétés en Europe, qui ont affiché une croissance très prononcée, ont aussi contribué à ce résultat. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par le recul des activités liées aux marchandises et aux métaux précieux, des services bancaires d'investissement, des activités de prêts aux sociétés aux États-Unis et des activités liées aux devises.

Autres

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 160 millions de dollars en 2013, comparativement à un bénéfice net de 300 millions de dollars en 2012. En 2012, des profits après impôt sur la vente de biens immobiliers de 708 millions de dollars avaient eu une incidence positive sur le bénéfice net.

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 312 millions de dollars en 2013, contre 288 millions de dollars en 2012.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Situation financière – 2013 c. 2012

Total des actifs

Au 31 octobre 2013, le total des actifs de la Banque s'élevait à 744 milliards de dollars, en hausse de 75 milliards de dollars ou de 11 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2012, compte tenu d'un montant d'environ 28 milliards de dollars lié à l'acquisition de Tangerine.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont progressé de 6 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des dépôts portant intérêt auprès des banques centrales, tandis que les métaux précieux ont reculé de 4 milliards de dollars en raison de la baisse des prix et des stocks. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont augmenté de 16 milliards de dollars.

Titres détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction ont augmenté de 9 milliards de dollars par rapport à ceux au 31 octobre 2012. Les titres détenus à des fins de transaction ont progressé de 10 milliards de dollars du fait de l'accroissement des actions ordinaires et des titres de créance des gouvernements provinciaux canadiens et américains détenus. Les prêts détenus à des fins de transaction ont reculé de 2 milliards de dollars, surtout du fait de la baisse des activités de transaction sur métaux précieux et de prêts.

Titres de placement

Les titres de placement ont progressé de 1 milliard de dollars, essentiellement en raison de l'accroissement des titres de créance de gouvernements étrangers détenus. Au 31 octobre 2013, le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, s'établissait à 980 millions de dollars, en hausse de 89 millions de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2012. La variation traduit en grande partie les hausses des actions ordinaires, les profits latents sur les titres de créance ayant diminué d'un exercice à l'autre.

Prêts

Les prêts ont progressé de 50 milliards de dollars ou de 14 % depuis le 31 octobre 2012. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 34 milliards de dollars, surtout en raison de l'acquisition de Tangerine. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 8 milliards de dollars, ce qui traduit en grande partie la croissance au Canada et au Mexique. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 8 milliards de dollars, principalement en raison de la croissance en Amérique latine et en Asie.

Total des passifs

Les passifs totalisaient 698 milliards de dollars au 31 octobre 2013, en hausse de 70 milliards de dollars ou de 11 % par rapport à ceux au 31 octobre 2012, compte tenu d'un montant de 35 milliards de dollars lié à Tangerine.

Dépôts

Le total des dépôts a affiché une hausse de 52 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 33 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'acquisition de Tangerine. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 20 milliards de dollars, dont 6 milliards de dollars du fait de l'acquisition de Tangerine et d'autres moteurs de croissance au Canada et aux États-Unis. Les dépôts d'autres institutions financières ont fléchi de 1 milliard de dollars.

Autres passifs

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés et celles liées aux titres vendus à découvert ont affiché une hausse respective de 21 milliards de dollars et de 6 milliards de dollars. Les passifs liés aux instruments dérivés ont reculé de 6 milliards de dollars, ce qui est semblable à la baisse des actifs liés aux instruments dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 5 722 millions de dollars depuis le 31 octobre 2012. Cette augmentation traduit l'autogénération de capital de 3 293 millions de dollars et l'émission d'actions ordinaires de 1 377 millions de dollars, dont un montant de 99 millions de dollars dans le cadre de l'achat de Colfondos, en Colombie, et un montant de 1 278 millions de dollars par l'intermédiaire du régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice d'options. La Banque a racheté des actions privilégiées pour un montant de 300 millions de dollars au cours de l'exercice.

Le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté 1 133 millions de dollars, essentiellement en raison de la réévaluation des actifs et des passifs des régimes d'avantages du personnel de même que de la diminution de la conversion des devises latente quant aux investissements de la Banque dans ses établissements à l'étranger.

D20 Portefeuille de prêts
Prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre

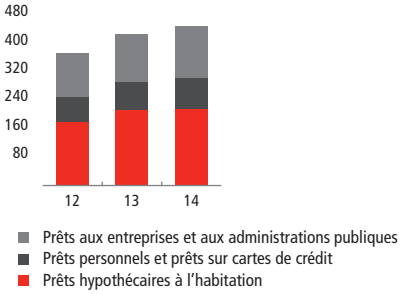

D21 Dépôts
En milliards de dollars, aux 31 octobre

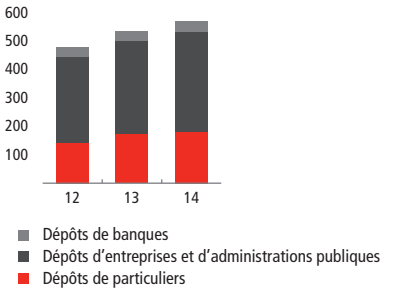

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T26 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	**2014**	2013	2012
Actifs			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	**64,0 $**	62,2 $	59,7 $
Actifs détenus à des fins de transaction	**113,2**	96,5	87,6
Titres pris en pension et titres empruntés	**93,9**	82,5	66,2
Titres de placement	**38,7**	34,3	33,4
Prêts	**424,3**	402,2	352,6
Autres	**71,6**	65,9	68,7
Total des actifs	**805,7 $**	743,6 $	668,2 $
Passifs			
Dépôts	**554,0 $**	517,9 $	465,7 $
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**89,0**	77,5	57,0
Autres passifs	**108,6**	97,0	95,7
Débentures subordonnées	**4,9**	5,8	10,1
Total des passifs	**756,5 $**	698,2 $	628,5 $
Capitaux propres			
Actions ordinaires	**45,0**	40,2	34,3
Actions privilégiées	**2,9**	4,1	4,4
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**1,3**	1,1	1,0
Total des capitaux propres	**49,2 $**	45,4 $	39,7 $
Total des passifs et des capitaux propres	**805,7 $**	743,6 $	668,2 $

État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2014, le total des actifs de la Banque s'élevait à 806 milliards de dollars, en hausse de 62 milliards de dollars, ou de 8 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2013. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, le total des actifs s'est accru de 40 milliards de dollars, ou de 5 %.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont progressé de 3 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des dépôts portant intérêt auprès des banques centrales, alors que les métaux précieux ont reculé de 2 milliards de dollars en raison de la baisse des prix et des stocks. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont augmenté de 11 milliards de dollars.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction ont progressé de 17 milliards de dollars par rapport à ceux au 31 octobre 2013, ce qui traduit d'abord et avant tout la hausse de 11 milliards de dollars des titres détenus à des fins de transaction du fait de l'accroissement des actions ordinaires et des titres de créance du gouvernement canadien détenus et à l'augmentation de 3 milliards de dollars des prêts détenus à des fins de transaction.

Titres de placement

Les titres de placement ont progressé de 4 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'accroissement des titres de créance du gouvernement américain détenus aux fins de la gestion de la trésorerie. Au 31 octobre 2014, le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, s'établissait à 847 millions de dollars, en baisse de 133 millions de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2013. Le recul traduit en grande partie les profits réalisés sur des ventes en 2014.

Prêts

Les prêts ont progressé de 22 milliards de dollars, ou de 5 %, depuis le 31 octobre 2013. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, les prêts ont augmenté de 15 milliards de dollars, ou de 4 %. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 3 milliards de dollars, surtout en Amérique latine et aux Antilles, tandis que la croissance sous-jacente dans le secteur des prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien a été essentiellement neutralisée par la diminution prévue des volumes de prêts issus d'une composante du portefeuille de prêts hypothécaires de Tangerine. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 8 milliards de dollars, ce qui s'explique en grande partie par la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 11 milliards de dollars, principalement au Canada et en Amérique latine.

Autres actifs

Les participations dans des entreprises associées ont reculé de 2 milliards de dollars, ce qui s'explique d'abord et avant tout par la vente partielle de CI Financial Corp. et le reclassement de la participation dans celle-ci toujours détenue par la Banque dans les titres disponibles à la vente, contrebalancé en partie par l'acquisition des Services Financiers de Canadian Tire.

Passifs

Les passifs totalisaient 756 milliards de dollars au 31 octobre 2014, en hausse de 58 milliards de dollars, ou de 8 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2013. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, le total des passifs a augmenté de 38 milliards de dollars, ou de 5 %.

Dépôts

Le total des dépôts a affiché une hausse de 36 milliards de dollars, y compris l'incidence de la conversion des devises de 16 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 4 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance au Canada et en Amérique latine. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 29 milliards de dollars pour soutenir la croissance des actifs.

Autres passifs

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont affiché une hausse de 11 milliards de dollars, en partie pour financer la croissance des titres pris en pension et des titres empruntés. Les passifs liés aux instruments dérivés ont augmenté de 7 milliards de dollars, ce qui est semblable à l'accroissement des actifs liés aux instruments dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 3 824 millions de dollars depuis le 31 octobre 2013. Cette augmentation traduit l'autogénération de capital de 3 806 millions de dollars et l'émission d'actions ordinaires de 771 millions de dollars principalement dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice d'options. Le cumul des autres éléments du résultat global s'est accru de 561 millions de dollars surtout en raison des profits de change latents sur les investissements de la Banque dans ses établissements à l'étranger. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par le rachat et l'annulation de 4,5 millions d'actions ordinaires d'un montant de 320 millions de dollars aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités. La Banque a racheté des actions privilégiées de 1 150 millions de dollars durant l'exercice.

Perspectives

Les actifs et les dépôts devraient poursuivre leur croissance dans tous les secteurs d'activité en 2015. Au Canada, le ralentissement de la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation devrait être contré par une croissance dans les autres catégories de prêts. Les actifs liés aux prêts et les dépôts internationaux devraient poursuivre leur croissance.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les mesures de capital économique et des fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Tolérance au risque » de la section traitant de la gestion du risque, à la page 65. Le cadre comporte des cibles à moyen et à long terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice, au capital économique et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles, la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les ratios de fonds propres servent à surveiller la suffisance des fonds propres et la solidité financière des banques. On obtient les trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque, soit le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, en divisant les composantes des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Les normes en matière de suffisance des fonds propres des banques canadiennes sont établies par l'organisme canadien de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Ces normes sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »).

Depuis le 1er novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le CBCB, lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé (Bâle II).

Par rapport aux normes antérieures, Bâle III accorde une importance accrue aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en introduisant une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 » (« CET1 »), qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires compte tenu des déductions réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt différé), les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite et les investissements dans des institutions financières en sus de certains seuils. Dans l'ensemble, les règles de Bâle III accroissent le niveau des déductions réglementaires prévues par Bâle II.

Bâle III accroît également le niveau des actifs pondérés en fonction des risques pour les investissements importants et les montants d'impôt différé sous certains seuils précis, les expositions aux institutions financières importantes ou non réglementées répondant à certains critères, les expositions au titre des dérivés aux contreparties centralisées et les expositions qui donnent lieu à un risque de corrélation défavorable.

Le 13 janvier 2011, le CBCB a publié des directives supplémentaires traitant des critères d'admissibilité en matière d'absorption des pertes en ce qui a trait aux fonds propres au point de non-viabilité. Ces critères sont en vigueur depuis le 1er janvier 2013 pour les banques canadiennes. Ces règles modifient l'admissibilité des instruments qui peuvent être inclus dans les fonds propres réglementaires et prévoient une période de transition et de retrait progressif de tous les instruments non admissibles. Les actions privilégiées, les instruments de fonds propres et les débentures subordonnées de la Banque ne respectent pas tous ces critères supplémentaires et sont sujets à un retrait progressif à compter de janvier 2013. La Banque se réserve le droit de rembourser ou de racheter en tout temps ces instruments, selon les modalités de chaque émission.

En outre, le BSIF a déterminé que six banques canadiennes étaient des banques d'importance systémique nationale (des « BISN ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les BISN désignées. Ce supplément de 1 % s'applique à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, au plus tard le 1er janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale. La Banque prévoit conserver un important coussin d'exploitation au-delà des exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, les règles de Bâle III du CBCB contiennent des dispositions transitoires applicables du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place graduelle des nouvelles déductions liées aux capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires sur cinq ans, le retrait graduel des instruments de fonds propres non admissibles sur dix ans et l'introduction graduelle d'un volant de conservation des fonds propres sur quatre ans. À compter de janvier 2019, les banques seront tenues d'appliquer les nouvelles exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation des fonds propres de 2,5 %, pour un total de 7 %, un ratio minimal de T1 de 8,5 % et un ratio total des fonds propres de 10,5 %.

Le BSIF a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III, sauf pour ce qui est de différer les charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit selon Bâle III, lesquelles charges doivent être introduites progressivement sur une période de cinq ans à compter de janvier 2014. Conformément aux

exigences du BSIF, un facteur scalaire de 0,57 a été appliqué aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit des deux premiers trimestres de 2014. Aux troisième et quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires appliqués au ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, au ratio des fonds propres de T1 et au ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.

Depuis le premier trimestre de 2013, le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent un ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1 minimal de 7 %.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III.

En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III. Les modifications du cadre touchaient principalement la mesure de l'exposition, c.-à-d. le dénominateur du ratio, en introduisant plus précisément : des facteurs de conversion en équivalent crédit moins élevés pour certains engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des précisions supplémentaires quant au traitement des dérivés, des garanties connexes et des cessions temporaires de titres; des exigences additionnelles pour les dérivés de crédit; et des exigences minimales en matière de communication de l'information à compter de janvier 2015. La calibration définitive sera achevée d'ici 2017, en vue de son intégration au premier pilier (exigences de fonds propres minimums) en janvier 2018.

En octobre 2014, le BSIF a publié son projet de ligne directrice sur les exigences de levier, qui expose les grandes lignes de l'application du ratio de levier de Bâle III au Canada et du remplacement du ratio actifs/fonds propres existant, exigences qui entrent en vigueur au premier trimestre de 2015. Les institutions devront maintenir un important coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %. La Banque s'attend à pouvoir respecter le ratio de levier autorisé par le BSIF. Les informations à fournir conformément aux exigences en matière de communication de l'information publiées par le BSIF en septembre 2014 ayant trait au ratio de levier de Bâle III le seront à compter du premier trimestre de 2015.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et le capital économique. (Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.)

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle et de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement au capital économique et aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau de tolérance au risque.

Au titre du capital économique, la Banque vise à moyen terme à ce que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représentent 100 % du capital économique exigé. Toutefois, à court terme, ce taux pourrait être de 95 % du capital économique exigé et soutenu par des actions privilégiées.

Au titre des fonds propres réglementaires, la cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré de tolérance au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des essais dans des conditions critiques et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque », à la page 65, pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de T2.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'un processus de validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les acquisitions d'entreprises et les investissements éventuels, de même que les mesures stratégiques possibles, sont passés en revue et approuvés par le Comité exécutif de l'investissement stratégique de façon à garantir l'utilisation efficace des fonds propres.

Ratios de fonds propres réglementaires

La Banque maintient toujours des niveaux de capital élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour une croissance future. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 selon l'approche tout compris de Bâle III s'établissait à 10,8 % à la clôture de l'exercice. La hausse du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 est essentiellement attribuable à la forte génération interne de fonds propres, à la vente de la participation de la Banque dans CF Financial Corp., ce qui a eu pour effet de réduire considérablement les déductions des fonds propres réglementaires, et à une gestion prudente de la croissance des actifs. La Banque a continué d'émettre des actions ordinaires dans le cadre de ses régimes de réinvestissement de dividendes, d'achat d'actions et d'options sur actions; cependant, elle a éliminé l'escompte de 2 % au régime de réinvestissement des dividendes et a mis en place des rachats d'actions par l'entremise de son offre de rachat dans le cours normal des activités au cours de l'exercice afin de gérer son capital. Au cours du quatrième trimestre, l'investissement de la Banque dans la division des Services Financiers de Canadian Tire n'a eu qu'une légère incidence sur sa situation de trésorerie. En outre, le rachat d'instruments de fonds propres autres que les actions ordinaires au cours de l'exercice s'est traduit par un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres selon l'approche tout compris de Bâle III de 12,2 % et 13,9 %, respectivement, à la clôture de l'exercice.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les ratios de fonds propres minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % établis par le BSIF, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, respectivement. Ces ratios étaient également élevés selon les normes internationales.

Selon les directives du BSIF, en plus des ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximum, à savoir le ratio actif/fonds propres. Le ratio actif/fonds propres est calculé en divisant le total des actifs d'une banque, y compris certains éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les effets remplaçant directement des instruments de crédit et les lettres de crédit, par le total des fonds propres. Au 31 octobre 2014, le ratio de la Banque, qui était de 17,1x, était bien en deçà des ratios réglementaires maximaux. Le BSIF a décidé de remplacer le ratio actif/fonds propres par le ratio de levier de Bâle III, et ce, à compter du premier trimestre de 2015.

Perspectives

En 2015, la Banque continuera d'afficher une solide situation de trésorerie. Le capital sera géré prudemment afin d'appuyer les initiatives de croissance interne et les acquisitions choisies, lesquelles rehausseront le rendement pour les actionnaires tout en demeurant pleinement conformes aux changements de réglementation.

T27 Fonds propres réglementaires[1]

	IFRS				PCGR du Canada
	Dispositions tout compris de Bâle III	Dispositions de Bâle II			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011	2010
Actions ordinaires et assimilées de T1					
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires[2]	**44 965 $**	40 569 $	34 755 $	27 932 $	23 199 $
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	**514**	479	966	640	579
Goodwill et immobilisations incorporelles non admissibles, déduction faite des passifs d'impôt différé[3]	**(10 482)**	(9 772)	(7 840)	(6 860)	(3 638)
Déductions liées à un seuil	**(305)**	(3 630)			
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net[4]	**(620)**	(752)			
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1[4][5]	**(330)**	(535)			
Actions ordinaires et assimilées de T1	**33 742**	26 359			
Actions privilégiées[6]	**2 934**	4 084	4 384	4 384	3 975
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires[6]	**1 400**	1 400	2 150	2 900	3 400
Autres ajustements aux fonds propres de T1[7]	**(3)**	71	21	(507)	(2 181)
Fonds propres de T1, montant net	**38 073**	31 914	34 436	28 489	25 334
Fonds propres de T2					
Débentures subordonnées, après amortissement[6]	**4 871**	5 841	9 893	6 723	6 790
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée)	**468**	971	454	353	574
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	**180**	115			
Autres ajustements aux fonds propres de T2[7]	**–**	–	(2 590)	(3 033)	(3 099)
Fonds propres de T2	**5 519**	6 927	7 757	4 043	4 265
Total des fonds propres réglementaires	**43 592**	38 841	42 193	32 533	29 599
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)					
Risque de crédit	**261,9**	240,9	210,0	200,8	180,5
Risque de marché	**17,3**	15,4	13,8	5,9	10,5
Risque d'exploitation	**33,3**	31,9	29,5	27,3	24,0
Total des actifs pondérés en fonction des risques CET1[8]	**312,5 $**	288,2 $	253,3 $	234,0 $	215,0 $
Ratios de fonds propres					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	**10,8 %**	9,1 %	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de T1[9]	**12,2 %**	11,1 %	13,6 %	12,2 %	11,8 %
Ratio total des fonds propres[9]	**13,9 %**	13,5 %	16,7 %	13,9 %	13,8 %
Ratio actifs/fonds propres[10]	**17,1x**	17,1x	15,0x	16,6x	17,0x

1) Depuis le 1er novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 41). Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités pour refléter les normes IFRS nouvelles et modifiées, puisqu'ils représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.
2) Les montants de 2012 et des périodes précédentes ne tiennent pas compte des composantes du cumul des autres éléments du résultat global qui n'étaient pas admissibles à titre de fonds propres de T1 aux termes de Bâle II.
3) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire, et ce, à compter du troisième trimestre de 2014.
4) Les montants de 2013 ont été retraités aux fins de la présentation.
5) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des dispositions d'adoption tout compris de Bâle III comprennent les actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires) et les actifs des régimes de retraite à prestations définies et d'autres éléments.
6) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles peuvent faire l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.
7) Les autres ajustements des fonds propres de T1 et de T2 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. En outre, les fonds propres de T2 comprennent le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible et le compte de correction de valeur excédentaire. Les déductions selon les règles de Bâle II comprennent la déduction « 50/50 » de certains placements dans des sociétés associées et d'autres éléments.
8) Au quatrième trimestre de 2014, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio des fonds propres de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.
9) Pour l'exercice 2012, compte non tenu des capitaux propres émis relativement à l'acquisition par la Banque de Tangerine, le ratio de T1 a été de 12,9 % et le ratio total des fonds propres s'est chiffré à 16,0 %.
10) Selon les règles de Bâle III, le ratio actifs/fonds propres est calculé en divisant les actifs totaux de la Banque, y compris certains éléments particuliers ne figurant pas à l'état de la situation financière, par les fonds propres réglementaires totaux aux termes des dispositions transitoires.

T28 Variation des fonds propres réglementaires[1]

	IFRS				PCGR du Canada
	Dispositions tout compris de Bâle III	Dispositions de Bâle II			
Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011	2010
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	**38 841**	42 193 $	32 533 $	29 599 $	28 588 $
Mise en œuvre de Bâle III		(1 906) $			
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**6 916**	6 422	6 243	5 181	4 239
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**(3 110)**	(3 075)	(2 713)	(2 416)	(2 224)
Actions émises	**771**	1 404	4 872	2 657	829
Actions rachetées	**(320)**				
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie[2]	**410**	482	168	(624)	(590)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	**35**	119	339	62	24
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe)[3]	**(710)**	(1 928)	(577)	(1 612)	(142)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	**3 391**	(379)			
- Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	**132**	48			
- Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	**2 583**	(147)			
- Autres déductions de fonds propres	**941**				
- Autres	**(265)**	(280)			
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	**7 383**	3 045 $	s.o.	s.o.	s.o.
Modifications aux autres éléments de T1					
Émission	**–**	–	–	409	265
Rachat	**(1 150)**	(1 050)	(750)	(500)	–
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	**(74)**	23	(1 634)	(3)	(717)
Modifications aux autres éléments de T1	**(1 224)**	(1 027) $	5 948 $	3 154 $	1 684 $
Modifications aux fonds propres de T2					
Émission	**–**	–	3 250	–	–
Rachat	**(970)**	(4 052)	–	(67)	(43)
Compte de correction de valeur collectif admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI	**(502)**	517	101	(218)	3
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	**64**	71	361	65	(633)
Modifications aux fonds propres de T2	**(1 408)**	(3 464) $	3 712 $	(220) $	(673) $
Total des fonds propres générés (utilisés)	**4 751**	(3 352) $	9 660 $	2 934 $	1 011 $
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	**43 592**	38 841 $	42 193 $	32 533 $	29 599 $

1) Depuis le 1er novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon les dispositions tout compris (se reporter à la page 41). Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités pour refléter les normes IFRS nouvelles et modifiées, puisqu'ils représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.
2) La Banque a mis en œuvre les IFRS le 1er novembre 2011. Toutefois, les montants se rapportant aux fonds propres réglementaires des périodes précédentes n'ont pas été retraités, car ils représentent les montants réels pour ces périodes à des fins réglementaires.
3) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire, et ce, à compter du troisième trimestre de 2014.

D22 Fonds propres de T1*
En %, aux 31 octobre

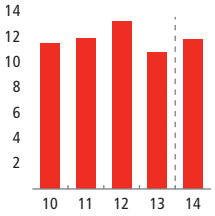

* Avant 2012, les montants étaient calculés selon les règles de Bâle II et, avant 2011, ils étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

D23 Croissance des dividendes
En dollars par action

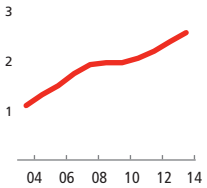

D24 Fonds propres générés en interne*
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre

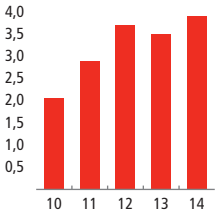

* Avant 2011, les montants étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes - les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, d'une répartition des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions réglementaires. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles ou d'actions privilégiées non admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles ou de débentures subordonnées non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 33,7 milliards de dollars au 31 octobre 2014, en hausse de 7,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- d'une augmentation des fonds propres générés en interne de 3,8 milliards de dollars. Au cours des cinq derniers exercices, les fonds propres générés en interne de la Banque sont demeurés solides;
- de la baisse des déductions de fonds propres de 3,7 milliards de dollars attribuable surtout à la vente de la participation de la Banque dans CI Financial Corp.;
- d'une hausse de 0,5 milliard de dollars provenant des émissions d'actions ordinaires dans le cadre des régimes de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque, après le rachat d'actions dans le cadre de l'offre dans le cours normal des activités de la Banque;
- d'une augmentation de 0,4 milliard de dollars en raison de la variation des autres éléments du résultat global, y compris la conversion des devises.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- une augmentation de 0,7 milliard de dollars au titre du goodwill découlant essentiellement des modifications apportées à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF visant la comptabilisation du goodwill en lien avec les participations significatives, y compris l'investissement récent de la Banque dans la division des Services Financiers de Canadian Tire, et une augmentation au titre des immobilisations incorporelles.

Le ratio de T1 a aussi été touché par le rachat d'actions ordinaires d'un montant de 1,2 milliard de dollars, et le ratio total des fonds propres a subi l'incidence du rachat de 1,0 milliard de dollars de débentures convertibles. De plus, les modifications apportées à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF en ce qui a trait aux comptes de correction de valeur collectifs ont donné lieu à une diminution de 0,5 milliard de dollars du total des fonds propres.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital de la Banque lui a permis d'augmenter ses dividendes à deux reprises en 2014. Le dividende annuel versé en 2014 s'est établi à 2,56 $, comparativement à 2,39 $ en 2013, soit une hausse de 7 %. Le conseil d'administration de la Banque a approuvé la fourchette de distribution cible de 40 % à 50 %. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, le ratio de distribution en 2014 s'est établi à 46,9 %, contre 47,1 % en 2013.

T29 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Dividendes			
Ordinaires	**3 110 $**	2 858 $	2 493 $
Privilégiés	**155**	217	220
Actions ordinaires émises[1)2)]	**771**	1 377	4 803
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités[2)]	**(56)**	–	–
Actions privilégiées rachetées[3)]	**(1 150)**	(300)	–
Débentures subordonnées émises[4)]	**–**	–	3 250
Échéance, remboursement et rachat de débentures subordonnées[4)]	**(1 000)**	(4 210)	(20)
Émission (rachat) de titres fiduciaires	**–**	(750)	(750)

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions et les actions émises aux fins des acquisitions.
2) De plus amples renseignements sont fournis à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.
3) De plus amples renseignements sont fournis à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.
4) De plus amples renseignements sont fournis à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 27 mai 2014, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé son offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre pourront être effectués jusqu'au 29 mai 2015 ou lorsque la Banque aura terminé ses rachats, selon la première de ces deux éventualités. Durant l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a racheté, puis annulé 4,5 millions d'actions ordinaires aux termes de cette offre au prix moyen de 71,04 $ l'action, pour un montant total d'environ 320 millions de dollars.

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées de la Banque, ainsi qu'aux autres instruments de capitaux propres sont présentées dans le tableau T30. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 26 et 27 afférentes aux états financiers consolidés.

T30 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2014

Données sur les actions	Montant (en millions de dollars)	Dividendes	Taux de dividende (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Actions ordinaires[1]	15 231 $	0,66 $	–	1 216 582
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 14[2]	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées de série 15[2]	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées de série 16[2]	345	0,328125	5,25	13 800
Actions privilégiées de série 17[2]	230	0,350000	5,60	9 200
Actions privilégiées de série 18[2)3)4)]	187	0,209375	3,35	7 498
Actions privilégiées de série 19[2)3)5)]	158	0,185500	2,97	6 302
Actions privilégiées de série 20[2)3)6)]	201	0,225625	3,61	8 039
Actions privilégiées de série 21[2)3)7)]	149	0,163625	2,62	5 961
Actions privilégiées de série 22[2)3)8)]	234	0,239375	3,83	9 377
Actions privilégiées de série 23[2)3)9)]	66	0,174875	2,80	2 623
Actions privilégiées de série 30[2)3)10)]	265	0,240625	3,85	10 600
Actions privilégiées de série 32[2)3)11)]	409	0,231250	3,70	16 346

Titres fiduciaires	Montant (en millions de dollars)	Distribution	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia[12a),c),d)]	750 $	28,25 $	5,650	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 – Série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia[12b),c),d)]	650	39,01	7,802	650

Options	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires[1)13)14)]	23 355

1) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle. Au 21 novembre 2014, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 216 649 milliers et à 23 287 milliers.
2) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif.
3) Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés du rapport annuel 2014 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements).
4) À l'issue de la période initiale à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2013, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
5) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 avril 2018.
6) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 octobre 2013, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
7) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 octobre 2018.
8) À l'issue de la période initiale de cinq ans à taux fixe, qui a pris fin le 25 janvier 2014, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
9) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les Bons du Trésor du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 janvier 2019.
10) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 25 avril 2015. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
11) Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 1er février 2016. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 $.
12 a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 $ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 $ par tranche d'action de 25,00 $ (se reporter aux passages des notes 26 et 27 portant sur les restrictions sur les paiements de dividendes). Dans certaines circonstances décrites au paragraphe 12c) ci-dessous, les TFB Scotia II de série 2006-1 seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 $ par tranche d'action de 25,00 $. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
12 b) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de série 2009-1 (« TFB Scotia III de série 2009-1 »). Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 $ par TFB Scotia III de série 2009-1. Après le 30 juin 2019 et chaque cinquième anniversaire par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III de série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. À compter du 30 juin 2014, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia III de série 2009-1 pourront être rachetés en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe 12c) ci-dessous, les TFB Scotia III de série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III de série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom « actions privilégiées dans un cas de report »). Si les TFB Scotia III de série 2009-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées, la Banque deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
12 c) Les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
12 d) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée (se reporter aux passages des notes 26 et 27 portant sur les restrictions sur le paiement de dividendes).
13) Comprend 364 milliers d'options d'achat d'actions assorties de droits à l'appréciation des actions (« composante DAA »).
14) En 2013, certains salariés ont volontairement renoncé à 2 835 milliers de composantes alternatives DAA tout en conservant les options sur actions correspondantes.

Notations de crédit

Les notations de crédit ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Les notations de crédit actuelles sont les suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P).

En juillet 2014, Moody's a attribué une perspective « négative » aux notations des créances de premier rang de plusieurs banques canadiennes. En août 2014, Standard & Poor's a pris des mesures similaires, abaissant les perspectives de plusieurs banques canadiennes, qui ont été ramenées de « négatives » à « stables ». De telles mesures ne sont pas des abaissements de cotes et ne suggèrent en rien qu'un abaissement de cotes est très probable prochainement. Ces mesures suggèrent plutôt que pour les 12 à 18 prochains mois ces agences de notation croient qu'un abaissement est plus probable

qu'un rehaussement des cotes des banques canadiennes. Les deux agences de notation ont cité l'incertitude entourant le projet de régime de recapitalisation interne des créances non garanties de premier rang mis de l'avant par le gouvernement fédéral comme principal moteur de ces changements systémiques de perspective, qui visent à refléter la probabilité accrue que ces créances donnent lieu à des pertes dans le cas improbable d'un scénario de crise.

En outre, Moody's a attribué une perspective « négative » à la notation intrinsèque de la Banque, qui ne repose pas sur l'hypothèse d'un soutien de l'État. En effet, Moody's est d'avis que les activités internationales de la Banque sont plus risquées que ses activités canadiennes et que leur croissance sera vraisemblablement plus élevée au cours des prochaines années. La décision de Moody's traduit également l'intention de la Banque d'accroître ses activités de prêts non garantis aux particuliers, au Canada comme à l'étranger.

La Banque continue de croire qu'elle conservera des notations de crédit très élevées.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Les actifs pondérés en fonction des risques liés aux actions ordinaires et assimilées de T1 (« CET1 ») se sont accrus de 24,2 milliards de dollars en 2014 pour atteindre 312,5 milliards de dollars. Les principaux facteurs ayant contribué au changement ont été le risque de crédit, à hauteur de 20,9 milliards de dollars (compte tenu de l'incidence de 8,7 milliards de dollars de la conversion des devises), le risque de marché, à hauteur de 1,8 milliard de dollars, et le risque d'exploitation, à hauteur de 1,5 milliard de dollars. En outre, les actifs pondérés en fonction des risques au titre des fonds propres de T1 et du total des fonds propres ont augmenté respectivement de 0,8 milliard de dollars et de 2,0 milliards de dollars, ce qui traduit l'adoption des facteurs scalaires prescrits par le BSIF au titre des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1, qui s'élevaient à 261,9 milliards de dollars, ont augmenté de 20,9 milliards de dollars, comme il est indiqué au tableau T31, en raison des composantes suivantes :

- La croissance sous-jacente des activités a accru de 8,5 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques essentiellement en raison de la hausse des prêts aux particuliers et aux entreprises dans tous les secteurs d'activité.
- L'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille s'est traduite par une diminution de 5,7 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques. En plus de la migration favorable des expositions vers des cotes plus élevées, des antécédents de crédit favorables ont donné lieu à des paramètres du risque améliorés, lesquels sont mis à jour au moins une fois par année afin de rendre compte de l'accroissement des données antérieures et des changements aux estimations / hypothèses des modèles.
- Les améliorations apportées aux modèles de l'approche NI avancée liés aux particuliers expliquent l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques de 2,3 milliards de dollars.
- Le montant de 5,0 milliards de dollars des modifications aux méthodologies et aux politiques reflète les charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit de Bâle III qui reposent sur l'introduction progressive à 57 % des facteurs scalaires prescrits par le BSIF à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1 et dont l'adoption sera intégrale en 2019.
- Les acquisitions / cessions comprennent une hausse de 2,2 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques en raison de l'incidence de déductions liées à un seuil découlant de la vente de CI Financial Corp. et de la valeur comptable de la participation restante.
- L'incidence de la conversion des devises a entraîné une hausse de 8,7 milliards de dollars en raison surtout de la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'exposition de la Banque au risque de change structurel est géré en fonction de notre objectif principal, soit de nous assurer, lorsque cela est possible, que nos ratios de fonds propres consolidés et que les ratios de fonds propres des filiales bancaires individuelles sont amplement protégés contre l'incidence des variations des taux de change.

T31 – État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit tout compris de Bâle III (en millions de dollars)

	2014		2013	
Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit[1] (en millions de dollars)	**Risque de crédit**	**Risque de crédit de contrepartie**	**Risque de crédit**	**Risque de crédit de contrepartie**
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à l'ouverture de l'exercice	**240 940 $**	**10 471 $**	209 966 $	6 642 $
Taille du portefeuille[2]	**8 546**	**2 283**	12 448	799
Qualité du portefeuille[3]	**(5 742)**	**(582)**	(745)	56
Mises à jour des modèles[4]	**2 272**	**–**	–	–
Méthodologie et politique[5]	**5 003**	**5 003**	11 473	2 863
Acquisitions et cessions	**2 144**	**–**	3 843	–
Fluctuations des taux de change	**8 724**	**760**	3 955	111
Autres	**–**	**–**	–	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à la clôture de l'exercice[6]	**261 887 $**	**17 935 $**	**240 940 $**	**10 471 $**
Facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit au titre des fonds propres de T1	**790**	**790**	–	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au titre des fonds propres de T1 à la clôture de l'exercice[6]	**262 677**	**18 725**	240 940	10 471
Total selon le facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit	**1 186**	**1 186**	–	–
Total des actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice[6]	**263 863 $**	**19 911 $**	**240 940 $**	**10 471 $**

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.
2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).
3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réalignement des modèles.
4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application d'un modèle ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer le modèle.
5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle règlementation (par exemple Bâle III).
6) Au quatrième trimestre de 2014, les facteurs scalaires appliqués dans le calcul du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, du ratio des fonds propres de T1 et du ratio total des fonds propres, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques se sont établis à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du

risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque décrit à la page 72. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

T32 Échelle de notation interne[1] et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD[2]
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)		99-98	0,0000 % – 0,0595 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0595 % – 0,1563 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0654 % – 0,1681 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)	Première qualité	87	0,1004 % – 0,2595 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1472 % – 0,3723 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,2156 % – 0,5342 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,3378 % – 0,5929 %
BB	Ba2	BB		77	0,5293 % – 0,6582 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,6582 % – 0,8292 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,8292 % – 1,6352 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,6352 % – 3,0890 %
CCC+	Caa1	-		65	3,0890 % – 10,8179 %
CCC	Caa2	-		60	10,8179 % – 20,6759 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	-	Sous surveillance	40	20,6759 % – 37,0263 %
-	-	-		30	37,0263 % – 60,8493 %
Défaut			Défaut	27-21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T33 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne[1][2]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2014					2013[3]				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut ($)[5]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)	PD (%)[6][9]	PCD (%)[7][9]	PR (%)[8][9]	Exposition en cas de défaut ($)[5]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)	PD (%)[6][9]	PCD (%)[7][9]	PR (%)[8][9]
Première qualité[4]	**99-98**	**61 045**	**399**	**0,01**	**16**	**1**	56 907	643	0,01	15	1
	95	**33 352**	**6 484**	**0,07**	**37**	**19**	35 103	6 871	0,08	35	20
	90	**40 114**	**7 315**	**0,09**	**36**	**18**	37 154	9 052	0,12	37	24
	87	**33 212**	**8 750**	**0,14**	**37**	**26**	26 626	8 472	0,15	39	32
	85	**30 343**	**11 577**	**0,21**	**42**	**38**	31 949	11 418	0,24	39	36
	83	**31 433**	**15 552**	**0,33**	**45**	**49**	29 932	14 624	0,32	43	49
Qualité inférieure	**80**	**27 175**	**14 914**	**0,42**	**44**	**55**	26 530	13 304	0,44	41	50
	77	**16 253**	**10 357**	**0,57**	**43**	**64**	14 466	9 000	0,66	41	62
	75	**16 578**	**11 180**	**0,83**	**41**	**67**	13 367	9 260	0,95	39	69
	73	**5 223**	**4 401**	**1,64**	**38**	**84**	4 337	3 241	1,60	34	75
	70	**4 556**	**4 453**	**3,09**	**37**	**98**	3 774	3 477	3,11	34	92
Sous surveillance	**65**	**815**	**1 454**	**10,80**	**45**	**178**	1 030	1 871	10,91	44	182
	60	**500**	**1 101**	**20,34**	**44**	**220**	591	1 326	20,87	44	224
	40	**816**	**2 003**	**33,23**	**47**	**245**	706	1 562	32,23	40	221
	30	**37**	**77**	**59,18**	**50**	**208**	11	18	56,81	42	164
Défaut[10]	**27-21**	**1 018**	**1 467**	**100**	**48**	**144**	1 527	3 327	100	43	218
Total, exclusion faite des prêts hypothécaires à l'habitation		**302 470**	**101 484**	**0,78**	**35**	**34**	284 010	97 466	0,99	34	34
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		**83 446**	**–**	**–**	**15**	**–**	86 216	–	–	15	–
Total		**385 916**	**101 484**	**0,61**	**31**	**26**	370 226	97 466	0,76	30	26

1) Il y a lieu de se reporter aux informations complémentaires sur le capital réglementaire mensuelles de la Banque pour obtenir une répartition détaillée selon les catégories d'actifs, l'exposition en cas de défaut, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et la pondération en fonction des risques.
2) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.
3) Les montants pour 2013 ont été retraités aux fins de présentation.
4) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 83,4 milliards de dollars.
5) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
6) PD – probabilité de défaut.
7) PCD – perte en cas de défaut tenant compte d'une marge de prudence conformément à l'accord de Bâle.
8) PR – pondération en fonction des risques.
9) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.
10) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité advenant le défaut d'un emprunteur.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de 5 ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de 7 ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;

- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes de crédit sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T33.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues ou recalibrées au moins une fois par an afin d'avoir l'assurance qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T34 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2014. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que le paramètre du risque estimé.

T34 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés[1]	Réels
PD moyenne	1,02	0,24
PCD moyenne	38,03	27,87
FCEC moyens[2]	61,31	8,80

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2013, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.
2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et des engagements non prélevés multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à une partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiés et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée en octobre 2014.

T35 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne attribuée[1][2]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2014					2013				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut ($)[2]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)	PD (%)[3][6]	PCD (%)[4][6]	PR (%)[5][6]	Exposition en cas de défaut ($)[2]	Actifs pondérés en fonction des risques ($)	PD (%)[3][6]	PCD (%)[4][6]	PR (%)[5][6]
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	**26 232**	**408**	**0,04**	**27**	**2**	16 578	207	0,03	13	1
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	**70 129**	**3 277**	**0,12**	**22**	**5**	87 255	4 410	0,12	28	5
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	**66 984**	**14 012**	**0,47**	**39**	**21**	46 058	8 890	0,46	37	19
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	**16 215**	**8 616**	**1,80**	**45**	**53**	17 928	8 854	1,70	51	49
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	**7 953**	**6 186**	**4,94**	**47**	**78**	10 669	8 095	4,82	41	76
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	**2 307**	**3 273**	**12,84**	**59**	**142**	934	1 452	12,86	61	156
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	**1 969**	**3 027**	**40,40**	**52**	**154**	2 077	2 570	34,45	36	124
Défaut[7]	100 %	**644**	**–**	**100,00**	**71**	**–**	597	–	100,00	63	–
Total		**192 433**	**38 799**	**1,47**	**33**	**20**	182 096	34 478	1,41	32	19

1) Il y a lieu de se reporter aux informations complémentaires sur le capital réglementaire trimestrielles de la Banque pour obtenir une répartition détaillée selon les catégories d'actifs, l'exposition en cas de défaut, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et la pondération en fonction des risques.
2) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
3) PD – probabilité de défaut.
4) PCD – perte en cas de défaut.
5) PR – pondération en fonction des risques.
6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices de validation. Le tableau T36 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2014. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que celle envisagée avec les paramètres du risque estimé.

T36 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle[1)]

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne %[2)7)]	Taux réel de défaut %[2)5)]	PCD estimée moyenne %[3)7)]	PCD réelle %[3)6)]	ECD estimée $[4)7)]	ECD réelle $[4)5)]
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés[8)]	0,89	0,63	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,53	0,43	15,87	12,44	–	–
Marges de crédit garanties	0,91	0,24	26,69	17,19	79	72
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	1,59	1,47	72,04	68,68	464	456
Autres prêts aux particuliers	1,93	1,29	64,86	52,51	9	8

1) Compte non tenu de l'acquisition de Tangerine.
2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.
3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.
4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.
5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.
6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.
7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.
8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VàR, de VàR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque » à la page 76.

En ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2014 et 2013 :

T37 Total du capital lié au risque de marché

(en millions de dollars)	**2014**	2013
VàR à l'échelle de la Banque	**241 $**	192 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**428**	397
Exigence de fonds propres incrémentale	**396**	338
Mesure du risque global	**130**	166
Surcharge au titre de la mesure du risque global	**139**	112
Approche standard	**46**	31
Total du capital lié au risque de marché	**1 380 $**	1 236 $

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 17 251 millions de dollars (15 454 millions de dollars en 2013).

T38 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

	Risque de marché	
(en millions de dollars)	**2014**	**2013**
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	15 454 $	13 823 $
Fluctuations des niveaux de risque[1)]	1 986	1 537
Mises à jour du modèle[2)]	(189)	94
Méthodologie et politique[3)]	–	–
Acquisitions et cessions	–	–
Autres	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	**17 251 $**	**15 454 $**

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.
2) Les mises à jour du modèle s'entendent des mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application du modèle.
3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 1,8 milliard de dollars pour se chiffrer à 17,3 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau T38, en raison surtout des fluctuations des niveaux de risque liés à une exposition aux revenus provenant des titres à revenu fixe mondiaux, ce qui a haussé la VàR et l'exigence de fonds propres incrémentale.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles. La Banque applique actuellement l'approche standard pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions de l'accord de Bâle. Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation. La Banque a soumis sa demande préliminaire au BSIF pour utiliser l'approche de mesures complexes (« AMC ») et elle prévoit soumettre sa demande complète au cours de l'exercice 2015. En vertu de l'AMC, le calcul des fonds propres réglementaires reflétera plus directement le contexte de risque d'exploitation de la Banque grâce à l'utilisation d'un modèle de répartition des pertes qui fera entrer en jeu des événements générateurs de pertes internes, des événements générateurs de pertes externes, l'analyse de scénarios et des autres ajustements dans le but d'en arriver à un calcul final des fonds propres réglementaires liés au risque d'exploitation. L'incidence sur les fonds propres réglementaires requis ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 1,5 milliard de dollars pour se situer à 33,3 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison de la hausse du bénéfice brut attribuable à la croissance interne. Aucune perte significative découlant du risque d'exploitation n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Capital économique

Le capital économique constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le capital économique constitue également une mesure clé du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque. Le calcul du capital économique repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque. La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer du capital économique.

Les principales catégories de risques comprises dans le capital économique sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital économique comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital économique repose sur un modèle qui comprend les pertes réelles, ajustées en fonction d'une majoration au titre des fonds propres réglementaires.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels du capital économique est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital économique de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément.

En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital économique. La Banque fait appel à son dispositif de liquidité économique pour attribuer un capital aux secteurs d'activité (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR », à la page 17). Le tableau T50 de la page 70 présente la ventilation du capital économique par secteurs d'activité, ce qui permet à la Banque de comparer et de mesurer de manière appropriée les rendements des secteurs d'activité, selon le risque qu'ils assument. Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels avec des entités qui sont consolidées ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations et les garanties et autres engagements.

Entités structurées

Les arrangements avec des entités structurées englobent les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies commerciales pour ses clients. De plus, elle parraine et gère activement certaines entités structurées (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les autres entités structurées non consolidées à la page 51).

Toutes les entités structurées sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux qui visent à s'assurer que la Banque a bien évalué les risques pertinents et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et de liquidité ou au risque d'exploitation. La Banque tire des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2014, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 36 milliards de dollars, comparativement à 41 milliards de dollars à la clôture de 2013. Cette baisse s'explique essentiellement par les remboursements effectués par la Fiducie Scotia Covered Bond Trust et la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, ainsi que par l'arrivée à échéance des billets attribuables à l'une des structures de financement de la Banque au cours du deuxième trimestre de l'exercice. En outre, deux des structures de financement de la Banque ont été déconsolidées par suite de l'adoption de l'IFRS 10; par conséquent, leurs actifs ne sont plus inclus dans le total des actifs des entités structurées consolidées. De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 16 a) afférente aux états financiers consolidés, à la page 163.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 20 millions de dollars en 2014, inchangés par rapport à 2013, provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 16 b) afférente aux états financiers consolidés aux pages 164 et 165.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 18 millions de dollars en 2014, contre 15 millions de dollars en 2013. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants ne figurant pas à l'état de la situation financière se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas tenue d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 4,1 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (4,2 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Cette baisse d'un exercice à

l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2014, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 2,7 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2013), et la Banque détenait moins de 0,5 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T39 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2014 et 2013, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2014, aucun actif de qualité inférieure n'était détenu dans ces fonds multicédants. La date d'échéance d'environ 55 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ un an et demi. Ces deux fonds multicédants ne comportent aucune créance hypothécaire à risque élevé des États-Unis.

T39 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

	2014		
Au 31 octobre (en millions de dollars)	**Actifs financés[1]**	**Engagements non financés**	**Exposition totale[2]**
Prêts-auto/locations	**1 486 $**	**464 $**	**1 950 $**
Créances clients	**171**	**556**	**727**
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	**880**	**395**	**1 275**
Prêts/locations pour équipement	**170**	**3**	**173**
Total[3]	**2 707 $**	**1 418 $**	**4 125 $**

	2013		
Au 31 octobre (en millions de dollars)	Actifs financés[1]	Engagements non financés	Exposition totale[2]
Prêts-auto/locations	1 385 $	775 $	2 160 $
Créances clients	521	197	718
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	1 112	163	1 275
Prêts/locations pour équipement	–	–	–
Total[3]	3 018 $	1 135 $	4 153 $

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.
2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.
3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 2 833 millions de dollars au 31 octobre 2014 (1 257 millions de dollars au 31 octobre 2013). La hausse d'un exercice à l'autre reflète les besoins de financement croissants des sociétés clientes de la Banque.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a tiré des revenus de 1 822 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine (1 585 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2013).

Opérations de titrisation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») ou à des tiers. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, exception faite des ventes de portefeuilles hypothécaires relatifs à des logements sociaux. Au 31 octobre 2014, le montant ne figurant pas à l'état de la situation financière des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés s'établissait à 1 499 millions de dollars, contre 1 590 millions de dollars à l'exercice précédent. Les hypothèques transférées vendues à la FCH ou à des tiers continuent d'être comptabilisées à l'état de la situation financière dans le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15 afférente aux états financiers consolidés à la page 162.

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties (les « créances ») sur une base renouvelable, au moyen de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité structurée parrainée par la Banque. Hollis émet des billets à des investisseurs tiers et à la Banque, et le produit d'une telle émission est affecté à l'achat de participations en copropriété dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations en copropriété ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée. Les billets subordonnés émis par l'entité structurée sont détenus par la Banque. Au cours de l'exercice, Hollis a permis de titriser un montant de 602,4 millions de dollars d'actifs (602,4 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2014, le montant de ces lettres s'établissait à 26 milliards de dollars, contre 24 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète l'accroissement général des activités des clients;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2014, ces engagements s'élevaient à 137 milliards de dollars, en regard de 119 milliards de dollars en 2013.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 465 millions de dollars en 2014, contre 434 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 38 afférente aux états financiers consolidés aux pages 189 à 191 contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débentures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction,

de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé du résultat net au moment où ils sont réalisés. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont inscrites à l'état consolidé du résultat net, à l'exception des variations des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 129 et 132).

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction ». Les profits et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de la dépréciation de titres de créance disponibles à la vente ou d'instruments financiers sont inscrits dans les autres revenus d'exploitation au poste « Profit net sur les titres de placement ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. Ce dernier découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours de change, le cours des actions et le prix des marchandises). La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion des risques » aux pages 65 à 89. Par ailleurs, la note 39 afférente aux états financiers consolidés qui se trouve aux pages 191 à 199 expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 78. Pour les activités de transaction, le tableau T53 à la page 79 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 12 % (15 % en 2013) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 151 à 155) contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 141 à 143).

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 1 918 millions de dollars au 31 octobre 2014 (favorable de 337 millions de dollars au 31 octobre 2013). La différence découle des actifs liés à des prêts, des passifs dépôts, des débentures subordonnées et des autres passifs. La variation d'un exercice à l'autre de la juste valeur par rapport à la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2014 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables à la page 90 contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés (se reporter à la page 150). Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le total des titres hypothécaires classés comme étant disponibles à la vente en pourcentage du total des actifs de la Banque était négligeable au 31 octobre 2014 et ces titres sont présentés dans le tableau T40. L'exposition aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis est négligeable.

Portefeuille de transaction

Le total des titres hypothécaires détenus à des fins de transaction représentait moins de 0,25 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2014 et est présenté dans le tableau T40.

T40 Titres hypothécaires

	2014		2013	
Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	**Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction**	**Portefeuille de transaction**	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens[1]	**– $**	**1 431 $**	– $	733 $
Titres hypothécaires commerciaux	**30**	**132**	2[2]	170[3]
Autres titres hypothécaires à l'habitation	**107**	**473**	127	292
Total	**137 $**	**2 036 $**	129 $	1 195 $

1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.
2) Les actifs sous-jacents aux titres hypothécaires commerciaux dans le portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction se rapportent principalement à des propriétés non canadiennes.
3) Les actifs sous-jacents aux titres hypothécaires commerciaux dans le portefeuille de transaction se rapportent à des propriétés canadiennes.

Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

La Banque détient des placements dans des titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG ») et des titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TPFG ») dans son portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction. Les TCFG et les TPFG se trouvent habituellement exposés au risque lié au crédit structuré en raison des placements sous forme de prêts à des sociétés ou d'obligations de sociétés et de la détention de tels prêts ou obligations. Les TCFG et les TPFG fondés sur des actifs liquides sont classés dans les prêts et comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation à l'instar de tous les autres prêts.

Au 31 octobre 2014, la valeur comptable des TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides et inscrits à l'état consolidé de la situation financière en tant que prêts s'établissait à 87 millions de dollars (548 millions de dollars au 31 octobre 2013), et leur juste valeur s'élevait à 84 millions de dollars (535 millions de dollars au 31 octobre 2013). La diminution d'un exercice à l'autre découle en grande partie des ventes et des remboursements au cours de l'exercice. Aucun de ces TCFG et TPFG fondés sur des actifs liquides n'était classé comme douteux. La quasi-totalité des actifs de référence des TCFG et des TPFG de la Banque sont des titres de sociétés, mais non des titres hypothécaires des États-Unis.

Portefeuille de transaction

La Banque détient également des TCFG synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Afin de couvrir son risque lié aux transactions, la Banque acquiert des TCFG auprès d'autres institutions financières ou en cède à ces dernières, et elle achète ou vend des tranches indicielles ou des swaps sur défaillance à désignation unique. Les variations des écarts de crédit constituent le principal facteur ayant une incidence sur la valeur des TCFG et des swaps sur défaillance. Le tableau T41 ci-dessous présente le total des TCFG du portefeuille de transaction qui ont été acquis ou cédés.

T41 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)

	2014		2013	
Aux 31 octobre En circulation (en millions de dollars)	**Montant notionnel**	**Juste valeur positive/ (négative)**	Montant notionnel	Juste valeur Positive/ (négative)
TCFG – protection vendue	**2 151 $**	**50 $**	2 529 $	31 $
TCFG – protection achetée	**1 973 $**	**(4)$**	1 938 $	8 $

La variation des montants notionnels de la protection vendue des TCFG est principalement attribuable à des opérations qui sont venues à échéance au cours de l'exercice. La variation de la juste valeur des TCFG a découlé du resserrement des écarts de crédit au cours de l'exercice. Selon les positions détenues au 31 octobre 2014, un accroissement de 50 points de base des écarts de crédit visés dans ce portefeuille aurait entraîné une baisse avant impôt d'environ 0,3 million de dollars du bénéfice net.

La totalité des risques de crédit auxquels la Banque est exposée en ce qui a trait à des contreparties à des swaps de TCFG se rapporte à des entités dont la cote de crédit interne ou externe est de première qualité. La quasi-totalité des actifs de référence sous-jacents aux TCFG contenus dans le portefeuille de transaction sont des titres de sociétés, et il n'y a pas de titres hypothécaires.

Autres

Au 31 octobre 2014, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

En 2014, la Banque a présenté ses résultats par voie de quatre secteurs d'activité. À compter du 1er novembre 2014 pour l'exercice 2015, les activités canadiennes et internationales incluses dans la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales seront prises en compte dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales, respectivement. De plus, certaines activités en Asie prises en compte à l'heure actuelle dans les Opérations internationales seront incluses dans les Services bancaires et marchés mondiaux. Les résultats comparatifs des périodes antérieures seront retraités. Les résultats des quatre secteurs d'activité de la Banque pour 2014 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 188 millions de dollars en 2014. Compte non tenu des éléments exceptionnels (voir le tableau T44) le bénéfice net a augmenté de 5 %, pour s'établir à 2 261 millions de dollars. Cette hausse s'explique par la croissance des actifs et des dépôts et l'accroissement des marges du fait surtout de la progression des prêts sur cartes de crédit, des prêts hypothécaires et des marges de crédit ainsi que de la hausse des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 31,0 % par rapport à 33,4 % pour l'exercice précédent.

D25 Bénéfice net du Réseau canadien[1)]
En millions de dollars

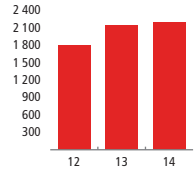

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 492 millions de dollars, en baisse de 234 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Compte non tenu des éléments exceptionnels de 2014 et du profit exceptionnel de 90 millions de dollars réalisé en 2013 (voir le tableau T44), le bénéfice net a diminué de 65 millions de dollars, ou de 4 %. Les avantages tirés de la forte croissance des actifs en Amérique latine et l'incidence favorable de la conversion des devises ont été largement contrebalancés par une réduction des marges, un fléchissement des apports des sociétés associées et des profits sur les titres, de même que par une hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 11,7 % par rapport à 14,2 % pour l'exercice précédent.

D26 Bénéfice net des Opérations internationales[1)]
En millions de dollars

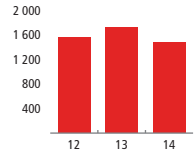

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE MONDIALES

Pour 2014, la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 831 millions de dollars, qui comprend un profit sur la cession de 534 millions de dollars. Le bénéfice provient surtout de l'excellente performance qu'ont affichée nos activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les activités de gestion de patrimoine ont bénéficié de la croissance des actifs sous administration et des actifs sous gestion du fait de la progression continue des ventes nettes et de la conjoncture favorable des marchés. Le rendement du capital économique s'est établi à 28,2 % par rapport à 16,7 % pour l'exercice précédent, principalement en raison d'un profit sur la cession.

D27 Bénéfice net de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales[1)]
En millions de dollars

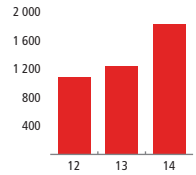

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 459 millions de dollars en 2014, soit un résultat comparable à celui de l'exercice précédent. L'excellente performance des activités de placement et des services-conseils a été contrebalancée en partie par une baisse des revenus provenant des activités de transaction liées aux titres à revenu fixe. La hausse des revenus a été neutralisée par une augmentation des charges liées à la performance et une hausse de l'impôt. Le rendement du capital économique a progressé pour s'établir à 30,4 %, comparativement à 27,6 % pour l'exercice précédent.

D28 Bénéfice net des Services bancaires et marchés mondiaux[1)]
En millions de dollars

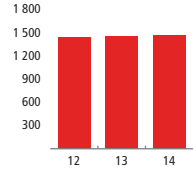

1) Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement du capital économique
- Ratio de productivité
- Ratio de pertes sur prêts
- Engagement des employés

T42 Performance financière de 2014

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	**Total**
Revenus d'intérêts nets[2]	5 690 $	5 352 $	446 $	728 $	89 $	**12 305 $**
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 672	1 460	3 364	1 522	(281)	**7 737**
Revenu net (perte nette) découlant de participations dans des sociétés associées	–	411	156	–	(139)	**428**
Autres revenus d'exploitation[2]	74	300	1 080	1 563	117	**3 134**
Total des revenus[2]	7 436	7 523	5 046	3 813	(214)	**23 604**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	661	1 031	2	9	–	**1 703**
Charges d'exploitation	3 810	4 330	2 727	1 729	5	**12 601**
Charge d'impôt sur le résultat[2]	777	489	440	616	(320)	**2 002**
Bénéfice net	2 188 $	1 673 $	1 877 $	1 459 $	101 $	**7 298 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	181	46	–	–	**227**
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	–	**–**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 188 $	1 492 $	1 831 $	1 459 $	101 $	**7 071 $**
Rendement du capital économique[3] (%)	31,0 %	11,7 %	28,2 %	30,4 %	–	**16,1 %**
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	280 $	139 $	15 $	283 $	79 $	**796 $**
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	193 $	89 $	20 $	209 $	237 $	**748 $**

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat, les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs, les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation et l'incidence des titrisations.

2) Base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

3) Mesure non conforme aux PCGR. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité est calculé selon le capital économique affecté. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17.

Pour l'exercice 2014, la Banque a amélioré la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds qu'elle utilise pour attribuer les revenus et charges d'intérêts aux divers secteurs. Ces améliorations comprennent le transfert de coûts associés aux liquidités réglementaires plus élevés et la baisse de la valeur des intérêts liés à certains types de dépôts. Ces améliorations ont donné lieu à une baisse des charges d'intérêts nettes du secteur Autres et à un recul des revenus d'intérêts nets des secteurs. Ces changements n'ont aucune incidence sur les résultats consolidés de la Banque. Les montants des exercices précédents ont également été ajustés rétrospectivement pour refléter les changements au titre des IFRS dont il est fait mention à la page 26. L'incidence de ces changements sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres est présentée ci-dessous.

T43 Incidence des changements au titre des IFRS et des améliorations à la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	**Total**
Changements au titre des IFRS	(36)	(13)	(8)	11	3	**(43)**
Améliorations à la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds	(117)	(10)	(57)	(38)	222	**–**
Total	(153)	(23)	(65)	(27)	225	**(43)**

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	**Total**
Changements au titre des IFRS	(29)	2	(6)	(15)	(1)	**(49)**
Améliorations à la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds	(109)	(9)	(44)	(32)	194	**–**
Total	(138)	(7)	(50)	(47)	193	**(49)**

T44 Éléments exceptionnels

Le tableau ci-après présente l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 sur les résultats des secteurs d'activité. Il y a lieu de se reporter au tableau T3, à la page 20 pour de plus amples renseignements.

	2014						**2013[1]**
Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	**Total**	**Total**
Revenus	– $	(47)$	615 $	(2)$	– $	566 $	150 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	62	–	–	–	–	62	–
Charges d'exploitation	36	41	11	29	86	203	72
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	**(98)$**	**(88)$**	**604 $**	**(31)$**	**(86)$**	**301 $**	**78 $**
Impôt sur le résultat	(25)	(9)	78	(9)	(24)	11	(12)
Bénéfice net	**(73)$**	**(79)$**	**526 $**	**(22)$**	**(62)$**	**290 $**	**90 $**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(73)$	(79)$	526 $	(22)$	(62)$	290 $	90 $

1) Les éléments exceptionnels de 2013 se rapportent aux Opérations internationales.

Réseau canadien

Le Réseau canadien offre aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises du Canada une gamme complète de solutions bancaires et de conseils financiers, appuyés par un excellent service à la clientèle. À compter de 2015, le Réseau canadien comprendra également les activités de gestion de patrimoine et d'assurance du Canada.

Réalisations en 2014

- **La Banque a continué d'offrir l'une des meilleures expériences client du secteur.**
  - Elle a obtenu le meilleur résultat de l'indice de fidélité de la clientèle parmi les cinq grandes banques (*Source : Hay Research International Switching Study, 2013).*
  - Elle s'est classée deuxième en ce qui a trait à la part de portefeuille parmi l'ensemble des institutions financières (*Source : Ipsos Reid, Canadian Financial Monitor, 2014*).
- **La Banque a atteint les principaux jalons de la transformation des services bancaires aux particuliers.**
  - Elle a réalisé un important réalignement de sa force de vente et a offert à cette équipe une formation pancanadienne afin de faciliter le rapprochement entre le client et le spécialiste des services bancaires qui répondra le mieux à ses besoins. Elle a également lancé l'un des principaux logiciels de planification financière du secteur.
  - Elle est la première banque canadienne à mettre en place une capacité de ventes à même ses accès bancaires mobiles.
- **La Banque a fait des progrès importants en ce qui a trait aux services bancaires aux entreprises.**
  - Elle a connu sa plus forte croissance des cinq dernières années en matière de nouveaux clients de la catégorie des petites entreprises.
  - RoyNat Equity Partners a transformé un placement dans Pineridge Bakery en un profit record.
- **Les capacités de paiement, de placement et de dépôt de la Banque ont prix de l'envergure.**
  - Elle a obtenu une croissance à deux chiffres des prêts sur cartes de crédit.
  - Le Réseau canadien a présenté des ventes nettes de fonds communs de placement inégalées; les Fonds Scotia se sont classés premiers en ce qui a trait à la croissance des parts de marché et à la croissance en pourcentage des actifs au cours des trois dernières années *(Source : données de l'IFIC).*
  - Elle a été reconnue à titre de meilleur fournisseur de produits de placement, de crédit et de dépôt en ligne en Amérique du Nord par le magazine *Global Finance, 2014*.
- **La Banque a solidifié les activités principales qui lui permettent de se démarquer.**
  - Elle demeure le chef de file des prêts automobiles grâce à une croissance à deux chiffres des actifs.
  - Elle a mené à bien un partenariat d'investissement stratégique avec la Société Canadian Tire qui comprend une participation de 20 % dans la division des Services Financiers de Canadian Tire et elle est devenue le fournisseur exclusif des nouveaux produits financiers offerts aux clients de Canadian Tire dans le cadre d'un vaste partenariat de marketing.
  - Elle a conclu un partenariat avec Rogers lui permettant de bénéficier d'une importante visibilité de la marque sur plusieurs plateformes.
  - Elle s'est vu décerner le prestigieux prix « Meilleur des candidats » de la part du Conseil canadien sur la commandite pour le Programme de parrainage d'équipes de hockey locales par la Banque Scotia.
- **La Banque reste la figure de proue des services bancaires directs par l'intermédiaire de Tangerine.**
  - Elle a mené à bien le changement de marque de ING Direct pour Tangerine et a pratiquement doublé l'accès à ses GAB grâce à l'accès sans frais aux GAB du réseau de la Banque Scotia.
  - Pour une troisième année d'affilée, Tangerine trône en tête du classement de J.D. Power and Associates sur la satisfaction de la clientèle des banques de détail de taille moyenne[1)]

1) L'étude de 2014 est fondée sur les réponses de 17 183 consommateurs ayant évalué 17 banques et donné leur avis sur leur institution financière principale. Les résultats de l'étude sont fondés sur les expériences et les perceptions des consommateurs sondés en mai et juin 2014. Visitez jdpower.com.

T45 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Revenus d'intérêts nets[1)]	**5 690 $**	5 419 $	4 610 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**1 672**	1 507	1 477
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**–**	10	3
Autres revenus d'exploitation	**74**	37	51
Total des revenus[1)]	**7 436**	6 973	6 141
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**661**	478	506
Charges d'exploitation	**3 810**	3 583	3 192
Impôt sur le résultat	**777**	761	642
Bénéfice net	**2 188 $**	2 151 $	1 801 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	3
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 188 $**	2 151 $	1 798 $
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	**31,0 %**	33,4 %	35,9 %
Ratio de productivité	**51,2 %**	51,4 %	52,0 %
Marge nette sur intérêts[2)]	**2,09 %**	2,04 %	2,09 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	**0,24 %**	0,18 %	0,23 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	**277 280 $**	270 059 $	223 904 $
Total des actifs	**280 055**	272 488	224 916
Dépôts	**187 256**	181 462	146 689
Total des passifs	**193 177**	185 764	150 434
Capital économique	**6 962 $**	6 320 $	4 918 $

1) Base de mise en équivalence fiscale.
2) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, appuyés par un excellent service à la clientèle, à plus de 7,8 millions de particuliers, de petites entreprises et d'entreprises. Elle sert ces clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 040 succursales et de 3 942 guichets automatiques bancaires, ainsi que par Internet, par appareil mobile, par téléphone et par l'intermédiaire de personnel de vente spécialisé. Le Réseau canadien offre également des services bancaires non traditionnels à près de 2 millions de clients de Tangerine.

Le Réseau canadien se compose des unités suivantes :

Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises offrent aux particuliers et aux petites entreprises des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants, qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurance connexes aux emprunteurs. Tangerine offre des services bancaires par Internet, par appareil mobile et par téléphone à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.

Les Services aux entreprises offrent des conseils aux moyennes et aux grandes entreprises et leur fournissent une gamme complète de solutions de prêt, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement du commerce, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients auxquels la Banque offre des solutions en matière de financement automobile.

Stratégie

Le Réseau canadien continue de concentrer ses efforts afin d'afficher une croissance du bénéfice net supérieure à la moyenne et de devenir la Banque la plus recommandée au Canada, comme il est prévu dans sa stratégie sur trois ans. Elle y parviendra en offrant un excellent service à la clientèle et en mettant en application ses priorités stratégiques pour 2015. Pour y arriver, le Réseau canadien misera davantage sur l'expérience client et mettra en œuvre ses priorités stratégiques pour 2015.

Priorités pour 2015

- Améliorer notre prestation de produits et services aux particuliers afin de renforcer les relations avec les clients.
- Harmoniser la plateforme de services bancaires aux entreprises pour obtenir une meilleure pénétration du marché et devenir le principal fournisseur de services bancaires de nos clients.
- Accélérer le développement des capacités de l'expertise et de l'infrastructure relatives aux paiements, et miser sur les partenariats et les programmes de récompense pour accroître la part de marché.
- Étendre le rayon d'action de Tangerine afin d'en faire le fournisseur de services bancaires directs de référence pour les besoins en services bancaires courants des Canadiens.
- Améliorer notre service à la clientèle tout en diminuant nos coûts de structure.
- Transformer l'offre de services-conseils en gestion du patrimoine pour mieux répondre aux besoins des clients à grande valeur nette et des clients fortunés, augmenter la pénétration du marché des produits exclusifs et renforcer les relations bancaires principales.
- Favoriser la portée et l'intégration d'activités de la division Gestion d'actifs mondiale.

Performance financière

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net de 2 188 millions de dollars en 2014. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels d'un montant de 73 millions de dollars (voir le tableau T44), le bénéfice net s'est établi à 2 261 millions de dollars, soit une progression de 110 millions de dollars, ou de 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement du capital économique s'est établi à 31,0 %. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, le rendement du capital économique s'est chiffré à 32,0 %, contre 33,4 % à l'exercice précédent. Les services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises de même qu'aux entreprises ont tous affiché de solides résultats.

Actifs et passifs

Les actifs moyens se sont accrus de 8 milliards de dollars, ou de 3 %, d'un exercice à l'autre. Compte non tenu d'une diminution des titres de 2 milliards de dollars et de la diminution de 4 milliards de dollars des volumes de prêts hypothécaires montés par des courtiers de Tangerine et de prêts hypothécaires génériques, le Réseau canadien a affiché une robuste croissance des actifs nets de 14 milliards de dollars, ou de 6 %. Cette croissance s'explique par la hausse de 12 milliards de dollars, ou de 5 %, des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts automobiles à la consommation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, et par l'augmentation de 2 milliards de dollars, ou de 6 %, des prêts et acceptations aux entreprises.

Les passifs moyens ont augmenté de 7 milliards de dollars, ou de 4 %. Les services bancaires aux particuliers ont affiché une forte croissance au titre des comptes de chèques (1 milliard de dollars ou 7%) et des dépôts d'épargne (5 milliards de dollars ou 10 %). Les comptes d'opérations de petites entreprises et d'entreprises ont quant à eux enregistré une croissance de 2 milliards de dollars ou de 5 %. Les autres passifs ont augmenté de 2 milliards de dollars. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse de 3 milliards de dollars ou de 4 % des CPG dont les écarts sont peu élevés.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 7 436 millions de dollars, soit une amélioration de 463 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 5 % pour atteindre 5 690 millions de dollars du fait d'une bonne croissance des actifs et des dépôts, et de la progression de cinq points de base de la marge, qui s'est établie à 2,09 %. La hausse de la marge traduit d'abord et avant tout la hausse des écarts sur les prêts hypothécaires et sur les autres prêts personnels, de même que la croissance des produits de cartes de crédit.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 1 672 millions de dollars en 2014, en hausse de 165 millions de dollars, ou de 11 %, ce qui s'explique en grande partie par l'importante croissance dans plusieurs catégories, y compris la hausse des honoraires tirés de la vente de fonds communs de placement, des revenus sur cartes et des commissions de crédit aux entreprises.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 74 millions de dollars, soit une hausse de 37 millions de dollars qui s'explique surtout par la progression des profits nets sur les titres de placement.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises s'est établi à 5 712 millions de dollars, soit une hausse de 327 millions de dollars, ou de 6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 188 millions de dollars, ou de 4 %, surtout grâce à la forte augmentation des prêts hypothécaires, des produits de cartes de crédit et des dépôts de même qu'à une hausse de 8 points de base des marges. Les revenus nets tirés des frais et des commissions affichent une progression de 125 millions de dollars, ou de 11 %, qui traduit la hausse des honoraires liés aux ventes de fonds communs de placement et l'accroissement des revenus tirés des cartes de crédit. Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a progressé de 5 millions de dollars du fait de la prise de participation dans les Services Financiers de Canadian Tire au cours de l'exercice. Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 9 millions de dollars, principalement sous l'effet de la hausse des profits sur les titres de placement.

Services bancaires aux entreprises

Le total des revenus des services bancaires aux entreprises a augmenté de 136 millions de dollars, ou de 9 %, pour s'établir à 1 724 millions de dollars en 2014. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 83 millions de dollars, ou de 7 %, principalement en raison de la croissance des prêts et des comptes d'opérations d'entreprises. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont progressé de 40 millions de dollars, ou de 12 %, en raison surtout de la hausse des commissions de crédit. Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a diminué de 15 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse a été largement compensée par une hausse des autres revenus d'exploitation de 28 millions de dollars, principalement sous l'effet de la hausse des profits nets sur les titres de placement.

Charges d'exploitation

Ajustées pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels d'un montant de 36 millions de dollars (voir le tableau T44), les charges d'exploitation ont augmenté de 191 millions de dollars, ou de 5 %, ce qui s'explique en grande partie par la croissance des affaires, les coûts au titre de la transition de la marque Tangerine, les initiatives de croissance et les hausses salariales. Le levier d'exploitation s'est établi à un taux positif de 0,3 % ou à un taux positif de 1,3 % compte non tenu des éléments exceptionnels.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 661 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars par rapport à 478 millions de dollars à l'exercice précédent. Ajustée pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels (voir le tableau T44), la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 599 millions de dollars, soit une hausse de 121 millions de dollars du fait surtout d'une modification de la composition des actifs et d'un montant de 26 millions de dollars découlant d'une mise à jour des paramètres de la perte pour tenir compte des tendances récentes relatives aux portefeuilles de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif est similaire à celui de l'exercice précédent.

Perspectives

Les perspectives pour le Réseau canadien demeurent excellentes en 2015, et elles laissent entrevoir une bonne croissance des prêts dans la plupart des activités, notamment les prêts automobiles, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises. La croissance des autres catégories de prêts devrait être similaire à celle du secteur. La croissance des dépôts continuera d'être freinée par la concurrence intense au vu de la faiblesse des taux d'intérêt. La marge devrait progresser en 2015, en raison de l'accroissement des écarts liés surtout aux produits de prêts, contrebalancé en partie par la pression concurrentielle sur les écarts quant aux secteurs des entreprises et de l'automobile, et aux dépôts.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait connaître une augmentation du fait de l'évolution de la croissance des actifs, et d'un ratio de pertes sur prêts plus normal pour le portefeuille de prêts aux entreprises.

Les perspectives pour la Gestion du patrimoine demeurent encourageantes mais elles sont tributaires de l'évolution des conditions de marché; une solide croissance liée à l'acquisition de nouveaux clients est attendue, de même qu'une hausse des ventes auprès des clients existants de la Banque.

Investir dans la croissance de nos activités en mettant l'accent sur nos priorités stratégiques tout en assurant une gestion prudente des charges demeure une priorité clé pour le groupe. Le Réseau canadien concentrera ses efforts afin d'obtenir un levier d'exploitation positif. Le taux d'impôt effectif devrait augmenter légèrement en 2015.

D29 Total des revenus
En millions de dollars

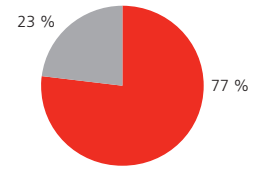

- Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises
- Services bancaires aux entreprises

D30 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars

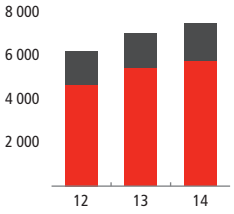

- Services bancaires aux entreprises
- Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

D31 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars

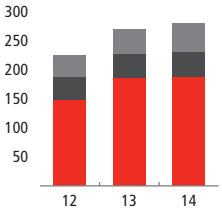

- Prêts et acceptations aux entreprises
- Prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires)
- Prêts hypothécaires à l'habitation

Opérations internationales

Le secteur Opérations internationales fournit une gamme complète de produits, solutions et conseils de nature financière aux particuliers et aux entreprises dans certains pays autres que le Canada. À compter de 2015, les Opérations internationales comprendront également la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales.

Réalisations en 2014

- La Banque a réalisé l'acquisition d'une participation de 51 % dans les services financiers de Cencosud S.A. au Chili, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation. Cencosud est le plus grand détaillant du Chili et le troisième en Amérique latine. Ses services financiers représentent environ 2,5 millions de cartes de crédit et des créances de plus de 1,2 milliard de dollars américains au Chili.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque Scotia le titre de meilleure banque au chapitre des services aux particuliers par Internet en 2014 dans 22 pays d'Amérique latine.
- La Banque a été désignée comme faisant partie des meilleurs employeurs au Chili, au Costa Rica, en République dominicaine, au El Salvador, au Panama, au Pérou, à Puerto Rico et au Mexique.
- La Banque s'est inscrite au palmarès des 100 meilleurs employeurs dotés des employés les plus talentueux de Colombie selon Merco (Observatoire sur la réputation des entreprises).
- La Banque Scotia a été reconnue à titre d'entreprise de l'année 2014 par la Chambre de commerce Pérou-Canada.
- La revue *The Banker* a désigné la Banque Scotia comme « banque de l'année 2014 » pour Trinité-et-Tobago, la Jamaïque, Guyana ainsi que les îles Vierges britanniques.
- La Scotiabank Jamaica a célébré son 125e anniversaire et la Scotiabank Trinidad and Tobago, son 60e anniversaire cette année.

T46 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Revenus d'intérêts nets[1]	**5 352 $**	4 923 $	4 456 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**1 460**	1 403	1 298
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**411**	668	385
Autres revenus d'exploitation[1]	**300**	427	346
Total des revenus[1]	**7 523**	7 421	6 485
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 031**	781	613
Charges d'exploitation	**4 330**	4 138	3 683
Impôt sur le résultat[1]	**489**	584	463
Bénéfice net	**1 673 $**	1 918 $	1 726 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**181**	192	168
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**1 492 $**	1 726 $	1 558 $
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	**11,7 %**	14,2 %	11,9 %
Ratio de productivité[1]	**57,6 %**	55,8 %	56,8 %
Marge nette sur intérêts[2]	**4,00 %**	4,11 %	4,13 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	**1,01 %**	0,86 %	0,75 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	**133 879**	119 899 $	108 048 $
Total des actifs	**139 257**	121 085	109 135
Dépôts	**69 618**	61 741	54 305
Total des passifs	**89 024**	78 460	69 884
Capital économique	**12 267 $**	11 629 $	12 429 $

1) Base de mise en équivalence fiscale.
2) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Profil sectoriel

Le secteur Opérations internationales assure une présence à l'échelle internationale qu'aucune autre banque canadienne ne possède. Ce secteur englobe les services bancaires aux particuliers et aux entreprises offerts dans 3 régions autres que le Canada. Il exerce ses activités en Amérique latine, dans les Antilles et en Amérique centrale de même qu'en Asie. En partenariat avec nos sociétés associées en Chine, à Curaçao, en Thaïlande et au Venezuela, ce secteur offre une gamme complète de services financiers aux particuliers et aux entreprises à plus de 14 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de près de 3 000 succursales et bureaux et plus de 7 700 GAB, de services bancaires mobiles, de services bancaires par Internet et par téléphone, de comptoirs de services bancaires en magasin et d'un personnel de vente spécialisé.

Stratégie

La stratégie du secteur Opérations internationales est axée sur les priorités de la Banque dans son ensemble, et comporte les principaux objectifs suivants :

- **Établir** des relations plus fructueuses et durables avec les clients des services bancaires de base qui reposent sur des solutions axées sur le paiement, ce qui donnera lieu à une augmentation des dépôts et des ventes croisées grâce à notre large éventail de solutions bancaires. Nous nous efforçons de fournir à nos clients des conseils pratiques appropriés et des solutions justes, à la faveur des canaux indiqués.
- **Optimiser** notre modèle d'exploitation et notre présence afin d'améliorer l'expérience de nos clients, de diminuer nos coûts de structure et de simplifier la complexité pour ultimement être plus efficace.
- Faire du **leadership** un avantage concurrentiel en étant proactif en matière d'acquisition, de développement et de recrutement de leaders provenant d'horizons divers afin de décupler nos compétences internes.

Priorités pour 2015

Conformément à notre stratégie et en plus de la croissance de nos activités principales, nous mettrons l'accent sur les 4 initiatives de croissance clés suivantes au cours des 3 à 5 années à venir :

- Moderniser notre **plateforme de vente et de prestation de services aux particuliers** afin de s'assurer que notre gestion de la relation client et notre système de constitution de dossier situé en amont sont cohérents, ce qui nous permettra d'offrir une meilleure gestion de la relation client et une expérience client plus agréable en plus de réaliser plus de ventes croisées au bout du compte. Cette refonte comprendra des canaux en libre-service comme les services bancaires en ligne et mobiles.
- **Adapter notre réseau et propulser la croissance au Mexique** afin de se positionner adéquatement pour être concurrentiels dans les secteurs où se trouve notre clientèle cible et assurer une présence durable dans ce marché clé.
- **Renforcer notre position enviable au Pérou** afin de maintenir notre excellente position concurrentielle puisque nos concurrents locaux et globaux prennent rapidement de plus en plus de place au pays.
- **Réduire nos coûts de structure** en optimisant notre modèle d'exploitation, en réduisant la complexité et, éventuellement, en étant plus efficaces.

Performance financière

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est chiffré à 1 492 millions de dollars. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 79 millions de dollars en 2014 et de 90 millions de dollars l'exercice précédent (voir le tableau T44), le bénéfice net a diminué de 65 millions de dollars, ou de 4 %. Les revenus provenant d'une solide croissance des volumes et de l'incidence favorable de la conversion des devises ont été contrebalancés par une réduction des marges, des profits sur les titres moins élevés, un apport réduit des sociétés associées et une hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, laquelle comprend une charge de 57 millions de dollars au titre du portefeuille du secteur de l'hébergement des Antilles au cours du quatrième trimestre. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, le bénéfice légèrement plus élevé en Amérique Latine et en Asie a été largement contrebalancé par la détérioration des résultats dans les Antilles du fait d'une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances plus élevées.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont totalisé 139 milliards de dollars, en hausse de 15 %. La hausse s'explique par une robuste croissance de 12 %, ou de 8 % compte non tenu de la conversion des devises, des prêts aux particuliers et aux entreprises notamment en Amérique latine et en Asie. La forte croissance des dépôts s'est établie à 12 %, ou à 8 % compte non tenu de la conversion des devises.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 7 523 millions de dollars, en hausse de 1 %. Ajustés pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels pour 2014 et 2013 (voir le tableau T44), les revenus ont augmenté de 352 millions de dollars, ou de 5 %, ce qui comprend l'incidence favorable de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 9 %, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts et par l'acquisition de Credito Familiar au Mexique. Cette augmentation a été contrebalancée par un recul de 3 % des marges d'intérêt nettes, qui sont passées de 4,11 % à 4,00 %, du fait de la baisse des taux d'intérêt dans les principaux marchés et des modifications à la composition des actifs. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont augmenté de 4 % pour s'établir à 1 460 millions de dollars, du fait en grande partie de la hausse des revenus tirés des frais bancaires en Amérique latine et dans les Antilles. Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a régressé de 257 millions de dollars. Compte non tenu d'un profit exceptionnel (sur une base de mise en équivalence fiscale) pour l'exercice précédent se rapportant à une société associée, les apports ont diminué de 54 millions de dollars en raison de la diminution des apports de Thanachart Bank, en Thaïlande, et de Banco del Caribe, au Venezuela. Les autres revenus d'exploitation ont reculé de 127 millions de dollars, ou de 80 millions de dollars compte non tenu des éléments exceptionnels (voir le tableau T44), en raison surtout de la diminution des profits nets sur les titres de placement et d'une baisse des profits sur les instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, contrebalancés en partie par une hausse des revenus provenant des activités de transaction.

Amérique latine

Le total des revenus s'est chiffré à 4 807 millions de dollars, en hausse de 6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la forte croissance de 13 % des prêts, compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 348 millions de dollars, ou de 11 %, traduisant ainsi la croissance marquée des actifs, contrebalancée en partie par une diminution des marges nettes sur intérêts. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont progressé de 39 millions de dollars, ou de 4 %, ce qui découle en grande partie des frais bancaires plus élevés. Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a diminué de 31 millions de dollars du fait d'un apport moins élevé de Banco del Caribe, située au Venezuela. Les autres revenus d'exploitation ont régressé de 87 millions de dollars, ou de 39 millions de dollars compte non tenu des éléments exceptionnels (voir le tableau T44), en raison surtout d'une diminution des profits nets sur les titres de placement et d'une réduction des profits réalisés sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 1 985 millions de dollars, en hausse de 2 %. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 47 millions de dollars, ou de 3 %, du fait principalement de l'incidence favorable de la conversion des devises. Une légère croissance sous-jacente de 1 % des actifs des particuliers a été contrebalancée par un recul de 6 % des actifs des entreprises. Les revenus tirés des frais et des commissions ont progressé de 5 %, en raison de l'augmentation des services de dépôt et de paiement et des frais de carte de crédit. Les autres revenus d'exploitation ont diminué de 33 millions de dollars du fait en partie d'une baisse des profits sur les titres et de recouvrements moins élevés à Puerto Rico.

Asie

Le total des revenus s'est établi à 731 millions de dollars, en baisse de 21 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Compte non tenu du profit exceptionnel de 203 millions de dollars (sur une base de mise en équivalence fiscale) pour l'exercice précédent se rapportant à une société associée, les revenus ont progressé de 4 millions de dollars. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 34 millions de dollars, ou de 11 %, grâce à une croissance solide des actifs au titre des prêts laquelle a été compensée en partie par des écarts moins grands. Ajusté pour tenir compte du profit exceptionnel, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a diminué de 24 millions de dollars du fait d'un apport moins élevé de Thanachart Bank, en Thaïlande, contrebalancé en partie par l'apport accru de Bank of Xi'an en Chine.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 4 330 millions de dollars, en hausse de 192 millions de dollars, ou de 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Ajustées pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 41 millions de dollars par rapport à 74 millions de dollars pour l'exercice précédent (voir le tableau T44), les charges ont augmenté de 225 millions de dollars, ou de 6 %. La croissance sous-jacente traduit l'incidence défavorable de la conversion des devises, l'inflation et la croissance des activités. Compte non tenu des éléments exceptionnels susmentionnés, le levier d'exploitation s'est établi à un taux légèrement négatif de -0,7 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Opérations internationales a augmenté de 250 millions de dollars pour s'établir à 1 031 millions de dollars. En ce qui a trait au portefeuille des prêts aux particuliers, la dotation a augmenté du fait de la croissance des volumes, compte non tenu de l'avantage de l'ajustement comptabilisé pour pertes sur créances au titre du portefeuille acquis de Banco Colpatria. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux particuliers plus élevée, principalement au Mexique, et en grande partie au titre des prêts à terme non garantis, a été compensée en partie par une diminution de la dotation au Chili. Quant au portefeuille des prêts aux entreprises, les dotations ont surtout augmenté aux Antilles et en Amérique latine, ce qui comprend un montant de 83 millions de dollars au titre des dotations se rapportant à un petit nombre de comptes liés au portefeuille du secteur de l'hébergement des Antilles. La dotation pour l'exercice à l'étude inclut un avantage net de 12 millions de dollars attribuable à l'amortissement net de l'ajustement pour pertes sur créances au titre des prêts acquis en Colombie, comparativement à un avantage net de 55 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a été de 22,6 %, contre 23,3 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par la hausse des économies d'impôt comptabilisées surtout au Mexique et au Chili.

Perspectives

Le secteur Opérations internationales prévoit continuer à tirer parti de ses activités diversifiées tant par régions géographiques que par produits et du profil relativement attrayant, tant du point de vue économique que démographique, qui caractérise les régions où il exerce ses activités. Bien que la croissance modérée dans bon nombre de pays d'Amérique latine en 2014 devrait se poursuivre en 2015, la croissance des prêts devrait demeurer solide dans ces marchés clés. Dans les Antilles et en Amérique centrale, une certaine accélération de la croissance des prêts est attendue, malgré des tendances variables par régions géographiques. Les marges devraient demeurer stables et le levier d'exploitation, positif. Les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en Amérique latine devraient augmenter en raison de la progression des actifs et de la diminution des avantages de l'ajustement pour pertes sur créance liés à des acquisitions antérieures. Dans les Antilles et en Amérique centrale, la hausse des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sera surtout le fait de la croissance des portefeuilles de prêts aux particuliers et de l'incidence de la conjoncture économique difficile dans certaines régions pour les portefeuilles de prêts aux entreprises. Des acquisitions choisies et prudentes, principalement sur les marchés existants, continueront d'être envisagées. Dans l'ensemble, le secteur Opérations internationales est bien positionné pour 2015. La croissance du bénéfice devrait demeurer modérée pour le premier semestre de 2015 puis augmenter en deuxième moitié d'exercice à mesure que la conjoncture économique s'améliorera en 2016.

D32 Total des revenus

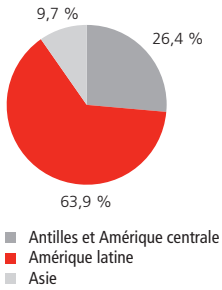

D33 Total des revenus par régions
En millions de dollars

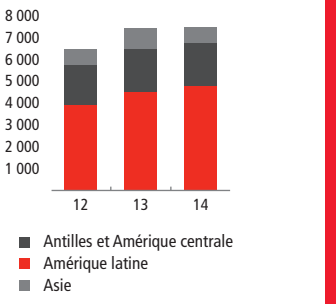

D34 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars

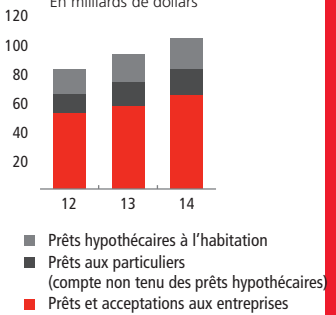

D35 Actifs productifs moyens[1] par régions
En milliards de dollars

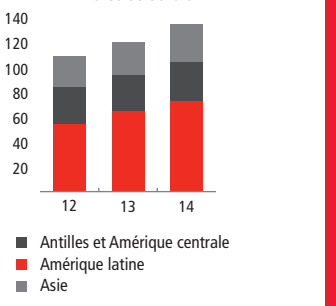

1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires.

Gestion de patrimoine et assurance mondiales

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales fournit des produits et services de gestion de patrimoine et d'assurance aux particuliers et aux clients institutionnels au Canada et à l'étranger.

Réalisations de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales en 2014

- Une tranche importante de la participation de la Banque dans CI Financial Corp a été monétisée, ce qui a donné lieu à un profit après impôt de 555 millions de dollars pour la Banque (compte tenu d'un montant de 534 millions de dollars lié à la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales).
- Les activités de gestion d'actifs institutionnels ont pris de l'envergure grâce à l'acquisition des actions restantes de Aurion Capital Management non détenues par la Banque.
- Les Fonds Scotia ont réalisé des ventes nettes records par l'intermédiaire du Réseau canadien pour une deuxième année consécutive.
- La Banque a lancé 14 nouveaux produits pour ses Fonds Dynamiques, y compris neuf mandats associés aux Mandats privés de placement Dynamique, et 22 nouveaux fonds en Amérique latine et aux Antilles.
- La Banque a mis en place le Groupe conseil en portefeuilles mondial afin d'offrir les meilleures stratégies d'investissement mondial du secteur aux clients des marchés développés et naissants.
- La Banque a étendu ses services d'assurance et a accru sa présence au Canada et dans les Antilles anglaises.
- La Banque a ouvert un bureau de gestion du patrimoine à Vancouver, lequel comprend une banque privée et des conseillers en placement qui ciblent le marché asiatique.
- La coentreprise Bank of Beijing et Scotia Asset Management Ltd. (BOBSAM) a lancé :
  - un premier fonds – le plus important PAPE visant un fonds du marché monétaire en Chine (1,14 milliard de dollars ont été obtenus);
  - un premier fonds à revenu fixe (57 millions de dollars ont été obtenus lors du PAPE).
- La Banque Scotia aux Bahamas, à la Barbade et aux Îles Caïmans a été désigné comme meilleur fournisseur de services bancaires privés et gestion de patrimoine par *Euromoney*.
- Scotia iTRADE a été désigné « meilleur choix » dans trois catégories en 2014 par le magazine *MoneySense* au classement des fournisseurs de services de courtage en ligne du Canada.
- Colfondos a reçu le prix du meilleur fonds de retraite en 2014 décerné par le magazine *World Finance* pour le meilleur fonds de retraite en Colombie.
- Profuturo AFP a été reconnue comme l'une des 25 meilleures sociétés au Pérou par Bolsa de Valores de Lima; de plus, Universidad del Pacifico Graduate School et El Dorado Investments l'ont désignée « meilleur gestionnaire de placements en 2013 » à l'égard de deux fonds de retraite.
- Trois fonds communs de placement de la Banque Scotia ont obtenu une note de A+ (dans le cadre des prix FundGrade A+ de Fundata de 2013), alors que Scotia Fondos (au Mexique) s'est vu décerné trois mentions « 5 étoiles » au classement annuel des meilleurs fonds pour 2014 publié par S&P et le magazine *Expansión*.

Réalisations de la division Transactions bancaires mondiales en 2014

- La Banque Scotia a remporté un prix pour la qualité du service en 2013 pour son programme de cartes commerciales destinées aux transactions bancaires mondiales.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la division Transactions bancaires mondiales de la Banque Scotia le prix « Meilleure banque d'affaires/institutionnelle» en 2014 dans 16 pays d'Amérique latine et des Antilles.
- La Banque Scotia a été désignée comme meilleure partenaire bancaire pour le financement du commerce et des chaînes d'approvisionnement en Europe et en Asie centrale de 2013 par *International Finance* Corporation, en reconnaissance des innovations et des travaux d'envergure qui ont été réalisés afin de soutenir la croissance des activités commerciales dans les marchés naissants.
- JP Morgan a décerné le prix « Reconnaissance de la qualité » en 2013 à la division Transactions bancaires mondiales du Mexique en raison de la qualité du traitement des transferts internationaux.

T47 Performance financière de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales

(en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Revenus d'intérêts nets[1]	**446 $**	409 $	442 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**3 364**	2 935	2 469
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**156**	230	209
Autres revenus d'exploitation[1]	**1 080**	422	394
Total des revenus[1]	**5 046**	3 996	3 514
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**2**	3	3
Charges d'exploitation	**2 727**	2 411	2 076
Impôt sur le résultat[1]	**440**	336	315
Bénéfice net	**1 877 $**	1 246 $	1 120 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**46**	39	25
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**1 831 $**	1 207 $	1 095 $
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	**28,2 %**	16,7 %	13,5 %
Ratio de productivité[1]	**54,1 %**	60,3 %	59,1 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	**10 556 $**	10 553 $	9 638 $
Total des actifs	**14 867**	14 379	13 539
Dépôts	**18 222**	16 789	15 227
Total des passifs	**19 625**	17 522	15 923
Capital économique	**6 390 $**	6 965 $	7 756 $
Autres (en milliards de dollars) aux 31 octobre			
Actifs sous administration	**368 $**	326 $	283 $
Actifs sous gestion	**165 $**	145 $	115 $

1) Base de mise en équivalence fiscale.

Profil sectoriel

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales (« GPAM ») offre une gamme complète de services-conseils, de solutions et de services de gestion en matière de placements, de régimes de retraite et d'assurance à des clients dont la valeur nette est élevée, à des clients fortunés, à des clients aisés, à des clients du marché de masse et à des clients institutionnels. Des conseillers sont également disponibles partout dans le monde grâce à la présence inégalée de la Banque Scotia à l'échelle internationale.

Le groupe *Gestion de patrimoine mondiale* est une entité intégrée qui comprend la gestion d'actifs et la prestation de services-conseils. Les activités de gestion d'actifs portent sur la création de produits de placement et de solutions novatrices de placement pour les particuliers et les investisseurs institutionnels. Nos activités de prestation de services de gestion de patrimoine mondiale offerts aux clients comprennent des services bancaires privés, des services de courtage en ligne et de courtage de plein exercice, des services liés aux régimes de retraite, des services destinés à la clientèle institutionnelle, ainsi qu'un réseau de conseillers indépendants. Ces conseils et solutions de placement s'adressent principalement aux clients au Canada et à l'étranger.

Le groupe *Assurance mondiale* fournit aux clients des services d'assurance qui se divise en quatre principaux secteurs au Canada : l'assurance crédit, l'assurance vie et santé, l'assurance habitation et automobile et l'assurance voyage. À l'échelle internationale, une vaste gamme de solutions d'assurance (assurance destinée ou non aux emprunteurs, assurance vie et santé et assurance de biens) est offerte aux clients par le truchement de divers canaux de distribution de la Banque Scotia.

Le groupe *Transactions bancaires mondiales* offre une gamme complète de solutions d'affaires : gestion de trésorerie, services de paiement, services bancaires électroniques, dépôts d'entreprises et services de transaction commerciale, et ce, aux petites entreprises, aux entreprises et aux sociétés clientes de la Banque à l'échelle mondiale. Ce groupe offre également des produits et services en matière de relations avec les correspondants bancaires de d'autres institutions financières à l'échelle internationale. Les résultats financiers de ce groupe sont inclus dans les secteurs d'activité Réseau canadien, Opérations internationales et Services bancaires et marchés mondiaux.

Depuis le 1er novembre 2014, les activités de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales sont intégrées au sein des trois secteurs d'activité de la Banque : le Réseau canadien, les Opérations internationales et les Services bancaires et marchés mondiaux.

La gestion de patrimoine mondiale demeure une division de grande importance et elle relève conjointement du Réseau canadien et des Opérations internationales. De plus, les activités d'assurance au Canada et à l'échelle internationale relèvent respectivement du Réseau canadien et des Opérations internationales. Le groupe Transactions bancaires mondiales relève maintenant des Services bancaires et marchés mondiaux.

Performance financière

La division Gestion de patrimoine et assurance mondiales a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 831 millions de dollars, en hausse de 624 millions de dollars, ou de 52 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent un profit sur la cession de 534 millions de dollars et une charge de restructuration de 8 millions de dollars (après impôt) (voir le tableau T44). Compte non tenu de ces éléments et de l'incidence de la baisse des revenus découlant de la cession, le bénéfice net sous-jacent attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 13 % en raison de la solide performance de l'ensemble des activités. La croissance est attribuable à la hausse des actifs sous gestion (« ASG ») et des actifs sous administration (« ASA ») du fait des ventes nettes plus élevées, du redressement des marchés des capitaux et des acquisitions. Le rendement du capital économique s'est établi à 28,2 %, contre 16,7 % à l'exercice précédent en raison surtout de l'incidence de la cession.

Actifs sous gestion et actifs sous administration

Les ASG se sont chiffrés à 165 milliards de dollars, en hausse de 20 milliards de dollars, ou de 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison du redressement des marchés des capitaux et des ventes nettes soutenues. Les ASA se sont chiffrés à 368 milliards de dollars, soit une hausse de 42 milliards de dollars, ou de 13 %, qui s'explique par l'ajout de nouveaux actifs des clients et le redressement des marchés des capitaux.

Revenus

Le total des revenus s'est accru de 1 050 millions de dollars, ou de 26 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce montant comprend un profit sur la cession et un apport moindre de CI Financial Corp. (« CI »). Compte non tenu de ces éléments, les revenus ont augmenté de 488 millions de dollars, ou de 13 %, dans l'ensemble des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. La progression d'un exercice à l'autre a aussi profité de l'incidence sur l'ensemble de l'exercice des acquisitions de Colfondos et d'AFP Horizonte.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 37 millions de dollars, ou de 9 %, en raison surtout de la croissance des prêts et des dépôts.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont chiffrés à 3 364 millions de dollars, soit une hausse de 429 millions de dollars, ou de 15 %, qui s'explique d'abord et avant tout par la hausse des honoraires liés aux fonds communs de placement, des revenus tirés des activités de courtage et d'assurance ainsi que par l'incidence des acquisitions sur l'ensemble de l'exercice.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a été moins élevé qu'à l'exercice précédent en raison de la cession de CI.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 1 080 millions de dollars, en hausse de 658 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par un profit sur la cession et la hausse des revenus d'assurance. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une réduction de valeur des titres de placement.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus s'est chiffré à 4 311 millions de dollars, soit une hausse de 973 millions de dollars, ou de 29 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Ajustés pour exclure l'incidence du profit sur la cession et de l'apport moindre de CI, les revenus ont augmenté de 411 millions de dollars ou de 13 %. La hausse des revenus de gestion de patrimoine découle de la croissance soutenue des honoraires liés aux fonds communs de placement, de la progression des revenus tirés des activités de courtage et de l'incidence sur l'ensemble de l'exercice des acquisitions.

Assurance

Le total des revenus a atteint 735 millions de dollars, en hausse de 77 millions de dollars, ou de 12 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des primes d'assurance et d'une évolution favorable des sinistres. Les revenus d'assurance ont représenté environ 17 % des revenus de la division Gestion de patrimoine et assurance mondiales (compte non tenu du profit et de l'apport liés à CI) comme en 2013.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont établies à 2 727 millions de dollars, en hausse de 316 millions de dollars en raison surtout de la hausse des charges se rapportant aux volumes, laquelle cadre avec la croissance des revenus, de l'incidence des acquisitions sur l'ensemble de l'exercice et de la charge de restructuration. La hausse restante est le fait des charges de rémunération et des autres charges visant à soutenir la croissance. Le levier d'exploitation s'est établi à un taux positif de 13,2 %. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels et de la diminution du bénéfice net provenant d'une société associée, le levier d'exploitation est demeuré généralement stable.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,0 %, contre 21,2 % pour l'exercice précédent, surtout du fait de l'impôt moindre sur le profit notable.

D36 Revenus de la GPAM[1)]
En millions de dollars

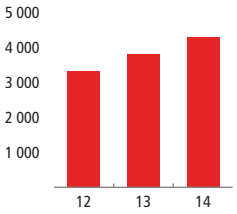

1) Exclut le profit lié à CI et l'apport de CI

D37 Total des revenus[1)]

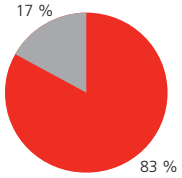

Gestion de patrimoine
Assurance

1) Exclut le profit lié à CI et l'apport de CI

D38 Croissance des actifs de Gestion de patrimoine
En milliards de dollars, aux 31 octobre

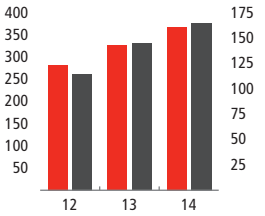

Actifs sous administration (colonne de gauche)
Actifs sous gestion (colonne de droite)

Services bancaires et marchés mondiaux

Le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre à ses clients des solutions de services bancaires aux sociétés et de services bancaires d'investissement de même que de produits liés aux marchés des capitaux. Les produits et services des Services bancaires et marchés mondiaux sont proposés à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'institutions au Canada et dans certains pays étrangers.

Réalisations en 2014

- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de Fortis Inc. dans le cadre de son acquisition de UNS Energy Corporation pour environ 4,5 milliards de dollars américains. Elle a agi à titre de preneur ferme à l'égard du crédit-relais engagé, de reçus de versement et d'actions privilégiées pour financer la transaction.
- La Banque Scotia a obtenu le premier rang du classement Canadian Equity League (du 1er janvier 2014 au 31 octobre 2014) de *Bloomberg*.
- La Banque a agi à titre de co-gestionnaire chef de file dans le cadre du premier appel public à l'épargne de 3,1 milliards de dollars américains de HK Electric Investments' (« HKEI »). Il s'agit du plus important PAPE provenant d'une fiducie de placement à Hong Kong et du plus important PAPE à Hong Kong au cours du dernier exercice. Elle a aussi agi à titre de responsable des registres dans le cadre de l'octroi d'un prêt de 4,7 milliards de dollars américains à HKEI.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de Baytex Energy Corporation dans le cadre de l'acquisition d'Aurora Oil & Gas Limited pour 2,8 milliards de dollars, de preneur ferme exclusif dans le cadre de l'octroi de facilités de crédit-relais et de crédit de 2,8 milliards de dollars et de responsable principal des registres dans le cadre d'un financement par capitaux propres de 1,5 milliard de dollars.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier auprès de la Société financière Manuvie dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de Standard Life plc pour environ 4,0 milliards de dollars et de responsable principal des registres dans le cadre du financement par capitaux propres connexe de 1,8 milliard de dollars. La transaction proposée devrait se réaliser au cours du premier trimestre de 2015.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de LINN Energy, LLC dans le cadre de l'acquisition des actifs de Devon Energy Corporation pour un montant de 2,3 milliards de dollars américains. Elle a aussi agi à titre de co-syndicataire chef de file et de co-responsable des registres dans le cadre d'un emprunt à terme de 1,3 milliard de dollars américains et comme co-syndicataire chef de file et responsable des registres dans le cadre de l'octroi d'une facilité de crédit-relais de 1 milliard de dollars américains.
- La Banque Scotia a agi à titre de syndicataire chef de file lors de l'octroi de facilités de 3,4 milliards de dollars australiens auprès de East West Link Stage One PPP, projet de construction et d'exploitation d'une route en Australie.
- La Banque Scotia a agi à titre de co-gestionnaire chef de file dans le cadre de l'émission de plusieurs tranches d'obligations en diverses devises d'une valeur de 2,1 milliards d'euros par Scentre Group. Il s'agit de l'une des plus importantes émissions d'obligations de sociétés en Australie sur les marchés internationaux des titres de créance.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de Encana Corporation dans le cadre de son acquisition des biens pétroliers et gaziers de Freeport-McMoRan situés dans le gisement de Eagle Ford, dans le sud du Texas, pour 3,1 milliards de dollars américains.
- La Banque Scotia a agi à titre de co-responsable des registres auprès de Unión Andina de Cementos S.A.A. (« UNACEM ») dans le cadre d'un placement initial de billets en dollars américains qui a permis d'obtenir 625 millions de dollars américains, ce qui représente la plus importante émission d'obligations à rendement élevé du Pérou.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque Scotia le prix « Meilleure banque d'affaires/ institutionnelle sur Internet » en 2014 dans 16 pays d'Amérique latine.
- La Banque Scotia a reçu cinq prix liés au financement d'infrastructures en 2014 remis par *LatinFinance*.

T48 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Revenus d'intérêts nets[1]	**728 $**	787 $	760 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**1 522**	1 268	1 218
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**–**	–	1
Autres revenus d'exploitation[1]	**1 563**	1 525	1 525
Total des revenus[1]	**3 813**	3 580	3 504
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**9**	26	30
Charges d'exploitation	**1 729**	1 589	1 507
Impôt sur le résultat[1]	**616**	510	524
Bénéfice net	**1 459 $**	1 455 $	1 443 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**1 459 $**	1 455 $	1 443 $
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	**30,4 %**	27,6 %	26,3 %
Ratio de productivité[1]	**45,3 %**	44,4 %	43,0 %
Marge nette sur intérêts[2][3]	**2,10 %**	2,33 %	2,44 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations[2]	**0,02 %**	0,07 %	0,09 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	**110 653 $**	102 304 $	88 236 $
Prêts et acceptations	**41 739**	39 083	33 873
Actifs productifs	**246 354**	221 827	183 526
Total des actifs	**282 953**	250 309	219 100
Dépôts	**51 395**	48 300	46 493
Total des passifs	**208 962**	188 944	164 783
Capital économique	**4 731 $**	5 151 $	5 358 $

1) Base de mise en équivalence fiscale.
2) Pour les services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux seulement.
3) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux regroupent les services bancaires de gros et de services liés aux marchés des capitaux offerts à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'institutions. Prêteur et courtier en placements fournissant des services complets au Canada et au Mexique, le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre un large éventail de produits et services aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, ainsi que dans certains pays d'Europe et d'Asie. Plus précisément, le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre aux clients des services de prêts aux sociétés, des services de placement pour compte de titres de capitaux propres et de créance et des services-conseils en matière de fusions-acquisitions; il fournit également des services de vente de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres, des services de transaction et de recherche, des services de courtage de premier ordre, des services de titrisation, des services de change, des services liés aux transactions de couverture sur les produits énergétiques et les taux, de même que des services liés à la vente, à la négociation et à l'entreposage de métaux précieux et de métaux de base.

Stratégie

L'objectif des Services bancaires et marchés mondiaux consiste à développer des activités diversifiées et rentables axées sur le client qui permettront de réaliser une performance exceptionnelle par rapport à nos concurrents canadiens. Les Services bancaires et marchés mondiaux visent à obtenir des revenus durables et à accroître le bénéfice net en misant sur la consolidation des relations avec la clientèle au Canada et à l'étranger, et sur l'expansion de ses activités dans des régions à l'extérieur du Canada qui offrent un potentiel de croissance élevé où la Banque pourra tirer parti de son excellente réputation et de sa présence actuelle.

Priorités pour 2015

- *Rehausser l'accent sur la clientèle* : Améliorer le modèle de couverture de la clientèle et approfondir les relations clients auprès de nos plus importants clients au Canada et à l'échelle internationale.
- *Adopter une approche stratégique en matière de prêts et d'harmonisation* : Consentir des prêts à des clients ciblés de manière plus stratégique et harmoniser nos services-conseils et nos activités liées aux marchés financiers avec cette stratégie.
- *Prendre de l'expansion dans des régions clés* : Tout en consolidant notre position concurrentielle au Canada, nous prendrons de l'expansion en Amérique latine et en Asie-Pacifique en misant sur des clients locaux, régionaux et internationaux choisis provenant de secteurs clés et établis dans des pays désignés comme étant prioritaires.
- *Cibler les secteurs clés* : Continuer de centrer nos efforts sur les activités et les régions géographiques liées aux secteurs clés, tels que l'énergie, les mines, les infrastructures et les services financiers.
- *Améliorer l'efficience et l'efficacité* : Assurer une gestion prudente des charges et des risques au moyen d'une surveillance et d'une gouvernance globales, tout en optimisant l'efficience sur le plan de l'infrastructure et de l'exploitation.
- *Former une main-d'œuvre talentueuse et renforcer les capacités de leadership* : Attirer, former et retenir une main-d'œuvre talentueuse et renforcer les capacités de leadership de personnes possédant une expérience diversifiée du monde des affaires.

Performance financière

En 2014, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 459 millions de dollars, en légère hausse de 4 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels (voir le tableau T44), le bénéfice net a progressé de 26 millions de dollars, ou de 2 %, par rapport à l'exercice précédent.

La diversification de la plateforme a contribué aux résultats records liés aux services bancaires d'investissement et aux prêts au Canada, lesquels ont été quelque peu tempérés par les perturbations qui ont touché les autres activités liées aux marchés financiers. Le rendement du capital économique s'est établi à 30,4 %, contre 27,6 % à l'exercice précédent.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont augmenté de 33 milliards de dollars, ou de 13 %, pour s'établir à 283 milliards de dollars pour l'exercice considéré, et ils se composent surtout d'actifs productifs, qui se sont accrus de 25 milliards de dollars, ou de 11 %, pour s'établir à 246 milliards de dollars pour l'exercice à l'étude. Les titres pris en pension ont augmenté de 13 milliards de dollars et les titres détenus à des fins de transaction, de 7 milliards de dollars. En outre, les prêts et acceptations de sociétés ont affiché une croissance de 2 milliards de dollars, aux États-Unis, au Canada et en Europe.

Revenus

Le total des revenus pour 2014 s'est chiffré à un montant record de 3 813 millions de dollars, contre 3 580 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ajustés pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, les revenus ont augmenté de 235 millions de dollars, ou de 7 %. Les activités tirent encore avantage d'une plateforme diversifiée de produits et de services. Les activités liées aux titres de capitaux propres, aux services bancaires d'investissement et aux activités de prêts aux sociétés au Canada ont enregistré des revenus records en 2014. Ces bons résultats ont été en partie neutralisés par le recul des activités liées aux titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, des activités liées aux métaux précieux.

Les revenus d'intérêts nets ont diminué de 7 % pour s'établir à 728 millions de dollars, un recul qui s'explique principalement par une baisse des commissions de montage de prêts et par un rétrécissement des écarts de taux aux États-Unis. La diminution a été freinée en partie par une légère hausse des volumes de prêts aux sociétés et un élargissement des écarts de taux liés aux prêts aux sociétés au Canada.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont établis à 1 522 millions de dollars, une hausse de 20 %, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des honoraires de services-conseils dans les services bancaires d'investissement et la hausse des commissions de placement dans les services bancaires d'investissement et dans les secteurs des titres de capitaux propres.

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 1 563 millions de dollars, soit une hausse de 2 %. Cette augmentation est attribuable aux résultats des activités liées aux titres de capitaux propres, aux marchandises et aux prêts au Canada de même qu'aux profits sur les titres à l'égard des prêts aux États-Unis, ce qui a été compensé en partie par le recul des résultats des activités liées aux titres à revenu fixe.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 9 % pour s'établir à 1 729 millions de dollars en 2014. Ajustées pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, les charges ont augmenté de 7 %. Cette augmentation découle principalement de la rémunération liée à la performance et de la rémunération fondée sur des actions, de même que la hausse des charges liées à la technologie, des salaires et des charges sociales ainsi que des charges liées au soutien. Le levier d'exploitation est demeuré stable après l'ajustement au titre des éléments exceptionnels.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 9 millions de dollars en 2014, en baisse de 17 millions de dollars par rapport à 2013. La diminution des dotations aux États-Unis pour l'exercice à l'étude a été quelque peu atténuée par la hausse des dotations en Europe et au Canada.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 29,7 %, soit un taux de 3,7 % plus élevé que celui de l'exercice précédent, ce qui rend compte de la hausse de l'impôt à l'étranger.

Perspectives

En 2015, les Services bancaires et marchés mondiaux continueront de mettre l'accent sur la stabilité du bénéfice net devant provenir de la diversification de la plateforme de leurs activités. La croissance devrait être alimentée par l'accent prononcé vers nos clients pour toutes les régions et par l'intégration de nos activités en Asie. Il faut savoir que la volatilité sur les marchés menace en permanence l'accroissement des revenus, mais les répercussions devraient être atténuées par la grande diversification de notre plateforme ainsi que par l'accent prononcé mis sur les revenus tirés de services auxiliaires aux clients. La croissance du portefeuille de prêts aux sociétés devrait s'accélérer en 2015, et les écarts de taux devraient demeurer stables. La qualité du crédit du portefeuille de prêts demeure excellente et la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait rester faible. Les Services bancaires et marchés mondiaux vont gérer activement les risques et optimiser l'utilisation des capitaux. En vue de maintenir un ratio de productivité de premier plan, la gestion des charges demeurera une priorité, et ce, tout en investissant afin de se placer en excellente position en vue d'une croissance future de ses activités.

D39 Total des revenus

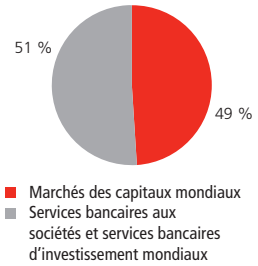

D40 Revenus tirés des services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux
En millions de dollars

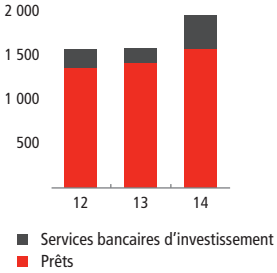

D41 Revenus tirés des marchés des capitaux mondiaux par secteurs d'activité
En millions de dollars

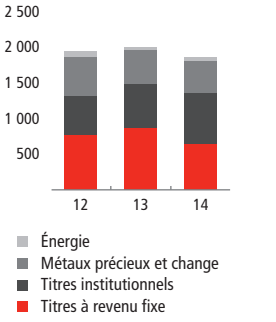

D42 Composition des actifs productifs moyens
En milliards de dollars

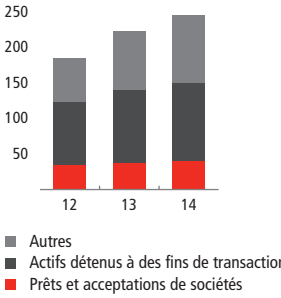

D43 Jours de bourse marqués par une perte

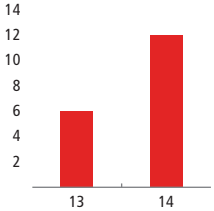

Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure et d'autres éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

Le secteur Autres a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 101 millions de dollars en 2014, comparativement à une perte nette de 160 millions de dollars en 2013. Au cours de l'exercice considéré, des éléments exceptionnels de 62 millions de dollars ont entraîné une baisse du bénéfice net (voir le tableau T44).

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 354 millions de dollars en 2014, contre 312 millions de dollars en 2013.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Revenus

Les revenus d'intérêts nets se sont élevés à 89 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, ce qui représente une amélioration de 277 millions de dollars par rapport à 2013 du fait de la hausse des revenus tirés des activités de gestion de l'actif et du passif, ce qui s'explique en partie par l'arrivée à l'échéance de débentures et de dépôts à taux élevés, qui ont été remplacés par du financement dont les taux sont moins élevés.

Les revenus nets tirés des frais et des commissions se sont soldés par un montant négatif de 281 millions de dollars en 2014, en regard d'un montant négatif de 196 millions de dollars en 2013. La diminution découle surtout d'un montant porté en diminution des revenus comptabilisé dans les autres secteurs d'exploitation. Cette compensation n'a eu aucune incidence sur les résultats consolidés de la Banque.

Les autres revenus d'exploitation se sont chiffrés à 117 millions de dollars en 2014, en regard d'un montant négatif de 60 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse s'explique en quasi-totalité par des profits nets accrus de 176 millions de dollars sur les titres de placement d'un exercice à l'autre.

Charges d'exploitation

Ajustées pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, les charges d'exploitation se sont soldées par un solde créditeur de 82 millions de dollars en 2014, en comparaison d'un solde créditeur de 57 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse est attribuable à une compensation intersectorielle plus élevée en 2014, ce qui n'a eu aucune incidence sur les résultats consolidés de la Banque. En 2013, ces facteurs avaient été contrebalancés en partie par des recouvrements d'impôt liés aux activités.

T49 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Revenus d'intérêts nets[1]	**89 $**	(188)$	(298)$
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**(281)**	(196)	(216)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**(139)**	(227)	(150)
Autres revenus d'exploitation[1]	**117**	(60)	666
Total des revenus[1]	**(214)**	(671)	2
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**–**	–	100
Charges d'exploitation	**5**	(57)	(22)
Impôt sur le résultat[1]	**(320)**	(454)	(376)
Bénéfice net	**101 $**	(160)$	300 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**101 $**	(160)$	300 $

1) Tient compte de la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétrique et de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité.

GESTION DU RISQUE

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'une des pierres angulaires de la démarche de la Banque en ce qui a trait à la gestion du risque. Par conséquent, la Banque Scotia possède une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque. L'un des principaux aspects de cette culture consiste en une bonne diversification par secteurs d'activité, par secteurs géographiques, par produits et par secteurs.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser les résultats pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque offre le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Lorsqu'elle procède à de nouvelles acquisitions ou vient d'obtenir le contrôle d'une filiale, la Banque évalue les programmes existants de gestion du risque et, au besoin, prépare un plan d'action pour les améliorer dans les plus brefs délais.

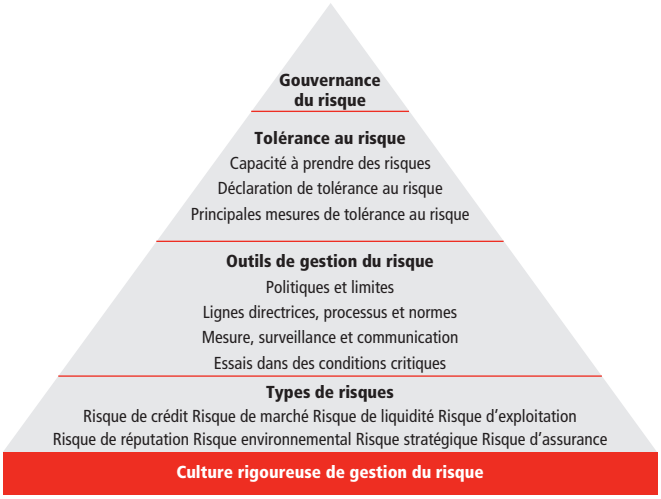

Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci, et il se compose de trois principaux éléments :

- la gouvernance du risque,
- la tolérance au risque,
- les outils de gestion du risque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle des trois points de contrôle. Aux termes de ce modèle, le personnel et la direction des divers secteurs d'activité (premier point de contrôle) assument les risques et en sont responsables, tandis que la Gestion du risque global et les autres fonctions de contrôle (deuxième point de contrôle) assurent une surveillance indépendante et une remise en question objective du premier point de contrôle, en plus d'effectuer le suivi et le contrôle du risque. Le Service d'audit interne (troisième point de contrôle) fournit l'assurance que les premier et deuxième points de contrôle atteignent les objectifs de contrôle.

1 Secteurs d'activité/siège social

- Sont responsables des risques liés aux activités commerciales.
- Font appel à leur jugement pour évaluer le risque.
- S'assurent que les activités sont conformes à la tolérance au risque et aux politiques de gestion du risque de la Banque.

2 Gestion du risque global et autres fonctions de contrôle

- Facilitent la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion du risque et effectuent un suivi indépendant.
- Sont responsables de l'élaboration des politiques, de l'évaluation, de la reddition de comptes, des limites, des contrôles, de la surveillance et du suivi.
- Assurent la remise en question objective du premier point de contrôle.
- Fournissent formation, outils et conseils en vue de soutenir les politiques et la conformité.

3 Service d'audit interne

- Assure un suivi et une surveillance indépendants.
- Se concentre sur le cadre de gouvernance et les systèmes de contrôle.
- Communique ses conclusions à la direction et au comité d'audit.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance du risque et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée et un groupe de gestion centralisée du risque qui est indépendant des secteurs d'activité. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, s'assure que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil d'administration approuve les principales politiques, limites et cadres de tolérance liés au risque et, trimestriellement, il reçoit un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des objectifs fixés. Le service d'audit interne de la Banque présente au conseil d'administration des rapports indépendants (par l'intermédiaire du comité d'audit et de révision) portant sur l'efficacité de la structure de gouvernance du risque et le cadre de gestion du risque.

La direction

La responsabilité de la gestion du risque incombe à la haute direction, plus particulièrement au président et chef de la direction et au chef de la gestion des risques, sous la supervision du conseil d'administration. Le chef de la gestion des risques, qui supervise le groupe Gestion du risque global de la Banque, fait rapport au président et chef de la direction, mais a également un accès direct au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration. Le président et chef de la direction, le chef de la gestion des risques et d'autres membres de la haute direction président les comités de gestion du risque de la direction et de la haute direction de la Banque. Les structures et les principales responsabilités des comités sont présentées à la page 66.

Gestion du risque global

Le groupe Gestion du risque global de la Banque est chargé de concevoir et de mettre en application le cadre de gestion du risque de cette dernière et il est indépendant des unités d'exploitation de la Banque. Il surveille les risques de crédit, de marché (y compris le risque de change structurel et le risque de taux d'intérêt structurel), le risque de liquidité, le risque d'exploitation (y compris le risque lié aux modèles), le risque environnemental et le risque d'assurance.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RISQUE DE LA BANQUE

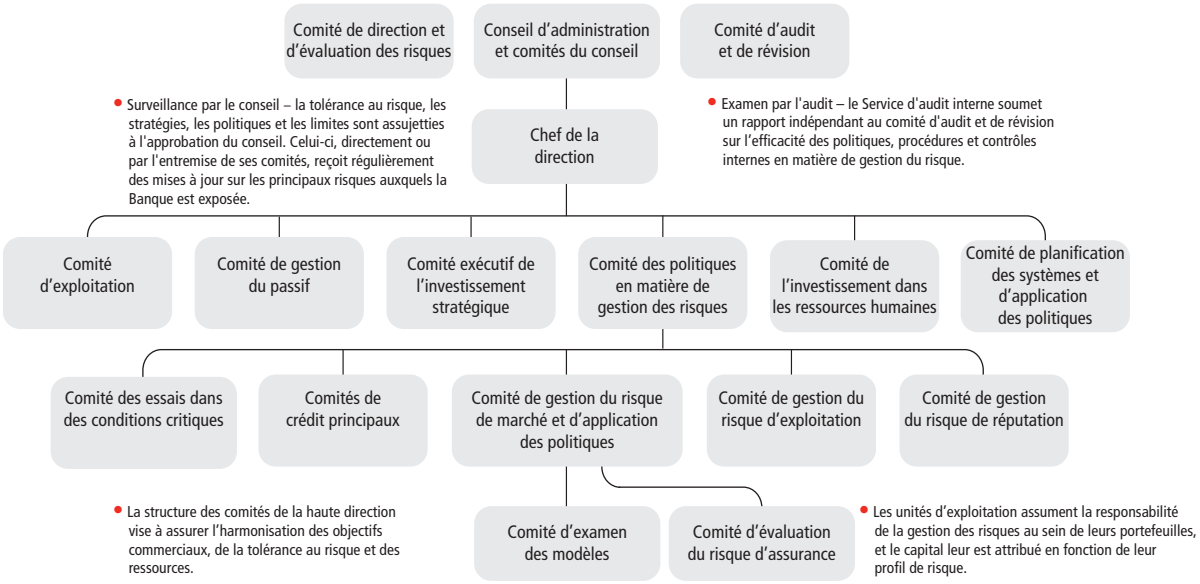

Comités de direction

Le Comité d'exploitation établit les principales stratégies de la Banque et, une fois que le conseil d'administration les a approuvées, encadre leur application, met en oeuvre la stratégie de gestion du risque globale de la Banque et surveille et évalue la performance financière continue de la Banque ainsi que la façon dont les risques sont gérés à l'échelle de la Banque.

Le Comité des politiques en matière de gestion des risques examine les principaux risques ainsi que les politiques adoptées pour les atténuer, puis se prononce sur les problèmes en matière de risque que les Comités de crédit principaux, de gestion du risque de marché et de gestion du risque de réputation lui soumettent.

Le Comité de gestion du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque global de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de financement, aux décisions liées aux portefeuilles détenus aux fins de transactions et de placements et à la gestion du capital.

Le Comité exécutif de l'investissement stratégique donne des avis, fournit des conseils et prend des décisions sur l'utilisation et la hiérarchisation efficaces des ressources en ce qui a trait au portefeuille d'activités et aux investissements stratégiques de la Banque, y compris les fusions et acquisitions et les cessions.

Le Comité de planification des systèmes et d'application des politiques examine et approuve les mesures commerciales d'importance qui touchent les systèmes et les installations informatiques dépassant les limites approuvées par les dirigeants désignés.

Le Comité de l'investissement dans les ressources humaines examine et approuve tous les nouveaux objectifs, stratégies, politiques et programmes en matière de ressources humaines dans l'ensemble de la Banque, notamment en ce qui a trait à la rémunération, ainsi que les modifications qui leur sont apportées, puis il examine et approuve les nominations à la haute direction et la dotation des postes clés.

Comités de la haute direction

Les Comités de crédit principaux sont responsables de l'octroi de crédit à l'intérieur des limites prescrites ainsi que de l'élaboration de règles de fonctionnement et de lignes directrices pour la mise en application des politiques de crédit. Des comités distincts couvrent les contreparties qui sont des entreprises commerciales ou internationales ou des sociétés, ainsi que les entreprises de vente au détail, les petites entreprises et la gestion du patrimoine au Canada et à l'étranger.

Le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques supervise et fixe les normes régissant les processus de la Banque en matière de gestion des risques de marché, de liquidité et d'assurance, notamment en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des nouveautés au chapitre des produits, des limites, des pratiques et des politiques se rattachant aux principales activités de transaction et de trésorerie de la Banque.

Le Comité de gestion du risque d'exploitation soutient un cadre de gestion du risque d'exploitation à l'échelle de la Banque visant à s'assurer que les risques d'exploitation sont compris et communiqués et que les mesures appropriées sont prises pour atténuer les pertes connexes.

Le Comité des essais dans des conditions critiques établit l'orientation générale et prend les décisions clés relativement aux essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque, de même qu'il dirige la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats du programme d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque.

Le Comité de gestion du risque de réputation examine les activités commerciales, les mesures, les produits, les services, les transactions ou les processus qui lui sont présentés par les secteurs d'activité ou les comités de gestion du risque et il recommande ou non leur mise en application, à la lumière d'une évaluation du risque de réputation, afin de s'assurer que la Banque agisse selon des normes de probité professionnelle élevées et qu'elle soit perçue comme agissant ainsi.

Le Comité d'examen des modèles supervise les processus de soumissions modèles, d'examen détaillé, d'approbation et d'examen continu principalement en ce qui concerne les modèles de risque de marché et de trésorerie.

Le Comité d'évaluation du risque d'assurance fournit une orientation et une supervision à l'égard de la gestion du risque en ce qui a trait aux activités d'assurance comportant des risques à l'échelle de la Banque.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique de gestion du risque.

Les secteurs d'activité sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'affaires conformes au cadre de gestion du risque de la Banque et ils assument la responsabilité des risques auxquels ils s'exposent. Comprendre et gérer ces risques fait partie intégrante de chaque plan d'affaires. Les unités d'exploitation de la Banque travaillent en collaboration avec le groupe Gestion du risque global pour s'assurer que les risques découlant de leurs activités sont évalués consciencieusement et traités adéquatement.

Le personnel des secteurs d'activité et du groupe Gestion du risque global a accès aux mêmes programmes de formation sur le risque ainsi qu'à des politiques et procédures documentées.

La prise de décisions à l'égard des questions liées au risque est fortement centralisée. Les comités de direction et de la haute direction chargés de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des transactions et de l'exposition au risque connexe se composent de chefs de secteurs d'activité et de responsables de la gestion du risque du groupe Gestion du risque global. Le flux d'informations et de transactions que reçoivent ces comités permet à la direction et à la haute direction d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes au cadre de tolérance au risque de la Banque. Les responsables de la gestion du risque et les chefs de secteurs d'activité interagissent activement lors des réunions des comités, où tous les intervenants participent à des échanges constructifs et à des remises en question objectives dans le but de cerner et de traiter tous les risques inhérents à une transaction.

Les principaux programmes de rémunération incitative sont structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque, une partie importante de cette rémunération étant reportée dans le but de mieux l'harmoniser avec les résultats des activités comportant un risque. De plus, la Banque a mis en place des directives très strictes en matière de code d'éthique à l'égard desquelles tous les employés doivent fournir une attestation annuellement. La rémunération liée à la perfomance peut faire l'objet d'une reprise dans les cas importants de non-conformité aux règles ou aux directives en matière de code d'éthique, ou lorsqu'il y a une inexactitude significative dans les résultats présentés pour l'exercice où l'attribution a eu lieu.

Cadre de tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en fonction de cette tolérance.

Le cadre de tolérance au risque de la Banque comprend la capacité de prise de risques, la déclaration de tolérance au risque et des principales mesures de tolérance au risque. Collectivement, l'application de la déclaration de tolérance au risque et la surveillance des principales mesures de tolérance au risque aident la Banque à respecter des limites appropriées en matière de risque. La tolérance au risque de crédit de la Banque définit en outre la tolérance au risque de la Banque quant aux prêts, au risque de crédit de contrepartie et aux autres risques de crédit (tels que les placements).

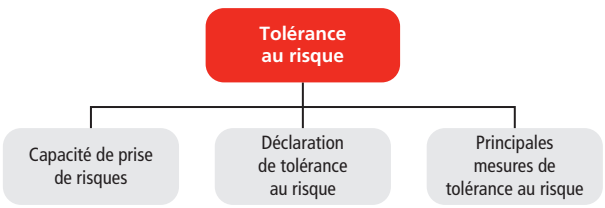

- Le cadre de tolérance au risque de la Banque regroupe des paramètres qualitatifs et quantitatifs pour orienter la Banque dans la détermination des montants et des types de risques qu'elle est prête à assumer prudemment pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

La tolérance au risque est appuyée par les principes fondamentaux suivants :

1. Conserver une solidité financière et des liquidités appropriées.
   - Diversité, qualité et stabilité des revenus
   - Accent sur les activités principales grâce à des placements stratégiques de manière méthodique
   - Maintien de fonds propres suffisants
2. Mesurer, surveiller et gérer tous les aspects de la tolérance au risque et du profil de risque de la Banque.
   - Attention particulière au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'exploitation
   - Attention méticuleuse au risque de réputation, au risque environnemental et aux autres risques
   - Aucune tolérance aux risques de réputation qui pourraient porter atteinte à notre marque
3. Répondre aux besoins et aux attentes de nos clients, de nos employés, de nos actionnaires et des autres principales parties prenantes.
4. Veiller à ce que les BanquiersScotia soient chevronnés et forment une équipe solide, diversifiée et engagée.
5. Exercer nos activités de manière efficiente, sécuritaire et conforme.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque comprend des outils qui sont définis par le cadre de tolérance au risque de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

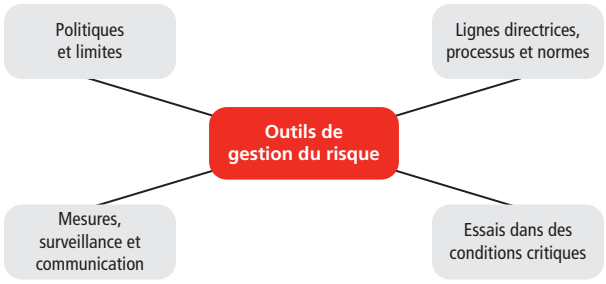

- Les techniques de gestion du risque sont revues et mises à jour périodiquement afin qu'elles soient adéquates en regard des activités comportant un risque et qu'elles soient appropriées aux activités et stratégies financières de la Banque.

Politiques et limites

Politiques

Les politiques s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion des risques, de l'audit interne et des secteurs d'activité ainsi que des membres de la haute direction. Les politiques tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences des organismes de réglementation. De plus, les politiques sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et elles établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités.

- Les principales politiques en matière de risque sont approuvées par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité de direction et d'évaluation des risques ou le Comité d'audit et de révision (le « conseil d'administration »).
- Les politiques en matière de risque au niveau de la direction liées aux processus, notamment l'élaboration de modèles et les essais dans des conditions critiques, sont approuvées par la haute direction ou par les principaux comités de gestion du risque.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités comportant un risque en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées aux activités comportant un risque ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Lignes directrices, processus et normes

Lignes directrices

Les lignes directrices constituent les directives fournies pour la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Généralement, elles décrivent les types de facilités, l'ensemble des risques auxquels les facilités exposent la Banque ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque est prête à mener ses activités. Ces lignes directrices servent à assurer que la Banque possède les connaissances suffisantes sur ses clients, ses produits et ses marchés et qu'elle saisisse entièrement les risques liés aux activités qu'elle entreprend. Les lignes directrices peuvent être modifiées à l'occasion en raison des conditions du marché ou d'autres circonstances. Les activités comportant un risque qui ne suivent pas les lignes directrices sont habituellement approuvées par les comités de crédit principaux de la Banque, par son Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques ou par son Comité des politiques en matière de risque.

Processus

Les processus constituent les activités liées à la détermination, à l'évaluation, à la documentation, à la communication et au contrôle des risques.

Normes

Les normes définissent l'étendue et la qualité de l'information requise pour prendre une décision ainsi que les attentes sur le plan de la qualité de l'analyse et de la présentation. Les processus et les normes sont établis à l'échelle de la Banque et consignés sous forme de politiques, de manuels et de guides dont le groupe Gestion du risque global est responsable. Les principaux processus portent sur l'examen et l'approbation des nouveaux produits, la validation des modèles et les essais dans des conditions critiques.

Mesures, surveillance et communication

Mesures

Il incombe au groupe Gestion du risque global de concevoir et de maintenir une gamme appropriée de techniques de gestion du risque afin de soutenir les activités des divers secteurs d'activité et d'appuyer l'évaluation du capital économique à l'échelle de la Banque. La section sur les risques contient une explication de l'utilisation de ces outils.

Les techniques de mesure du risque comprennent les modèles et les essais dans des conditions critiques. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour évaluer la valeur des transactions, l'exposition aux risques, les notations et les paramètres de risque de crédit ainsi que le capital économique et réglementaire. L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. Le développement, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, le cas échéant, y compris la surveillance des comités de la haute direction, comme le Comité d'examen des modèles pour les modèles de risque de marché (y compris le risque de crédit de contrepartie) et de risque de liquidité.

Surveillance régulière

La surveillance régulière permet de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction, aux comités responsables des politiques ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Rapports sur le risque

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles de la Banque. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque.

Les fonctions de contrôle et d'audit sont établies de façon à être indépendantes des organismes dont ils examinent les activités et dont le rôle consiste à s'assurer que toutes les composantes du cadre de gestion du risque sont efficaces et mises en application de façon courante.

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque s'appuient sur les principes mis de l'avant dans les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières, plus particulièrement :

- la ligne directrice A-1, *Norme de fonds propres* (Chapitre 9, *Simulation de crise*);
- la ligne directrice E-18, *La simulation de crise – Saines pratiques commerciales et financières*;
- le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres;

ainsi que sur celles d'associations professionnelles internationales, plus particulièrement :

- l'Institute of International Finance (*Governance for Strengthened Risk Management*);
- le Fonds monétaire international (*Macrofinancial Stress Testing – Principles and Practices*);
- la Banque des règlements internationaux (*Principles for sound stress testing practices and supervision*).

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque permettent à la Banque d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus, son capital et sa liquidité par suite de changements importants dans la conjoncture du marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant le capital, le financement, les limites du risque de marché et la tolérance au risque de crédit. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière. L'élaboration, l'approbation et l'examen continus des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique officielle et sont sous la supervision du Comité des essais dans des conditions critiques.

Les paragraphes qui suivent présentent un survol de certains des principaux essais dans des conditions critiques réalisés.

- Particuliers au Canada : La Banque a effectué un essai dans des conditions critiques comprenant une détérioration sans précédent de la qualité du crédit des ménages et des sociétés canadiens (y compris un fléchissement d'au moins 6,6 % du PIB réel, un taux de chômage de 13,3 % et une régression des prix de l'habitation pouvant atteindre 40 %, avec des baisses supplémentaires de 20 % à Toronto et à Vancouver).
- Autres pays : Les essais dans des conditions critiques effectués comprennent une crise politique et économique en Amérique latine, des pertes de valeur généralisées dans les pays de la zone euro (y compris un défaut de paiement désordonné) et un choc déflationniste en Asie.

Malgré la sévérité des essais dans des conditions critiques susmentionnés, la Banque est demeurée rentable dans tous les cas, et ce, pendant toute la durée de l'essai.

Le programme d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque pour 2014, qui comprend diverses conditions de risque d'exploitation, de risque stratégique et de risque économique généralisé, a montré sans équivoque que la combinaison des ratios de fonds propres adéquats, du profil de risque de crédit et des sources de revenus diversifiées de la Banque fait en sorte qu'il serait très difficile d'élaborer des conditions critiques fondées sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation conventionnels qui seraient suffisamment graves pour remettre en question la solvabilité de la Banque.

Principaux types de risques

Le tableau suivant résume les principaux types de risques, leurs documents de régie et leur application à la tolérance au risque.

Type de risque	Documents de régie	Application à la tolérance au risque
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit Tolérance au risque de crédit Politique en matière de compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs Politique de montage des prêts hypothécaires à l'habitation	Limites/tolérances quantitatives : • Exposition à un seul client ou à un groupe de parties liées (limites établies par notations du risque et couvertures de sécurité du client); • Risque-pays (limites d'exposition visant à contrôler le risque de transfert/transfrontalier et le risque de défaut d'emprunteurs souverains); • Concentrations sectorielles (limites d'exposition et de concentration ajustée en fonction du risque).
Risque de marché	Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel	Limites/tolérances quantitatives, comme diverses VàR limites, résultats des essais dans des conditions critiques, expositions aux placements en titres de capitaux propres et en titres de créance, de même qu'expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.
Risque de liquidité et de financement	Politique de gestion du risque de liquidité et de gestion des garanties	Limites/tolérances quantitatives, dont : • Niveaux appropriés de détention d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent rapidement être vendus ou nantis; • Limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée à court terme spécifiée; • Diversification du financement par sources, types de déposant, instruments, durées et régions géographiques.
Autres risques		
Risque d'exploitation	Politique et cadre de gestion du risque d'exploitation Politique de contrôle interne Politique de gestion du risque fiduciaire Politique de gestion du risque lié aux modèles Gestion du risque lié aux nouveaux produits et services Politique de conformité	• Identification, évaluation, atténuation et suivi systématiques du risque d'exploitation, peu importe que le risque soit interne ou imparti à un tiers; • Minimisation du risque d'exploitation résiduel; • Quantification au moyen d'une limite de perte globale, d'une limite par perte et d'une comparaison des pertes d'exploitation de la Banque à des pertes de référence du secteur.
Risque de réputation	Politique de gestion du risque de réputation Lignes directrices relatives au code d'éthique	• Faible tolérance au risque de réputation, au risque juridique et au risque d'imposition découlant des activités commerciales, produits, services, transactions ou processus, ou encore de l'inadéquation des produits pour les clients.
Risque environnemental	Politique environnementale	Respect des Principes d'Équateur grâce au provisionnement du financement de projet uniquement si l'emprunteur peut démontrer sa capacité et sa volonté de se conformer à des processus exhaustifs visant à faire en sorte que les projets sont développés d'une manière socialement responsable et respectent de saines pratiques de gestion de l'environnement.
Risque stratégique	Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration	Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre de tolérance au risque de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions du siège social; il intègre également les liens aux fins de l'évaluation des avancées en matière de priorités stratégiques et de mise en œuvre de la stratégie.
Risque d'assurance	Politique et cadre de gestion du risque d'assurance	Maintien d'une exposition minimale au risque d'assurance; les risques d'assurance sont acceptés uniquement en vue d'atteindre un bénéfice stable et durable, le risque est diversifié par régions géographiques et par produits, et il est majoritairement à court terme.

T50 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque

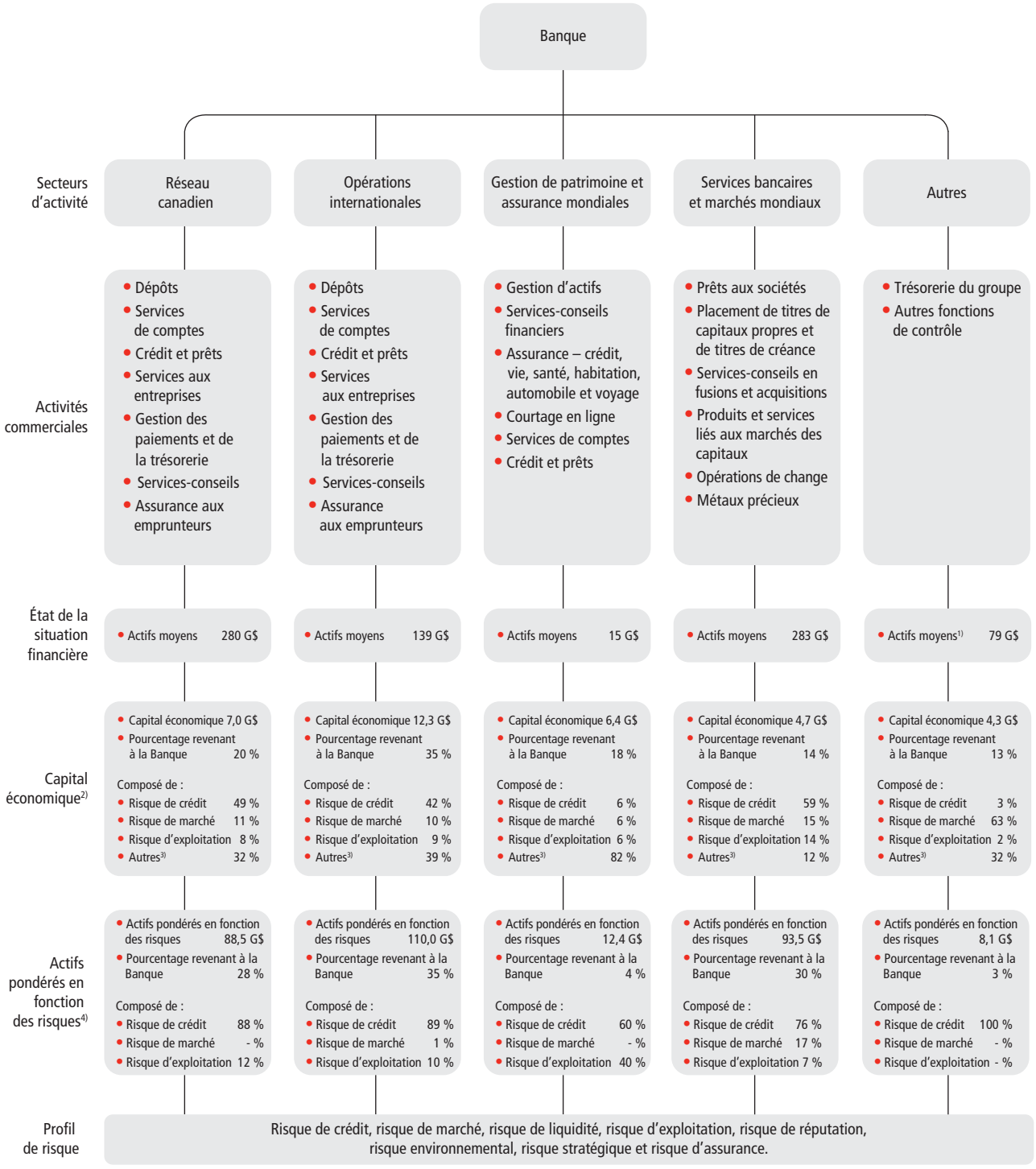

1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
2) Le capital économique est présenté selon une moyenne sur douze mois, soit de la même façon que le rendement du capital économique.
3) Comprend le capital économique au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles.
4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2014 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche tout-inclus de Bâle III.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Table des matières des informations sur le risque de crédit

	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	72		
Cadre de gestion du risque de crédit			
Mesures du risque	72		
Sociétés et entreprises	72		
Notations de risque	72		
Approbation du crédit	73		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	73		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	73		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	73		
Produits négociés	74		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	74		
Prêts aux particuliers	74		
Approbation du crédit	74		
Notations de risque	74		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	74		
Qualité du crédit	27	T2 Faits saillants financiers	18
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	27		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	28	T12 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité	27
Prêts douteux	29	T13 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	27
		T14 Radiation nette en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	27
		T15 Prêts douteux par secteurs d'activité	28
		D13 Pertes sur créances – Dotation à l'égard des prêts douteux en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	28
		D14 Ratio du montant net des prêts douteux – En pourcentage des prêts et des acceptations	28
		D15 Montant brut des prêts douteux – En pourcentage des capitaux propres et du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	28
		T67 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	99
		T68 Dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux par secteurs géographiques	99
		T69 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	99
		T70 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	100
		T71 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière	100
		T72 Variations du montant net des prêts douteux	101
		T73 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	102
		T74 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégorie d'emprunteurs	102
		T75 Prêts douteux par catégorie d'emprunteurs	103
		T76 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	103
		T77 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée	103
		T78 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	104
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 39, Instruments financiers – gestion des risques, figurant dans les états financiers consolidés)	191
Prêts acquis dans le cadre d'acquisitions	29		
Examen du portefeuille	29	D16 Portefeuille de prêts aux particuliers au Canada – Prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts	28
		D17 Portefeuille de prêts aux particuliers à l'étranger – Prêts en défaillance en pourcentage du total des prêts	28
Diversification des risques	30	D18 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger…	30
		D19 … ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – Prêts et acceptations	30
		T66 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	98
Atténuation du risque	30		
Aperçu du portefeuille de prêts	30	T19 Exposition au risque en Europe	31
Prêts hypothécaires à l'habitation	30	T20 Expositions financées	32
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	31	T21 Exposition de la Banque par pays	32
Exposition au risque en Europe	31	T22 Expositions indirectes	33
Instruments financiers	51, 52	T40 Titres hypothécaires	52
		T41 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	53

Sommaire du risque de crédit

- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par régions géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie également entre nos marchés clés (69,0 % au Canada, 5,4 % aux États-Unis, 3,7 % au Mexique et 21,9 % ailleurs). Le secteur d'activité auquel nous sommes le plus exposés est celui des services financiers, qui représente 5,1 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 22 milliards de dollars, en baisse de 2 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2013. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.
- Au 31 octobre 2014, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 434 milliards de dollars, par rapport à 413 milliards de dollars au 31 octobre 2013, la croissance du portefeuille étant essentiellement attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 213 milliards de dollars au 31 octobre 2014, 90 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 32 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 61 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2014, ce qui est identique à la proportion au 31 octobre 2013.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations de tolérance au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du Comité de direction et d'évaluation du risque (le « conseil d'administration »), examine et approuve la politique en matière de tolérance au risque de crédit et de gestion du risque de crédit de la Banque tous les ans :

- Les objectifs de la tolérance au risque de crédit sont de s'assurer que :
  - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
  - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
  - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
  - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
  - la délégation de pouvoir;
  - le programme de gestion du risque de crédit;
  - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
  - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil d'administration;
  - le risque inhérent à un emprunteur individuel ou à un groupe à partir duquel le conseil d'administration doit être mis au fait de l'existence d'un risque.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil d'administration, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au Comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujetti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autres qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement du capital économique.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des activités des groupes Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine et assurance mondiales et d'assurance et Services bancaires et marchés mondiaux.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T32, qui figure à la page 47, présente la relation générale entre les NI de la Banque à l'égard des emprunteurs et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Les comités de crédit principaux sont également investis de pouvoirs décisionnels bien définis et, par conséquent, peuvent réacheminer certaines demandes au Comité des politiques en matière de risque. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au Comité de direction et d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle. Le groupe Gestion du risque global est l'arbitre suprême en matière de notations internes du risque.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le Groupe de gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur sont effectués une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physique est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de la Banking Execution Unit ou du groupe Gestion du risque global – immobilier, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

i. la méthode de comparaison
ii. la méthode du coût
iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et la section du groupe Gestion du risque global responsable du secteur immobilier examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés des capitaux (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 92 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 63 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2014. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 020 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 585 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Gestion de patrimoine mondiale.

Approbation de crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps. Le système d'approbation de crédit de la Banque calcule la dette maximale que le client peut contracter, ce qui permet au client de choisir les produits qui satisfont à tous ses besoins de crédit. Le secteur Opérations internationales s'appuie sur une démarche similaire à l'égard de la modélisation des risques, de l'approbation de crédit et de la gestion de portefeuilles.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au Comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation font l'objet d'examens mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque dans son ensemble aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier comportant un suivi du rendement en cours des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen d'une méthode d'évaluation automatisée ou d'une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	76		
Risque de taux d'intérêt	76		
Risque d'écart de crédit	76		
Risque de change	76		
Risque sur actions	76		
Risque sur marchandises	76		
Gouvernance du risque de marché	76		
Sommaire des mesures du risque	76		
Valeur à risque	76		
Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global	77		
Essais dans des conditions critiques	77		
Analyse de sensibilité	77		
Analyse des écarts de sensibilité	77		
Validation des modèles de risque de marché	77		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	77		
Risque de taux d'intérêt	77,78	D44 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, T51 Écart de taux d'intérêt, T52 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	78 78 78
Risque de change	78		
Risques liés aux portefeuilles de placements	78,79		
Risque de marché lié aux activités de transaction	79	T53 VàR quotidienne par facteurs de risque D45 Répartition des revenus de transaction D46 Revenus de transaction quotidiens c. VàR	79 79 79
Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	80	T54 Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	80
Produits dérivés et opérations structurées	80		
Produits dérivés	80		
Opérations structurées	80,81		
Exposition au risque en Europe	31-33	T19 Exposition au risque en Europe T20 Expositions financées T21 Exposition de la Banque par pays	31 32 32
Risque de marché	49	T37 Total du capital lié au risque de marché	49
Instruments financiers	51,52	T40 Titres hypothécaires	52
		T41 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	53

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses des écarts de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur le revenu annuel et la VàR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. L'exposition au risque de change est gérée au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR sont utilisés pour gérer. Le risque est géré grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VàR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités autres que de transaction

Activités de financement	**Activités d'investissement**
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit
	Risque de change
	Risque sur actions

Activités de transaction

Risque de taux d'intérêt
Risque d'écart de crédit
Risque de change
Risque sur actions
Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le Comité de gestion du passif (le « CGP ») et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou par le groupe Finance. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VàR »), l'exigence de fonds propres incrémentale, la mesure du risque global, les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VàR)

La VàR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La VàR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VàR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VàR du risque propre à la dette, qui a recours à la méthode de simulation de Monte Carlo. En outre, la Banque calcule une VàR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VàR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VàR ayant subi une situation de crise vient compléter la VàR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VàR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VàR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VàR et de la VàR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VàR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VàR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VàR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VàR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VàR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VàR et des évaluations rétrospectives tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, lesquels tiennent compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie) ainsi que les pertes indirectes potentielles pouvant survenir advenant un événement de défaillance;

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations ainsi que les pertes indirectes potentielles pouvant survenir en cas d'événement de migration du crédit.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. De plus, pour la mesure du risque global d'un portefeuille de transaction en corrélation, un modèle de simulation de marché sert également à tenir compte des variations historiques des prix. L'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global sont calculées au 99,9e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale et de la mesure du risque global tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VàR et à la VàR ayant subi une situation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VàR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VàR, la VàR ayant subi une situation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VàR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les régions géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la communication de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes devises à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe. Le conseil d'administration examine les résultats des analyses de sensibilité tous les trimestres.

Analyse des écarts de sensibilité

L'analyse des écarts de sensibilité sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des disparités liées à la refixation des prix des activités autres que de transaction de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de refixation des prix. L'écart de taux d'intérêt des produits assortis d'échéances contractuelles est fondé sur la date d'échéance contractuelle ou la prochaine date de réévaluation du prix, selon la plus rapprochée de ces deux dates. L'écart de taux d'intérêt des produits n'ayant pas d'échéance contractuelle est fondé sur le comportement historique des consommateurs. Le conseil d'administration examine les résultats des analyses des écarts de sensibilité tous les trimestres.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne
- des analyses d'impact, y compris des simulations de crise, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques;
- le recours à des portefeuilles hypothétiques visant à assurer que le modèle tient compte du risque de concentration pouvant survenir dans un portefeuille qui n'est pas diversifié.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le Comité de gestion du passif se réunit toutes les semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés aux portefeuilles d'activités autres que de transaction découlent essentiellement des disparités de taux d'intérêt (fréquence des refixations de prix) au titre des expositions des actifs et des passifs. Les plus importantes expositions liées au portefeuille d'activités autres que de transaction découlent des services bancaires aux particuliers au Canada. La principale composante de ce risque est liée aux positions du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. Le tableau T51 résume les écarts de taux d'intérêt au titre des positions liées aux activités autres que de transaction de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus annuels mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre de tolérance au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au Comité de gestion du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le Comité de gestion du passif fournit une

orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration. Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérance au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VàR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits ou non à l'état de la situation financière, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque. Il est présumé que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

Le tableau T52 fait état de l'incidence après impôt d'une variation immédiate et soutenue de 100 points de base pendant un an sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur un bilan statique. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2014, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les devises et toutes les échéances, aurait pour effet d'augmenter le bénéfice net après impôt d'environ 179 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice 2014, ce chiffre a varié de 98 millions de dollars à 183 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt des actifs nets de la Banque d'environ 498 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2014, ce chiffre a varié de 495 millions de dollars à 586 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (le bénéfice annuel n'illustre l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Le bénéfice annuel et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Il n'y a pas eu de dépassements aux limites au cours de l'exercice.

D44 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt

En milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an

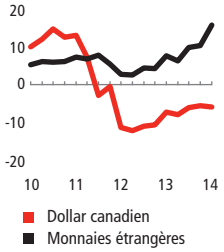

T51 Écart de taux d'intérêt

Positions sensibles aux taux d'intérêt[1] Au 31 octobre 2014 (en milliards de dollars)	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	**Total**
Dollars canadiens					
Actifs	230,2 $	42,4 $	127,2 $	0,9 $	**400,7 $**
Passifs	220,0 $	58,6 $	113,1 $	9,0 $	**400,7 $**
Écart	10,2 $	(16,2)$	14,1 $	(8,1)$	**– $**
Monnaies étrangères					
Actifs	305,7 $	24,5 $	39,3 $	35,5 $	**405,0 $**
Passifs	285,3 $	29,1 $	35,4 $	55,2 $	**405,0 $**
Écart	20,4 $	(4,6)$	3,9 $	(19,7)$	**– $**
Total					
Écart	30,6 $	(20,8)$	18,0 $	(27,8)$	**– $**
Au 31 octobre 2013					
Écart	16,5 $	(16,2)$	23,0 $	(23,3)$	**– $**

1) Compte tenu des instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables. L'écart ne figurant pas à l'état de la situation financière est porté aux passifs.

T52 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2014** Valeur économique des capitaux propres	**2014** Bénéfice annuel	2013 Valeur économique des capitaux propres	2013 Bénéfice annuel
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	**(498)$**	**179 $**	(572)$	97 $
Baisse de 100 points de base des taux				
Risque lié aux activités autres que de transaction	**474 $**	**(87)$**	420 $	(64)$

1) Vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, la sensibilité du bénéfice annuel dans le contexte d'une baisse de 100 points de base des taux des monnaies dont les taux sont inférieurs à 1 % est calculée selon un recul de 25 points de base. Certains montants de la période antérieure ont été retraités pour tenir compte de ce changement.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en devises qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujetti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le Comité de gestion du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en devises, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le Comité de gestion du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en devises. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les gains ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

Au 31 octobre 2014, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les devises dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué d'environ 49 millions de dollars son bénéfice de l'exercice avant impôt. Au 31 octobre 2014, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien aurait donné lieu à une augmentation d'environ 260 millions de dollars des pertes de change latentes imputées au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les

placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VàR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée avec des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VàR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VàR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Au cours de l'exercice 2014, le 14 octobre, il y a eu une exception par rapport aux résultats hypothétiques attribuable à l'affaiblissement des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis et à l'augmentation des écarts de crédit. Il n'y a eu aucune exception par rapport aux résultats réels.

Au cours de l'exercice 2014, la VàR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 20,8 millions de dollars, contre 17,4 millions de dollars en 2013. Cette augmentation découle de la hausse du risque de marché général et du risque propre à la dette du fait de l'exposition plus élevée du portefeuille de titres à revenu fixe mondiaux.

T53 VàR quotidienne par facteurs de risque

	2014				2013			
(en millions de dollars)	**Clôture de l'exercice**	**Moyenne**	**Plafond**	**Plancher**	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	**8,6 $**	**13,1 $**	**22,1 $**	**8,2 $**	10,9 $	10,4 $	15,5 $	7,0 $
Écart de crédit	**8,1**	**9,6**	**12,4**	**7,6**	7,6	8,0	10,3	5,6
Taux d'intérêt	**4,2**	**9,3**	**18,1**	**4,2**	7,4	7,6	14,8	4,4
Actions	**2,2**	**2,6**	**5,9**	**1,5**	2,5	2,6	6,2	0,9
Change	**0,9**	**0,9**	**1,9**	**0,4**	1,5	1,2	2,8	0,4
Marchandises	**3,2**	**2,8**	**5,5**	**1,6**	3,7	3,0	7,7	1,2
Risque propre à la dette	**20,4**	**15,8**	**22,2**	**11,1**	14,5	13,8	17,3	10,2
Effet de la diversification	**(12,8)**	**(14,5)**	**s.o.**	**s.o.**	(15,9)	(13,6)	s.o.	s.o.
VàR à l'échelle de la Banque	**22,5 $**	**20,8 $**	**27,3 $**	**16,0 $**	17,2 $	17,4 $	21,8 $	13,2 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**38,7 $**	**32,9 $**	**40,3 $**	**25,3 $**	33,1 $	34,3 $	41,3 $	28,2 $

Résultats de la VàR ayant subi une simulation de crise

La Banque calcule également une VàR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de départ que la VàR. La VàR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. La période actuelle englobe la crise du crédit de 2008-2009 ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Au cours de l'exercice 2014, la VàR quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 32,9 millions de dollars, en regard de 34,3 millions de dollars en 2013. La baisse s'explique en partie par la répartition au sein du portefeuille de transaction, qui a réduit l'exposition aux fortes fluctuations du marché, telles que celles survenues au cours de la période de crise.

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, lesquels tiennent compte du risque de défaillance du débiteur et du risque de migration. Au 31 octobre 2014, les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché s'établissaient à 396 millions de dollars pour l'exigence de fonds propre incrémentale et à 130 millions de dollars pour la mesure du risque global. La surcharge au titre de la mesure du risque global totalisait 139 millions de dollars.

Description des composantes des revenus de transaction et comparaison graphique de la VàR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme 45 présente la répartition des revenus de transaction quotidiens pour l'exercice 2014, et le diagramme 46 compare cette répartition aux résultats de la VàR quotidienne. Les revenus de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 6,0 millions de dollars, contre 6,2 millions de dollars en 2013. Les revenus ont été positifs pour 95 % des jours de transaction au cours de l'exercice, en baisse par rapport à 2013. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 15 octobre 2014, s'est établie à 7,5 millions de dollars et était inférieure à la VàR totale de 24,1 millions de dollars la même journée.

D45 Répartition des revenus de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2014

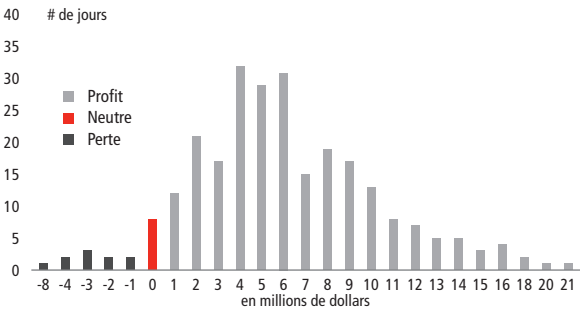

D46 Revenus de transaction quotidiens c. VàR
En millions de dollars, du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2014

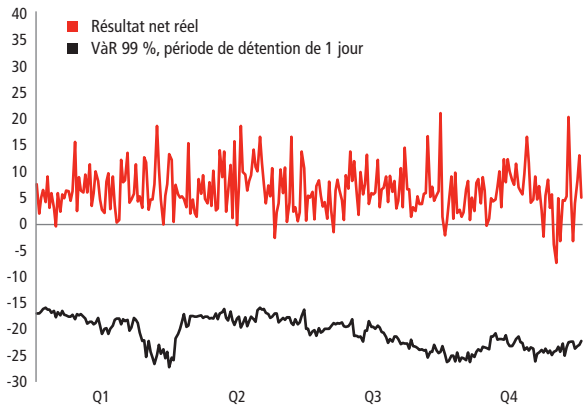

Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités détenus à des fins de transaction comme la VaR. Les risques sur dérivés liés aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux sont reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction, tandis que les dérivés utilisés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont pris en compte dans le risque lié aux activités autres que de transaction. Le tableau T54 ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T54 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités de transaction	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités autres que de transaction	Mesure du risque de marché: Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	**7 286 $**	**7 286 $**	**–**	**–**	**s.o.**
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 248**	**113 248**	**–**	**–**	**s.o.**
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**111**	**–**	**111**	**–**	**Taux d'intérêt**
Instruments financiers dérivés	**33 439**	**31 401**	**2 038**	**–**	**Taux d'intérêt, change, actions**
Titres de placement	**38 662**	**–**	**38 662**	**–**	**Taux d'intérêt, actions**
Prêts	**424 309**	**–**	**424 309**	**–**	**Taux d'intérêt, change**
Actifs non assujettis au risque de marché[1]	**188 611**	**–**	**–**	**188 611**	**s.o.**
Total des actifs	**805 666 $**	**151 935 $**	**465 120 $**	**188 611 $**	
Dépôts	**554 017 $**	**–**	**526 929 $**	**27 088 $**	**Taux d'intérêt, change, actions**
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**465**	**–**	**465**	**–**	**Taux d'intérêt, actions**
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**27 050**	**27 050**	**–**	**–**	**s.o.**
Instruments financiers dérivés	**36 438**	**34 992**	**1 446**	**–**	**Taux d'intérêt, change**
Passifs détenus à des fins de transaction[2]	**4 571**	**4 571**	**–**	**–**	**s.o.**
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	**2 095**	**–**	**2 095**	**–**	**Taux d'intérêt, écarts de crédit**
Passifs non assujettis au risque de marché[3]	**131 819**	**–**	**–**	**131 819**	**s.o.**
Total des passifs	**756 455 $**	**66 613 $**	**530 935 $**	**158 907 $**	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	État consolidé de la situation financière	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités de transaction	Mesure du risque de marché: Risque lié aux activités autres que de transaction	Mesure du risque de marché: Éléments non assujettis au risque de marché	Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
Métaux précieux	8 880 $	8 880 $	– $	– $	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	96 489	96 489	–	–	s.o.
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	106	–	106	–	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	24 503	23 147	1 356	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	34 319	–	34 319	–	Taux d'intérêt, actions
Prêts	402 215	–	402 215	–	Taux d'intérê, change
Actifs non assujettis au risque de marché[1]	177 132	–	–	177 132	s.o.
Total des actifs	743 644 $	128 516 $	437 996 $	177 132 $	
Dépôts	517 887 $	– $	495 456 $	22 431 $	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	174	–	174	–	Taux d'intérêt
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	24 977	24 977	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	29 267	28 262	1 005	–	Taux d'intérêt, change
Passifs détenus à des fins de transaction[2]	3 622	3 622	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 680	–	1 680	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit
Passifs non assujettis au risque de marché[3]	120 650	–	–	120 650	s.o.
Total des passifs	698 257 $	56 861 $	498 315 $	143 081 $	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.
2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujetti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de

marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services de la fiscalité, des finances et des affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continus et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le Comité de gestion du passif (le « CGP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine pour passer en revue le profil de liquidité de la Banque.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
  - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions figurant et ne figurant pas à l'état de la situation financière;
  - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par régions géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou on peut les laisser arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès de banques commerciales, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai nécessaire pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2014, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 183 milliards de dollars, contre 170 milliards de dollars au 31 octobre 2013. Ces actifs liquides étaient composés de titres et d'autres actifs liquides, notamment de la trésorerie, des dépôts auprès d'autres banques et des métaux précieux, à raison de 68 % et de 32 %, respectivement (68 % et 32 %, respectivement, au 31 octobre 2013). L'augmentation des actifs liquides s'explique en grande partie par la croissance de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales et des titres liquides non grevés, y compris des titres adossés à des titres hypothécaires qui sont classés dans les prêts hypothécaires à l'habitation aux fins de la comptabilité.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2014. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T55 Groupes d'actifs liquides

				Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	**49 507 $**	**–**	**49 507 $**	**–**	**5 262 $**	**44 245 $**	**–**
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**7 223**	**–**	**7 223**	**–**	**1 441**	**5 782**	**–**
Métaux précieux	**7 286**	**–**	**7 286**	**–**	**43**	**7 243**	**–**
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	**31 551**	**17 595**	**49 146**	**27 059**	**–**	**22 087**	**–**
Obligations de gouvernements à l'étranger	**36 959**	**41 405**	**78 364**	**61 380**	**–**	**16 984**	**–**
Autres titres	**55 868**	**44 195**	**100 063**	**52 586**	**–**	**47 477**	**–**
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH[2]	**42 286**	**–**	**42 286**	**3 686**	**–**	**38 600**	**–**
Prêts à vue et à court terme	**976**	**–**	**976**	**–**	**–**	**976**	**–**
Total	**231 656 $**	**103 195 $**	**334 851 $**	**144 711 $**	**6 746 $**	**183 394 $**	**–**

				Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	44 097 $	– $	44 097 $	– $	7 509 $	36 588 $	– $
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 240	–	9 240	–	1 626	7 614	–
Métaux précieux	8 880	–	8 880	–	54	8 826	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	28 667	8 231	36 898	23 007	–	13 891	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	30 903	38 327	69 230	53 809	–	15 421	–
Autres titres	49 573	34 808	84 381	32 292	–	52 089	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH[2]	45 546	–	45 546	10 810	–	34 736	–
Prêts à vue et à court terme	887	–	887	–	–	887	–
Total	217 793 $	81 366 $	299 159 $	119 918 $	9 189 $	170 052 $	– $

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.
2) Ces titres hypothécaires, lesquels sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état de la situation financière.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T56 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	**141 999 $**	126 376 $
Filiales de la Banque au Canada	**23 583**	21 288
Filiales de la Banque à l'étranger	**17 812**	22 388
Total	**183 394 $**	170 052 $

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (90 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres peuvent également être nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T57 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie[2]	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	**49 507 $**	**– $**	**49 507 $**	**– $**	**5 262 $**	**44 245 $**	**– $**
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**7 223**	**–**	**7 223**	**–**	**1 441**	**5 782**	**–**
Métaux précieux	**7 286**	**–**	**7 286**	**–**	**43**	**7 243**	**–**
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	**31 551**	**17 595**	**49 146**	**27 059**	**–**	**22 087**	**–**
Obligations de gouvernements à l'étranger	**36 959**	**41 405**	**78 364**	**61 380**	**–**	**16 984**	**–**
Autres titres liquides	**55 868**	**44 195**	**100 063**	**52 586**	**–**	**47 477**	**–**
Autres titres	**9 759**	**4 840**	**14 599**	**3 291**	**–**	**–**	**11 308**
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	**42 286**	**–**	**42 286**	**3 686**	**–**	**38 600**	**–**
Prêts à vue et à court terme	**976**	**–**	**976**	**–**	**–**	**976**	**–**
Autres prêts	**395 554**	**–**	**395 554**	**11 625**	**38 435**	**10 358**	**335 136**
Autres actifs financiers[4]	**144 019**	**(86 166)**	**57 853**	**2 748**	**–**	**–**	**55 105**
Actifs non financiers	**24 678**	**–**	**24 678**	**–**	**–**	**–**	**24 678**
Total	**805 666 $**	**21 869 $**	**827 535 $**	**162 375 $**	**45 181 $**	**193 752 $**	**426 227 $**

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres[1]	Pouvant être donnés en garantie[2]	Autres[3]
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	44 097 $	– $	44 097 $	– $	7 509 $	36 588 $	– $
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 240	–	9 240	–	1 626	7 614	–
Métaux précieux	8 880	–	8 880	–	54	8 826	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	28 667	8 231	36 898	23 007	–	13 891	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	30 903	38 327	69 230	53 809	–	15 421	–
Autres titres liquides	49 573	34 808	84 381	32 292	–	52 089	–
Autres titres	9 372	4 286	13 658	2 491	–	–	11 167
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	45 546	–	45 546	10 810	–	34 736	–
Prêts à vue et à court terme	887	–	887	–	–	887	–
Autres prêts	367 007	–	367 007	9 821	30 802	10 135	316 249
Autres actifs financiers[4]	123 835	(70 341)	53 494	2 938	–	–	50 556
Actifs non financiers	25 637	–	25 637	–	–	–	25 637
Total	743 644 $	15 311 $	758 955 $	135 168 $	39 991 $	180 187 $	403 609 $

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.
2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts de banques centrales immédiatement disponibles.
3) Autres actifs non grevés qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.
4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2014, les actifs grevés de la Banque totalisaient 208 milliards de dollars (175 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Des actifs non grevés restants de 620 milliards de dollars (584 milliards de dollars au 31 octobre 2013), une tranche de 194 milliards de dollars (180 milliards de dollars au 31 octobre 2013) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Si les agences de notation diminuaient d'un cran ou de deux crans la cote de crédit de la Banque, celle-ci devrait donner des garanties supplémentaires de 512 millions de dollars ou de 669 millions de dollars, respectivement, afin de satisfaire aux exigences contractuelles en matière de financement des dérivés ou de marge.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

En janvier 2013, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB ») a finalisé les exigences relatives au ratio de liquidité à court terme de son cadre international. Par la suite, soit en mai 2014, le BSIF a publié la ligne directrice sur les normes de liquidité, qui renferme les règles pour les banques canadiennes, y compris le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Les règles relatives au ratio de liquidité à court terme et aux flux de trésorerie nets cumulatifs devraient entrer en vigueur en janvier 2015

En octobre 2014, le CBCB a publié son document définitif sur le ratio structurel de liquidité à long terme. Le ratio structurel de liquidité à long terme deviendra une norme minimale à compter du 1er janvier 2018. La Banque continue de surveiller l'évolution des exigences de liquidité.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 231 milliards de dollars au 31 octobre 2014 (224 milliards de dollars au 31 octobre 2013). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2013 s'explique en grande partie par les dépôts de particuliers et le capital autogénéré. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 123 milliards de dollars (110 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets à moyen terme, des billets de dépôt, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités du pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et du marché est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l'objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de dépôt de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles sont générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada et les TH LNH du Canada) et de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme préalable de la Fiducie à terme de créances Hollis II. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n'est pas assujettie au même type de risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés des capitaux.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme est obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et son programme préalable d'obligations sécurisées inscrit auprès de la SEC. En outre, le programme d'obligations sécurisées de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen et de son programme de billets à moyen terme singapourien.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T58 Financement de gros[1)]

Au 31 octobre 2014 (en millions dollars)	**Moins de 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 9 mois**	**De 9 à 12 mois**	**Total partiel – moins de un an**	**De 1 an à 2 ans**	**De 2 à 5 ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Dépôts d'autres banques[2)]	**5 417 $**	**755 $**	**514 $**	**104 $**	**153 $**	**6 943 $**	**96 $**	**117 $**	**– $**	**7 156 $**
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	**9 111**	**24 400**	**33 152**	**15 192**	**3 913**	**85 768**	**8 567**	**1 103**	**121**	**95 559**
Papier commercial adossé à des actifs[3)]	**3 691**	**2 609**	**32**	**–**	**–**	**6 332**	**–**	**–**	**–**	**6 332**
Billets à moyen terme et billets de dépôt	**3 127**	**6 266**	**2 953**	**2 294**	**5 499**	**20 139**	**12 026**	**30 448**	**7 317**	**69 930**
Titres adossés à des actifs	**–**	**1**	**279**	**–**	**1**	**281**	**507**	**794**	**523**	**2 105**
Obligations sécurisées	**2 254**	**–**	**1 408**	**–**	**2 817**	**6 479**	**2 254**	**8 205**	**2 158**	**19 096**
Titrisations de prêts hypothécaires[4)]	**–**	**616**	**779**	**696**	**392**	**2 483**	**3 869**	**8 526**	**5 356**	**20 234**
Débentures subordonnées[5)]	**16**	**16**	**53**	**45**	**29**	**159**	**–**	**–**	**5 288**	**5 447**
Total des sources de financement de gros	**23 616 $**	**34 663 $**	**39 170 $**	**18 331 $**	**12 804 $**	**128 584 $**	**27 319 $**	**49 193 $**	**20 763 $**	**225 859 $**
Ventilation :										
Financement non garanti	**17 671 $**	**31 437 $**	**36 672 $**	**17 635 $**	**9 594 $**	**113 009 $**	**20 689 $**	**31 668 $**	**12 726 $**	**178 092 $**
Financement garanti	**5 945**	**3 226**	**2 498**	**696**	**3 210**	**15 575**	**6 630**	**17 525**	**8 037**	**47 767**

Au 31 octobre 2013 (en millions dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques[2)]	7 304 $	1 104 $	615 $	292 $	364 $	9 679 $	90 $	111 $	42 $	9 922 $
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	12 666	31 061	26 376	5 183	6 055	81 341	8 274	930	125	90 670
Papier commercial adossé à des actifs[3)]	4 205	1 738	83	–	–	6 026	–	–	–	6 026
Billets à moyen terme et billets de dépôt	486	3 426	2 493	2 116	1 487	10 008	14 275	27 448	3 128	54 859
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	–	–	931	791	71	1 793
Obligations sécurisées	16	999	42	–	10	1 067	5 998	6 809	36	13 910
Titrisations de prêts hypothécaires[4)]	1 750	1 510	3 483	1 327	1 369	9 439	2 482	10 129	5 116	27 166
Débentures subordonnées[5)]	14	15	17	12	12	70	–	100	5 860	6 030
Total des sources de financement de gros	26 441 $	39 853 $	33 109 $	8 930 $	9 297 $	117 630 $	32 050 $	46 318 $	14 378 $	210 376 $
Ventilation :										
Financement non garanti	20 470 $	35 606 $	29 501 $	7 603 $	7 918 $	101 098 $	22 639 $	28 589 $	9 155 $	161 481 $
Financement garanti	5 971	4 247	3 608	1 327	1 379	16 532	9 411	17 729	5 223	48 895

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans les tableaux des échéances contractuelles à la note 40 afférente aux états financiers consolidés. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales obtenus par la division Trésorerie du Groupe.

3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs (le « PCAA ») émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.

4) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

5) Bien que les débentures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujetti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit. Le tableau T59 présente une image globale, au 31 octobre 2014, des obligations contractuelles liées à tous les passifs financiers et autres passifs de la Banque qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. Le tableau fournit des détails à l'égard des flux de trésorerie non actualisés à l'échéance. Suivant la nature de ces obligations, elles sont inscrites ou non à l'état de la situation financière.

La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 392 millions de dollars en 2014 (378 millions de dollars en 2013).

La Banque a signé deux contrats d'impartition majeurs. Ces deux contrats sont résiliables à la réception d'un préavis.

Le plus important de ceux-ci est un contrat conclu avec IBM Canada en 2001 visant la gestion des activités informatiques de la Banque au pays, notamment les centres de données, les succursales, les guichets automatiques bancaires et les ordinateurs de bureau. La portée de ce contrat a été élargie en 2005 afin d'englober les activités informatiques aux Antilles, en Amérique centrale et au Mexique. Le contrat visant les activités au Canada, au Mexique, aux Antilles et en Amérique centrale a été renouvelé plus tôt en 2013 pour une période de cinq ans.

Le deuxième contrat, passé avec Symcor Inc. en 2003, est d'une durée de trois ans et comprend deux options de reconduction de cinq ans. Symcor Inc. gère le traitement des chèques et du règlement des factures de la Banque, y compris l'impression des relevés et des rapports partout au Canada. L'option de reconduction de cinq ans restante a été exercée en 2010 et elle viendra à échéance à la fin de 2015.

T59 Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie[1]	**Total**
Dépôts	217 013 $	45 523 $	65 982 $	14 988 $	210 976 $	**554 482 $**
Acceptations	9 876	–	–	–	–	**9 876**
Obligations relatives à des titres vendus à découvert	1 635	3 912	7 645	10 924	2 934	**27 050**
Instruments financiers dérivés	8 382	4 232	8 656	15 168	–	**36 438**
Obligations relatives aux titres mis en pension	88 953	–	–	–	–	**88 953**
Débentures subordonnées	–	–	–	4 871	–	**4 871**
Instruments de fonds propres – composante passif	–	–	–	–	–	**–**
Autres passifs	1 535	1 948	2 999	3 387	24 916	**34 785**
Total partiel	327 394 $	55 615 $	85 282 $	49 338 $	238 826 $	**756 455 $**
Contrats de location simple	310	261	550	577	–	**1 698**
Engagements de crédit[2]	46 967	13 821	73 224	3 424	5	**137 441**
Garanties financières[3]	–	–	–	–	27 137	**27 137**
Obligations liées à l'impartition	228	161	286	1	1	**677**
Total	374 899 $	69 858 $	159 342 $	53 340 $	265 969 $	**923 408 $**

1) Comprend les dépôts à vue et sur préavis.
2) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.
3) Comprennent l'encours des garanties, lettres de crédit de soutien et lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

Dépenses d'investissement

Le programme de dépenses d'investissement de la Banque Scotia lui procure de manière continue les ressources technologiques et immobilières qui lui sont indispensables pour servir ses clients et répondre aux exigences des nouveaux produits. Toutes les dépenses d'investissement d'importance font l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux.

Le total des dépenses d'investissement en 2014 traduit une hausse de 129 millions de dollars, ou de 27 %, par rapport à 2013. L'augmentation est essentiellement attribuable à la relocalisation de notre bureau de New York, aux améliorations apportées à notre réseau de succursales desservant les particuliers et à l'augmentation des dépenses en matière de technologies pour des projets visant la réglementation, l'efficience et les projets de clients.

Autres risques

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Celle-ci réussit très bien à gérer le risque d'exploitation dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2014, les pertes découlant du risque d'exploitation sont demeurées conformes à la tolérance au risque de la Banque.

Gouvernance et organisation

La Banque a mis au point des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien circonscrit et géré au moyen de contrôles efficaces. Les principes directeurs dans le cadre du Programme de gestion du risque d'exploitation de la Banque sont les suivants :

- Le modèle des trois points de contrôle contribue à garantir une reddition de comptes adéquate et définit clairement les rôles et les responsabilités pour la gestion du risque d'exploitation. Les unités d'exploitation, qui assument les risques de leurs entreprises et de leurs activités, constituent le premier point de contrôle. Le deuxième point de contrôle est dirigé par une unité centrale de gestion du risque faisant partie de Gestion du risque global, laquelle unité est appuyée par les fonctions de contrôle et de gérance à l'échelle de la Banque. Le troisième point de contrôle est l'audit interne.
- Les divers secteurs d'activité sont assujettis à l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion et de contrôle des risques d'exploitation importants auxquels ils sont exposés.

La Banque dispose d'une structure de gouvernance et d'une structure organisationnelle qui permet une surveillance efficace et la gestion du risque d'exploitation en fonction d'une tolérance au risque établie, notamment :

- un conseil d'administration responsable d'une saine gouvernance d'entreprise et qui approuve annuellement la politique de gestion du risque d'exploitation et le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque;
- un comité de gestion du risque d'exploitation de la haute direction, composé des chefs des secteurs d'activité et des fonctions de contrôle principales, et dirigé par le chef de la gestion des risques, qui assure une surveillance uniforme de la gestion du risque d'exploitation à l'échelle de la Banque;
- des comités de gestion du risque d'exploitation des unités d'exploitation mises en place pour veiller à ce que les problèmes soient connus, qu'il fassent l'objet de discussions, qu'ils soient gérés et qu'ils soient communiqués aux personnes responsables, au besoin et en temps opportun;
- des cadres de direction dont les domaines de responsabilité sont clairement définis;
- une unité centrale dans Gestion du risque global responsable d'élaborer et d'appliquer des méthodes afin de déceler, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques d'exploitation; et de rédiger des rapports sur les risques et sur les pertes réelles et jouer un rôle proactif pour les unités d'exploitation dans leurs évaluations et leur gestion du risque d'exploitation;
- des spécialistes d'unités indépendants responsables de l'élaboration de méthodes pour atténuer des composantes précises du risque d'exploitation, y compris la normalisation de politiques et de processus nécessaires pour maîtriser ces risques spécifiques;
- une séparation des tâches entre les fonctions principales;
- un service d'audit interne indépendant responsable de vérifier que les principaux risques d'exploitation sont décelés et évalués ainsi que de déterminer si des contrôles adéquats sont en place afin de faire en sorte que le risque global se situe à un niveau acceptable. Le service d'audit interne est également responsable de l'audit et de l'évaluation du cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque, y compris de sa conception et de son efficacité.

Cadre de gestion du risque d'exploitation

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque énonce une approche intégrée qui a pour but de détecter, d'évaluer, de contrôler, d'atténuer et de signaler les risques d'exploitation à l'échelle de la Banque. Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque :

- Le programme d'évaluation du contrôle des risques de la Banque, géré par l'unité centrale de gestion du risque d'exploitation, qui fait partie du groupe Gestion du risque global de la Banque, inclut des examens en bonne et due forme des unités, opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque d'exploitation. Ce programme permet à la direction de s'assurer que les principaux risques ont été relevés et que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élabore des plans d'action pour atténuer les risques si les contrôles ne sont pas efficaces. Les résultats de ces examens sont résumés et communiqués à la haute direction et au conseil d'administration.
- La Banque a dressé un inventaire standard des risques d'exploitation, qui font l'objet de discussions et qui sont examinés à chaque évaluation du risque.
- Le programme d'analyse de scénarios de la Banque fournit une vision prospective des principaux risques et donne à la direction un meilleur éclairage sur le caractère plausible de la survenance d'un risque d'exploitation théorique à incidence élevée. L'analyse de scénarios facilite également la répartition de la gravité dans le modèle de capital de l'approche de mesures complexes (« AMC ») de la Banque (dont il est question ci-après).
- Le programme d'indicateurs de risques clés (« IRC ») de la Banque fournit à la direction un système de détection précoce des changements en ce qui a trait à l'exposition au risque susceptible d'indiquer que le seuil de tolérance au risque d'exploitation peut avoir été enfreint. Les IRC sont présents dans chaque unité d'exploitation et à l'échelle de la Banque.
- Le programme des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne prend en compte l'effet des principaux facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne dans les fonds propres réglementaires alloués aux secteurs en utilisant un tableau de bord propre au programme. Le tableau de bord sert à ajuster les calculs du capital effectués au moyen du modèle de capital de l'AMC et, en raison de sa nature prospective, il aide également à cerner les nouvelles tendances et les risques émergents.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque, gérée et maintenue par l'unité centrale de gestion du risque d'exploitation au sein du groupe Gestion du risque global, enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation. Ces données sont analysées, comparées avec des données externes et des mesures significatives, puis elles sont communiquées à la haute direction et au conseil d'administration afin de leur donner une idée de la tolérance, des tendances et de l'exposition au risque d'exploitation.
- En raison de sa nature même, le risque d'exploitation est difficile à quantifier d'une manière exhaustive et précise. Souvent, le risque d'exploitation est regroupé à un autre risque ou est un sous-produit d'un autre risque, et il est involontaire. Les outils de gestion et d'évaluation du risque d'exploitation continuent d'évoluer dans le secteur mondial des services financiers. La Banque peut choisir entre deux méthodes de calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation aux termes des règles de Bâle III, à savoir l'approche standard et l'approche de mesures complexes (l'« AMC »). La Banque utilise toujours l'approche standard, et elle adoptera l'AMC lorsque le BSIF aura approuvé son utilisation.
- La haute direction et le conseil d'administration de la Banque reçoivent un rapport du risque d'exploitation. En plus des renseignements détaillés et des tendances en ce qui a trait aux pertes découlant du risque d'exploitation, le rapport comprend également de l'information sur les évaluations et les scénarios relatifs aux risques et aux contrôles, sur les tendances du secteur et les événements importants, sur les indicateurs de risques clés et sur les résultats de l'analyse des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne. La combinaison de ces sources d'information procure à la Banque une vision prospective et rétrospective du risque d'exploitation.
- La Banque est membre de l'Operational Riskdata Exchange Association (l'« ORX »), consortium international de banques qui s'échangent des

données de sources anonymes sur les pertes. Ces données de l'industrie servent à relever et à évaluer les risques et elles sont utilisées comme données d'entrée au modèle de capital de l'AMC de la Banque. Les forums de discussion de l'ORX permettent également à la Banque de se mettre au courant des meilleures pratiques et progrès du secteur.

- Le Bureau de la gestion des fraudes de la Banque, qui repère les menaces de crimes financiers, met en œuvre des systèmes et des processus de réduction des pertes et produit des rapports sur les pertes liées aux fraudes pour la haute direction.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité, qui permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Le groupe Conformité globale dirige un programme sur le risque de conformité au moyen d'un réseau établi et des processus connexes qui prévoient la surveillance des changements dans la réglementation, l'évaluation du risque de conformité, la mise en place de politiques et de procédures, de la formation, la surveillance et la résolution de problèmes ainsi que des rapports sur l'état de la conformité et des contrôles de conformité pour la haute direction, le conseil d'administration et les organismes de réglementation, au besoin.
- La politique de gestion du risque lié aux nouveaux produits et services de la Banque, qui décrit les principes généraux applicables à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre de nouveaux produits et services au sein de la Banque vise à donner une orientation générale. Des processus sont en place à l'échelle de la Banque et dans chaque secteur d'activité pour l'évaluation des risques liés aux nouvelles activités, aux nouveaux services et aux nouveaux produits.
- Le service de gestion de la poursuite des activités de la Banque est responsable de la gouvernance et de la surveillance de la poursuite des activités de la Banque et surveille la conformité des unités à cet égard. Les politiques de gestion de la poursuite des activités de la Banque stipulent que toutes les unités d'exploitation doivent élaborer des mesures de poursuite des activités pour leurs fonctions respectives.
- La Banque est de plus en plus exposée au risque de cybercriminalité, qui peut comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé aux renseignements de nature délicate ou des perturbations de l'exploitation comme les atteintes à la cybersécurité. Dans cette optique, la Banque a mis en place un programme de cybersécurité robuste et en constante évolution afin de suivre le rythme des menaces. Bien que les systèmes informatiques de la Banque demeurent sujets à des tentatives de cybercriminalité, les contre-mesures en place demeurent efficaces. La Banque Scotia n'a subi aucune atteinte importante à la cybersécurité. La Banque continue de suivre activement ce risque, et elle a recours à des services de renseignements de sécurité, à une surveillance interne, à l'examen des meilleures pratiques et à la mise en œuvre de contrôles supplémentaires, le cas échéant, pour atténuer ces risques.
- La politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque prévoit le cadre pour l'examen au moyen de modèles et l'approbation sous la supervision du Comité de gestion du risque d'exploitation.
- Les programmes de formation de la Banque, y compris les examens et les cours obligatoires sur la loi contre le blanchiment d'argent, le risque d'exploitation et la sécurité des renseignements permettent aux employés d'être renseignés et outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- Les programmes d'atténuation du risque prévoient l'utilisation de polices d'assurance pour transférer le risque de pertes graves, lorsqu'il est jugé approprié et possible de le faire.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement « Risque d'exploitation », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code d'éthique de la Banque, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du Comité de gestion du risque de réputation qui sont le plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le Comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et aux services.

Le Comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque réponde aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le Comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les transactions répondent aux normes de la Banque. Si le Comité recommande de ne pas donner suite à une transaction et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au Comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats financiers de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de communication de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération des changements climatiques qui pourraient avoir des incidences importantes (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque présenté à la page 65.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Les Principes d'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer et à gérer le risque environnemental et social. Les principes s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet. Les Principes d'Équateur définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

Les préoccupations environnementales jouent également un rôle de premier plan dans l'orientation des pratiques immobilières et des décisions d'achat de la Banque. Le Service des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque d'un point de vu de l'environnement. De plus, des programmes de recyclage et de gestion des ressources ont été institués dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Depuis 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et de bureaux du siège social font l'objet d'une vérification externe. Diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place. Afin de réduire encore plus l'empreinte écologique de la Banque, une politique environnementale interne sur le papier a été instaurée.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques jouent quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses politiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre également certains produits et services liés à l'environnement pour répondre aux demandes de ses clients et promouvoir l'économie « verte », notamment un Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer des petits projets axés sur l'énergie renouvelable, un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre, un groupe axé sur les marchandises liées à l'énergie et à l'agriculture qui aide les sociétés clientes à créer et à échanger des crédits de carbone, et un programme de rénovation domiciliaire écologique ÉcoVie.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport annuel sur la responsabilité sociale de la Banque à l'adresse www.banquescotia.com/rse/rapports.

Risque d'assurance

La Banque distribue des produits d'assurance de tiers et est exposée au risque d'assurance. En tant que distributeur de produits d'assurance de tiers, la Banque reçoit des commissions, mais ne prend aucun risque d'assurance. La Banque est exposée au risque d'assurance dans le cadre de son rôle de souscripteur, que ce soit par la souscription directe ou par la réassurance.

Le risque d'assurance correspond au risque qu'une perte financière potentielle soit causée par une situation qui, dans les faits, se révèle différente de ce qui avait été envisagé lors du processus de tarification des produits d'assurance.

Par nature, l'assurance comprend la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement prévu au moyen des primes d'assurance gagnées. La Banque est exposée au risque d'assurance principalement par l'intermédiaire de l'assurance crédit, de l'assurance-vie, de certaines de ses assurances immobilières et assurances dommages ainsi que de ses produits de réassurance.

La structure de gouvernance et le cadre de gestion du risque d'assurance sont calibrés au sein de chaque filiale du secteur de l'assurance en fonction de la nature et de l'importance du risque encouru. Les hauts dirigeants au sein des unités d'exploitation d'assurance sont responsables au premier chef de gérer le risque d'assurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque global par l'intermédiaire du Comité d'évaluation du risque d'assurance. Les filiales qui sont des sociétés d'assurances ont leurs propres conseil d'administration et actuaires nommés indépendants qui veillent également à la surveillance en matière du risque.

Les sociétés d'assurances maintiennent un certain nombre de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance, et la bonne conception de produits en constitue un élément essentiel. La grande majorité des risques assurés sont par nature à court terme, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas de garanties de prix à long terme. La diversification géographique et la diversification de la gamme de produits constituent également des éléments importants. La réassurance est couramment utilisée comme un outil efficace pour gérer l'exposition au risque d'assurance. La Banque gère le risque d'assurance par des pratiques efficaces de souscription et d'approbation des réclamations, par un suivi constant des résultats réels et par des analyses de scénarios d'essais dans des conditions critiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que les stratégies d'affaires de la Banque soient inefficaces, ne soient pas bien mises en œuvre ou ne soient pas bien adaptées aux changements touchant le contexte commercial.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque.

La Banque gère son processus de planification stratégique grâce à une série de mesures coordonnées entre l'équipe de haute direction, les secteurs d'activité et les fonctions générales. Ces mesures tiennent compte d'un large éventail de questions pertinentes, y compris la répartition du capital et des ressources, les initiatives commerciales, les transactions et investissements stratégiques, les essais dans des conditions critiques et le respect du cadre de tolérance au risque de la Banque. Ces questions sont examinées d'une manière cohérente et rigoureuse, avec la participation de tous les membres de la haute direction et du conseil d'administration.

Chaque année, un rapport exhaustif sur la stratégie est préparé, lequel résume les principales questions stratégiques de la Banque, et présenté par le président et chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation. L'efficacité de la stratégie d'entreprise de la Banque est activement surveillée et évaluée grâce à un tableau de bord équilibré qui fait l'objet de rapports tout au long de l'année.

La mise en œuvre et l'évaluation des plans stratégiques de la Banque constituent des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. La Banque déploie des efforts soutenus afin de s'assurer que tous les employés sont au courant de l'orientation stratégique globale et des objectifs de la Banque, de même que des stratégies et objectifs de leur secteur d'activité ou fonction générale. Sur une base permanente, les secteurs d'activité et les fonctions générales répertorient, gèrent et évaluent les événements et les facteurs internes et externes – y compris les facteurs risque – qui peuvent influer sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces questions sont examinées à l'échelle de la Banque par l'équipe de la haute direction de la Banque, qui y apporte des ajustements, le cas échéant.

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 116.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2014, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit prévenue, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

En outre, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le cadre établi en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2014, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. À compter de 2015, l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sera évaluée au moyen de la publication Internal Control – Integrated Framework 2013 publiée par le COSO.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 qui figure aux pages 126 à 138. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs et d'acceptations. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est suffisamment élevé. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts douteux et la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore de prendre d'autres décisions éclairées ou d'avoir recours à d'autres estimations raisonnables pourrait avoir une incidence directe sur la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances comprend tant les comptes de correction collectifs que ceux évalués individuellement.

Les comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels importants correspondent à une estimation des pertes probables qui seront subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour déterminer ces comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels, la direction doit évaluer individuellement chaque prêt pour déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur et juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le principal selon les modalités contractuelles originales. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en faisant appel à son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives futures de l'emprunteur et de ses garants.

La dotation au compte de correction de valeur individuel a été plus élevée en 2014 qu'en 2013, en raison surtout de la hausse des provisions au sein des Opérations internationales.

La direction estime sur une base collective les comptes de correction de valeur se rapportant aux risques liés à certains portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts personnels. Cette évaluation collective à l'égard de ces positions comprend une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille au moyen d'une formule tenant compte de l'ensemble des pertes subies récemment.

Un compte de correction de valeur est également établi à l'égard des pertes probables subies relativement au portefeuille de prêts productifs qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement sur une base individuelle. La direction détermine ce compte de correction de valeur sur une base collective au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'un modèle conçu par la Banque, la direction élabore une première estimation quantitative du compte de correction de valeur collectif du portefeuille de prêts productifs en se fondant sur de nombreux facteurs, notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnés pourraient influer sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur le compte de correction de valeur collectif. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminuaient indépendamment de 10 %, le modèle indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 74 millions de dollars de l'estimation quantitative

(85 millions de dollars en 2013). L'estimation quantitative liée aux prêts autres qu'aux particuliers de 2014 comprend un ajustement à l'égard de la variation et de l'incertitude inhérentes aux paramètres de crédit fondés sur des données historiques.

Une évaluation qualitative du compte de correction de valeur collectif est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis du modèle et des paramètres utilisés dans celui-ci. La direction procède à un examen trimestriel du compte de correction de valeur collectif afin de s'assurer qu'il est établi en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille.

Le compte de correction de valeur total pour pertes sur créances collectif s'établissait à 2 856 millions de dollars au 31 octobre 2014, soit une augmentation de 252 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux fluctuations de la qualité du crédit. Le montant du compte de correction de valeur collectif rend principalement compte des prêts productifs aux entreprises et aux administrations publiques (584 millions de dollars), le reste étant attribuable aux prêts personnels et aux prêts sur cartes de crédit (1 752 millions de dollars), ainsi qu'aux prêts hypothécaires à l'habitation (520 millions de dollars). Le compte de correction de valeur au titre des prêts personnels et des cartes de crédit a augmenté d'un exercice à l'autre en raison de l'amélioration de la méthode utilisée pour déterminer le compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs. Les montants des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts hypothécaires à l'habitation comprennent des comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs et des prêts douteux.

Comme il est susmentionné, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel se rapportant aux prêts personnels, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts hypothécaires est obtenu à partir d'une formule et tient également compte des pertes qui ont été subies, mais qui n'ont pas encore été relevées.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés, à l'origine, à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés à l'origine à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Les comités de la haute direction du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus de vérification des prix mensuel indépendant visant à évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification des prix indépendant est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification des prix indépendant. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification des prix indépendant requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Le groupe Gestion du risque global réalise également des évaluations indépendantes et ponctuelles des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés inactifs ou illiquides, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Un comité de la haute direction indépendant du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. Les politiques de risques liées à l'élaboration des modèles sont approuvées par la haute direction ou par des comités des risques clés.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a comptabilisé une charge au titre de l'ajustement de l'évaluation relative au financement de 30 millions de dollars (22 millions de dollars après impôt) à l'égard de ses instruments dérivés non garantis. Ce montant a été comptabilisé au poste « Revenus provenant des activités de transaction » de l'état consolidé du résultat net. Cette modification découle d'indications du marché de plus en plus nombreuses qui démontrent l'importance du financement à terme à titre de composante de la juste valeur des dérivés non garantis.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité de la haute direction. Ces réserves comprennent des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, de paramètres non observables, des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et, le cas échéant, des frais de financement. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité de la haute direction.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 113 millions de dollars au 31 octobre 2014 (118 millions de dollars en 2013), compte tenu de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit et aux écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs relatifs sur les transactions sur dérivés.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 7 aux pages 144 et 145. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

T60 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Actifs			Passifs	
Hiérarchie des justes valeurs	Actifs détenus à des fins de transaction	Titres disponibles à la vente	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	61 %	58 %	3 %	89 %	3 %
Niveau 2	38 %	37 %	94 %	11 %	96 %
Niveau 3	1 %	5 %	3 %	–	1 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dépréciation des titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations révèlent une indication objective de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponibles à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur des titres est ramenée à leur juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers le poste « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le compte consolidé de résultat; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées aux capitaux propres.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Au 31 octobre 2014, les profits bruts latents sur les titres disponibles à la vente portés au cumul des autres éléments du résultat global se chiffraient à 1 259 millions de dollars (1 297 millions de dollars en 2013) et les pertes brutes latentes, à 123 millions de dollars (160 millions de dollars en 2013), ce qui a occasionné des profits nets latents de 1 136 millions de dollars (1 137 millions de dollars en 2013) avant la prise en compte des instruments de couverture. Les profits nets latents compte tenu des instruments de couverture s'établissaient à 847 millions de dollars (980 millions de dollars en 2013).

Au 31 octobre 2014, la perte latente portée au cumul des autres éléments du résultat global relativement aux titres en position de perte latente pour plus de 12 mois s'établissait à 90 millions de dollars (84 millions de dollars en 2013). Cette perte latente comprenait une tranche de 23 millions de dollars (26 millions de dollars en 2013) en titres de créance, une tranche de 59 millions de dollars (44 millions de dollars en 2013) liée à des actions privilégiées et une tranche de 8 millions de dollars (14 millions de dollars en 2013) liée à des actions ordinaires. Les pertes latentes sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. En ce qui a trait aux titres de créance, sur la base de plusieurs facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le principal futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres.

Avantages du personnel

La Banque parraine divers régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux à l'intention des salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont généralement établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite. En règle générale, la Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle se rapporte au taux d'actualisation. Ce taux est utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des prestations. Ce taux doit généralement correspondre au rendement actuel des obligations à long terme de premier ordre émises par des sociétés et ayant une durée jusqu'à l'échéance semblable à celle des obligations au titre des prestations. Le taux d'actualisation doit également être utilisé pour déterminer le coût des prestations pour l'exercice. Si le taux d'actualisation hypothétique avait été inférieur de 1 %, la charge de l'exercice 2014, au titre des prestations constituées, aurait été supérieure de 109 millions de dollars. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La Banque se sert de la date d'évaluation du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré un déficit de 624 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite, comme l'indique la note 31 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 179 à 183.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 31 afférente aux états financiers consolidés de 2014, qui figure aux pages 179 à 183.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 620 millions de dollars au 31 octobre 2014 (756 millions de dollars au 31 octobre 2013). L'impôt lié aux différences temporaires et aux pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière a totalisé 338 millions de dollars (279 millions de dollars en 2013). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées s'est chiffré à 38 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 20 millions de dollars à compter de 2018 et 18 millions de dollars, sans date d'expiration établie.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation

de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

La note 30 des états financiers consolidés de 2014, qui figure aux pages 177 à 179, fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière », aux pages 50 et 51.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou à droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements pour les investisseurs.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'elle détient dans l'entité émettrice.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle.

En 2014, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 16 afférente aux états financiers consolidés (aux pages 163 à 165), ainsi que l'analyse des arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière (aux pages 50 et 51), la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédants américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Placements en titres de capitaux propres dans des pays hyperinflationnistes

Le Venezuela a été désigné à titre de pays hyperinflationniste et des mesures de contrôle des fluctuations de change ont été mises en place par les autorités locales. Ces restrictions ont limité la capacité de la Banque à rapatrier de la trésorerie et des dividendes provenant du Venezuela.

Au 31 octobre 2014, le montant net total de l'investissement de la Banque dans Banco del Caribe de 54 millions de dollars, ainsi que les actifs monétaires composés de la trésorerie et des dividendes à recevoir, ont été convertis au taux SICAD II de 1,00 $ US pour 50 VEF. Ces montants avaient été évalués antérieurement au taux de 1,00 $ US pour 6,3 VEF.

Par conséquent, la Banque a inscrit une réduction de la valeur comptable de la participation dans les sociétés associées de 129 millions de dollars et une diminution équivalente dans les autres éléments du résultat global. La Banque a également comptabilisé une perte de change de 47 millions de dollars dans les autres revenus d'exploitation de l'état consolidé du résultat net, au titre des actifs monétaires.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, chaque UGT à laquelle un goodwill a été attribué reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'exploitation et d'autres risques commerciaux pertinents pour chaque UGT. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon cette méthodologie en date du 31 juillet 2014. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sorite ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections

de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2014. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Provisions

Aux termes des IFRS, la Banque devrait comptabiliser une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable.

Litiges et autres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement, de la même façon que pour estimer le compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs inscrits à l'état de la situation financière.

Normes comptables adoptées récemment et prises de position futures en comptabilité

Changements touchant les méthodes comptables au cours de l'exercice

La Banque a adopté les nouvelles normes et normes modifiées suivantes publiées par l'IASB en date du 1er novembre 2013. Les changements ont été apportés rétrospectivement, sauf indication contraire. Les nouvelles méthodes comptables appliquées par la Banque sont donc les suivantes.

Avantages du personnel (IAS 19)

La version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, élimine le recours à l'approche du corridor (méthode qu'utilisait auparavant la Banque) et exige que la valeur de l'excédent ou du déficit des régimes à prestations définies soit comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière, les gains et pertes actuariels étant comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. De plus, le taux d'actualisation utilisé pour comptabiliser le montant net du produit ou de la charge d'intérêts est fondé sur le taux d'actualisation des passifs, et non sur le taux de rendement attendu des actifs. Par conséquent, une augmentation de la charge est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en fonction de la situation de capitalisation du régime. Les soldes des autres éléments du résultat global varient en fonction des variations des gains et pertes actuariels.

L'incidence qu'a eue l'adoption de cette norme sur les états financiers consolidés des périodes antérieures est présentée dans le tableau T61.

Consolidation (IFRS 10)

La nouvelle norme comptable IFRS 10, *États financiers consolidés*, a remplacé les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers individuels*, et de la SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Elle propose un modèle de contrôle unique fondé sur des principes pour toutes les entités afin de déterminer quelles entités sont consolidées et énonce les exigences à respecter en matière de préparation d'états financiers consolidés.

Cette norme a été appliquée rétrospectivement, avec possibilité de certaines exceptions pratiques et de dispositions transitoires.

L'adoption de l'IFRS 10 a principalement donné lieu à la déconsolidation de la Fiducie de capital Banque Scotia et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia (collectivement, les « fiducies »), au moyen desquelles la Banque émet certains instruments de fonds propres réglementaires. Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle, y compris le fonds multicédants aux États-Unis et certains instruments de financement et autres instruments.

L'incidence qu'a eue la déconsolidation sur les états financiers consolidés des périodes antérieures est présentée dans le tableau T61.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 10, la Banque a adopté l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui élargit la définition du terme intérêt dans d'autres entités et impose l'amélioration des informations à fournir sur les entités consolidées et non consolidées avec lesquelles la Banque fait affaire. Les informations à fournir pertinentes sont présentées à la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

Partenariats (IFRS 11)

Aux termes de la nouvelle norme comptable IFRS 11, *Partenariats*, la Banque classe ses participations dans des partenariats comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction de ses droits à l'égard des actifs des partenariats et de ses obligations à l'égard des passifs des ceux-ci. L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a aucune incidence sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

Évaluation de la juste valeur (IFRS 13)

L'IFRS 13 fournit une nouvelle définition de la juste valeur ainsi que des directives sur son application lorsque d'autres normes IFRS exigent ou autorisent son utilisation. Conformément aux dispositions de transition, l'IFRS 13 a été appliquée prospectivement en date du 1er novembre 2013. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur la manière dont la Banque détermine la juste valeur. L'IFRS 13 exige toutefois la présentation d'informations supplémentaires sur les évaluations de la juste valeur, lesquelles sont fournies à la note 7.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers (IFRS 7)

L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*, prévoit de nouvelles informations à fournir par la Banque, dont les montants bruts faisant l'objet de droits de compensation, les montants compensés et le risque de crédit net correspondant. Ces nouvelles informations sont fournies à la note 11.

Présentation des états financiers (IAS 1)

L'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige des entités qu'elles répartissent les autres éléments du résultat global entre les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net et ceux qui ne le seront pas. Le 1er novembre 2013, la Banque a adopté cette présentation de façon rétrospective parallèlement à l'IAS 19. Les écarts de réévaluation des régimes d'avantages du personnel qui sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net des périodes ultérieures.

T61 Sommaire de l'incidence de l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées

Les tableaux qui suivent résument l'incidence des changements apportés.

Au 31 octobre 2013 *(en millions de dollars)*	Présenté auparavant	Avantages du personnel IAS 19	Consolidation IFRS 10	Montants retraités
Actifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Titres de placement	34 303 $	– $	16 $	34 319 $
Prêts – Entreprises et administrations publiques	119 550	–	65	119 615
Immobilisations corporelles	2 228	–	(14)	2 214
Participation dans des sociétés associées	5 294	–	32	5 326
Actifs d'impôt différé	1 780	158	–	1 938
Autres actifs	10 924	(394)	(7)	10 523
Actifs non touchés par les changements	569 709	–	–	569 709
Total des actifs	**743 788**	**(236)**	**92**	**743 644**
Passifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Dépôts – Entreprises et administrations publiques[1)]	312 487	–	1 507	313 994
Instruments financiers dérivés	29 255	–	12	29 267
Instruments de fonds propres	650	–	(650)	–
Autres passifs	31 896	171	(20)	32 047
Passifs non touchés par les changements	322 949	–	–	322 949
Capitaux propres touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Résultats non distribués	25 315	(243)	(4)	25 068
Cumul des autres éléments du résultat global	545	(157)	–	388
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 155	(7)	(10)	1 138
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	743	–	(743)	–
Capitaux propres non touchés par les changements	18 793	–	–	18 793
Total des passifs et des capitaux propres	**743 788 $**	**(236)$**	**92 $**	**743 644 $**
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 octobre 2013	**6 697 $**	**(68)$**	**(19)$**	**6 610 $**
Résultat par action				
De base	5,19 $			5,15 $
Dilué	5,15 $			5,11 $

Au 1er novembre 2012 *(en millions de dollars)*	Présenté auparavant	Avantages du personnel IAS 19	Consolidation IFRS 10	Montants retraités
Actifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Titres de placement	33 361 $	– $	15 $	33 376 $
Prêts – Entreprises et administrations publiques	111 549	–	99	111 648
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(2 969)	–	(8)	(2 977)
Immobilisations corporelles	2 260	–	(42)	2 218
Participations dans des sociétés associées	4 760	–	31	4 791
Actifs d'impôt différé	1 936	337	–	2 273
Autres actifs	11 572	(242)	(9)	11 321
Actifs non touchés par les changements	505 575	–	–	505 575
Total des actifs	**668 044**	**95**	**86**	**668 225**
Passifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Dépôts – Entreprises et administrations publiques[1)]	291 361	–	2 256	293 617
Instruments financiers dérivés	35 299	–	24	35 323
Instruments de fonds propres	1 358	–	(1 358)	–
Autres passifs	31 753	1 000	(27)	32 726
Passifs non touchés par les changements	266 894	–	–	266 894
Capitaux propres touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Résultats non distribués	21 978	(180)	(23)	21 775
Cumul des autres éléments du résultat global	(31)	(714)	–	(745)
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	966	(11)	(9)	946
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	777	–	(777)	–
Capitaux propres non touchés par les changements	17 689	–	–	17 689
Total des passifs et des capitaux propres	**668 044 $**	**95 $**	**86 $**	**668 225 $**
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 octobre 2012	**6 466 $**	**(41)$**	**(35)$**	**6 390 $**
Résultat par action				
De base	5,31 $			5,27 $
Dilué	5,22 $			5,18 $

1) Comprend les passifs dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 174 $ (157 $ au 1er novembre 2012).

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes publiées par l'IASB ainsi que les règlements édictés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1er novembre 2014

L'IASB a publié bon nombre de nouvelles normes et de normes révisées que la Banque a appliquées en date du 1er novembre 2014. La Banque a achevé son évaluation, et elle sera en mesure de satisfaire aux exigences des nouvelles normes au premier trimestre de 2015. À la lumière des évaluations effectuées, la Banque estime que l'adoption de ces normes n'aura aucune incidence importante.

Présentation du risque de crédit propre à l'entité (IFRS 9)

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige d'une entité qui choisit d'évaluer un passif à la juste valeur qu'elle présente la partie de la variation de juste valeur attribuable à la variation de son propre risque de crédit à l'état consolidé des autres éléments du résultat global plutôt qu'à l'état consolidé du résultat net. L'IASB permet aux entités d'adopter par anticipation cette exigence avant le 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9. La Banque adoptera prospectivement ces exigences au premier trimestre de 2015.

Droits ou taxes

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique comptabilisé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, de même que d'un passif lié à un droit ou à une taxe dont le moment et le montant sont certains. L'interprétation précise qu'un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions réglementaires, entraîne la comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe. Bien que l'interprétation fixe le moment de comptabilisation, elle ne change en rien l'évaluation du montant à comptabiliser.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (modification de l'IAS 39)

Cette modification de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ajoute une exception restreinte permettant le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires si certaines conditions sont réunies.

Présentation

La modification de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifie les exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Informations à fournir sur les actifs non financiers

La modification de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, énonce de nouvelles exigences d'information sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés par suite de la publication de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

En vigueur au 1er novembre 2017

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats avec des clients. L'IFRS 15 remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations connexes. La norme ne vise pas les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers; en conséquence, elle aura une incidence sur les entreprises qui tirent des revenus des frais et des commissions. La nouvelle norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. Pour la Banque, la norme entre en vigueur le 1er novembre 2017, et son adoption anticipée est autorisée selon la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée. L'essentiel des instruments productifs de la Banque satisfont à la définition d'un instrument financier et ne sont pas visés par la norme. L'évaluation de la Banque se concentrera sur les revenus tirés des frais et des commissions et des autres services bancaires.

En vigueur au 1er novembre 2018

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui remplacera l'IAS 39. La norme couvre trois grands sujets : classement et évaluation; dépréciation; et comptabilité de couverture

Classement et évaluation

La norme décrit une approche unique visant à déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies. Pour l'essentiel, les exigences de l'IFRS 9 en matière de passifs financiers sont celles de l'IAS 39.

Dépréciation

La norme introduit un nouveau modèle unique d'évaluation des pertes de valeur s'appliquant à tous les instruments financiers sujets à la dépréciation. Le modèle des pertes de crédit attendues remplace l'actuel modèle dit des « pertes encourues » et est fondé sur une approche prospective. Le modèle des pertes de crédit attendues prévoit une approche en deux étapes fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des prêts depuis la comptabilisation initiale. Aux termes de la première étape, un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour une période de 12 mois sera comptabilisé pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale. Aux termes de la seconde étape, le montant comptabilisé correspondra aux pertes attendues sur la durée de vie des instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale.

Comptabilité de couverture

La norme étend la portée des éléments couverts et des éléments de couverture auxquels la comptabilité de couverture peut être appliquée. Elle modifie les exigences en matière de tests d'efficacité et élimine l'abandon volontaire de la comptabilité de couverture.

Pour la Banque, la norme entre en vigueur le 1er novembre 2018 et doit être appliquée sur une base rétrospective, sauf certaines exceptions. L'adoption anticipée est autorisée et, le cas échéant, les exigences liées aux règles de classement et d'évaluation et aux modèles de dépréciation doivent être adoptées simultanément. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation à l'échelle mondiale, comme les exigences en matière de fonds propres et de liquidités aux termes des normes mondiales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« Bâle III »), les réformes des dérivés négociés hors Bourse, les mesures de protection des consommateurs et les réformes financières ciblées, notamment la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*. La Banque surveille l'évolution de ces sujets et d'autres questions, et elle s'efforce de minimiser leur incidence sur ses activités, s'il en est.

Le 18 février 2014, le conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve (la « Réserve fédérale ») des États-Unis a approuvé les règles définitives visant la mise en application des normes prudentielles plus strictes et des exigences portant sur l'application anticipée de mesures correctives figurant dans les articles 165 et 166 de la loi intitulée *Dodd-Frank Act* en ce qui a trait aux sociétés de portefeuille bancaires et aux banques étrangères. L'objectif global de ces règles définitives consiste à resserrer les règles visant les activités des banques étrangères aux États-Unis en exigeant une attestation des fonds propres dans le pays d'origine en conformité avec le dispositif de fonds propres des règles de Bâle, des essais dans des conditions critiques des fonds propres dans le pays d'origine comparables aux normes américaines, le maintien d'un volant de liquidités pour les succursales et agences américaines de même que la mise en place d'un comité de gestion des risques et la nomination d'un chef de la gestion des risques aux États-Unis. La Banque s'assurera d'être en conformité avec les règles définitives d'ici leur entrée en vigueur, en juillet 2016.

Le 10 décembre 2013, la Réserve fédérale a approuvé les règles définitives visant la mise en application de l'article 619 de la loi intitulée Dodd-Frank Act, mieux connu sous le nom de « règle Volcker ». La règle Volcker impose des interdictions et des restrictions aux banques et à leurs sociétés affiliées en ce qui a trait à leurs activités de négociation et d'investissement pour leur propre compte et à leurs activités de parrainage visant des fonds de couverture ou des fonds de placement privés. Dans les règles définitives, la Réserve fédérale a reporté à juillet 2015 l'échéance de conformité. La Banque travaille actuellement à s'assurer d'être en conformité avec la règle Volcker d'ici juillet 2015.

La loi *Foreign Account Tax Compliance Act* (la « FATCA ») est une loi américaine conçue dans le but d'empêcher les contribuables américains d'utiliser des comptes à l'extérieur des États-Unis dans le but de se soustraire à l'impôt. La FATCA ainsi que certaines lois locales connexes dans certains pays exigeront que les institutions financières présentent annuellement des informations sur certains comptes détenus par des contribuables américains à l'extérieur des États-Unis. Ces informations seront communiquées à l'Internal Revenue Service des États-Unis directement ou par l'intermédiaire d'organismes réglementaires locaux. Un certain nombre de pays membres de l'OCDE ont l'intention de mettre en œuvre les exigences relatives à l'échange automatique d'informations en ce qui a trait aux contribuables résidents de ces pays à compter de 2016. La Banque a l'intention, dans l'ensemble de son réseau mondial, de se soumettre à toutes les obligations aux termes de la FATCA et d'autres programmes d'échange d'informations fiscales conformément aux réglementations locales en ce qui a trait aux banques et à l'impôt. Sous la gouverne d'un bureau chargé du programme à l'échelle de l'entreprise, des équipes de projets dédiées dans chacun des secteurs d'activités travaillent à répondre à chacune de ces exigences à l'échelle mondiale tout en réduisant au minimum les conséquences négatives sur l'expérience des clients.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier, dont les chefs de secteurs, ainsi que le chef des affaires financières.

T62 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 cotobre (en millions de dollars)	**2014**	2013
Salaires et incitatifs en trésorerie[1)]	**17 $**	20 $
Rémunération fondée sur des actions[2)]	**25**	34
Prestations de retraite et autres[1)]	**3**	2
Total	**45 $**	56 $

1) Passés en charges au cours de l'exercice.
2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants (se reporter à la note 29 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes).

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

T63 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013
Prêts	**4 $**	1 $
Dépôts	**5 $**	12 $

Au Canada, des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché. Le 1er mars 2001, la Banque a cessé de consentir des prêts à taux avantageux aux principaux dirigeants canadiens. Les prêts de ce type ayant été consentis avant le 1er mars 2001 bénéficient d'une clause d'antériorité jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2014, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 9,4 millions de dollars (3,5 millions de dollars au 31 octobre 2013), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 3,4 million de dollars (1,3 million de dollars au 31 octobre 2013).

Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T64 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	**2014**	2013
Bénéfice net	**11 $**	20 $
Prêts	**553**	511
Dépôts	**223**	287
Garanties et engagements	**75 $**	58 $

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 1,8 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2013), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du Comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les PCGR. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le Service d'audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements par secteurs géographiques

T65 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2014 Canada	2014 États-Unis	2014 Mexique	2014 Pérou	2014 Autres pays	2014 Total	2013 Canada	2013 États-Unis	2013 Mexique	2013 Pérou	2013 Autres pays	2013 Total	2012 Canada	2012 États-Unis	2012 Mexique	2012 Pérou	2012 Autres pays	2012 Total
Revenus d'intérêts nets	**6 219 $**	**440 $**	**1 180 $**	**935 $**	**3 576 $**	**12 350 $**	5 706 $	461 $	1 048 $	895 $	3 325 $	11 435 $	4 747 $	527 $	846 $	832 $	3 127 $	10 079 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**5 282**	**451**	**495**	**454**	**1 344**	**8 026 $**	4 588	459	452	416	1 204	7 119	4 226	422	416	376	977	6 417
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**156**	**–**	**–**	**6**	**405**	**567 $**	239	–	4	5	659	907	214	–	3	4	377	598
Autres revenus d'exploitation	**1 633**	**359**	**104**	**74**	**917**	**3 087 $**	904	287	122	72	948	2 333	1 472	275	58	24	986	2 815
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**662**	**6**	**240**	**267**	**528**	**1 703 $**	472	38	130	246	402	1 288	515	20	89	180	348	1 152
Charges d'exploitation	**6 986**	**513**	**1 154**	**645**	**3 399**	**12 697 $**	6 441	464	1 050	628	3 230	11 813	5 770	412	857	587	2 914	10 540
Charge d'impôt sur le résultat	**1 156**	**237**	**35**	**175**	**497**	**2 100 $**	956	190	61	166	510	1 883	856	286	34	156	367	1 699
Bénéfice net	**4 486 $**	**494 $**	**350 $**	**382 $**	**1 818 $**	**7 530 $**	3 568 $	515 $	385 $	348 $	1 994 $	6 810 $	3 518 $	506 $	343 $	313 $	1 838 $	6 518 $
Ajustements du siège social[1]						**(232)**						(200)						(128)
						7 298 $						6 610 $						6 390 $
Bénéfice net attribuable :																		
Aux participations ne donnant pas le contrôle						**227**						231						196
Aux actionnaires privilégiés						**155**						217						220
Aux actionnaires ordinaires						**6 916 $**						6 162 $						5 974 $

1) L'adoption de la norme visant les regroupements d'entreprises donne lieu à un changement quant à la définition du bénéfice net, qui exclut les participations ne donnant pas le contrôle.

T66 Prêts et acceptations par secteurs géographiques[1]

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	IFRS 2014	IFRS 2013	IFRS 2012	IFRS 2011	PCGR du Canada 2010	Pourcentage du total 2014	Pourcentage du total 2010
Canada							
Provinces de l'Atlantique	**25,5 $**	19,2 $	17,3 $	15,7 $	17,0 $	**5,8 %**	6,0 %
Québec	**27,7**	25,3	22,3	20,5	17,7	**6,3**	6,2
Ontario	**145,1**	145,6	123,7	109,7	101,7	**33,1**	36,0
Manitoba et Saskatchewan	**15,1**	13,1	11,5	10,4	6,6	**3,4**	2,3
Alberta	**46,3**	42,4	36,7	33,9	21,7	**10,6**	7,7
Colombie-Britannique	**43,0**	46,3	39,4	36,1	21,1	**9,8**	7,5
	302,7	291,9	250,9	226,3	185,8	**69,0**	65,7
États-Unis	**23,5**	20,0	20,7	16,7	21,1	**5,4**	7,5
Mexique	**16,0**	12,9	10,7	10,3	10,1	**3,7**	3,6
Autres pays							
Amérique latine	**41,6**	36,8	33	28,5	23,4	**9,5 %**	8,3 %
Europe	**6,3**	6,4	6,0	8,7	6,5	**1,5**	2,3
Antilles et Amérique centrale	**27,7**	27,0	25,9	17,8	18,8	**6,3**	6,6
Asie et autres	**20,0**	21,1	17,2	21,1	17,0	**4,6**	6,0
	95,6	91,3	82,1	76,1	65,7	**21,9**	23,2
	437,8 $	416,1 $	364,4 $	329,4 $	282,7 $	**100,0 %**	100,0 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total[2]	**(3,6)**	(3,3)	(3,0)	(2,7)	(1,4)		
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**434,2 $**	412,8 $	361,4 $	326,7 $	281,3 $		

1) Les chiffres pour 2011 et 2012 ont été retraités de la façon suivante : les dépôts auprès d'institutions financières autres que les banques sont désormais exclus (ils étaient auparavant classés dans les prêts); les facilités de prêts prélevées au moyen de lettres de crédit sont désormais exclues; et les facilités de lettres de crédit prélevées aux moyen d'emprunts sont désormais inclues. Les chiffres des périodes antérieures à 2011 reflètent les soldes aux 30 septembre, et le compte de correction de valeur général aux 31 octobre.

2) Le compte de correction de valeur total comprend un compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs de 1 272 millions de dollars.

T67 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

	IFRS				- PCGR du Canada -
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2014[1]**	2013[1]	2012[1]	2011[1]	2010
Canada	**1 116 $**	1 022 $	1 182 $	1 168 $	1 276 $
États-Unis	**11**	184	139	8	179
Mexique	**314**	223	145	152	250
Pérou	**423**	326	266	230	219
Autres pays	**2 336**	1 946	1 890	1 843	2 497
Total	**4 200 $**	3 701 $	3 622 $	3 401 $	4 421 $

1) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T68 Dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux par secteurs géographiques

	IFRS				- PCGR du Canada -
Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011	2010
Canada	**662 $**	472 $	515 $	621 $	712 $
États-Unis	**6**	38	20	(12)	(13)
Mexique	**240**	130	89	145	168
Pérou	**267**	246	180	85	104
Autres pays	**528**	402	348	297	352
Total	**1 703 $**	1 288 $	1 152 $	1 136 $	1 323 $

T69 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis[1]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	**Total de 2014**	Total de 2013
Asie								
Chine	3 689 $	4 342 $	153 $	519 $	359 $	24 $	**9 087 $**	7 928 $
Hong Kong	1 377	105	72	171	–	35	**1 761**	1 795
Inde	2 123	1 000	–	167	–	34	**3 323**	3 928
Japon	137	38	89	700	–	791	**1 754**	768
Malaisie	956	175	–	17	306	32	**1 486**	1 626
Corée du Sud	1 854	632	–	276	–	60	**2 822**	3 096
Thaïlande	8	43	428	53	2 134	4	**2 670**	2 472
Turquie	370	876	–	–	–	–	**1 245**	1 772
Autres pays d'Asie[2]	1 387	447	125	112	–	113	**2 185**	2 022
Total	11 901 $	7 657 $	867 $	2 014 $	2 800 $	1 093 $	**26 332 $**	25 408 $
Amérique latine								
Brésil	2 717 $	2 369 $	–	104 $	181 $	12 $	**5 384 $**	4 287 $
Chili	2 712	727	–	–	2 668	19	**6 126**	6 407
Colombie	778	366	–	3	1 455	4	**2 606**	2 004
Mexique	1 749	427	–	54	3 022	2	**5 254**	5 145
Pérou	2 254	228	–	–	2 784	14	**5 280**	4 582
Uruguay	223	25	–	–	335	–	**583**	475
Autres pays d'Amérique latine	6	–	–	–	78	–	**84**	183
Total	10 440 $	4 142 $	– $	160 $	10 522 $	52 $	**25 316 $**	23 084 $
Antilles et en Amérique centrale								
République dominicaine	800 $	129 $	68 $	14 $	–	3 $	**1 014 $**	956 $
Jamaïque	64	1	–	–	435	–	**501**	596
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale[3]	1 497	87	12	57	344	2	**1 999**	2 011
Costa Rica	1 010	152	–	–	715	–	**1 877**	1 755
Salvador	446	82	–	–	488	–	**1 016**	951
Panama	2 443	181	25	4	–	1	**2 653**	2 933
Total	6 260 $	632 $	105 $	75 $	1 983 $	6 $	**9 060 $**	9 203 $

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime. Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des chiffres dans les colonnes en raison de l'arrondissement des chiffres.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, Singapour, Taïwan et le Vietnam.

3) Comprend d'autres pays des Antilles d'appartenance anglaise ou espagnole, comme les Bahamas, la Barbade, les îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago et les îles Turques-et-Caïques.

Risque de crédit

T70 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs[1)]

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2014 Solde	2014 Pourcentage du total	2013	2012[1)]
Prêts hypothécaires à l'habitation	**212,6 $**	**48,6 %**	209,9 $	175,6 $
Prêts personnels et cartes de crédit	**84,2**	**19,2**	76,0	68,3
Prêts personnels	**296,8 $**	**67,8 %**	285,9 $	243,9 $
Services financiers				
Non bancaires	**13,4 $**	**3,1 %**	11,7 $	13,0 $
Bancaires[2)]	**8,9**	**2,0**	12,1	7,8
Commerce de gros et de détail	**16,6**	**3,8**	14,1	13,4
Secteur immobilier et de la construction	**15,5**	**3,5**	14,2	12,2
Pétrole et gaz	**12,8**	**2,9**	10,4	9,8
Transport	**8,1**	**1,9**	7,8	8,1
Secteur de l'automobile	**8,1**	**1,9**	7,4	6,6
Agriculture	**7,1**	**1,6**	6,1	5,7
Hébergement et loisirs	**3,6**	**0,8**	3,4	3,6
Exploitation minière et métaux de première fusion	**6,0**	**1,4**	4,7	3,2
Services publics	**5,9**	**1,3**	4,4	5,3
Soins de santé	**3,5**	**0,8**	3,6	3,5
Technologies et médias	**5,4**	**1,2**	5,3	5,2
Produits chimiques	**1,4**	**0,3**	1,3	1,2
Aliments et boissons	**3,9**	**0,9**	3,1	2,5
Produits forestiers	**1,3**	**0,3**	1,5	1,3
Autres[3)]	**15,3**	**3,5**	14,9	13,8
Emprunteurs souverains[4)]	**4,2**	**1,0**	4,2	4,3
Prêts aux entreprises et administrations publiques	**141,0 $**	**32,2 %**	130,2 $	120,6 $
	437,8 $	**100,0 %**	416,1 $	364,4 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	**(3,6)**		(3,3)	(3,0)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**434,2 $**		412,8 $	361,4 $

1) Les chiffres pour 2012 ont été retraités de la façon suivante : les dépôts auprès d'institutions financières autres que les banques sont désormais exclus (ils étaient auparavant classés dans les prêts); les facilités de prêts prélevées au moyen de lettres de crédit sont désormais exclues; et les facilités de lettres de crédit prélevées aux moyen d'emprunts sont désormais inclues.
2) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.
3) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 6,5 $, à des services à hauteur de 1,3 $ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 1,2 $.
4) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T71 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière

	IFRS				- PCGR du Canada -
Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	**2014**	2013	2012	2011	2010
Engagements de crédit[1)]	**137,3 $**	118,8 $	109,9 $	104,7 $	103,6 $
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	**26,0**	24,2	22,1	21,1	20,4
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	**38,9**	28,3	16,2	14,2	14,0
Total	**202,2 $**	171,3 $	148,2 $	140,0 $	138,0 $

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T72 Variations du montant net des prêts douteux

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011
Montant brut des prêts douteux[1]				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**3 701 $**	3 622 $	3 401 $	3 714 $
Ajouts nets[2]				
Ajouts	**3 767**	2 863	2 825	2 790
Déclassements	**(32)**	(208)	(194)	–
Paiements	**(1 295)**	(1 218)	(1 183)	(1 708)
Ventes	**(141)**	(9)	(36)	–
	2 299	1 428	1 412	1 082
Radiations				
Prêts hypothécaires à l'habitation	**(69)**	(91)	(66)	(130)
Prêts personnels	**(1 027)**	(728)	(733)	(374)
Prêts sur cartes de crédit	**(463)**	(449)	(299)	(628)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**(338)**	(201)	(200)	(192)
	(1 897)	(1 469)	(1 298)	(1 324)
Change et autres	**97**	120	107	(71)
Solde à la clôture de l'exercice	**4 200 $**	3 701 $	3 622 $	3 401 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 893 $**	1 617 $	1 406 $	1 385 $
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 703**	1 288	1 252	1 076
Radiations	**(1 897)**	(1 469)	(1 298)	(1 324)
Recouvrements				
Prêts hypothécaires à l'habitation	**87**	40	30	55
Prêts personnels	**223**	179	185	71
Prêts sur cartes de crédit	**107**	113	76	152
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**93**	111	84	71
	510	443	375	349
Change et autres[3]	**(11)**	14	(118)	(80)
Solde à la clôture de l'exercice	**2 198 $**	1 893 $	1 617 $	1 406 $
Montant net des prêts douteux				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 808 $**	2 005 $	1 995 $	2 329 $
Variation nette du montant brut des prêts douteux	**499**	79	221	(313)
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	**(305)**	(276)	(211)	(21)
Solde à la clôture de l'exercice	**2 002 $**	1 808 $	2 005 $	1 995 $
Compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs	**(1 272)**	(1 272)	(1 272)	(1 224)
Solde après déduction du compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs à la clôture de l'exercice	**730 $**	536 $	733 $	771 $

1) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
2) Les données de 2011 au titre des déclassements, des paiements et des ventes sont présentées de façon globale dans les paiements.
3) Comprend un virement de 4 millions de dollars provenant des/vers les autres passifs (4 millions de dollars en 2013; 4 millions de dollars en 2012; 8 millions de dollars en 2011).

T73 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011
Dotation brute	**2 312 $**	1 829 $	1 637 $	1 653 $
Reprises	**(99)**	(98)	(110)	(168)
Recouvrements	**(510)**	(443)	(375)	(349)
Montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	**1 703**	1 288	1 152	1 136
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs	**–**	–	100	(60)
Total du montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 703 $**	1 288 $	1 252 $	1 076 $

T74 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégorie d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011
Prêts hypothécaires à l'habitation	**– $**	117 $	112 $	176 $
Prêts personnels et cartes de crédit	**1 414**	1 004	875	760
Prêts personnels	**1 414 $**	1 121 $	987 $	936 $
Services financiers				
Non bancaires	**5**	–	–	(7)
Bancaires	**–**	–	1	–
Commerce de gros et de détail	**58**	36	30	23
Secteur immobilier et de la construction	**61**	43	25	29
Pétrole et gaz	**3**	18	4	48
Transport	**12**	(11)	5	43
Secteur de l'automobile	**1**	–	2	(2)
Agriculture	**7**	4	17	(1)
Hébergement et loisirs	**44**	9	10	6
Exploitation minière et métaux de première fusion	**12**	–	(1)	1
Services publics	**24**	10	2	3
Soins de santé	**15**	5	13	4
Technologies et médias	**32**	6	7	16
Produits chimiques	**–**	–	–	–
Aliments et boissons	**9**	2	(1)	3
Produits forestiers	**–**	–	7	4
Autres	**6**	42	41	30
Emprunteurs souverains	**–**	3	3	–
Entreprises et administrations publiques	**289 $**	167 $	165 $	200 $
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour prêts douteux	**1 703 $**	1 288 $	1 152 $	1 136 $

T75 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014[1] Montant brut	2014[1] Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2014[1] Montant net	2013[1] Montant brut	2013[1] Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2013[1] Montant Net
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 491 $**	**359 $**	**1 132 $**	1 270 $	338 $	932 $
Prêts personnels et cartes de crédit	**1 254**	**1 225**	**29**	1 046	994	52
Prêts personnels	**2 745 $**	**1 584 $**	**1 161 $**	2 316 $	1 332 $	984 $
Services financiers						
Non bancaires	**15**	**5**	**10**	3	–	3
Bancaires	**1**	**1**	**–**	2	1	1
Commerce de gros et de détail	**194**	**127**	**67**	151	86	65
Secteur immobilier et de la construction	**270**	**91**	**179**	351	119	232
Pétrole et gaz	**44**	**51**	**(7)**	81	55	26
Transport	**88**	**24**	**64**	47	22	25
Secteur de l'automobile	**14**	**4**	**10**	8	3	5
Agriculture	**82**	**41**	**41**	76	34	42
Hébergement et loisirs	**168**	**80**	**88**	154	41	113
Exploitation minière et métaux de première fusion	**62**	**22**	**40**	15	7	8
Services publics	**265**	**20**	**245**	56	12	44
Soins de santé	**51**	**26**	**25**	56	28	28
Technologies et médias	**16**	**9**	**7**	52	29	23
Produits chimiques	**2**	**–**	**2**	–	–	–
Aliments et boissons	**54**	**18**	**36**	23	8	15
Produits forestiers	**4**	**3**	**1**	12	9	3
Autres	**113**	**88**	**25**	247	98	149
Emprunteurs souverains	**12**	**4**	**8**	51	9	42
Entreprises et administrations publiques	**1 455 $**	**614 $**	**841 $**	1 385 $	561 $	824 $
Total	**4 200 $**	**2 198 $**	**2 002 $**	**3 701 $**	**1 893 $**	**1 808 $**

1) Exclusion faite des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T76 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques[1][2]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014 Prêts autres qu'aux particuliers Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[3]	Prêts aux particuliers	Total	2013 Total
Canada	**61 914 $**	**26 735 $**	**33 969 $**	**283 100 $**	**405 718 $**	390 613 $
États-Unis	**64 690**	**19 436**	**32 843**	**–**	**116 969**	104 366
Mexique	**11 473**	**307**	**1 032**	**7 963**	**20 775**	17 859
Pérou	**12 461**	**974**	**2 659**	**5 297**	**21 391**	17 703
Autres pays						
Europe	**13 962**	**5 787**	**9 522**	**–**	**29 271**	30 072
Antilles et Amérique centrale	**17 279**	**1 382**	**1 519**	**14 387**	**34 567**	34 034
Amérique latine	**20 460**	**944**	**1 372**	**11 782**	**34 558**	31 856
Autres	**30 372**	**3 823**	**2 993**	**82**	**37 270**	36 959
Total	**232 611 $**	**59 388 $**	**85 909 $**	**322 611 $**	**700 519 $**	663 462 $

1) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.
2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.
3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les instruments dérivés, les titrisations et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T77 Exposition au risque de crédit par échéance selon l'approche NI avancée[1][2]

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Durée à courir jusqu'à l'échéance	2014 Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[3]	Total	2013 Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	**115 182 $**	**17 613 $**	**46 581 $**	**179 376 $**	173 719 $
De 1 an à 5 ans	**61 439**	**36 797**	**30 071**	**128 307**	119 173
Plus de 5 ans	**6 961**	**1 229**	**6 519**	**14 709**	9 019
Total des prêts autres qu'aux particuliers	**183 582 $**	**55 639 $**	**83 171 $**	**322 392 $**	301 911 $
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	**36 048 $**	**12 868 $**	**– $**	**48 916 $**	39 325 $
De 1 an à 5 ans	**154 437**	**–**	**–**	**154 437**	166 712
Plus de 5 ans	**20 138**	**–**	**–**	**20 138**	14 653
Crédits renouvelables[4]	**36 192**	**16 196**	**–**	**52 388**	47 622
Total des prêts aux particuliers	**246 815 $**	**29 064 $**	**– $**	**275 879 $**	268 312 $
Total	**430 397 $**	**84 703 $**	**83 171 $**	**598 271 $**	570 223 $

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.
2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, les instruments dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T78 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014						2013	
	Approche NI avancée		Approche standard[1]		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1[3]	Exposition en cas de défaut[2]	Actifs pondérés en fonction des risques
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	**89 287 $**	**50 298 $**	**41 334 $**	**39 942 $**	**130 621 $**	**90 240 $**	116 209 $	82 203 $
Engagements non prélevés	**43 395**	**18 682**	**3 687**	**3 632**	**47 082**	**22 314**	45 758	21 547
Autres[4]	**29 099**	**8 951**	**2 579**	**2 545**	**31 678**	**11 496**	24 902	9 520
	161 781	**77 931**	**47 600**	**46 119**	**209 381**	**124 050**	186 869	113 270
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	**23 360**	**6 022**	**2 523**	**1 478**	**25 883**	**7 500**	28 186	9 509
Engagements non prélevés	**10 895**	**3 331**	**59**	**25**	**10 954**	**3 356**	12 463	3 968
Autres[4]	**8 096**	**1 398**	**99**	**88**	**8 195**	**1 486**	11 361	2 071
	42 351	**10 751**	**2 681**	**1 591**	**45 032**	**12 342**	52 010	15 548
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	**70 935**	**4 589**	**5 172**	**269**	**76 107**	**4 858**	69 594	5 013
Engagements non prélevés	**1 349**	**139**	**3**	**1**	**1 352**	**140**	1 568	234
Autres[4]	**805**	**33**	**–**	**–**	**805**	**33**	4 837	84
	73 089	**4 761**	**5 175**	**270**	**78 264**	**5 031**	75 999	5 331
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	**183 582**	**60 909**	**49 029**	**41 689**	**232 611**	**102 598**	213 989	96 725
Engagements non prélevés	**55 639**	**22 152**	**3 749**	**3 658**	**59 388**	**25 810**	59 789	25 749
Autres[4]	**38 000**	**10 382**	**2 678**	**2 633**	**40 678**	**13 015**	41 100	11 675
	277 221 $	**93 443 $**	**55 456 $**	**47 980 $**	**332 677 $**	**141 423 $**	314 878 $	134 149 $
Prêts aux particuliers[5]								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	**187 364 $**	**9 053 $**	**23 977 $**	**10 713 $**	**211 341 $**	**19 766 $**	209 581 $	18 956 $
Engagements non prélevés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	–	–
	187 364	**9 053**	**23 977**	**10 713**	**211 341**	**19 766**	209 581	18 956
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	**19 115**	**4 487**	**–**	**–**	**19 115**	**4 487**	18 241	4 802
Engagements non prélevés	**12 209**	**1 282**	**–**	**–**	**12 209**	**1 282**	12 856	1 419
	31 324	**5 769**	**–**	**–**	**31 324**	**5 769**	31 097	6 221
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles								
Montants prélevés	**16 011**	**9 356**	**–**	**–**	**16 011**	**9 356**	15 174	7 105
Engagements non prélevés	**16 196**	**2 105**	**–**	**–**	**16 196**	**2 105**	12 900	1 672
	32 207	**11 461**	**–**	**–**	**32 207**	**11 461**	28 074	8 777
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	**24 325**	**12 355**	**22 755**	**16 493**	**47 080**	**28 848**	40 499	24 412
Engagements non prélevés	**659**	**161**	**–**	**–**	**659**	**161**	735	90
	24 984	**12 516**	**22 755**	**16 493**	**47 739**	**26 009**	41 234	24 502
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	**246 815**	**35 251**	**46 732**	**27 206**	**293 547**	**62 457**	283 495	55 275
Engagements non prélevés	**29 064**	**3 548**	**–**	**–**	**29 064**	**3 548**	26 491	3 181
	275 879 $	**38 799 $**	**46 732 $**	**27 206 $**	**322 611 $**	**66 005 $**	309 986 $	58 456 $
Exposition sur les actifs titrisés	**19 922**	**4 561**	**60**	**60**	**19 982**	**4 621**	17 975	7 049
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	**25 249**	**8 041**	**–**	**–**	**25 249**	**8 041**	20 623	6 977
Dérivé au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	**–**	**–**	**–**	**5 632**	**–**	**5 632**	–	–
Total partiel	**598 271 $**	**144 844 $**	**102 248 $**	**80 878 $**	**700 519 $**	**225 722 $**	663 462 $	206 631 $
Capitaux propres	**4 269**	**4 269**	**–**	**–**	**4 269**	**4 269**	3 728	3 728
Autres actifs	**–**	**–**	**52 288**	**23 065**	**52 288**	**23 065**	55 910	22 250
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	**602 540 $**	**149 113 $**	**154 536 $**	**103 943 $**	**757 076 $**	**253 056 $**	723 100 $	232 609 $
Ajout lié au facteur scalaire de 6 %[6]	**–**	**8 831**	**–**	**–**	**–**	**8 831**	–	8 331
Total du risque de crédit	**602 540 $**	**157 944 $**	**154 536 $**	**103 943 $**	**757 076 $**	**261 887 $**	723 100 $	240 940 $

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.
2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
3) Au T4 2014, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio des fonds propres de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.
4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
5) Au cours de l'exercice, la Banque a mis en place de nouveaux modèles de probabilité de défaut (« PD »), d'exposition en cas de défaut (« ECD ») et de perte en cas de défaut (« PCD ») aux fins des cartes de crédit, des marges de crédit et du crédit immobilier renouvelable garanti à l'intention des particuliers.
6) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T79 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon le volume et les taux

BMEF[1)]

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2014 c. 2013			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2013 c. 2012		
	Du volume moyen	**Du taux moyen**	**Variation nette**	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	**1 246 $**	**(719)$**	**527 $**	2 684 $	(1 017)$	1 667 $
Total des passifs portant intérêt	**381**	**(811)**	**(430)**	1 023	(734)	289
Variation des revenus d'intérêts nets	**865 $**	**92 $**	**957 $**	1 661 $	(283)$	1 378 $
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	**23 $**	**(39)$**	**(16)$**	(6)$	(2)$	(8)$
Actifs détenus à des fins de transaction	**10**	**(5)**	**5**	21	(25)	(4)
Titres pris en pension	**27**	**(38)**	**(11)**	73	(104)	(31)
Titres de placement	**21**	**(121)**	**(100)**	150	(193)	(43)
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	**156**	**33**	**189**	1 492	(573)	919
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**583**	**(72)**	**511**	476	151	627
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**426**	**(477)**	**(51)**	478	(271)	207
Total des prêts	**1 165**	**(516)**	**649**	2 446	(693)	1 753
Total des actifs productifs	**1 246 $**	**(719)$**	**527 $**	2 684 $	(1 017)$	1 667 $
Total des passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	**85 $**	**(267)$**	**(182)$**	556 $	(301)$	255 $
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	**289**	**(346)**	**(57)**	218	(176)	42
Dépôts d'autres banques	**18**	**32**	**50**	22	(39)	(17)
Total des dépôts	**392**	**(581)**	**(189)**	796	(516)	280
Obligations relatives aux titres mis en pension	**36**	**(46)**	**(10)**	112	(89)	23
Débentures subordonnées	**(106)**	**(29)**	**(135)**	21	(63)	(42)
Autres passifs portant intérêt	**59**	**(155)**	**(96)**	94	(66)	28
Total des passifs portant intérêt	**381 $**	**(811)$**	**(430)$**	1 023 $	(734)$	289 $

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 17. Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des chiffres dans les colonnes en raison de l'arrondissement des chiffres.
2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation de l'exercice à l'étude.

T80 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013[1)]	2012[1)]	**2014 c. 2013**
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt sur le résultat	**2 002 $**	1 737 $	1 568 $	**15 %**
Autres impôts				
Charges sociales	**312**	277	247	**12**
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	**314**	274	248	**15**
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	**295**	268	252	**10**
Total des autres impôts	**921**	819	747	**12**
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts[2)]	**2 923 $**	2 556 $	2 315 $	**14 %**
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	**9 300 $**	8 347 $	7 958 $	**11 %**
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	**21,5**	20,8	19,7	**0,7**
Total du taux d'impôt (en pourcentage)[3)]	**28,6**	27,9	26,6	**0,7**

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) Ce montant se compose d'une tranche de 1 679 millions de dollars en impôts canadiens (1 403 millions dollars en 2013; 1 258 millions de dollars en 2012) et de 1 244 millions de dollars en impôts étrangers (1 153 millions dollars en 2013; 1 057 millions de dollars en 2012).
3) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T81 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)	**2014**	2013	2012	2011
Actifs sous administration				
Particuliers				
Courtage au détail	**148,8 $**	132,9 $	117,6 $	108,1 $
Gestion de placements et services fiduciaires	**95,1**	85,2	79,9	72,6
	243,9	218,1	197,5	180,7
Fonds communs de placement	**122,5**	106,8	82,2	73,5
Institutions	**61,1**	52,9	48,3	43,5
Total	**427,5 $**	377,8 $	328,0 $	297,7 $
Actifs sous gestion				
Particuliers	**35,7 $**	29,7 $	24,3 $	18,4 $
Fonds communs de placement	**110,6**	96,5	73,8	67,7
Institutions	**18,5**	19,3	16,6	16,6
Total	**164,8 $**	145,5 $	114,7 $	102,7 $

T82 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	2011
Services d'audit	**24,6 $**	24,4 $	20,7 $	18,9 $
Services liés à l'audit	**0,6**	1,2	0,5	1,4
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	**–**	0,1	0,1	0,1
Divers services autres que d'audit	**0,7**	0,4	0,5	0,5
Total	**25,9 $**	26,1 $	21,8 $	20,9 $

Informations trimestrielles choisies

T83 Informations trimestrielles choisies

	2014				2013[1]			
Pour les trimestres	**T4**	**T3**	**T2**	**T1**	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	**3 099**	**3 150**	**3 051**	**3 005**	2 874	2 930	2 779	2 767
Revenus d'intérêts nets (BMEF[2])	**3 105**	**3 155**	**3 054**	**3 008**	2 877	2 935	2 782	2 771
Revenus autres que d'intérêts	**2 648**	**3 337**	**2 674**	**2 640**	2 526	2 585	2 434	2 404
Revenus autres que d'intérêts (BMEF[2])	**2 743**	**3 421**	**2 755**	**2 717**	2 600	2 659	2 513	2 474
Total des revenus	**5 747**	**6 487**	**5 725**	**5 645**	5 400	5 515	5 213	5 171
Total des revenus (BMEF[2])	**5 848**	**6 576**	**5 809**	**5 725**	5 477	5 594	5 295	5 245
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**574**	**398**	**375**	**356**	321	314	343	310
Charges d'exploitation	**3 361**	**3 140**	**2 995**	**3 105**	2 977	3 003	2 856	2 828
Charge d'impôt sur le résultat	**374**	**598**	**555**	**475**	426	451	432	428
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF[2])	**475**	**687**	**639**	**555**	503	530	514	502
Bénéfice net	**1 438**	**2 351**	**1 800**	**1 709**	1 676	1 747	1 582	1 605
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**1 343**	**2 267**	**1 699**	**1 607**	1 567	1 637	1 467	1 491
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	**1,10**	**1,86**	**1,40**	**1,33**	1,30	1,37	1,23	1,26
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**1,10**	**1,85**	**1,39**	**1,32**	1,29	1,36	1,22	1,24
Bénéfice dilué ajusté par action[2] (en dollars)	**1,11**	**1,86**	**1,40**	**1,34**	1,31	1,38	1,23	1,26
Rendement des capitaux propres[2] (en pourcentage)	**11,9**	**20,6**	**16,3**	**15,4**	15,8	17,2	16,5	16,8
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF[2])	**57,5**	**47,8**	**51,6**	**54,2**	54,4	53,7	53,9	53,9
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF[2])	**2,39**	**2,41**	**2,42**	**2,35**	2,31	2,33	2,30	2,29
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**56,7**	**50,0**	**59,8**	**55,3**	53,3	52,2	55,2	53,1
Actifs détenus à des fins de transaction	**113,2**	**120,4**	**117,7**	**113,0**	96,5	101,8	104,3	104,5
Prêts	**424,3**	**418,9**	**418,9**	**414,8**	402,2	397,3	394,7	388,7
Total des actifs	**805,7**	**791,5**	**791,8**	**782,8**	743,6	742,5	754,3	736,5
Dépôts[3]	**554,0**	**545,1**	**551,5**	**539,4**	517,9	507,3	520,0	514,7
Actions ordinaires	**45,0**	**44,2**	**43,0**	**42,4**	40,2	38,6	36,9	35,9
Actions privilégiées	**2,9**	**2,9**	**3,2**	**3,8**	4,1	4,4	4,4	4,4
Actifs sous administration[2]	**427,5**	**421,9**	**419,0**	**393,1**	377,8	360,5	362,6	352,1
Actifs sous gestion[2]	**164,8**	**164,8**	**158,8**	**153,3**	145,5	134,6	135,2	130,6
Mesures des fonds propres								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	**10,8**	**10,9**	**9,8**	**9,4**	9,1	8,9	8,6	8,2
Ratio de T1 (en pourcentage)	**12,2**	**12,3**	**11,3**	**11,2**	11,1	11,0	10,7	10,3
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**13,9**	**14,1**	**13,3**	**13,5**	13,5	13,8	13,6	13,5
Ratio actif/fonds propres	**17,1**	**16,8**	**17,9**	**17,4**	17,1	17,1	17,5	17,3
Actifs pondérés en fonction des risques - CET1 (en milliards de dollars)	**312,5**	**307,8**	**300,2**	**302,1**	288,2	282,3	280,7	280,1
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars)[4]	**2 002**	**1 877**	**1 941**	**1 833**	1 808	1 874	1 809	1 934
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	**3 641**	**3 406**	**3 364**	**3 361**	3 273	3 213	3 220	3 105
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations[4]	**0,46**	**0,43**	**0,45**	**0,43**	0,44	0,46	0,45	0,49
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et acceptations (annualisé)	**0,53**	**0,37**	**0,36**	**0,34**	0,31	0,31	0,35	0,32
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions (en dollars) (TSX)								
Haut	**74,39**	**74,93**	**66,72**	**66,75**	64,10	60,15	61,84	59,20
Bas	**64,05**	**66,18**	**59,92**	**60,56**	57,35	55,10	56,33	52,30
Clôture	**69,02**	**74,01**	**66,60**	**61,10**	63,39	58,01	58,09	58,65
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	**1 217**	**1 217**	**1 215**	**1 209**	1 204	1 198	1 193	1 186
Moyenne (dilué)	**1 223**	**1 225**	**1 222**	**1 217**	1 210	1 207	1 213	1 204
Clôture du trimestre	**1 217**	**1 217**	**1 217**	**1 215**	1 209	1 203	1 198	1 192
Dividendes par action (en dollars)	**0,66**	**0,64**	**0,64**	**0,62**	0,62	0,60	0,60	0,57
Rendement de l'action[5] (en pourcentage)	**3,8**	**3,6**	**4,0**	**3,9**	4,1	4,2	4,1	4,1
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	**84,0**	**90,1**	**81,0**	**74,2**	76,6	69,8	69,6	69,9
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	**36,96**	**36,34**	**35,33**	**34,87**	33,23	32,12	30,82	30,15
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	**1,9**	**2,0**	**1,9**	**1,8**	1,9	1,8	1,9	1,9
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	**12,1**	**12,6**	**12,3**	**11,7**	12,3	11,5	10,8	11,0

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés). Les mesures des fonds propres n'ont pas été retraitées pour refléter les nouvelles normes IFRS, puisqu'elles représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.
2) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 17.
3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
4) Compte non tenu des prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des onze derniers exercices

T84 État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS			
	2014	2013[1]	2012[1]	2011
Actifs				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**56 730 $**	53 338 $	47 337 $	38 723 $
Métaux précieux	**7 286**	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction				
Titres	**95 363**	84 196	74 639	62 192
Prêts	**14 508**	11 225	12 857	13 607
Autres	**3 377**	1 068	100	–
	113 248	96 489	87 596	75 799
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**111**	106	197	375
Titres pris en pension et titres empruntés	**93 866**	82 533	66 189	47 181
Instruments financiers dérivés	**33 439**	24 503	30 338	37 322
Titres de placement	**38 662**	34 319	33 376	30 176
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	**212 648**	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**84 204**	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**131 098**	119 615	111 648	96 743
	427 950	405 488	355 555	321 745
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**3 641**	3 273	2 977	2 689
	424 309	402 215	352 578	319 056
Autres				
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**9 876**	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles	**2 272**	2 214	2 218	2 504
Participations dans des sociétés associées	**3 461**	5 326	4 791	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	**10 884**	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	**1 763**	1 938	2 273	2 214
Autres actifs	**9 759**	10 523	11 321	11 579
	38 015	41 261	38 227	36 542
	805 666 $	743 644 $	668 225 $	594 423 $
Passifs				
Dépôts				
Particuliers	**175 163 $**	171 048 $	138 051 $	133 025 $
Entreprises et administrations publiques[2]	**342 367**	313 820	293 460	262 833
Institutions financières	**36 487**	33 019	34 178	25 376
	554 017	517 887	465 689	421 234
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	**465**	174	157	101
Autres				
Acceptations	**9 876**	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**27 050**	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	**36 438**	29 267	35 323	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés	**88 953**	77 508	56 968	38 216
Débentures subordonnées	**4 871**	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	**–**	–	–	2 003
Autres passifs	**34 785**	32 047	32 726	29 848
	201 973	180 196	162 714	140 848
	756 455	698 257	628 560	562 183
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires				
Actions ordinaires	**15 231**	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	**28 609**	25 068	21 775	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	**949**	388	(745)	(497)
Autres réserves	**176**	193	166	96
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**44 965**	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées	**2 934**	4 084	4 384	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**47 899**	44 249	38 719	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	**1 312**	1 138	946	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	**–**	–	–	874
Total des capitaux propres	**49 211**	45 387	39 665	32 240
	805 666 $	743 644 $	668 225 $	594 423 $

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation de la période écoulée.

T85 État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS			
	2014	2013[1)]	2012[1)]	2011
Revenus				
Revenus d'intérêts				
Prêts	**18 176 $**	17 359 $	15 606 $	14 373 $
Titres	**921**	1 000	1 045	986
Titres pris en pension et titres empruntés	**180**	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	**263**	279	287	275
	19 540	18 828	17 159	15 855
Frais d'intérêts				
Dépôts	**6 173**	6 397	6 117	5 589
Débentures subordonnées	**204**	339	381	369
Instruments de fonds propres	**–**	–	–	138
Autres	**858**	742	691	745
	7 235	7 478	7 189	6 841
Revenus d'intérêts nets	**12 305**	11 350	9 970	9 014
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**7 737**	6 917	6 246	5 727
Autres revenus d'exploitation	**3 562**	3 032	3 430	2 569
Total des revenus	**23 604**	21 299	19 646	17 310
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 703**	1 288	1 252	1 076
Charges d'exploitation	**12 601**	11 664	10 436	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**9 300**	8 347	7 958	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	**2 002**	1 737	1 568	1 423
Bénéfice net	**7 298 $**	6 610 $	6 390 $	5 330 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**227 $**	231 $	196 $	149 $
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	**227**	231	196	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	**–**	–	–	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**7 071 $**	6 379 $	6 194 $	5 181 $
Actionnaires privilégiés	**155**	217	220	216
Actionnaires ordinaires	**6 916 $**	6 162 $	5 974 $	4 965 $
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	**5,69 $**	5,15 $	5,27 $	4,63 $
Dilué	**5,66 $**	5,11 $	5,18 $	4,53 $

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).

T84 Bilan consolidé – PCGR du Canada

	PCGR du Canada						
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Actif							
Liquidités	46 027 $	43 278 $	37 318 $	29 195 $	23 376 $	20 505 $	17 155 $
Titres							
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067	48 292	59 685	62 490	50 007	43 056
Disponibles à la vente	47 228	55 699	38 823	28 426	–	–	–
Placements	–	–	–	–	32 870	23 285	15 576
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528	920	724	142	167	141
	116 563	117 294	88 035	88 835	95 502	73 459	58 773
Titres pris en pension	27 920	17 773	19 451	22 542	25 705	20 578	17 880
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604	115 084	102 154	89 590	75 520	69 018
Prêts personnels et sur cartes de crédit	62 548	61 048	50 719	41 734	39 058	34 695	30 182
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520	125 503	85 500	76 733	62 681	57 384
	287 011	269 172	291 306	229 388	205 381	172 896	156 584
Provision pour pertes sur créances	2 787	2 870	2 626	2 241	2 607	2 469	2 696
	284 224	266 302	288 680	227 147	202 774	170 427	153 888
Autres							
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538	9 555	7 576	7 086
Instruments dérivés	26 852	25 992	44 810	21 960	12 098	12 867	15 488
Terrains bâtiments et matériel	2 450	2 372	2 449	2 061	2 103	1 836	1 823
Autres actifs	15 005	13 922	14 913	8 232	7 893	6 777	7 119
	51 923	51 869	74 141	43 791	31 649	29 056	31 516
	526 657 $	496 516 $	507 625 $	411 510 $	379 006 $	314 025 $	279 212 $
Passif et capitaux propres							
Dépôts							
Particuliers	128 850 $	123 762 $	118 919 $	100 823 $	93 450 $	83 953 $	79 020 $
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594	200 566	161 229	141 072	109 389	94 125
Autres banques	22 113	23 063	27 095	26 406	29 392	24 103	22 051
	361 650	350 419	346 580	288 458	263 914	217 445	195 196
Autres							
Acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538	9 555	7 576	7 086
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568	36 506	28 137	33 470	26 032	19 428
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688	11 700	16 039	13 396	11 250	7 585
Instruments dérivés	31 990	28 806	42 811	24 689	12 869	13 004	16 002
Autres passifs	28 947	24 682	31 063	21 138	24 799	18 983	13 785
	130 358	114 327	134 049	101 541	94 089	76 845	63 886
	5 939	5 944	4 352	1 710	2 271	2 597	2 615
Débentures subordonnées	500	500	500	500	750	750	2 250
Obligations au titre des instruments de capitaux propres							
Capitaux propres	3 975	3 710	2 860	1 635	600	600	300
Actions privilégiées							
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	5 775	4 946	3 829	3 566	3 425	3 317	3 229
Actions ordinaires et surplus d'apport	21 932	19 916	18 549	17 460	15 843	14 126	13 239
Bénéfices non répartis	(4 051)	(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)	(1 961)	(1 783)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	23 656	21 062	18 782	17 169	16 947	15 482	14 685
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	27 631	24 772	21 642	18 804	17 547	16 082	14 985
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	579	554	502	497	435	306	280
Participations ne donnant pas le contrôle	28 210	25 326	22 144	19 301	17 982	16 388	15 265
Total des capitaux propres	526 657 $	496 516 $	507 625 $	411 510 $	379 006 $	314 025 $	279 212 $

T85 État consolidé des résultats – PCGR du Canada

	PCGR du Canada						
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Revenus d'intérêts							
Prêts	12 171 $	13 973 $	15 832 $	13 985 $	11 575 $	9 236 $	8 480 $
Titres	4 227	4 090	4 615	4 680	4 124	3 104	2 662
Titres pris en pension	201	390	786	1 258	1 102	817	594
Dépôts auprès d'autres banques	292	482	1 083	1 112	881	646	441
	16 891	18 935	22 316	21 035	17 682	13 803	12 177
Frais d'intérêts							
Dépôts	6 768	8 339	12 131	10 850	8 589	5 755	4 790
Débentures subordonnées	289	285	166	116	130	134	112
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	37	53	53	53	164
Autres	1 176	1 946	2 408	2 918	2 502	1 990	1 410
	8 270	10 607	14 742	13 937	11 274	7 932	6 476
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574	7 098	6 408	5 871	5 701
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744	630	270	216	230	390
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 382	6 584	6 944	6 828	6 192	5 641	5 311
Autres revenus	6 884	6 129	4 302	5 392	4 800	4 529	4 320
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713	11 246	12 220	10 992	10 170	9 631
Frais autres que d'intérêts							
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344	4 109	3 983	3 768	3 488	3 452
Autres	3 535	3 575	3 187	3 011	2 675	2 555	2 410
	8 182	7 919	7 296	6 994	6 443	6 043	5 862
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat	6 084	4 794	3 950	5 226	4 549	4 127	3 769
Charge d'impôts sur le résultat	1 745	1 133	691	1 063	872	847	786
Bénéfice net	4 339 $	3 661 $	3 259 $	4 163 $	3 677 $	3 280 $	2 983 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	100 $	114 $	119 $	118 $	98 $	71 $	75 $
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 239	3 547	3 140	4 045	3 579	3 209	2 908
Actionnaires privilégiées	201	186	107	51	30	25	16
Actionnaires ordinaires	4 038 $	3 361 $	3 033 $	3 994 $	3 549 $	3 184 $	2 892 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)							
De base	1 032	1 013	987	989	988	998	1 010
Dilué	1 034	1 016	993	997	1 001	1 012	1 026
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)[1]							
De base	3,91 $	3,32 $	3,07 $	4,04 $	3,59 $	3,19 $	2,87 $
Dilué	3,91 $	3,31 $	3,05 $	4,01 $	3,55 $	3,15 $	2,82 $
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 $	1,96 $	1,92 $	1,74 $	1,50 $	1,32 $	1,10 $

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

T86 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS 2014	IFRS 2013[1]	IFRS 2012[1]	IFRS 2011
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**14 516 $**	13 139 $	8 336 $	5 750 $
Émission d'actions	**771**	1 377	4 803	2 586
Rachat aux fins d'annulation	**(56)**	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	**15 231 $**	14 516 $	13 139 $	8 336 $
Résultats non distribués				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**25 315**	21 978	18 421	21 932
Ajustements selon les IFRS	**(247)**	(203)	(144)	(6 248)
Soldes retraités	**25 068**	21 775	18 277	15 684
Ajustements	**–**	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque[4]	**6 916**	6 162	5 974	4 965
Dividendes : Actions privilégiées[5]	**–**	–	–	–
Actions ordinaires	**(3 110)**	(2 858)	(2 493)	(2 200)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	**(264)**	–	–	–
Autres	**(1)**	(11)	17	(28)
Solde à la clôture de l'exercice	**28 609 $**	25 068 $	21 775 $	18 421 $
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**545**	(31)	(497)	(4 051)
Ajustements selon les IFRS	**(157)**	(714)	32	4 320
Soldes retraités	**388**	(745)	(465)	269
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	**–**	–	–	–
Autres éléments du résultat global	**561**	1 133	(280)	(766)
Solde à la clôture de l'exercice	**949 $**	388 $	(745)$	(497)$
Autres réserves[7]				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**193**	166	96	25
Paiements fondés sur des actions	**30**	36	38	46
Autres	**(47)**	(9)	32	25
Solde à la clôture de l'exercice	**176 $**	193 $	166 $	96 $
Total des actions ordinaires	**44 965 $**	40 165 $	34 335 $	26 356 $
Actions privilégiées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**4 084**	4 384	4 384	3 975
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque[4]	**155**	217	220	216
Dividendes sur les actions privilégiées[5]	**(155)**	(217)	(220)	(216)
Émission d'actions	**–**	–	–	409
Rachetées	**(1 150)**	(300)	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	**2 934 $**	4 084 $	4 384 $	4 384 $
Participations ne donnant pas le contrôle				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 155**	1 743	1 500	579
Ajustements selon les IFRS	**(17)**	(797)	(891)	936
Soldes retraités	**1 138**	946	609	1 515
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**227**	231	196	149
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(76)**	(80)	(44)	(181)
Incidence des taux de change et autres	**23**	41	185	17
Solde à la clôture de l'exercice	**1 312 $**	1 138 $	946 $	1 500 $
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	**49 211 $**	45 387 $	39 665 $	32 240 $

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) A trait à l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
3) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable relative à la rémunération fondée sur des actions aux termes des PCGR du Canada.
4) Aux termes des PCGR du Canada, le bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque était inclus dans les bénéfices non répartis.
5) Aux termes des IFRS, les dividendes sur les actions privilégiées sont portés en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Aux termes des PCGR du Canada, les dividendes sont portés en diminution des bénéfices non répartis.
6) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
7) Aux termes des PCGR du Canada, ces montants constituent le surplus d'apport.

T87 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS 2014	IFRS 2013[1]	IFRS 2012[1]	IFRS 2011
Bénéfice net	**7 298 $**	6 610 $	6 390 $	5 330 $
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat				
Variation nette des profits (pertes) de change latents	**889**	346	149	(697)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	**(38)**	110	151	(169)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(6)**	93	116	105
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel[2]	**(320)**	563	(747)	–
Autres éléments du résultat global provenant de participations dans des sociétés associées	**58**	20	25	–
Autres éléments du résultat global	**583**	1 132	(306)	(761)
Résultat global	**7 881 $**	7 742 $	6 084 $	4 569 $
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires ordinaires de la Banque	**7 477 $**	7 298 $	5 694 $	4 199 $
Actionnaires privilégiés de la Banque	**155**	217	220	216
Participations ne donnant pas le contrôle	**249**	227	170	96
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	**–**	–	–	58
	7 881 $	7 742 $	6 084 $	4 569 $

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés).
2) Les montants inscrits au titre de la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

PCGR du Canada						
2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
4 946 $	3 829 $	3 566 $	3 425 $	3 316 $	3 228 $	3 140 $
804	1 117	266	184	135	172	117
–	–	(3)	(43)	(26)	(84)	(29)
5 750 $	4 946 $	3 829 $	3 566 $	3 425 $	3 316 $	3 228 $
19 916	18 549	17 460	15 843	14 126	13 239	11 747
–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	(61)[2]	(25)[3]	–	–
4 239	3 547	3 140	4 045	3 579	3 209	2 908
(201)	(186)	(107)	(51)	(30)	(25)	(16)
(2 023)	(1 990)	(1 896)	(1 720)	(1 483)	(1 317)	(1 110)
–	–	(37)	(586)	(324)	(973)	(290)
1	(4)	(11)	(10)	–	(7)	–
21 932 $	19 916 $	18 549 $	17 460 $	15 843 $	14 126 $	13 239 $
(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)	(1 961)	(1 783)	(1 074)
–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–
–	595[6]	–	683	–	–	–
(251)	(799)	261	(2 219)	(360)	(178)	(709)
(4 051)$	(3 800)$	(3 596)$	(3 857)$	(2 321)$	(1 961)$	(1 783)$
–	–	–	–	1	1	1
25	–	–	–	(1)	–	–
–	–	–	–	–	–	–
25 $	– $	– $	– $	– $	1 $	1 $
23 656 $	21 062 $	18 782 $	17 169 $	16 947 $	15 482 $	14 685 $
3 710	2 860	1 635	600	600	300	300
–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–
265	850	1 225	1 035	–	300	–
–	–	–	–	–	–	–
3 975 $	3 710 $	2 860 $	1 635 $	600 $	600 $	300 $
554	502	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–
100	114	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
(35)	(36)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
(40)	(26)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
579 $	554 $	502 $	497 $	435 $	306 $	280 $
28 210 $	25 326 $	22 144 $	19 301 $	17 982 $	16 388 $	15 265 $

PCGR du Canada						
2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
4 339 $	3 661 $	3 259 $	4 163 $	3 677 $	3 280 $	2 983 $
(591)	(1 736)	2 368	(2 228)	(360)	(178)	(709)
278	894	(1 588)	(67)	–	–	–
62	43	(519)	76	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	–
(251)	(799)	261	(2 219)	(360)	(178)	(709)
4 088 $	2 862 $	3 520 $	1 944 $	3 317 $	3 102 $	2 274 $
3 787 $	2 562 $	3 294 $	1 775 $	3 189 $	3 006 $	2 183 $
201	186	107	51	30	25	16
100	114	119	118	98	71	75
–	–	–	–	–	–	–
4 088 $	2 862 $	3 520 $	1 944 $	3 317 $	3 102 $	2 274 $

T88 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	IFRS			
	2014	2013[1]	2012[1]	2011
Performance d'exploitation				
Bénéfice de base par action (en dollars)	**5,69**	5,15	5,27	4,63
Bénéfice dilué par action (en dollars)	**5,66**	5,11	5,18	4,53
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)[2]	**16,1**	16,6	19,9	20,3
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF[2])	**52,6**	54,0	52,4	53,9
Rendement des actifs (en pourcentage)	**0,92**	0,88	0,97	0,91
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF[2])	**2,39**	2,31	2,31	2,32
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF[2])	**s.o.**	s.o.	s.o.	s.o.
Mesures des fonds propres[3]				
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET 1) (en pourcentage)	**10,8**	9,1	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	**12,2**	11,1	13,6	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	**13,9**	13,5	16,7	13,9
Ratio actif/fonds propres	**17,1**	17,1	15,0	16,6
Données sur les actions ordinaires				
Cours de l'action (en dollars) (TSX)				
Haut	**74,93**	64,10	57,18	61,28
Bas	**59,92**	52,30	47,54	49,00
Clôture	**69,02**	63,39	54,25	52,53
Nombre d'actions en circulation (en millions)	**1 217**	1 209	1 184	1 089
Dividendes par action (en dollars)	**2,56**	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage)[4]	**3,8**	4,1	4,2	3,7
Ratio cours-bénéfice[5]	**12,1**	12,3	10,3	11,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	**36,96**	33,23	28,99	24,20
Autres données				
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	**795 641**	748 901	659 538	586 101
Nombre de succursales et de bureaux	**3 288**	3 330	3 123	2 926
Nombre de salariés	**86 932**	86 690[6]	81 497	75 362
Nombre de guichets automatiques bancaires	**8 732**	8 471	7 341	6 260

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés). Les mesures des fonds propres n'ont pas été retraitées pour refléter les nouvelles normes IFRS, puisqu'elles représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.
2) Se reporter à la page 17 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.
3) Depuis le 1er novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 41). Les montants des périodes précédentes de 2007 à 2012 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II. Les montants des périodes antérieures à 2007 ont été déterminés selon les règles de Bâle I et n'ont pas été retraités.
4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.
5) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.
6) Les montants ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

PCGR du Canada						
2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
3,91	3,32	3,07	4,04	3,59	3,19	2,87
3,91	3,31	3,05	4,01	3,55	3,15	2,82
18,3	16,7	16,7	22,0	22,1	20,9	19,9
51,8	53,7	59,4	53,7	55,3	56,3	56,9
0,84	0,71	0,72	1,03	1,05	1,06	1,05
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
1,73	1,68	1,75	1,89	1,95	2,00	2,10
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11,8	10,7	9,3	9,3	10,2	11,1	11,5
13,8	12,9	11,1	10,5	11,7	13,2	13,9
17,0	16,6	18,0	18,2	17,1	15,1	13,8
55,76	49,19	54,00	54,73	49,80	44,22	40,00
44,12	23,99	35,25	46,70	41,55	36,41	31,08
54,67	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99	39,60
1 043	1 025	992	984	990	990	1 009
1,96	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32	1,10
3,9	5,4	4,3	3,4	3,3	3,3	3,1
14,0	13,6	13,1	13,2	13,7	13,5	13,8
22,68	20,55	18,94	17,45	17,13	15,64	14,56
515 991	513 149	455 539	403 475	350 709	309 374	283 986
2 784	2 686	2 672	2 331	2 191	1 959	1 871
70 772	67 802	69 049	58 113	54 199	46 631	43 928
5 978	5 778	5 609	5 283	4 937	4 449	4 219

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 1992 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2014, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian Porter

Le vice-président à la direction et
chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2014

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2014 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. La direction de La Banque de Nouvelle-Écosse est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2014 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 1992 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013, des états consolidés du résultat net des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014 ainsi que des notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Notre rapport daté du 5 décembre 2014 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 5 décembre 2014

9 États financiers consolidés

Table des matières

118 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
119 Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
120 État consolidé de la situation financière
121 État consolidé du résultat net
122 État consolidé du résultat global
123 État consolidé des variations des capitaux propres
124 Tableau consolidé des flux de trésorerie
125 Notes afférentes aux états financiers consolidés 2014

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des affaires à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leur opinion à l'issue de leurs audits dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian Porter

Le vice-président à la direction
et chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 5 décembre 2014

Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Banque portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

De plus, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), nous avons audité le contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2014, en nous fondant sur les critères que le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (1992). Dans notre rapport daté du 5 décembre 2014, nous avons exprimé une opinion non modifiée (sans réserve) sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 5 décembre 2014

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Note	2014	2013[1]
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	**56 730 $**	53 338 $
Métaux précieux		**7 286**	8 880
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8 a)	**95 363**	84 196
Prêts	8 b)	**14 508**	11 225
Autres		**3 377**	1 068
		113 248	96 489
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	**111**	106
Titres pris en pension et titres empruntés		**93 866**	82 533
Instruments financiers dérivés	10	**33 439**	24 503
Titres de placement	12	**38 662**	34 319
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	**212 648**	209 865
Prêts personnels et sur cartes de crédit	13	**84 204**	76 008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	**131 098**	119 615
		427 950	405 488
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	14 b)	**3 641**	3 273
		424 309	402 215
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**9 876**	10 556
Immobilisations corporelles	17	**2 272**	2 214
Participations dans des sociétés associées	18	**3 461**	5 326
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	19	**10 884**	10 704
Actifs d'impôt différé	30 c)	**1 763**	1 938
Autres actifs	20	**9 759**	10 523
		38 015	41 261
		805 666 $	743 644 $
Passifs			
Dépôts			
Particuliers	22	**175 163 $**	171 048 $
Entreprises et administrations publiques[2]	22	**342 367**	313 820
Autres institutions financières	22	**36 487**	33 019
		554 017	517 887
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net[2]	9	**465**	174
Autres			
Acceptations		**9 876**	10 556
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		**27 050**	24 977
Instruments financiers dérivés	10	**36 438**	29 267
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		**88 953**	77 508
Débentures subordonnées	23	**4 871**	5 841
Autres passifs	24	**34 785**	32 047
		201 973	180 196
		756 455	698 257
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	26	**15 231**	14 516
Résultats non distribués		**28 609**	25 068
Cumul des autres éléments du résultat global		**949**	388
Autres réserves		**176**	193
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		**44 965**	40 165
Actions privilégiées	27	**2 934**	4 084
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		**47 899**	44 249
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	34 b)	**1 312**	1 138
		49 211	45 387
		805 666 $	743 644 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation de la période écoulée.

Thomas C. O'Neill
Président du conseil

Brian Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Note	2014	2013[1]	2012[1]
Revenus				
Revenus d'intérêts				
Prêts		**18 176 $**	17 359 $	15 606 $
Titres		**921**	1 000	1 045
Titres pris en pension et titres empruntés		**180**	190	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières		**263**	279	287
		19 540	18 828	17 159
Charges d'intérêts				
Dépôts		**6 173**	6 397	6 117
Débentures subordonnées		**204**	339	381
Autres		**858**	742	691
		7 235	7 478	7 189
Revenus d'intérêts nets		**12 305**	11 350	9 970
Revenus tirés des frais et des commissions				
Services bancaires	35	**3 739**	3 470	3 187
Services de gestion de patrimoine	35	**2 794**	2 493	2 170
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		**712**	503	493
Opérations de change à des fins autres que de transaction		**420**	404	365
Autres		**412**	345	293
		8 077	7 215	6 508
Charges liées aux frais et aux commissions		**340**	298	262
Revenus nets tirés des frais et des commissions		**7 737**	6 917	6 246
Autres revenus d'exploitation				
Revenus provenant des activités de transaction	36	**1 114**	1 300	1 299
Profit net sur la vente de titres de placement	12 d)	**741**	375	185
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	18	**428**	681	448
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		**474**	448	388
Autres	18, 41	**805**	228	1 110
		3 562	3 032	3 430
Total des revenus		**23 604**	21 299	19 646
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	14 b)	**1 703**	1 288	1 252
		21 901	20 011	18 394
Charges d'exploitation				
Salaires et avantages du personnel		**6 743**	6 407	5 802
Locaux et technologie		**1 936**	1 815	1 607
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		**526**	516	446
Communications		**417**	409	373
Publicité et prospection		**571**	505	450
Honoraires		**471**	432	340
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		**314**	274	248
Autres	25	**1 623**	1 306	1 170
		12 601	11 664	10 436
Bénéfice avant impôt sur le résultat		**9 300**	8 347	7 958
Charge d'impôt sur le résultat		**2 002**	1 737	1 568
Bénéfice net		**7 298 $**	6 610 $	6 390 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	34 b)	**227 $**	231 $	196 $
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		**7 071 $**	6 379 $	6 194 $
Actionnaires privilégiés		**155**	217	220
Actionnaires ordinaires		**6 916 $**	6 162 $	5 974 $
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	37	**5,69 $**	5,15 $	5,27 $
Dilué	37	**5,66 $**	5,11 $	5,18 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1]	2012[1]
Bénéfice net	**7 298 $**	6 610 $	6 390 $
Autres éléments du résultat global			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	**1 607**	687	85
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	**(943)**	(469)	(33)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) de change latents, montant net	**25**	(1)	(62)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	**(250)**	(127)	(35)
	889	346	149
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	**801**	378	331
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net[2]	**(934)**	(289)	(176)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	**186**	79	58
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**(281)**	(100)	(54)
	(38)	110	151
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	**441**	280	32
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**(447)**	(155)	124
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	**137**	85	3
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	**(137)**	(53)	37
	(6)	93	116
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel[3]			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	**(432)**	774	(1 024)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	**(112)**	211	(277)
	(320)	563	(747)
Autres éléments du résultat global provenant de participations dans des sociétés associées	**58**	20	25
Autres éléments du résultat global	**583**	1 132	(306)
Résultat global	**7 881 $**	7 742 $	6 084 $
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**249 $**	227 $	170 $
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**7 632 $**	7 515 $	5 914 $
Actionnaires privilégiés	**155**	217	220
Actionnaires ordinaires	**7 477 $**	7 298 $	5 694 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Comprend des montants ayant trait à des couvertures admissibles.
3) Les montants inscrits au titre de la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel ne seront pas reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions de dollars)	Actions ordinaires (note 26)	Résultats non distribués[1]	Cumul des autres éléments du résultat global: Écarts de conversion	Titres disponibles à la vente	Couverture des flux de trésorerie	Avantages du personnel	Quote-part des sociétés associées	Autres réserves[2]	Total des actions ordinaires	Actions privilégiées (note 27)	Total des actions ordinaires et privilégiées	Participations ne donnant pas le contrôle: Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales [note 34b)]	Participations ne donnant pas le contrôle: Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres (note 4)	Total
Solde présenté au 1er novembre 2013	**14 516 $**	**25 315 $**	**(173)$**	**705 $**	**(42)$**	**– $**	**55 $**	**193 $**	**40 569 $**	**4 084 $**	**44 653 $**	**1 155 $**	**743 $**	**46 551 $**
Ajustement d'ouverture[3]	**–**	**(247)**	**–**	**–**	**–**	**(157)**	**–**	**–**	**(404)**	**–**	**(404)**	**(17)**	**(743)**	**(1 164)**
Soldes retraités	**14 516**	**25 068**	**(173)**	**705**	**(42)**	**(157)**	**55**	**193**	**40 165**	**4 084**	**44 249**	**1 138**	**–**	**45 387**
Bénéfice net	**–**	**6 916**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 916**	**155**	**7 071**	**227**	**–**	**7 298**
Autres éléments du résultat global	**–**	**–**	**873**	**(41)**	**(6)**	**(323)**	**58**	**–**	**561**	**–**	**561**	**22**	**–**	**583**
Total du résultat global	**– $**	**6 916 $**	**873 $**	**(41)$**	**(6)$**	**(323)$**	**58 $**	**– $**	**7 477 $**	**155 $**	**7 632 $**	**249 $**	**– $**	**7 881 $**
Actions émises	**771**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(34)**	**740**	**–**	**740**	**–**	**–**	**740**
Actions rachetées	**(56)**	**(264)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(320)**	**(1 150)**	**(1 470)**	**–**	**–**	**(1 470)**
Dividendes versés sur les actions ordinaires	**–**	**(3 110)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3 110)**	**–**	**(3 110)**	**–**	**–**	**(3 110)**
Dividendes versés sur les actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(155)**	**(155)**	**–**	**–**	**(155)**
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(76)**	**–**	**(76)**
Paiements fondés sur des actions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**30**	**30**	**–**	**30**	**–**	**–**	**30**
Autres	**–**	**(4)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(13)**	**(17)**	**–**	**(17)**	**1**[4]	**–**	**(16)**
Solde au 31 octobre 2014	**15 231 $**	**28 609 $**	**700 $**	**664 $**	**(48)$**	**(480)$**	**113 $**	**176 $**	**44 965 $**	**2 934 $**	**47 899 $**	**1 312 $**	**– $**	**49 211 $**
Solde présenté au 1er novembre 2012	13 139 $	21 978 $	(528)$	597 $	(135)$	– $	35 $	166 $	35 252 $	4 384 $	39 636 $	966 $	777 $	41 379 $
Ajustement d'ouverture[3]	–	(203)	–	–	–	(714)	–	–	(917)	–	(917)	(20)	(777)	(1 714)
Soldes retraités	13 139	21 775	(528)	597	(135)	(714)	35	166	34 335	4 384	38 719	946	–	39 665
Bénéfice net	–	6 162	–	–	–	–	–	–	6 162	217	6 379	231	–	6 610
Autres éléments du résultat global	–	–	358	108	93	557	20	–	1 136	–	1 136	(4)	–	1 132
Total du résultat global	– $	6 162 $	358 $	108 $	93 $	557 $	20 $	– $	7 298 $	217 $	7 515 $	227 $	– $	7 742 $
Actions émises	1 377	1	–	–	–	–	–	(35)	1 343	–	1 343	–	–	1 343
Actions privilégiées rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(300)	(300)	–	–	(300)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(2 858)	–	–	–	–	–	–	(2 858)	–	(2 858)	–	–	(2 858)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(217)	(217)	–	–	(217)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(80)	–	(80)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	–	36	36	–	36	–	–	36
Autres	–	(12)	(3)	–	–	–	–	26[5]	11	–	11	45[4]	–	56
Solde au 31 octobre 2013[3]	14 516 $	25 068 $	(173)$	705 $	(42)$	(157)$	55 $	193 $	40 165 $	4 084 $	44 249 $	1 138 $	– $	45 387 $
Solde présenté au 1er novembre 2011	8 336 $	18 421 $	(697)$	441 $	(251)$	– $	10 $	96 $	26 356 $	4 384 $	30 740 $	626 $	874 $	32 240 $
Ajustements d'ouverture[3]	–	(144)	–	–	–	32	–	–	(112)	–	(112)	(17)	(874)	(1 003)
Soldes retraités	8 336	18 277	(697)	441	(251)	32	10	96	26 244	4 384	30 628	609	–	31 237
Bénéfice net	–	5 974	–	–	–	–	–	–	5 974	220	6 194	196	–	6 390
Autres éléments du résultat global	–	–	169	156	116	(746)	25	–	(280)	–	(280)	(26)	–	(306)
Total du résultat global	– $	5 974 $	169 $	156 $	116 $	(746)$	25 $	– $	5 694 $	220 $	5 914 $	170 $	– $	6 084 $
Actions émises	4 803	8	–	–	–	–	–	(26)	4 785	–	4 785	–	–	4 785
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(2 493)	–	–	–	–	–	–	(2 493)	–	(2 493)	–	–	(2 493)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(220)	(220)	–	–	(220)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(44)	–	(44)
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	–	38	38	–	38	–	–	38
Autres	–	9	–	–	–	–	–	58[5]	67	–	67	211[4]	–	278
Solde au 31 octobre 2012[3]	13 139 $	21 775 $	(528)$	597 $	(135)$	(714)$	35 $	166 $	34 335 $	4 384 $	38 719 $	946 $	– $	39 665 $

1) Comprend des résultats non distribués de 52 $ (43 $ en 2013; 38 $ en 2012) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.
2) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 29).
3) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
4) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et des sorties.
5) Comprend l'incidence des composantes alternatives DAA ayant fait l'objet d'une renonciation volontaire par certains employés, qui ont conservé les options sur actions correspondantes (se reporter à la note 29).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]	2012[1]
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	**7 298 $**	6 610 $	6 390 $
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	**(12 305)**	(11 350)	(9 970)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**526**	516	446
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**1 703**	1 288	1 252
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	**30**	36	38
Profit net sur la vente de titres de placement	**(741)**	(375)	(185)
Profit réalisé sur la vente d'une participation dans une société associée	**(469)**	–	–
Profit latent sur le reclassement d'une participation dans une société associée	**(174)**	–	–
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**(428)**	(681)	(448)
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	**(33)**	(50)	(864)
Charge d'impôt sur le résultat	**2 002**	1 737	1 568
Variations des actifs et des passifs d'exploitation			
Actifs détenus à des fins de transaction	**(13 848)**	(6 793)	(11 976)
Titres pris en pension et titres empruntés	**(7 526)**	(9 866)	(19 514)
Prêts	**(16 785)**	(16 006)	(29 559)
Dépôts	**20 224**	6 028	36 109
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	**1 506**	5 458	3 560
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**7 306**	17 455	18 955
Instruments financiers dérivés, montant net	**(1 147)**	282	2 203
Autres, montant net	**7 214**	4 758	(575)
Dividendes perçus	**1 063**	1 139	1 026
Intérêts reçus	**18 438**	18 011	16 229
Intérêts versés	**(7 509)**	(7 688)	(7 386)
Impôt sur le résultat payé	**(1 401)**	(1 555)	(1 006)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**4 944**	8 954	6 293
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	**213**	(4 079)	(6 557)
Achat de titres de placement	**(47 328)**	(47 894)	(34 856)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	**44 876**	52 652	31 778
Acquisition/vente de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	**2 045**	(3 439)	(458)
Produit de la sortie de biens immobiliers	**–**	–	1 407
Autres immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	**(277)**	(180)	(435)
Autres, montant net	**(115)**	(324)	(298)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(586)**	(3 264)	(9 419)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré des débentures subordonnées	**–**	–	3 250
Remboursement de débentures subordonnées	**(1 000)**	(4 210)	(20)
Rachat d'actions privilégiées	**(1 150)**	(300)	–
Produit de l'émission d'actions ordinaires	**753**	1 256	4 200
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	**(320)**	–	–
Dividendes versés en trésorerie	**(3 265)**	(3 075)	(2 713)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	**(76)**	(80)	(44)
Autres, montant net	**872**	30	283
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(4 186)**	(6 379)	4 956
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**207**	102	(88)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**379**	(587)	1 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice[2]	**5 449**	6 036	4 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice[2]	**5 828 $**	5 449 $	6 036 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés 2014

Table des matières

Page	Note	
126	1.	Entité présentant l'information financière
126	2.	Base d'établissement
126	3.	Principales méthodes comptables
138	4.	Normes comptables récemment adoptées
140	5.	Prises de position futures en comptabilité
141	6.	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières
141	7.	Juste valeur des instruments financiers
149	8.	Actifs détenus à des fins de transaction
150	9.	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
151	10.	Instruments financiers dérivés
155	11.	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
156	12.	Titres de placement
159	13.	Prêts
161	14.	Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances
162	15.	Décomptabilisation d'actifs financiers
163	16.	Entités structurées
165	17.	Immobilisations corporelles
166	18.	Participations dans des sociétés associées
167	19.	Goodwill et autres immobilisations incorporelles
168	20.	Autres actifs
168	21.	Contrats de location
169	22.	Dépôts
169	23.	Débentures subordonnées
170	24.	Autres passifs
170	25.	Provisions
170	26.	Actions ordinaires
171	27.	Actions privilégiées
173	28.	Gestion du capital
174	29.	Paiements fondés sur des actions
177	30.	Impôt sur le résultat
179	31.	Avantages du personnel
183	32.	Secteurs d'exploitation
186	33.	Transactions avec des parties liées
187	34	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
188	35.	Revenus tirés des frais et des commissions
189	36.	Revenus provenant des activités de transaction
189	37.	Résultat par action
189	38.	Garanties et engagements
191	39.	Instruments financiers – gestion des risques
199	40.	Échéances contractuelles
202	41.	Regroupements d'entreprises, autres acquisitions et cessions
203	42.	Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La Banque est une banque inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 a été autorisée par le conseil d'administration le 5 décembre 2014.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction;
- Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Instruments financiers dérivés;
- Titres de placement disponibles à la vente.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de changement de méthodes pour établir les estimations sont contrôlés et mis en œuvre en temps opportun et de façon systématique. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et dans les exercices ultérieurs touchés.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation de titres de placement, la dépréciation d'actifs non financiers, ainsi que la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes figurant à la note 3 pour un complément d'information sur l'utilisation que fait la Banque des estimations et des hypothèses.

Importants changements d'estimations survenus durant l'exercice

Au quatrième trimestre de 2014, la Banque a mis en œuvre un ajustement d'évaluation (l'« ajustement de l'évaluation du financement ») de manière à refléter les frais de financement implicites des instruments dérivés non garantis. L'adoption de cette mesure a donné lieu à la comptabilisation dans les « Revenus provenant des activités de transaction » d'une charge au titre de l'ajustement de l'évaluation du financement de 30 millions de dollars à l'état consolidé du résultat net.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 – page 131 Note 14 – page 161
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 – page 128 Note 7 – page 141
Impôt sur le résultat	Note 3 – page 134 Note 30 – page 177
Avantages du personnel	Note 3 – page 135 Note 31 – page 179
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 – page 133 Note 19 – page 167
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 – page 133 Note 41 – page 202
Dépréciation de titres de placement	Note 3 – page 130 Note 12 – page 156
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 – page 134 Note 17 – page 165
Entités structurées	Note 3 – page 127 Note 16 – page 163
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 – page 127 Note 34 – page 187
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 – page 128 Note 15 – page 162
Provisions	Note 3 – page 135 Note 25 – page 170

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les coentreprises. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à

laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Elle est exposée ou à droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- Elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et privilégiés de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle, y compris le fonds multicédants aux États-Unis et certains instruments de financement et autres instruments.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

S'il y a perte d'influence notable et que la participation ne vise plus une société associée, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte d'influence notable. Si l'intérêt conservé à la date de perte d'influence notable vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise, requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

La Banque comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- sa quote-part des actifs détenus conjointement et des passifs assumés conjointement;
- sa quote-part des revenus générés conjointement et des charges engagées conjointement.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

S'il y a perte de contrôle conjoint qui ne donne pas lieu à une influence notable sur l'entité, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte de contrôle conjoint. Si l'intérêt conservé dans l'ancienne coentreprise à la date de perte de contrôle conjoint vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Autres revenus d'exploitation ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens, sauf l'amortissement des bâtiments achetés en monnaies étrangères, le matériel et les améliorations locatives de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les

éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit des « Variation nette des profits (pertes) de change latents » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Au moment de la sortie ou de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger entraînant la perte du contrôle, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Date de comptabilisation

La Banque comptabilise initialement les prêts, les dépôts, les débentures subordonnées et les titres de créance émis et effectués à la date à laquelle ils ont été créés ou achetés. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Classement et évaluation initiaux

Le classement des actifs et des passifs financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de la raison pour laquelle les actifs financiers ont été acquis et les passifs financiers, engagés, ainsi que de leurs caractéristiques. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13 permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement particuliers.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, de restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et de frais de financement applicables.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur les actifs correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et qui peuvent comporter des restrictions dans certaines circonstances. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux
Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de celle-ci est portée au débit ou au crédit des « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction
Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net. Les profits et les pertes réalisés sur la sortie et les profits et les pertes latents attribuables aux variations de la juste valeur des actifs et passifs détenus à des fins de transaction, sauf certains instruments dérivés, sont comptabilisés comme composante des « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs financiers et les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés par la Banque au moment de la comptabilisation initiale ou du passage aux IFRS. La Banque ne peut désigner un instrument comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net que lorsqu'un des critères ci-après a été satisfait, et la désignation est faite instrument par instrument :

- la désignation élimine ou réduit significativement les traitements contradictoires qui autrement découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes;
- les actifs et les passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, qui sont gérés ensemble, leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement, l'information sur ce groupe est fournie aux principaux dirigeants, et il peut être démontré que les risques financiers significatifs sont éliminés ou considérablement réduits;
- l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension
Les titres pris en pension (les « prises en pension ») et les titres mis en pension (les « mises en pension ») sont traités comme un financement garanti et sont comptabilisés au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans l'état consolidé du résultat net.

Obligations liées aux titres vendus à découvert
Les obligations liées aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites dans les « Charges d'intérêts – Autres ».

Prêt et emprunts de titres
Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La trésorerie versée ou reçue en garantie est comptabilisée soit comme un actif, soit comme un passif. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement dans les « Revenus tirés des frais et des commissions » ou les « Charges liées aux frais et aux commissions » dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments financiers dérivés
Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix des marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments financiers dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments financiers dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus tirés des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont

comptabilisées dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges d'exploitation – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Titres de placement

Les titres de placement se composent des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Titres de placement disponibles à la vente

Les titres de placement disponibles à la vente se composent de titres de capitaux propres et de titres de créance. Les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance de cette catégorie sont ceux achetés en vue d'être détenus pour une durée indéterminée et qui peuvent être vendus si la Banque a besoin de liquidités ou en réaction à l'évolution de la conjoncture du marché. Les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les profits et pertes latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À leur réalisation, ces profits et pertes sont reclassés de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Le profit ou la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les titres de placement non monétaires désignés comme étant disponibles à la vente tient compte des profits ou pertes de change connexes, s'il en est. Les profits et pertes de change liés au coût amorti d'un titre de créance disponible à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sur les titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts – Titres » dans l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont initialement inscrits à l'actif, puis intégrés au montant net du profit ou de la perte réalisé à la vente ultérieure de l'instrument dans l'état consolidé du résultat net.

Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne répondent pas à la définition de prêt, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Après leur évaluation initiale, les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation. Le coût amorti est évalué compte tenu de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres » à l'état consolidé du résultat net.

La vente ou le reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance donnerait lieu au reclassement de tous les instruments détenus jusqu'à leur échéance dans les placements disponibles à la vente et empêcherait la Banque de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice visé et les deux exercices suivants. Il n'y aurait cependant aucun reclassement par suite de ventes ou de reclassements qui :

- sont tellement proches de l'échéance que des variations du taux d'intérêt du marché n'auraient pas un effet important sur la juste valeur de l'actif financier;
- surviennent après que la Banque a encaissé la quasi-totalité du montant en capital d'origine de l'actif;
- sont attribuables à des événements isolés, indépendants du contrôle de la Banque et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement anticiper.

Dépréciation de titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication objective de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponible à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable du titre continue de refléter la juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers les « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées dans les « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant de cessions ou d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte dans les « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées aux capitaux propres.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte dans les « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Prêts

Les prêts se composent de prêts et d'avances montés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ni désignés comme étant à la juste valeur. Les titres de créance qui ne sont pas des titres détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché actif sont également classés dans les prêts.

Les prêts montés par la Banque sont comptabilisés lorsque les sommes sont avancées à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie est payée par la Banque. Les prêts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, s'il en est. Les prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des ajustements au titre des taux d'intérêt et au titre des pertes sur créances. Tous les prêts acquis étant comptabilisés à la juste valeur, aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre

des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans l'état consolidé du résultat net sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un ajustement global au titre des pertes sur créances est apporté afin de refléter les meilleures estimations de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie sur la durée des prêts, évaluée à la date de l'acquisition. L'ajustement au titre des pertes sur créances comporte un volet lié aux pertes sur créances subies et un volet lié aux pertes futures prévues.

Dans les cas où les prêts sont évalués individuellement, l'ajustement au titre des pertes sur créances établi à la date de l'acquisition fait l'objet d'un suivi sur la durée du prêt. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts par rapport à ceux attendus à la date de l'acquisition donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas.

Dans les cas où les pertes ne sont pas évaluées individuellement pour chaque prêt, la Banque utilise une approche axée sur le portefeuille pour déterminer les pertes prévues à la date de l'acquisition. L'approche axée sur le portefeuille donne lieu à un ajustement au titre des pertes subies et à un ajustement au titre des pertes futures prévues. L'ajustement au titre des pertes subies est comparé au rendement du portefeuille de prêts chaque date de clôture, et une augmentation des flux de trésorerie prévus donnera lieu à une reprise sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net, alors que des flux de trésorerie inférieurs aux attentes entraîneront une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. L'ajustement au titre des pertes futures prévues est amorti par imputation au résultat au fur et à mesure que les pertes sont comptabilisées ou que le portefeuille de prêts réduit ses activités sur sa durée prévue. Le caractère raisonnable du solde non amorti au regard du portefeuille de prêts est réévalué chaque date de clôture. Un avantage global est comptabilisé uniquement si le montant amorti est supérieur aux pertes réellement subies. Une charge nette est comptabilisée si les pertes réelles sont supérieures aux montants amortis.

Pertes de valeur de prêts et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque considère qu'un prêt est douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la date de comptabilisation initiale du prêt et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus du prêt pouvant être estimée d'une manière fiable. Est considérée comme une indication objective toute donnée observable portée à l'attention de la Banque sur les événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement ou si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettront, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou feront en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, par l'un des gouvernements provinciaux du Canada ou par un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat. Les pertes prévues au titre d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

La Banque examine les prêts et les avances individuellement et collectivement afin de déterminer la présence d'une indication de dépréciation.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel

Une fois par période, la Banque détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte sur créances pour chaque prêt qui est considéré comme individuellement significatif.

La perte de valeur des prêts pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation et que la Banque considère comme dépréciés est évaluée en fonction de l'exposition globale de la Banque au client, en tenant compte des facteurs suivants :

- la capacité du client de générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire aux obligations de service de la dette;
- la mesure dans laquelle les engagements des autres créditeurs sont de rang supérieur ou égal à ceux de la Banque et la probabilité que les autres créditeurs continuent de soutenir la société;
- la complexité de l'évaluation du montant global et du rang de toutes les réclamations des créditeurs et la mesure dans laquelle il existe des incertitudes juridiques et liées à l'assurance;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres facteurs d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de reprise de possession.

Les pertes de valeur sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus d'un prêt à son taux d'intérêt effectif initial et de la comparaison de la valeur actualisée résultante avec la valeur comptable du prêt à ce moment. Ainsi, les revenus d'intérêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif

La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme ayant fait l'objet d'une dépréciation et elle les évalue collectivement. Des comptes de correction de valeur collectifs sont établis autant pour les prêts douteux que pour les prêts productifs. Les comptes de correction de valeur visant les prêts productifs constituent une estimation des pertes probables engagées qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement comme faisant l'objet d'une perte de valeur.

Des paramètres de notation interne du risque de crédit sont utilisés dans le cadre du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. Pour les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les paramètres de notation interne du risque de crédit constituent la base du calcul de la partie quantitative du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif visant les prêts productifs, à savoir :

- le taux de probabilité de défaut (« PD »), fondé sur la notation interne du risque de chaque emprunteur;
- le taux de perte en cas de défaut (« PCD »);
- le taux d'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Les expositions financées sont multipliées par la PD de l'emprunteur et par la PCD pertinente.

Les expositions financées, mais non prélevées sont multipliées par le PD de l'emprunteur, par le PCD pertinent et par l'ECD pertinent. Un élément de crise modèle est également appliqué afin de refléter l'incertitude entourant les paramètres de risque de crédit ainsi que le fait que les taux de perte réels peuvent différer de la moyenne à long terme prise en compte dans le modèle.

Prêts aux particuliers

La Banque considère que les prêts aux particuliers, qui se composent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, sont des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Tous les groupes homogènes de prêts font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

Les prêts hypothécaires font l'objet d'un test de dépréciation collectif qui tient compte du nombre de jours d'arriéré, des taux de pertes historiques de même que de facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris les contextes commercial et économique ainsi que la valeur de réalisation des garanties, afin de déterminer le niveau approprié du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif.

La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur des prêts sur cartes de crédit et autres prêts personnels collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles de chaque prêt. Aux termes de cette méthode, les

prêts présentant des caractéristiques de crédit similaires sont regroupés en fourchettes en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaut et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier. Pour les petits portefeuilles ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour appliquer un modèle de taux de migration, la Banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques.

Prêts productifs

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur découlant de l'application du modèle de taux de migration aux prêts à des particuliers, les prêts évalués individuellement pour lesquels il n'existait aucune indication de dépréciation sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins de leur réévaluation collective. Cette méthode vise à refléter les pertes de valeur que la Banque a subies par suite d'événements pour lesquels aucune perte spécifique n'a été relevée.

Le compte de correction de valeur collectif pour ces prêts est déterminé compte tenu de ce qui suit :

- les taux de pertes historiques de portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables (p. ex. : par secteurs, catégories de prêts ou produits);
- la période estimative entre la naissance de la dépréciation et l'identification de la perte et sa matérialisation au moyen d'une correction de valeur appropriée du prêt individuel;
- le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture de l'économie et du crédit est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que le suggèrent les données passées. Dès que la direction est mise au courant d'informations permettant de recenser les pertes sur des prêts individuels au sein du groupe, ces prêts sont sortis du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière

Un compte de correction de valeur a été établi à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière de la Banque, et il est comptabilisé dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. La méthode utilisée pour établir ce compte de correction est semblable à celle qui est utilisée pour les prêts. Toute variation du compte de correction de valeur est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Radiation de prêts

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont habituellement radiés, en tout ou en partie, lorsque leur recouvrement est peu probable. Dans le cas des prêts garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt.

Reprises de pertes de valeur

Si le montant d'une perte de valeur à l'égard d'un prêt diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une baisse correspondante du compte de correction de valeur. La reprise est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts restructurés

Les prêts restructurés sont les prêts dont la Banque a renégocié les modalités d'origine en accordant des conditions avantageuses à l'emprunteur. Ces conditions avantageuses peuvent comprendre l'ajustement des taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements de principal et d'intérêt et la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré. À la date de la restructuration, l'investissement dans le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance, et la baisse de sa valeur comptable est comptabilisée dans les charges au titre des pertes de valeur de prêts dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle le prêt a été restructuré. Dans d'autres cas, la Banque peut juger que la restructuration est assez importante pour entraîner la comptabilisation d'un nouveau prêt.

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements potentiels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif à l'état consolidé de la situation financière. La Banque possède un droit équivalent à l'égard de ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent dans les « Revenus tirés des frais et des commissions – Frais bancaires » à l'état consolidé du résultat net.

Comptabilité de couverture

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance et de capitaux propres disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des contrats de change à terme et des passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les revenus prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et des contrats de change à terme.

Couvertures d'investissement net
Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des établissements à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Terrains, bâtiments et matériel
Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail plus une période de renouvellement, jusqu'à concurrence de 15 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement
Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Au besoin, la Banque retient les services de spécialistes indépendants en immobilier pour évaluer la juste valeur des immeubles de placement aux fins de la communication de l'information au moyen de techniques d'évaluation reconnues. S'il existe des prix obtenus dans le cadre de transactions récentes sur des biens comparables, la juste valeur est fondée sur ces transactions.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant disponibles à la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs disponibles à la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant disponibles à la vente sont évalués au moins élevé de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Autres revenus d'exploitation » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Autres revenus d'exploitation », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs disponibles à la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant disponible à la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- Jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.
- Les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée.
- Les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

- Les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne. Une dépréciation du goodwill au niveau d'une filiale ne se traduit pas nécessairement par une dépréciation pour la Banque au niveau consolidé.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'exploitation et les autres risques d'affaires pertinents de chaque UGT. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générés en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés dans les « Prêts » à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel l'acheteur/le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent surtout la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service), et parfois celle de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont

effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est fondé sur le taux de rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de première qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Banque. Le taux d'actualisation doit également être utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des revenus et charges d'intérêts et le coût des services passés sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des revenus et charges d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation à l'ouverture de l'exercice, au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant de gains et de pertes actuariels, de l'incidence du plafonnement de l'actif et de la variation du rendement des actifs des régimes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme
Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies
Le coût de ces régimes correspond aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passés en charges.

Avantages du personnel à court terme
Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que si le montant des revenus peut être évalué de façon fiable. Pour être en mesure de comptabiliser les revenus, la Banque doit d'abord satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés
Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt, y compris les instruments détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Si la Banque révise ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant disponibles à la vente. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Autres revenus d'exploitation » à l'état consolidé du résultat net.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêt continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées si la Banque n'a aucun autre service à fournir et qu'elles ne sont pas remboursables, sauf si le rendement que nous conservons est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium. Le cas échéant, une tranche appropriée est différée et amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans le taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Les revenus et les charges d'intérêts découlant des activités de transaction sont présentés dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net.

Revenus tirés des frais et des commissions
La Banque tire des revenus des frais et des commissions pour la prestation d'une vaste gamme de services à ses clients. Les revenus tirés des frais appartiennent à deux catégories :

Les revenus tirés des frais pour la prestation de services pendant une période donnée sont comptabilisés sur cette période. Ces revenus tirés des frais comprennent les revenus tirés des commissions, les honoraires de gestion d'actifs, les frais de garde et les autres honoraires de gestion et de services-conseils.

Les revenus tirés des frais découlant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers, comme un accord visant l'acquisition d'actions ou d'autres titres ou encore l'achat ou la vente d'entreprises, sont comptabilisés à la clôture de la transaction sous-jacente. Les revenus tirés des frais ou les composantes de ceux-ci qui sont liés à l'exécution sont comptabilisés lorsque les critères correspondants sont satisfaits.

Charges liées aux frais et aux commissions
Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes
Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts dès qu'est établi le droit de la Banque d'en recevoir le paiement.

Paiements fondés sur des actions
Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en cours, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renonciations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit du prix d'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » est porté dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges d'exploitation – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renonciations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Programmes de fidélisation de la clientèle
La Banque exploite des programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. En contrepartie de ses points cadeaux, le client peut obtenir des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions sont remplies.

La contrepartie reçue est répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspond à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux est généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués est différée dans les autres passifs et comptabilisée dans les « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points sont échangés ou qu'ils expirent. La direction fait appel à son jugement lorsqu'elle détermine le taux d'échange entrant dans l'estimation des points qui seront échangés.

Dividendes sur les actions
Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées sont comptabilisés comme un passif et déduits des capitaux propres une fois approuvés par le conseil d'administration de la Banque. Les dividendes intermédiaires sont portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et non pas à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle
La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte quatre secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, Gestion de patrimoine et assurance mondiales, et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action
Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en

circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans les « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat.

4 Normes comptables récemment adoptées

Changements touchant les méthodes comptables survenus durant l'exercice

La Banque a adopté les nouvelles normes et normes modifiées suivantes publiées par l'IASB en date du 1er novembre 2013. Les modifications ont été appliquées rétrospectivement, à moins d'indication contraire.

Avantages du personnel (IAS 19)

La version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, élimine le recours à l'approche du corridor (méthode qu'utilisait auparavant la Banque) et exige que la valeur de l'excédent ou du déficit des régimes à prestations définies soit comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière, les gains et pertes actuariels étant comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. De plus, le taux d'actualisation utilisé pour comptabiliser le montant net du produit ou de la charge d'intérêts est fondé sur le taux d'actualisation des passifs, et non sur le taux de rendement attendu des actifs. Par conséquent, une augmentation de la charge est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en fonction de la situation de capitalisation du régime. Les soldes des autres éléments du résultat global varient en fonction des variations des gains et pertes actuariels.

L'incidence qu'a eue l'adoption de cette norme sur les états financiers consolidés des périodes antérieures est présentée dans le tableau figurant à la fin de la présente note.

États financiers consolidés (IFRS 10)

La nouvelle norme comptable IFRS 10, *États financiers consolidés*, a remplacé les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers individuels*, et de la SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc*. Elle propose un modèle de contrôle unique fondé sur des principes pour toutes les entités afin de déterminer quelles entités sont consolidées et énonce les exigences à respecter en matière de préparation d'états financiers consolidés.

Cette norme a été appliquée rétrospectivement, avec possibilité de certaines exceptions pratiques et de dispositions transitoires.

L'adoption de l'IFRS 10 a principalement donné lieu à la déconsolidation de la Fiducie de capital Banque Scotia et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia (collectivement, les « fiducies »), au moyen desquelles la Banque émet certains instruments de fonds propres réglementaires. Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

L'incidence qu'a eue la déconsolidation sur les états financiers consolidés des périodes antérieures est présentée dans le tableau figurant à la fin de la présente note.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 10, la Banque a adopté l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui élargit la définition du terme intérêt dans d'autres entités et impose l'amélioration des informations à fournir sur les entités consolidées et non consolidées avec lesquelles la Banque fait affaire. Les informations à fournir pertinentes sont présentées à la note 16.

Partenariats (IFRS 11)

Aux termes de la nouvelle norme comptable IFRS 11, *Partenariats*, la Banque classe ses participations dans des partenariats comme des entreprises communes ou des coentreprises en fonction de ses droits à l'égard des actifs des partenariats et de ses obligations à l'égard des passifs de ceux-ci. L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur les actifs, les passifs et les capitaux propres de la Banque.

Évaluation de la juste valeur (IFRS 13)

L'IFRS 13 fournit une nouvelle définition de la juste valeur ainsi que des directives sur son application lorsque d'autres normes IFRS exigent ou autorisent son utilisation. Conformément aux dispositions de transition, l'IFRS 13 a été appliquée prospectivement en date du 1er novembre 2013. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur la manière dont la Banque détermine la juste valeur. L'IFRS 13 exige toutefois la présentation d'informations supplémentaires sur les évaluations de la juste valeur, lesquelles sont fournies à la note 7.

Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers (IFRS 7)

L'IFRS 7 prévoit de nouvelles informations à fournir par la Banque, dont les montants bruts faisant l'objet de droits de compensation, les montants compensés et le risque de crédit net correspondant. Ces nouvelles informations sont fournies à la note 11.

Présentation des états financiers (IAS 1)

L'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige des entités qu'elles répartissent les autres éléments du résultat global entre les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net et ceux qui ne le seront pas. Le 1er novembre 2013, la Banque a adopté cette présentation de façon rétrospective parallèlement à la version modifiée de l'IAS 19. Les écarts de réévaluation des régimes d'avantages du personnel qui sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net des périodes ultérieures.

Sommaire de l'incidence de l'adoption des nouvelles normes et des normes modifiées

Les tableaux qui suivent résument l'incidence des changements apportés à l'IAS 19 et à l'IFRS 10. Les changements apportés à d'autres normes n'ont eu aucune incidence importante.

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Présenté auparavant	Avantages du personnel IAS 19	Consolidation IFRS 10	Montants retraités
Actifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Titres de placement	34 303 $	– $	16 $	34 319 $
Prêts – Entreprises et administrations publiques	119 550	–	65	119 615
Immobilisations corporelles	2 228	–	(14)	2 214
Participations dans des sociétés associées	5 294	–	32	5 326
Actifs d'impôt différé	1 780	158	–	1 938
Autres actifs	10 924	(394)	(7)	10 523
Actifs non touchés par les changements	569 709	–	–	569 709
Total des actifs	743 788	(236)	92	743 644
Passifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Dépôts – Entreprises et administrations publiques[1)]	312 487	–	1 507	313 994
Instruments financiers dérivés	29 255	–	12	29 267
Instruments de fonds propres	650	–	(650)	–
Autres passifs	31 896	171	(20)	32 047
Passifs non touchés par les changements	322 949	–	–	322 949
Capitaux propres touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Résultats non distribués	25 315	(243)	(4)	25 068
Cumul des autres éléments du résultat global	545	(157)	–	388
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 155	(7)	(10)	1 138
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	743	–	(743)	–
Capitaux propres non touchés par les changements	18 793	–	–	18 793
Total des passifs et des capitaux propres	743 788 $	(236)$	92 $	743 644 $
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 octobre 2013	6 697 $	(68)$	(19)$	6 610 $
Bénéfice par action				
De base	5,19 $			5,15 $
Dilué	5,15 $			5,11 $

Au 1er novembre 2012 (en millions de dollars)	Présenté auparavant	Avantages du personnel IAS 19	Consolidation IFRS 10	Montants retraités
Actifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Titres de placement	33 361 $	– $	15 $	33 376 $
Prêts – Entreprises et administrations publiques	111 549	–	99	111 648
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(2 969)	–	(8)	(2 977)
Immobilisations corporelles	2 260	–	(42)	2 218
Participations dans des sociétés associées	4 760	–	31	4 791
Actifs d'impôt différé	1 936	337	–	2 273
Autres actifs	11 572	(242)	(9)	11 321
Actifs non touchés par les changements	505 575	–	–	505 575
Total des actifs	668 044	95	86	668 225
Passifs touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Dépôts – Entreprises et administrations publiques[1)]	291 361	–	2 256	293 617
Instruments financiers dérivés	35 299	–	24	35 323
Instruments de fonds propres	1 358	–	(1 358)	–
Autres passifs	31 753	1 000	(27)	32 726
Passifs non touchés par les changements	266 894	–	–	266 894
Capitaux propres touchés par les changements apportés aux normes IFRS				
Résultats non distribués	21 978	(180)	(23)	21 775
Cumul des autres éléments du résultat global	(31)	(714)	–	(745)
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	966	(11)	(9)	946
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	777	–	(777)	–
Capitaux propres non touchés par les changements	17 689	–	–	17 689
Total des passifs et des capitaux propres	668 044 $	95 $	86 $	668 225 $
Bénéfice net de l'exercice clos le 31 octobre 2012	6 466 $	(41)$	(35)$	6 390 $
Bénéfice par action				
De base	5,31 $			5,27 $
Dilué	5,22 $			5,18 $

1) Comprend des passifs dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 174 $ (157 $ au 1er novembre 2012), lesquels sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière pour le trimestre.

5 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes publiées par l'IASB ainsi que les règlements édictés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1er novembre 2014

L'IASB a publié bon nombre de nouvelles normes et de normes révisées que la Banque a appliquées en date du 1er novembre 2014. La Banque a achevé son évaluation, et elle sera en mesure de satisfaire aux exigences des nouvelles normes au premier trimestre de 2015. À la lumière des évaluations effectuées, la Banque estime que l'adoption de ces normes n'aura aucune incidence importante.

Présentation du risque de crédit propre à une entité (IFRS 9)
L'IFRS 9, *Instruments financiers*, exige d'une entité qui choisit d'évaluer un passif à la juste valeur qu'elle présente la partie de la variation de juste valeur attribuable à la variation de son propre risque de crédit à l'état consolidé des autres éléments du résultat global plutôt qu'à l'état consolidé du résultat net. L'IASB permet aux entités d'adopter par anticipation cette exigence avant le 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9. La Banque adoptera prospectivement ces exigences au premier trimestre de 2015.

Droits ou taxes
L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique comptabilisé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, de même que d'un passif lié à un droit ou à une taxe dont le moment et le montant sont certains. L'interprétation précise qu'un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions réglementaires, entraîne la comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe. Bien que l'interprétation fixe le moment de comptabilisation, elle ne change en rien l'évaluation du montant à comptabiliser.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
Cette modification de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ajoute une exception restreinte permettant le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires si certaines conditions sont réunies.

Présentation
La modification de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifie les exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers.

Informations à fournir sur les actifs non financiers
La modification de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, énonce de nouvelles exigences d'information sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés par suite de la publication de l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

En vigueur au 1er novembre 2017

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients
Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats avec des clients. L'IFRS 15 remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes. La norme ne vise pas les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers; en conséquence, elle aura une incidence sur les entreprises qui tirent des revenus des frais et des commissions. La nouvelle norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. Pour la Banque, la norme entre en vigueur le 1er novembre 2017, et son adoption anticipée est autorisée selon la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée. L'essentiel des instruments productifs de la Banque satisfont à la définition d'un instrument financier et ne sont pas visés par la norme. L'évaluation de la Banque se concentrera sur les revenus tirés des frais et des commissions et des autres services bancaires.

En vigueur au 1er novembre 2018

Instruments financiers
Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui remplacera l'IAS 39. La norme couvre trois grands sujets : classement et évaluation; dépréciation; et comptabilité de couverture.

Classement et évaluation
La norme décrit une approche unique visant à déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies. Pour l'essentiel, les exigences de l'IFRS 9 en matière de passifs financiers sont celles de l'IAS 39.

Dépréciation
La norme introduit un nouveau modèle unique d'évaluation des pertes de valeur s'appliquant à tous les instruments financiers sujets à la dépréciation. Le modèle des pertes de crédit attendues remplace l'actuel modèle dit des « pertes encourues » et est fondé sur une approche prospective. Le modèle des pertes de crédit attendues prévoit une approche en deux étapes fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des prêts depuis la comptabilisation initiale. Aux termes de la première étape, un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour une période de 12 mois sera comptabilisé pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale. Aux termes de la seconde étape, le montant comptabilisé correspondra aux pertes attendues sur la durée de vie des instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale.

Comptabilité de couverture
La norme étend la portée des éléments couverts et des éléments de couverture auxquels la comptabilité de couverture peut être appliquée. Elle modifie les exigences en matière de tests d'efficacité et élimine l'abandon volontaire de la comptabilité de couverture.

Pour la Banque, la norme entre en vigueur le 1er novembre 2018 et doit être appliquée sur une base rétrospective, sauf certaines exceptions. L'adoption anticipée est autorisée et, le cas échéant, les exigences liées aux règles de classement et d'évaluation et aux modèles de dépréciation doivent être adoptées simultanément. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	**5 828 $**	5 449 $
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	**50 902**	47 889
Total	**56 730 $**	53 338 $

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 4 628 millions de dollars (4 510 millions de dollars en 2013).

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Un processus de vérification des prix indépendant est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification des prix indépendant est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification des prix indépendant. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification des prix indépendant requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données d'entrée importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 147 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations liées aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit puisqu'il s'agit d'éléments à court terme, soit puisque leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) détenus à des fins de transaction sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt (niveau 2). Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (niveau 2).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les cours sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix (niveau 2).

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat (niveau 2).

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix fournis par des fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers. Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et vérifiées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements (niveau 2). Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires (niveau 2). La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération (niveau 2). Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendant des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus et aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix fournis par des fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments (niveau 3).

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif. Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle interne d'établissement des prix (niveau 3).

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de cours sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de titres similaires (niveau 2).

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers (niveau 3).

Fonds de revenu et fonds de couverture

La juste valeur des fonds de revenus et des fonds de couverture est fondée sur des cours de marché observables, s'il en est. Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds. Ces données d'entrée ne sont pas considérées comme observables, puisque nous ne pouvons pas demander le rachat de ces fonds à leur valeur liquidative (niveau 3).

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur les cours de marché, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions (niveau 2). L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt (niveau 2).

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles intègrent certaines données non observables telles que la volatilité et la corrélation (niveau 3).

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires (niveau 3).
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille (niveau 3).
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 3).
- Pour tous les prêts à taux variable, les ajustements éventuels au titre des changements aux écarts de crédit ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée être égale à la valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée n'est pas ajustée au titre des changements aux écarts de crédit. Par conséquent, il est présumé que la juste valeur de ces types de dépôts est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires (niveau 2).

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché (niveau 2).

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 2).

La juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés est évaluée au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données d'entrée sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions (niveau 2). La juste valeur de certains dérivés incorporés est déterminée en fonction des valeurs liquidatives (niveau 3).

Débentures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débentures subordonnées, y compris les débentures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires (niveau 2). La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle (niveau 2).

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2014			2013[1]		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)
Actifs						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**56 730 $**	**56 730 $**	**– $**	53 338 $	53 338 $	– $
Actifs détenus à des fins de transaction	**113 248**	**113 248**	**–**	96 489	96 489	–
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**111**	**111**	**–**	106	106	–
Titres pris en pension et titres empruntés	**93 866**	**93 866**	**–**	82 533	82 533	–
Instruments financiers dérivés	**33 439**	**33 439**	**–**	24 503	24 503	–
Titres de placement	**38 662**	**38 662**	**–**	34 319	34 319	–
Prêts	**428 616**	**424 309**	**4 307**	404 710	402 215	2 495
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**9 876**	**9 876**	**–**	10 556	10 556	–
Autres actifs financiers	**7 029**	**7 029**	**–**	8 557	8 557	–
Passifs						
Dépôts	**555 754**	**554 017**	**(1 737)**	519 827	517 887	(1 940)
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**465**	**465**	**–**	174	174	–
Acceptations	**9 876**	**9 876**	**–**	10 556	10 556	–
Obligations liées aux titres vendus à découvert	**27 050**	**27 050**	**–**	24 977	24 977	–
Instruments financiers dérivés	**36 438**	**36 438**	**–**	29 267	29 267	–
Obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**88 953**	**88 953**	**–**	77 508	77 508	–
Débentures subordonnées	**5 073**	**4 871**	**(202)**	6 059	5 841	(218)
Autres passifs financiers	**21 668**	**21 218**	**(450)**	26 208	26 208	–

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente				
Actifs				
Métaux précieux[1]	**– $**	**7 286 $**	**– $**	**7 286 $**
Actifs détenus à des fins de transaction				
Prêts	**–**	**14 508**	**–**	**14 508**
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**13 848**	**–**	**–**	**13 848**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**–**	**7 531**	**–**	**7 531**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**9 212**	**1 764**	**–**	**10 976**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**8 004**	**2 230**	**–**	**10 234**
Titres de sociétés et autres titres de créance	**85**	**12 453**	**32**	**12 570**
Fonds de revenus et fonds de couverture	**144**	**2 946**	**1 282**	**4 372**
Titres de capitaux propres	**35 564**	**217**	**51**	**35 832**
Autres[2]	**3 377**	**–**	**–**	**3 377**
	70 234 $	**48 935 $**	**1 365 $**	**120 534 $**
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**– $**	**90 $**	**21 $**	**111 $**
Titres de placement[3]				
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**5 520 $**	**1 331 $**	**– $**	**6 851 $**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**803**	**2 500**	**–**	**3 303**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**6 096**	**130**	**–**	**6 226**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**5 793**	**4 779**	**411**	**10 983**
Obligations de pays désignés à marché naissant	**–**	**45**	**–**	**45**
Titres de sociétés et autres titres de créance	**889**	**5 260**	**500**	**6 649**
Titres hypothécaires	**–**	**99**	**39**	**138**
Titres de capitaux propres	**3 087**	**208**	**1 006**	**4 301**
	22 188 $	**14 352 $**	**1 956 $**	**38 496 $**
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	**– $**	**12 668 $**	**146 $**	**12 814 $**
Contrats de change et sur l'or	**2**	**14 996**	**–**	**14 998**
Contrats sur titres de capitaux propres	**237**	**1 547**	**573**	**2 357**
Dérivés de crédit	**–**	**970**	**4**	**974**
Autres	**875**	**1 380**	**41**	**2 296**
	1 114 $	**31 561 $**	**764 $**	**33 439 $**
Passifs				
Dépôts[4]	**– $**	**136 $**	**1 011 $**	**1 147 $**
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**– $**	**465 $**	**– $**	**465 $**
Obligations liées aux titres vendus à découvert	**24 025 $**	**3 025 $**	**– $**	**27 050 $**
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	**– $**	**13 003 $**	**52 $**	**13 055 $**
Contrats de change et sur l'or	**3**	**13 927**	**–**	**13 930**
Contrats sur titres de capitaux propres	**463**	**1 711**	**456**	**2 630**
Dérivés de crédit	**–**	**3 947**	**2**	**3 949**
Autres	**579**	**2 295**	**–**	**2 874**
	1 045 $	**34 883 $**	**510 $**	**36 438 $**
Instruments non comptabilisés à la juste valeur[5]				
Actifs				
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance	**– $**	**166 $**	**– $**	**166 $**
Prêts[6]	**–**	**–**	**248 177**	**248 177**
Passifs				
Dépôts[6], [7]	**–**	**267 343**	**–**	**267 343**
Créances de second rang	**–**	**5 073**	**–**	**5 073**
Autres passifs	**–**	**10 318**	**–**	**10 318**

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme.
2) Ces montants représentent principalement des positions sur métaux de base. La juste valeur de ces positions est déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs.
3) Exclusion faite de placements détenus jusqu'à leur échéance de 166 $.
4) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.
5) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.
6) Exclusion faite des instruments à taux variable puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
7) Ces montants ne tiennent pas compte des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Au 31 octobre 2013[1] (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments évalués à la juste valeur sur une base récurrente				
Actifs				
Métaux précieux[2]	– $	8 880 $	– $	8 880 $
Actifs détenus à des fins de transaction				
Prêts	–	11 225	–	11 225
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	11 587	–	–	11 587
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	6 697	–	6 697
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	12 239	–	–	12 239
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 183	1 092	–	7 275
Titres de sociétés et autres titres de créance	219	10 878	31	11 128
Fonds de revenus et fonds de couverture	163	4 093	1 248	5 504
Titres de capitaux propres	29 468	214	84	29 766
Autres[3]	1 068	–	–	1 068
	60 927 $	43 079 $	1 363 $	105 369 $
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	– $	69 $	37 $	106 $
Titres de placement[4]				
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	6 874 $	245 $	– $	7 119 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	988	2 275	–	3 263
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 622	173	–	2 795
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	4 406	5 383	402	10 191
Obligations de pays désignés à marché naissant	112	37	–	149
Titres de sociétés et autres titres de créance	1 211	5 083	487	6 781
Titres hypothécaires	–	116	12	128
Titres de capitaux propres	2 391	217	1 113	3 721
	18 604 $	13 529 $	2 014 $	34 147 $
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	– $	11 893 $	88 $	11 981 $
Contrats de change et sur l'or	2	8 846	37	8 885
Contrats sur titres de capitaux propres	242	785	302	1 329
Dérivés de crédit	–	953	13	966
Autres	461	874	7	1 342
	705 $	23 351 $	447 $	24 503 $
Passifs				
Dépôts[5]	– $	25 $	937 $	962 $
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	– $	174 $	– $	174 $
Obligations liées aux titres vendus à découvert	22 441 $	2 536 $	– $	24 997 $
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	– $	11 772 $	15 $	11 787 $
Contrats de change et sur l'or	1	7 505	–	7 506
Contrats sur titres de capitaux propres	464	2 503	745	3 712
Dérivés de crédit	–	5 039	23	5 062
Autres	371	828	1	1 200
	836 $	27 647 $	784 $	29 267 $
Instruments non comptabilisés à la juste valeur[6]				
Actifs				
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance	– $	172 $	– $	172 $
Prêts[7]	–	–	239 070	239 070
Passifs				
Dépôts[7],[8]	–	265 139	–	265 139
Créances de second rang	–	6 059	–	6 059
Autres passifs	–	9 382	–	9 382

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme.
3) Ces montants représentent principalement des positions sur métaux de base. La juste valeur de ces positions est déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs.
4) Exclusion faite de placements détenus jusqu'à l'échéance de 172 $.
5) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.
6) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.
7) Exclusion faite des instruments à taux variable puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
8) Ces montants ne tiennent pas compte des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Évaluations de la juste valeur non récurrentes

Il n'y avait aucune évaluation non récurrente aux 31 octobre 2014 et 2013.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs englobent des obligations non liquides de gouvernements, des obligations de sociétés fortement structurées, des titres hypothécaires, des placements non liquides dans des fonds, des titres de capitaux propres d'entités non cotées, des fonds de revenu, des fonds de couverture et des dérivés complexes, ainsi que les dérivés incorporés à des billets de dépôt structurés.

Les tableaux qui suivent résument les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Les soldes positifs représentent des actifs alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

	Au 31 octobre 2014							
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er novembre 2013	Profits (pertes) comptabilisés en résultat net[1]	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[2]	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers (depuis) le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2014	Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat net pour les instruments toujours détenus[3]
Actifs détenus à des fins de transaction								
Titres de sociétés et autres titres de créance	31 $	**1 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**32 $**	**– $**
Fonds de revenu et fonds de couverture	1 285	**101**	**–**	**75**	**(158)**	**–**	**1 303**	**95[4]**
Titres de capitaux propres	84	**5**	**–**	**46**	**(84)**	**–**	**51**	**6**
	1 400	**107**	**–**	**121**	**(242)**	**–**	**1 386**	**101**
Titres de placement								
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	402	**26**	**8**	**536**	**(561)**	**–**	**411**	**–**
Titres de sociétés et autres titres de créance	487	**157**	**(115)**	**314**	**(343)**	**–**	**500**	**–**
Titres hypothécaires	12	**1**	**–**	**29**	**(3)**	**–**	**39**	**–**
Titres de capitaux propres	1 113	**276**	**(57)**	**111**	**(437)**	**–**	**1 006**	**–**
	2 014	**460**	**(164)**	**990**	**(1 344)**	**–**	**1 956**	**–**
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	88	**45**	**–**	**21**	**(8)**	**–**	**146**	**45**
Contrats de change et sur l'or	37	**(7)**	**–**	**–**	**–**	**(30)**	**–**	**–**
Contrats sur titres de capitaux propres	302	**155**	**–**	**310**	**(194)**	**–**	**573**	**36[5]**
Dérivés de crédit	13	**(9)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**(9)**
Autres	7	**7**	**–**	**30**	**(3)**	**–**	**41**	**3**
Instruments financiers dérivés – passifs								
Contrats de taux d'intérêt	(15)	**(8)**	**–**	**(33)**	**4**	**–**	**(52)**	**(8)**
Contrats sur titres de capitaux propres	(745)	**(237)**	**–**	**(25)**	**641**	**(90)**	**(456)**	**(71)[5]**
Dérivés de crédit	(23)	**13**	**–**	**–**	**8**	**–**	**(2)**	**6**
Autres	(1)	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**
	(337)	**(41)**	**–**	**303**	**449**	**(120)**	**254**	**2**
Dépôts[6]	(937)	**(74)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1 011)**	**(74)[4]**
Total	2 140	**452**	**(164)**	**1 414**	**(1 137)**	**(120)**	**2 585**	**29**

1) Les profits et pertes sur les actifs détenus à des fins de transaction ainsi que sur tous les instruments financiers dérivés sont inscrits dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur la cession de titres de placement sont inscrits dans le « Profit net sur la vente de titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

2) Les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des titres de placement sont présentés dans le « Cumul des autres éléments du résultat global – Variation nette des profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente » à l'état consolidé des capitaux propres.

3) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

4) Les profits latents sur les parts de fonds de revenu et de fonds de couverture sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'un billet lié à des actions et de certains autres instruments dérivés visés par des opérations structurées. Les profits et les pertes de compensation sont pris en compte dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net.

5) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.

6) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2013.

	Au 31 octobre 2013[1]						
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er novembre 2012	Profits (pertes) comptabilisés en résultat net[2]	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers (depuis) le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2013
Actifs détenus à des fins de transaction[3]	1 405 $	198 $	– $	74 $	(275)$	(2)$	1 400 $
Titres de placement	1 837	89	59	781	(723)	(29)	2 014
Instruments financiers dérivés	(438)	(35)	1	4	97	34	(337)
Dépôts[4]	(847)	(90)	–	–	–	–	(937)

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.
3) Les titres détenus à des fins de transaction comprennent un montant négligeable d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
4) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 octobre 2014	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations (moyennes pondérées) des données non observables[1]	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Actifs détenus à des fins de transaction[2]				
Titres de sociétés et autres titres de créance	Fondée sur un modèle	Corrélation de défaut	68 % - 91 %	–
Titres de placement				
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	Fondée sur le prix	Prix	100 %	(1)/1
Titres de sociétés et autres titres de créance	Fondée sur le prix Flux de trésorerie actualisés Fondée sur un modèle	Prix Taux d'escompte Écart de crédit Corrélation de défaut	66 % - 95 % 1 % - 2 % 50 pdb 68 % - 91 %	(11)/6
Titres hypothécaires	Fondée sur le prix	Prix	95 %	–
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	Éléments comparables sur le marché	Évaluation du commandité au moyen des états financiers Taux de capitalisation	100 % 6 %	(45)/41
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	14 % - 167 %	–
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation d'actions uniques	6 % - 71 % -77 % - 98 %	(6)/6
Dérivés de crédit	Fondée sur un modèle	Corrélation de défaut	59 % - 91 %	(4)/4

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.
2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées, des placements dans des fonds de couverture et des dérivés incorporés, séparés des billets structurés, nécessite la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables étant donné que les instruments ne peuvent pas être remis pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou le prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation est effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3 et évalue l'incidence potentielle qu'une variation de chaque donnée non observable pourrait avoir sur l'évaluation de la juste valeur.

Corrélation

La corrélation d'un dérivé de crédit ou d'un instrument d'emprunt s'entend de la probabilité qu'une seule défaillance entraîne une succession de défaillances. Elle influe sur la distribution des défaillances dans le portefeuille et, par conséquent, sur l'évaluation d'instruments comme les tranches de TCFG. Une corrélation plus élevée peut se traduire par une hausse ou par une baisse de la juste valeur, en fonction du rang de l'instrument.

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est un taux d'intérêt utilisé pour amener à leur valeur actuelle les valeurs futures des flux de trésorerie, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation à un moment donné correspond à la somme du taux sans risque courant et d'une prime de risque. Plus les flux de trésorerie sont risqués, plus la prime de risque est élevée. Une augmentation du taux d'actualisation donne lieu à une baisse de la juste valeur d'un instrument, et vice versa.

Écart de crédit

Un écart de crédit représente la prime de risque liée à un instrument dont le risque de crédit est plus élevé qu'un instrument d'emprunt de référence (habituellement une obligation gouvernementale) assorti d'une échéance semblable. Une hausse de l'écart de crédit d'un actif se traduit par une diminution de la juste valeur, et vice versa.

Évaluation du commandité au moyen des états

Les valeurs des actifs fournies par les commandités représentent la juste valeur des placements dans des fonds de capital-investissement.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un titre. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles

La juste valeur des instruments de niveau 3 est déterminée à l'aide de jugements posés par la direction quant à la valeur appropriée des données non observables. En raison de la nature non observable des données utilisées, il peut planer une incertitude en ce qui a trait à l'évaluation des instruments de niveau 3. La direction a utilisé des hypothèses de rechange raisonnablement possibles pour déterminer la sensibilité à ces données et l'incidence potentielle pouvant en résulter sur la juste valeur de ces instruments de niveau 3.

En ce qui a trait aux titres de placement de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un profit éventuel de 48 millions de dollars et une perte éventuelle de 57 millions de dollars (profit éventuel de 3 millions de dollars et perte éventuelle de 3 millions de dollars au 31 octobre 2013) qui seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le titre soit vendu ou ait subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux titres détenus à des fins de transaction, aux instruments dérivés et aux obligations liées aux titres vendus à découvert de la Banque, l'application de ces autres hypothèses raisonnablement possibles s'est traduite par un profit net éventuel de 10 millions de dollars et une perte nette éventuelle de 10 millions de dollars (profit éventuel de 16 millions de dollars et perte éventuelle de 16 millions de dollars au 31 octobre 2013).

Certains investissements en titres de capitaux propres non cotés sur un marché actif qui sont couverts par des swaps de rendement total n'ont pas fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations ou d'informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation et le caractère observable de ces dernières. La Banque constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de l'exercice où les transferts ont lieu. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3.

Des actifs dérivés totalisant 632 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 2 et des actifs dérivés totalisant 602 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3. Des passifs dérivés totalisant 328 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3 et des passifs dérivés totalisant 238 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 2.

Tous les transferts ont été effectués par suite de l'obtention de nouvelles informations quant au caractère observable des données utilisées dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3.

Des dérivés totalisant 34 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice étant donné que l'obtention de nouvelles informations a fait en sorte que les données ont été considérées comme non observables.

Au cours de l'exercice, des titres de placement totalisant 31 millions de dollars ont été virés du niveau 2 au niveau 3 du fait que des données de marché ont cessé d'être observables, tandis que des titres de placement totalisant 60 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 1 du fait que des titres ont commencé à être cotés sur un marché actif.

Profit initial

Aucun profit initial n'est comptabilisé au titre des instruments évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données d'entrées qui ne sont pas toutes observables sur le marché. Lorsque les données d'entrée deviennent observables au cours de la durée de vie des instruments ou que les instruments sont cédés (décomptabilisés), le profit est comptabilisé en résultat.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	**3 $**	8 $
Profit différé ou perte différée sur les nouvelles transactions	**–**	–
Comptabilisation à l'état consolidé du résultat net durant la période	**(3)**	(5)
Instruments cédés	**–**	–
Solde à la clôture de l'exercice	**– $**	3 $

8 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	**Valeur comptable**
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**1 222 $**	**1 115 $**	**5 778 $**	**3 895 $**	**1 838 $**	**– $**	**13 848 $**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**1 323**	**1 530**	**2 161**	**869**	**1 648**	**–**	**7 531**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**54**	**365**	**4 525**	**2 699**	**3 333**	**–**	**10 976**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**1 809**	**1 363**	**3 773**	**1 483**	**1 806**	**–**	**10 234**
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**40 204**	**40 204**
Autres	**723**	**1 605**	**6 604**	**1 903**	**1 735**	**–**	**12 570**
Total	**5 131 $**	**5 978 $**	**22 841 $**	**10 849 $**	**10 360 $**	**40 204 $**	**95 363 $**
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	**3 012 $**	**2 877 $**	**10 542 $**	**5 481 $**	**5 265 $**	**30 435 $**	**57 612 $**
Dollar américain	**743**	**1 575**	**7 710**	**3 930**	**3 356**	**3 013**	**20 327**
Peso mexicain	**218**	**216**	**573**	**80**	**60**	**475**	**1 622**
Autres devises	**1 158**	**1 310**	**4 016**	**1 358**	**1 679**	**6 281**	**15 802**
Total des titres détenus à des fins de transaction	**5 131 $**	**5 978 $**	**22 841 $**	**10 849 $**	**10 360 $**	**40 204 $**	**95 363 $**

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Titres détenus à des fins de transaction							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 117 $	929 $	5 107 $	1 201 $	2 233 $	– $	11 587 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	882	1 175	1 787	1 122	1 731	–	6 697
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	299	1 220	7 337	1 475	1 908	–	12 239
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 587	946	1 842	1 553	1 347	–	7 275
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	35 270	35 270
Autres	1 033	1 398	6 883	1 295	519	–	11 128
Total	5 918 $	5 668 $	22 956 $	6 646 $	7 738 $	35 270 $	84 196 $
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	3 798 $	2 673 $	10 606 $	3 120 $	4 257 $	29 135 $	53 589 $
Dollar américain	637	1 942	10 016	1 978	2 134	2 905	19 612
Peso mexicain	877	591	639	109	11	464	2 691
Autres devises	606	462	1 695	1 439	1 336	2 766	8 304
Total des titres détenus à des fins de transaction	5 918 $	5 668 $	22 956 $	6 646 $	7 738 $	35 270 $	84 196 $

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013
Prêts détenus à des fins de transaction[1), 2)]		
États-Unis[3)]	**8 266 $**	5 941 $
Europe[4)]	**2 408**	2 485
Asie-Pacifique[4)]	**2 957**	1 854
Canada[4)]	**123**	97
Autres[4)]	**754**	848
Total	**14 508 $**	11 225 $

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
2) Les prêts sont libellés en dollars américains.
3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 5 437 $ (3 220 $ en 2013), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.
4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains portefeuilles d'actifs et de passifs comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont inscrits à leur juste valeur, et les variations de cette juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Ces portefeuilles comprennent :

– certains placements afin de réduire substantiellement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces actifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes;
– certains passifs au titre de billets de dépôt comportant des modalités de renouvellement et des modalités liées à des actions afin de réduire considérablement la disparité de traitement en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces passifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

	Juste valeur		Variations de la juste valeur[1]		Variation cumulative de la juste valeur	
	Aux		Pour les exercices clos les			
31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013	**2014**	2013	**2014**	2013
Titres de placement	**111 $**	106 $	**– $**	6 $	**13 $**	13 $
Passifs au titre de billets de dépôt[2]	**465**	174	**16**	10	**18**	2

1) Les montants des profits ou des pertes sont constatés dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres ».
2) Au 31 octobre 2014, la Banque était tenue aux termes de contrats de verser 483 $ aux détenteurs des billets à l'échéance (176 $ en 2013).

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

	2014			2013		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	**206 138 $**	**– $**	**206 138 $**	146 741 $	– $	146 741 $
Options achetées	**31 294**	**–**	**31 294**	2 935	–	2 935
Options vendues	**31 953**	**–**	**31 953**	2 494	–	2 494
	269 385	**–**	**269 385**	152 170	–	152 170
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	**32 582**	**–**	**32 582**	72 392	–	72 392
Swaps	**605 342**	**47 291**	**652 633**	680 053	59 145	739 198
Options achetées	**16 622**	**–**	**16 622**	57 192	–	57 192
Options vendues	**18 757**	**–**	**18 757**	52 916	–	52 916
	673 303	**47 291**	**720 594**	862 553	59 145	921 698
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	**567 049**	**–**	**567 049**	160 749	–	160 749
Swaps	**2 394 336**	**46 129**	**2 440 465**	1 326 419	20 065	1 346 484
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	2 961 385	**46 129**	**3 007 514**	1 487 168	20 065	1 507 233
Total	**3 904 073 $**	**93 420 $**	**3 997 493 $**	2 501 891 $	79 210 $	2 581 101 $
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	**4 666 $**	**– $**	**4 666 $**	6 688 $	– $	6 688 $
Options achetées	**64**	**–**	**64**	23	–	23
Options vendues	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	4 730	**–**	**4 730**	6 711	–	6 711
De gré à gré						
Au comptant et à terme	**430 878**	**13 422**	**444 300**	272 633	14 337	286 970
Swaps	**235 281**	**30 705**	**265 986**	185 757	20 541	206 298
Options achetées	**3 083**	**–**	**3 083**	2 461	–	2 461
Options vendues	**2 308**	**–**	**2 308**	2 050	–	2 050
	671 550	**44 127**	**715 677**	462 901	34 878	497 779
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	**11**	**–**	**11**	–	–	–
Swaps	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options achetées	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Options vendues	**334**	**–**	**334**	–	–	–
	345	**–**	**345**	–	–	–
Total	**676 625 $**	**44 127 $**	**720 752 $**	469 612 $	34 878 $	504 490 $
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres de gré à gré	**15 986 $**	**– $**	**15 986 $**	2 012 $	– $	2 012 $
Crédit de gré à gré	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Autres	**82 512**	**–**	**82 512**	51 529	–	51 529
	98 498	**–**	**98 498**	53 541	–	53 541
De gré à gré						
Capitaux propres de gré à gré	**49 887**	**–**	**49 887**	40 776	–	40 776
Crédit de gré à gré	**54 647**	**–**	**54 647**	70 383	–	70 383
Autres	**44 017**	**–**	**44 017**	37 397	–	37 397
	148 551	**–**	**148 551**	148 556	–	148 556
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres de gré à gré	**735**	**–**	**735**	3	–	3
Crédit de gré à gré	**3 276**	**–**	**3 276**	7 114	–	7 114
Autres	**512**	**–**	**512**	3	–	3
	4 523	**–**	**4 523**	7 120	–	7 120
Total	**251 572 $**	**– $**	**251 572 $**	209 217 $	– $	209 217 $
Total des montants notionnels des contrats en cours	**4 832 270 $**	**137 547 $**	**4 969 817 $**	3 180 720 $	114 088 $	3 294 808 $

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	**205 986 $**	**71 $**	**81 $**	**206 138 $**
Contrats de garantie de taux	**423 781**	**175 099**	**751**	**599 631**
Swaps	**1 189 834**	**1 378 480**	**524 784**	**3 093 098**
Options achetées	**43 987**	**–**	**3 929**	**47 916**
Options vendues	**46 033**	**–**	**4 677**	**50 710**
	1 909 621	**1 553 650**	**534 222**	**3 997 493**
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	**4 421**	**245**	**–**	**4 666**
Au comptant et à terme	**397 044**	**46 484**	**783**	**444 311**
Swaps	**46 395**	**148 764**	**70 827**	**265 986**
Options achetées	**2 420**	**727**	**–**	**3 147**
Options vendues	**2 317**	**325**	**–**	**2 642**
	452 597	**196 545**	**71 610**	**720 752**
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	**40 211**	**25 595**	**802**	**66 608**
Crédit	**17 729**	**37 676**	**2 518**	**57 923**
Autres	**81 465**	**45 099**	**477**	**127 041**
	139 405	**108 370**	**3 797**	**251 572**
Total	**2 501 623 $**	**1 858 565 $**	**609 629 $**	**4 969 817 $**

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	70 954 $	75 658 $	129 $	146 741 $
Contrats de garantie de taux	177 554	55 587	–	233 141
Swaps	637 811	1 020 130	427 741	2 085 682
Options achetées	51 010	8 298	819	60 127
Options vendues	45 329	8 344	1 737	55 410
	982 658	1 168 017	430 426	2 581 101
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	2 057	4 631	–	6 688
Au comptant et à terme	274 546	11 595	829	286 970
Swaps	34 362	114 192	57 744	206 298
Options achetées	2 115	369	–	2 484
Options vendues	1 824	226	–	2 050
	314 904	131 013	58 573	504 490
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	34 467	7 631	693	42 791
Crédit	44 777	30 832	1 888	77 497
Autres	44 316	43 996	617	88 929
	123 560	82 459	3 198	209 217
Total	1 421 122 $	1 381 489 $	492 197 $	3 294 808 $

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré, présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2014. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes mesures et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel. La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, évalue le risque comme étant la juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 74 du rapport annuel 2014).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, pour tous les contrats, compte tenu de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. Le solde pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2014				2013[1]			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC)[2]	Risque de crédit équivalent (RCÉ)[2]	Actions ordinaires et assimilées de T1- actifs pondérés en fonction des risques[3]	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC)[2]	Risque de crédit équivalent (RCÉ)[2]	Actifs pondérés en fonction des risques[2]
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	**206 138 $**	**– $**	**1 030 $**	**21 $**	146 741 $	– $	– $	– $
Contrats de garantie de taux	**599 631**	**106**	**459**	**23**	233 141	8	883	29
Swaps	**3 093 098**	**1 858**	**9 053**	**1 475**	2 085 682	2 133	8 639	1 744
Options achetées	**47 916**	**18**	**106**	**125**	60 127	13	54	16
Options vendues	**50 710**	**–**	**–**	**–**	55 410	–	–	–
	3 997 493	**1 982**	**10 648**	**1 644**	2 581 101	2 154	9 576	1 789
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	**4 666**	**–**	**232**	**5**	6 688	–	–	–
Au comptant et à terme	**444 311**	**2 451**	**6 303**	**1 565**	286 970	1 338	3 946	1 067
Swaps	**265 986**	**1 495**	**6 190**	**1 426**	206 298	916	4 171	1 181
Options achetées	**3 147**	**19**	**69**	**19**	2 484	16	47	13
Options vendues	**2 642**	**–**	**–**	**–**	2 050	–	–	–
	720 752	**3 965**	**12 794**	**3 015**	504 490	2 270	8 164	2 261
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	**66 608**	**860**	**5 726**	**2 260**	42 791	460	4 017	1 775
Crédit	**57 923**	**548**	**1 405**	**374**	77 497	539	3 273	587
Autres	**127 041**	**1 582**	**11 863**	**1 702**	88 929	955	7 409	1 434
	251 572	**2 990**	**18 994**	**4 336**	209 217	1 954	14 699	3 796
Ajustement d'évaluation du crédit[3]	**–**	**–**	**–**	**5 632**	**–**	**–**	**–**	–
Total des instruments dérivés	**4 969 817 $**	**8 937 $**	**42 436 $**	**14 627 $**	3 294 808 $	6 378 $	32 439 $	7 846 $
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales[4]								
Cotés en bourse	**372 613**	**–**	**9 247**	**185**	212 422	–	5 668	113
De gré à gré	**3 012 382**	**–**	**6 072**	**121**	1 514 353	–	4 637	93
	3 384 995 $	**– $**	**15 319 $**	**306 $**	1 726 775 $	– $	10 305 $	206 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4) et la présentation adoptée pour la période à l'étude.
2) Les montants présentés ne comprennent pas les garanties et les accords généraux de compensation par produit. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 24 502 $ (18 125 $ en 2013) pour le MERC et 39 276 $ (31 039 $ en 2013) pour le RCÉ.
3) En 2014, conformément aux directives du BSIF, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques s'est établi à 0,57.
4) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014		2014		2013[1]	
	Juste valeur moyenne[2]		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	**59 $**	**11 $**	**113 $**	**4 $**	36 $	25 $
Swaps	**11 406**	**11 189**	**11 908**	**12 374**	11 116	10 901
Options	**101**	**148**	**119**	**152**	72	110
	11 566	**11 348**	**12 140**	**12 530**	11 224	11 036
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	**4 575**	**4 154**	**7 573**	**6 423**	3 930	3 618
Swaps	**5 043**	**4 757**	**6 055**	**6 534**	4 247	3 488
Options	**85**	**46**	**50**	**53**	79	41
	9 703	**8 957**	**13 678**	**13 010**	8 256	7 147
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	**1 701**	**2 991**	**2 346**	**2 631**	1 323	3 713
Crédit	**931**	**4 646**	**910**	**3 948**	969	5 166
Autres	**1 928**	**1 560**	**2 327**	**2 873**	1 375	1 200
	4 560	**9 197**	**5 583**	**9 452**	3 667	10 079
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	**25 829 $**	**29 502 $**	**31 401 $**	**34 992 $**	23 147 $	28 262 $
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			**696 $**	**494 $**	701 $	528 $
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			**77**	**273**	153	165
Swaps			**1 265**	**679**	502	312
			1 342	**952**	655	477
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			**2 038 $**	**1 446 $**	1 356 $	1 005 $
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			**33 439 $**	**36 438 $**	24 503 $	29 267 $
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties[3]			**24 502**	**24 502**	18 125	18 125
Instruments financiers dérivés, montant net[3]			**8 937 $**	**11 936 $**	6 378 $	11 142 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4) et la présentation adoptée pour la période à l'étude.
2) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 : favorable dans une mesure de 26 874 $ et défavorable dans une mesure de 30 938 $. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.
3) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

Les activités de couverture de la Banque admissibles à la comptabilité de couverture sont les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net.

Inefficacité des relations de couverture

En raison de la partie inefficace des couvertures désignées, la Banque a inscrit les montants qui suivent dans les « Autres revenus d'exploitation – Autres » :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
Couvertures de juste valeur		
Profit inscrit (perte inscrite) sur les éléments couverts	**55 $**	441 $
Profit inscrit (perte inscrite) sur les instruments de couverture	**(74)**	(445)
Inefficacité	**(19)$**	(4)$
Couvertures de flux de trésorerie		
Inefficacité	**(2)$**	9 $
Couvertures d'investissement net		
Inefficacité	**–**	–

Instruments de couverture

La valeur de marché est présentée par types de relations :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014		2013	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur[1]	**791 $**	**566 $**	687 $	570 $
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	**1 183**	**632**	532	274
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net[1]	**64**	**248**	137	161
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	**2 038 $**	**1 446 $**	1 356 $	1 005 $

1) Au 31 octobre 2014, la juste valeur des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net et de juste valeur s'établissait à 6 666 $ (6 009 $ en 2013). Ces instruments de couverture non dérivés sont présentés dans les « Dépôts – Autres institutions financières » à l'état consolidé de la situation financière.

Couvertures de flux de trésorerie

Les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie visant des éléments couverts devraient se produire ainsi que leur incidence sur l'état consolidé du résultat net sont les suivants :

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	**619 $**	**665 $**	**2 363 $**
Sorties de trésorerie liées à des passifs	**(5 992)**	**(11 515)**	**(2 287)**
Flux de trésorerie nets	**(5 373)$**	**(10 850)$**	**76 $**

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	2 347 $	1 326 $	77 $
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(3 230)	(9 649)	(77)
Flux de trésorerie nets	(883)$	(8 323)$	– $

Les revenus découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument sous-jacent. Les profits ou les pertes de change découlant des flux de trésorerie futurs tirés des éléments monétaires figurant à l'état de la situation financière sont comptabilisés au fur et à mesure. Les revenus prévus sont comptabilisés sur la période à laquelle ils se rapportent.

11 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers[1]	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[4]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[2]	Garantie[3]	
Instruments financiers dérivés[5]	**47 036 $**	**(13 597)$**	**33 439 $**	**(19 878)$**	**(4 849)$**	**8 712 $**
Titres pris en pension et titres empruntés	**102 569**	**(8 703)**	**93 866**	**(13 183)**	**(75 697)**	**4 986**
Total	**149 605 $**	**(22 300)$**	**127 305 $**	**(33 061)$**	**(80 546)$**	**13 698 $**

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers[1]	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[4]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[2]	Garantie[3]	
Instruments financiers dérivés[5]	**50 035 $**	**(13 597)$**	**36 438 $**	**(19 878)$**	**(3 557)$**	**13 003 $**
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	**97 656**	**(8 703)**	**88 953**	**(13 183)**	**(68 168)**	**7 602**
Total	**147 691 $**	**(22 300)$**	**125 391 $**	**(33 061)$**	**(71 725)$**	**20 605 $**

1) Visés par un accord de compensation, un accord général de compensation juridiquement exécutoire ou un accord semblable.
2) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
3) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation existe advenant une défaillance de la contrepartie.
4) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
5) Pour l'exercice 2014, le montant en trésorerie de 1 268 $ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marchés positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 493 $ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers[1]	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[4]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[2]	Garantie[3]	
Instruments financiers dérivés[5]	31 948 $	(7 445)$	24 503 $	(15 689)$	(2 512)$	6 302 $
Titres pris en pension et titres empruntés	87 313	(4 780)	82 533	(12 636)	(58 946)	10 951
Total	119 261 $	(12 225)$	107 036 $	(28 325)$	(61 458)$	17 253 $

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers[1]	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		Montant net[4]
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables[2]	Garantie[3]	
Instruments financiers dérivés[5]	36 712 $	(7 445)$	29 267 $	(15 689)$	(3 029)$	10 549 $
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	82 288	(4 780)	77 508	(12 636)	(58 343)	6 529
Total	119 000 $	(12 225)$	106 775 $	(28 325)$	(61 372)$	17 078 $

1) Visés par un accord de compensation, un accord général de compensation juridiquement exécutoire ou un accord semblable.
2) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
3) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation existe advenant une défaillance de la contrepartie.
4) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
5) Pour l'exercice 2013, le montant en trésorerie de 706 $ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marchés positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 456 $ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

12 Titres de placement

Les titres de placement comprennent des titres détenus jusqu'à leur échéance et des titres disponibles à la vente.

a) Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Disponibles à la vente							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**11 $**	**237 $**	**4 205 $**	**1 310 $**	**1 088 $**	**– $**	**6 851 $**
Rendement[1] (en %)	***1,0***	***2,8***	***1,7***	***2,5***	***1,5***	**–**	***1,8***
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**–**	**202**	**2 614**	**480**	**7**	**–**	**3 303**
Rendement[1] (en %)	**–**	***1,7***	***1,5***	***1,8***	***3,2***	**–**	***1,5***
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**321**	**637**	**5 261**	**–**	**7**	**–**	**6 226**
Rendement[1] (en %)	**–**	**–**	***0,6***	**–**	***0,3***	**–**	***0,5***
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**2 179**	**3 784**	**3 905**	**661**	**454**	**–**	**10 983**
Rendement[1] (en %)	***2,0***	***2,2***	***3,5***	***6,1***	***6,3***	**–**	***3,0***
Obligations de pays désignés à marché naissant	**7**	**–**	**11**	**27**	**–**	**–**	**45**
Rendement[1] (en %)	***10,7***	**–**	***12,4***	***4,4***	**–**	**–**	***7,8***
Autres titres de créance	**1 003**	**1 406**	**3 734**	**497**	**147**	**–**	**6 787**
Rendement[1] (en %)	***3,0***	***1,9***	***1,5***	***1,2***	***2,5***	**–**	***1,8***
Actions privilégiées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**368**	**368**
Actions ordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 933**	**3 933**
Total des titres disponibles à la vente	**3 521**	**6 266**	**19 730**	**2 975**	**1 703**	**4 301**	**38 496**
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**–**	**–**	**146**	**20**	**–**	**–**	**166**
Total des titres de placement	**3 521 $**	**6 266 $**	**19 876 $**	**2 995 $**	**1 703 $**	**4 301 $**	**38 662 $**
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	**13 $**	**263 $**	**6 249 $**	**1 352 $**	**1 110 $**	**1 938 $**	**10 925 $**
Dollar américain	**549**	**1 681**	**7 781**	**267**	**150**	**1 736**	**12 164**
Peso mexicain	**332**	**92**	**2 170**	**126**	**85**	**44**	**2 849**
Autres devises	**2 627**	**4 230**	**3 676**	**1 250**	**358**	**583**	**12 724**
Total des titres de placement	**3 521 $**	**6 266 $**	**19 876 $**	**2 995 $**	**1 703 $**	**4 301 $**	**38 662 $**

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Au 31 octobre 2013[1] (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Disponibles à la vente							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	607 $	1 126 $	4 117 $	1 268 $	1 $	– $	7 119 $
Rendement[2] (en %)	*0,9*	*2,8*	*1,8*	*2,5*	*2,6*	–	*2,0*
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	71	112	2 794	279	7	–	3 263
Rendement[2] (en %)	*0,3*	*3,0*	*1,4*	*1,6*	*3,2*	–	*1,5*
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	166	592	2 077	–	7	–	2 842
Rendement[2] (en %)	–	*0,1*	*0,4*	–	*0,3*	–	*0,4*
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 771	3 348	2 844	722	459	–	10 144
Rendement[2] (en %)	*2,1*	*2,2*	*4,3*	*7,5*	*7,1*	–	*3,3*
Obligations de pays désignés à marché naissant	5	51	10	–	83	–	149
Rendement[2] (en %)	*9,1*	*6,5*	*9,3*	–	*10,2*	–	*8,5*
Autres titres de créance	861	1 174	4 339	104	431	–	6 909
Rendement[2] (en %)	*4,2*	*2,9*	*2,1*	*3,8*	*2,6*	–	*2,5*
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	384	384
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	3 337	3 337
Total des titres disponibles à la vente	4 481	6 403	16 181	2 373	988	3 721	34 147
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	–	9	143	14	6	–	172
Total des titres de placement	4 481 $	6 412 $	16 324 $	2 387 $	994 $	3 721 $	34 319 $
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	622 $	1 257 $	5 824 $	1 176 $	26 $	1 513 $	10 418 $
Dollar américain	594	1 248	5 587	312	530	1 629	9 900
Peso mexicain	657	12	1 821	–	–	45	2 535
Autres devises	2 608	3 895	3 092	899	438	534	11 466
Total des titres de placement	4 481 $	6 412 $	16 324 $	2 387 $	994 $	3 721 $	34 319 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

b) Le tableau qui suit présente une analyse des profits et des pertes latents sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Coûts	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**6 704 $**	**147 $**	**– $**	**6 851 $**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**3 284**	**20**	**1**	**3 303**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**6 218**	**11**	**3**	**6 226**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**10 940**	**60**	**17**	**10 983**
Obligations de pays désignés à marché naissant	**39**	**7**	**1**	**45**
Autres titres de créance	**6 666**	**128**	**7**	**6 787**
Actions privilégiées	**412**	**15**	**59**	**368**
Actions ordinaires	**3 097**	**871**	**35**	**3 933**
Total des titres disponibles à la vente	**37 360 $**	**1 259 $**	**123 $**	**38 496 $**

Au 31 octobre 2013[1] (en millions de dollars)	Coûts	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	7 036 $	84 $	1 $	7 119 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	3 240	27	4	3 263
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	2 845	4	7	2 842
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	10 068	96	20	10 144
Obligations de pays désignés à marché naissant	116	34	1	149
Autres titres de créance	6 665	276	32	6 909
Actions privilégiées	413	15	44	384
Actions ordinaires	2 627	761	51	3 337
Total des titres disponibles à la vente	33 010 $	1 297 $	160 $	34 147 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).

Le profit net latent de 1 136 millions de dollars sur les titres disponibles à la vente (1 137 millions de dollars en 2013) est ramené à 847 millions de dollars (980 millions de dollars en 2013) si l'on tient compte de l'incidence des couvertures qualifiées. Le profit latent net sur les titres disponibles à la vente est comptabilisé dans le « Cumul des autres éléments du résultat global ».

c) Le tableau qui suit présente une analyse des titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes latentes existent de manière continue :

	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	**359 $**	**359 $**	**– $**	**80 $**	**80 $**	**– $**	**439 $**	**439 $**	**– $**
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	**100**	**100**	**–**	**109**	**108**	**1**	**209**	**208**	**1**
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	**293**	**293**	**–**	**10**	**7**	**3**	**303**	**300**	**3**
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	**2 033**	**2 028**	**5**	**338**	**326**	**12**	**2 371**	**2 354**	**17**
Obligations de pays désignés à marché naissant	**7**	**7**	**–**	**11**	**10**	**1**	**18**	**17**	**1**
Autres titres de créance	**1 161**	**1 160**	**1**	**184**	**178**	**6**	**1 345**	**1 338**	**7**
Actions privilégiées	**1**	**1**	**–**	**392**	**333**	**59**	**393**	**334**	**59**
Actions ordinaires	**779**	**752**	**27**	**93**	**85**	**8**	**872**	**837**	**35**
Total des titres disponibles à la vente	**4 733 $**	**4 700 $**	**33 $**	**1 217 $**	**1 127 $**	**90 $**	**5 950 $**	**5 827 $**	**123 $**

	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Coûts	Juste valeur	Pertes latentes	Coûts	Juste valeur	Pertes latentes	Coûts	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	712 $	711 $	1 $	– $	– $	– $	712 $	711 $	1 $
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	500	496	4	–	–	–	500	496	4
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	458	454	4	50	47	3	508	501	7
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 832	3 814	18	134	132	2	3 966	3 946	20
Obligations de pays désignés à marché naissant	16	15	1	–	–	–	16	15	1
Autres titres de créance	1 394	1 383	11	547	526	21	1 941	1 909	32
Actions privilégiées	6	6	–	390	346	44	396	352	44
Actions ordinaires	513	476	37	72	58	14	585	534	51
Total des titres disponibles à la vente	7 431 $	7 355 $	76 $	1 193 $	1 109 $	84 $	8 624 $	8 464 $	160 $

Au 31 octobre 2014, le coût de 409 titres disponibles à la vente (630 titres en 2013) excédait de 123 millions de dollars leur juste valeur (160 millions de dollars en 2013). Cette perte latente est comptabilisée dans le « Cumul des autres éléments du résultat global – Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente ». Sur les 409 titres de placement (630 titres en 2013), 113 titres (148 titres en 2013) affichaient une perte latente de manière continue depuis plus de un an, ce qui se traduisait par une perte latente de 90 millions de dollars (84 millions de dollars en 2013).

Les titres de placement sont considérés comme ayant subi une perte de valeur seulement s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits et ont eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu de la garantie disponible.

En règle générale, les garanties ne sont pas fournies directement par les émetteurs des titres de créance. Cependant, certains titres de créance peuvent être garantis par des actifs déterminés pouvant être obtenus en cas de défaillance.

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

d) Profit net sur la vente de titres de placement

Les tableaux qui suivent présentent une analyse du profit net sur les titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012
Profits ou pertes réalisés, montant net	**755 $**	433 $	281 $
Pertes de valeur[1)]	**14**	58	96
Profit net sur la vente de titres de placement	**741 $**	375 $	185 $

1) Les pertes de valeur proviennent des titres de capitaux propres à hauteur de 2 $ (28 $ en 2013; 74 $ en 2012) et d'autres titres de créance à hauteur de 12 $ (30 $ en 2013; 22 $ en 2012).

13 Prêts

a) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques[1)]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[2)]
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**188 842 $**	188 937 $
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**65 542**	58 848
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**38 561**	33 641
	292 945	281 426
États-Unis		
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**1 109**	1 374
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**22 389**	18 585
	23 498	19 959
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**5 409**	4 369
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**3 360**	2 997
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**7 196**	5 508
	15 965	12 874
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**4 561**	4 163
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**2 434**	2 270
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**6 908**	6 633
	13 903	13 066
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 896**	1 518
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**3 596**	3 223
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**7 794**	6 634
	13 286	11 375
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 240**	1 065
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**3 354**	2 871
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**4 498**	3 817
	9 092	7 753
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	**10 700**	9 813
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**4 809**	4 426
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**43 752**	44 796
	59 261	59 035
Total des prêts	**427 950**	405 488
Acceptations[3)]	**9 876**	10 556
Total des prêts et des acceptations[4)]	**437 826**	416 044
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(3 641)**	(3 273)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	**434 185 $**	412 771 $

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
3) Un pour cent des emprunteurs sont des résidents à l'extérieur du Canada.
4) Les prêts et les acceptations libellés en dollars américains totalisaient 80 597 $ (76 348 $ en 2013), les prêts et les acceptations libellés en pesos mexicains se chiffraient à 12 972 $ (10 626 $ en 2013), les prêts et les acceptations libellés en pesos chiliens se chiffraient à 10 256 $ (9 702 $ en 2013) et les prêts et les acceptations libellés dans d'autres monnaies s'élevaient à 35 721 $ (31 807 $ en 2013).

b) Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014 Solde	2014 % du total	2013[1] Solde	2013[1] % du total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**212 648 $**	**48,6 %**	209 865 $	50,5 %
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**84 204**	**19,2**	76 008	18,3
Prêts aux particuliers	**296 852 $**	**67,8 %**	285 873 $	68,8 %
Services financiers				
Non bancaires	**13 364**	**3,1**	11 658	2,8
Bancaires[2]	**8 922**	**2,0**	12 063	2,9
Commerce de gros et de détail	**16 580**	**3,8**	14 117	3,4
Immobilier et construction	**15 510**	**3,5**	14 210	3,4
Pétrole et gaz	**12 853**	**2,9**	10 353	2,5
Transports	**8 125**	**1,9**	7 794	1,9
Automobile	**8 122**	**1,9**	7 346	1,8
Agriculture	**7 084**	**1,6**	6 113	1,5
Hébergement et loisirs	**3 567**	**0,8**	3 440	0,8
Exploitation minière et métaux de première fusion	**6 013**	**1,4**	4 723	1,1
Services publics	**5 860**	**1,3**	4 438	1,0
Soins de santé	**3 494**	**0,8**	3 641	0,9
Technologies et médias	**5 420**	**1,2**	5 266	1,3
Produits chimiques	**1 361**	**0,3**	1 286	0,3
Aliments et boissons	**3 883**	**0,9**	3 133	0,7
Produits forestiers	**1 333**	**0,3**	1 448	0,3
Autres[3]	**15 268**	**3,5**	14 897	3,6
Emprunteurs souverains[4]	**4 215**	**1,0**	4 245	1,0
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**140 974 $**	**32,2 %**	130 171 $	31,2 %
	437 826 $	**100,0 %**	416 044 $	100,0 %
Total du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	**(3 641)**		(3 273)	
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	**434 185 $**		412 771 $	

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Institutions de dépôt et maisons de courtage.
3) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 6 488 $ (5 740 $ au 31 octobre 2013), à des services à hauteur de 1 287 $ (851 $ au 31 octobre 2013) et à la gestion de patrimoine à hauteur de 1 228 $ (965 $ au 31 octobre 2013).
4) Comprend les banques centrales, les administrations publiques régionales et nationales et les agences supranationales.

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2014	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**47 008 $**	**145 539 $**	**10 308 $**	**8 087 $**	**1 706 $**	**212 648 $**	**53 747 $**	**156 985 $**	**1 916 $**	**212 648 $**
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**11 735**	**25 183**	**4 144**	**859**	**42 283**	**84 204**	**38 046**	**45 091**	**1 067**	**84 204**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**64 786**	**56 487**	**4 351**	**363**	**5 111**	**131 098**	**87 162**	**41 794**	**2 142**	**131 098**
Total	**123 529 $**	**227 209 $**	**18 803 $**	**9 309 $**	**49 100 $**	**427 950 $**	**178 955 $**	**243 870 $**	**5 125 $**	**427 950 $**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3 641)**	**(3 641)**	**–**	**–**	**(3 641)**	**(3 641)**
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**123 529 $**	**227 209 $**	**18 803 $**	**9 309 $**	**45 459 $**	**424 309 $**	**178 955 $**	**243 870 $**	**1 484 $**	**424 309 $**

Au 31 octobre 2013[1]	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Sensibilité aux taux d'intérêt			
(en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable[2]	Taux fixe[2]	Aucune sensibilité aux taux	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	36 818 $	154 939 $	9 700 $	6 961 $	1 447 $	209 865 $	50 463 $	157 551 $	1 851 $	209 865 $
Prêts personnels et sur cartes de crédit	11 893	19 781	3 387	939	40 008	76 008	37 154	37 911	943	76 008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	58 826	51 385	4 070	440	4 894	119 615	76 392	41 113	2 110	119 615
Total de prêts	107 537 $	226 105 $	17 157 $	8 340 $	46 349 $	405 488 $	164 009 $	236 575 $	4 904 $	405 488 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	(3 273)	(3 273)	–	–	(3 273)	(3 273)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	107 537 $	226 105 $	17 157 $	8 340 $	43 076 $	402 215 $	164 009 $	236 575 $	1 631 $	402 215 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Certains montants ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

14 Prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

a) Prêts douteux[1), 2)]

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014 Prêts douteux, montant brut[1)]	2014 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2014 Montant net	2013 Prêts douteux, montant brut[1)]	2013 Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2013 Montant net
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**1 455 $**	**614[3)] $**	**841 $**	1 385 $	561[3)] $	824 $
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 491**	**359[4)]**	**1 132**	1 270	338[4)]	932
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**1 254**	**1 225[4)]**	**29**	1 046	994[4)]	52
Total	**4 200 $**	**2 198 $**	**2 002 $**	3 701 $	1 893 $	1 808 $
Par secteurs géographiques						
Canada			**378 $**			363 $
États-Unis			**11**			149
Autres pays			**1 613**			1 296
Total			**2 002 $**			1 808 $

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont totalisé 18 $ (19 $ en 2013).
2) Exclut les prêts garantis de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est évalué individuellement.
4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels et sur cartes de crédit est évalué collectivement.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013, la Banque aurait comptabilisé des revenus d'intérêts supplémentaires de 287 millions de dollars et de 263 millions de dollars, respectivement, au titre des prêts douteux si ceux-ci avaient été classés dans les prêts productifs.

b) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2014 Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations[1)]	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	**561 $**	**(338)$**	**93 $**	**265 $**	**33 $**	**614 $**
Collectif	**2 604**	**(1 559)**	**399**	**1 403**	**9**	**2 856**
Total avant les prêts garantis par la FDIC	**3 165**	**(1 897)**	**492**	**1 668**	**42**	**3 470**
Prêts garantis par la FDIC[2)]	**108**	**–**	**18**	**35**	**10**	**171**
	3 273 $	**(1 897)$**	**510 $**	**1 703 $**	**52 $**	**3 641 $**

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2013 Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations[1)]	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	469 $	(201)$	111 $	155 $	27 $	561 $
Collectif	2 420	(1 268)	332	1 117	3	2 604
Total avant les prêts garantis par la FDIC	2 889	(1 469)	443	1 272	30	3 165
Prêts garantis par la FDIC[2)]	88	–	–	16	4	108
	2 977 $	(1 469)$	443 $	1 288 $	34 $	3 273 $

	2014	2013
Représenté par :		
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	**2 198 $**	1 893 $
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs et des prêts en souffrance autres que les prêts douteux[3)]	**1 272**	1 272
Total avant les prêts garantis par la FDIC	**3 470**	3 165
Prêts garantis par la FDIC[2)]	**171**	108
	3 641 $	3 273 $

1) En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établis à 373 $ (101 $ en 2013). Les radiations de prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établies à 27 $ (22 $ en 2013). Les prêts non douteux restructurés au cours de l'exercice se sont établis à 113 $ (166 $ en 2013). En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux particuliers et aux petites entreprises, les prêts douteux restructurés au cours de l'exercice se sont établis à 6 $ (8 $ en 2013). Les prêts non douteux restructurés au cours de l'exercice se sont établis à 8 $ (22 $ en 2013).
2) Il s'agit du montant brut du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, puisque le montant à recevoir de la FDIC est inscrit distinctement dans les autres actifs.
3) Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs est attribuable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques à hauteur de 584 $ (953 $ en 2013), la tranche restante étant répartie entre les prêts personnels et sur cartes de crédit à hauteur de 527 $ (129 $ en 2013) et les prêts hypothécaires à l'habitation à hauteur de 161 $ (190 $ en 2013).

c) Total des prêts garantis par la FDIC

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
R-G Premier Bank		
Encours du principal	**2 688 $**	2 929 $
Ajustements à la juste valeur	**(357)**	(499)
Valeur comptable nette	**2 331**	2 430
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(171)**	(108)
	2 160 $	2 322 $

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la FDIC. Aux termes de ces ententes, la FDIC garantit 80 % des pertes sur prêts. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances liée à ces prêts est présentée dans l'état consolidé du résultat net déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est présenté selon le montant brut à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2014, la valeur comptable des prêts garantis par la FDIC s'établissait à 2,2 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2013); le montant net à recevoir de la FDIC s'élevait à 275 millions de dollars (366 millions de dollars en 2013), et il était pris en compte dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière.

d) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux[1)]

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

	2014[2), 3)]				2013[2), 3)]			
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	**1 253 $**	**483 $**	**153 $**	**1 889 $**	1 248 $	496 $	180 $	1 924 $
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**591**	**298**	**48**	**937**	506	241	49	796
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**140**	**57**	**233**	**430**	209	81	172	462
Total	**1 984 $**	**838 $**	**434 $**	**3 256 $**	1 963 $	818 $	401 $	3 182 $

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
2) Exclut les prêts garantis de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.
3) Ces prêts seraient pris en compte dans la détermination d'un niveau approprié pour les comptes de correction de valeur collectifs même s'ils ne sont pas individuellement classés dans les prêts douteux.

15 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, montés par la Banque et par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme de TH de la Loi nationale sur l'habitation (le « Programme de TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte dans les « Prêts hypothécaires à l'habitation » à l' l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014[1)]	2013[1)]
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	**17 969 $**	15 832 $
Autres actifs connexes[2)]	**2 425**	11 160
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	**20 414**	27 289

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 20 430 $ (26 894 $ en 2013) et la juste valeur des passifs connexes, à 20 791 $ (27 577 $ en 2013), ce qui correspond à une position nette de (361 $) [(683 $) en 2013].
2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de prêts personnels

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties sur une base renouvelable, au moyen d'une entité structurée consolidée. Les créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 16.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014[1)]	2013[1)]
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension[2)]	**80 335 $**	68 868 $
Titres prêtés	**37 110**	25 609
Total	**117 445**	94 477
Valeur comptable des passifs connexes[3)]	**88 953 $**	77 508 $

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 117 445 $ (94 477 $ au 31 octobre 2013) et la juste valeur des passifs connexes, à 88 953 $ (77 508 $ au 31 octobre 2013), ce qui correspond à une position nette de 28 492 $ (16 969 $ au 31 octobre 2013).
2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.
3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

16 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Le tableau suivant présente les entités structurées que consolide la Banque.

	2014		2013[2]	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Total des actifs	Total des passifs	Total des actifs	Total des passifs
Fonds multicédants américain géré par la Banque	**6 405 $**	**6 380 $**	5 988 $	6 075 $
Structures de financement bancaire	**29 416**	**28 457**	34 436	33 645
Autres	**122**	**–**	196	61
Total	**35 943 $**[1]	**34 837 $**	40 620 $[1]	39 781 $

1) Comprend des instruments de 29,2 milliards de dollars (34,3 milliards de dollars en 2013) émis par d'autres entités de la Banque qui sont compensés lors de la consolidation.
2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 (se reporter à la note 4).

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque fournit au fonds multicédants un rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme et détient les billets subordonnés émis par celui-ci.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance, le rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme fourni par la Banque et le placement de la Banque dans les billets subordonnés du fonds multicédants obligent la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Ces structures comprennent la Fiducie Scotia Covered Bond Trust, la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia et la Fiducie à terme de créances Hollis II.

Les activités de ces entités structurées se limitent généralement à la détention de groupes d'actifs ou de créances générés par la Banque.

Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements de la Banque.

Programmes d'obligations sécurisées

Fiducie Scotia Covered Bond Trust

Aux termes de son programme d'obligations sécurisées à l'échelle mondiale, la Banque émet des titres de créance garantis par la Fiducie Scotia Covered Bond Trust (la « fiducie ») en faveur d'investisseurs. Dans le cadre du programme, la fiducie achète des prêts hypothécaires à l'habitation assurés par la SCHL auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2014, des obligations sécurisées de 12,2 milliards de dollars (13,2 milliards de dollars au 31 octobre 2013) étaient en circulation, ce montant étant comptabilisé dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains. Au 31 octobre 2014, la valeur des actifs donnés en nantissement au titre des obligations sécurisées s'élevait à 12,9 milliards de dollars (14,2 milliards de dollars au 31 octobre 2013).

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées aux termes duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2014, des obligations sécurisées de 5,3 milliards de dollars (néant au 31 octobre 2013) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains et en euros. Au 31 octobre 2014, les actifs donnés en garantie à l'égard de ces obligations sécurisées s'établissaient à 5,8 milliards de dollars (néant au 31 octobre 2013).

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties (les « créances ») sur une base renouvelable, au moyen de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité structurée parrainée par la Banque. Hollis émet des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition d'une participation conjointe dans les créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Hollis. Les billets subordonnés émis par Hollis sont détenus par la Banque.

Au 31 octobre 2014, des billets de 1,0 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2013) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2014, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets s'élevaient à 1,2 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 octobre 2013).

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité structurée non consolidée.

	2014				
Au 31 octobre (en millions de dollars)	Fonds multicédants canadien géré par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	**2 707 $**	**12 165 $**	**1 520 $**	**945 $**	**17 337 $**
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Titres détenus à des fins de transaction	**13**	**422**	**–**	**52**	**487**
Titres de placement	**–**	**1 487**	**15**	**79**	**1 581**
Prêts[1]	**–**	**924**	**52**	**56**	**1 032**
	13	**2 833**	**67**	**187**	**3 100**
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	**–**	**–**	**1 488**	**–**	**1 488**
	–	**–**	**1 488**	**–**	**1 488**
Risque de perte maximal de la Banque	**2 707 $**	**2 833 $**	**67 $**	**187 $**	**5 794 $**

	2013[2]				
Au 31 octobre (en millions de dollars)	Fonds multicédants canadien géré par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 018 $	2 383 $	1 520 $	1 008 $	7 929 $
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Titres détenus à des fins de transaction	13	–	–	50	63
Titres de placement	–	123	32	62	217
Prêts[1]	–	1 114	57	100	1 271
	13	1 237	89	212	1 551
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 488	–	1 488
	–	–	1 488	–	1 488
Risque de perte maximal de la Banque	3 018 $	1 257 $	89 $	212 $	4 576 $

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour créances sur créances.
2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 (se reporter à la note 4).

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 3,1 milliards de dollars (1,5 milliard de dollars en 2013) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2014 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs) au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL ») qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 1,4 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars en 2013) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis canadiens.

Entités de financement structuré.
La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation.

Structures de financement par fonds propres
L'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a donné lieu à la déconsolidation de la Fiducie de capital Banque Scotia et de la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia, au moyen desquelles la Banque émet certains instruments de fonds propres réglementaires. Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités et une augmentation de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2013) a été constatée dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques ».

Autres
Cette catégorie comprend des placements dans des fonds sous gestion, des entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres entités structurées. Le risque de perte maximal de la Banque correspond à son placement net dans ces fonds.

c) Autres entités parrainées par la Banques non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. La Banque a considéré que les entités parrainées par la Banque au 31 octobre 2014 comprenaient des fonds communs qu'elle parrainait et des sociétés qu'elle gérait.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités parrainées par la Banque non consolidées.

	2014			2013		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Fonds[1]	Sociétés du groupe Scotia	Total	Fonds[1]	Sociétés du groupe Scotia	Total
Revenus	**1 804 $**	**18 $**	**1 822 $**	1 565 $	20 $	1 585 $

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La Banque a tiré des revenus de 1 822 millions de dollars (1 585 millions de dollars au 31 octobre 2013) de sa participation dans les entités structurées qu'elle parraine, mais qu'elle ne consolide pas pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, ce qui comprend un montant de 4 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2013) dans les « Revenus d'intérêts nets », un montant de 141 millions de dollars (110 millions de dollars au 31 octobre 2013) dans les « Revenus tirés des frais et des commissions – Services bancaires » et un montant de 1 677 millions de dollars (1 472 millions de dollars au 31 octobre 2013) dans les « Revenus tirés des frais et des commissions – Services de gestion de patrimoine », y compris les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage et les honoraires de gestion de fiducies.

17 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2012[1]	300 $	1 647 $	3 274 $	1 078 $	6 299 $
Acquisitions	5	103	59	56	223
Entrées	10	108	165	47	330
Sorties	(22)	(152)	(118)	(31)	(323)
Écarts de conversion et autres	(9)	(57)	(57)	(4)	(127)
Solde au 31 octobre 2013[1]	**284 $**	**1 649 $**	**3 323 $**	**1 146 $**	**6 402 $**
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Entrées	**11**	**168**	**177**	**94**	**450**
Sorties	**(40)**	**(155)**	**(148)**	**(41)**	**(384)**
Écarts de conversion et autres	**11**	**25**	**26**	**25**	**87**
Solde au 31 octobre 2014	**266 $**	**1 687 $**	**3 378 $**	**1 224 $**	**6 555 $**
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2012[1]	– $	685 $	2 717 $	679 $	4 081 $
Amortissement des immobilisations corporelles	–	53	173	71	297
Sorties[1]	–	(19)	(96)	(30)	(145)
Écarts de conversion et autres	–	(28)	(22)	5	(45)
Solde au 31 octobre 2013[1]	**– $**	**691 $**	**2 772 $**	**725 $**	**4 188 $**
Amortissement des immobilisations corporelles	**–**	**36**	**184**	**77**	**297**
Sorties	**–**	**(23)**	**(152)**	**(57)**	**(232)**
Écarts de conversion et autres	**–**	**11**	**11**	**8**	**30**
Solde au 31 octobre 2014	**– $**	**715 $**	**2 815 $**	**753 $**	**4 283 $**
Valeur comptable nette					
Solde au 31 octobre 2013[1]	284 $	958 $	551 $	421 $	2 214[2] $
Solde au 31 octobre 2014	**266 $**	**972 $**	**563 $**	**471 $**	**2 272[2] $**

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Comprend des immeubles de placement de 41 $ (36 $ en 2013).

18 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

	2014					2013
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers[1]	Valeur comptable	Valeur comptable
CI Financial Corp.[2]	**Canada**	**Gestion de patrimoine**	**s.o.**	**s.o.**	**– $**	2 577 $
Thanachart Bank Public Company Limited	**Thaïlande**	**Services bancaires**	**49,0 %**	**30 septembre 2014**	**2 134**	1 921
Division des Services Financiers de Canadian Tire[3]	**Canada**	**Services financiers**	**20,0 %**	**1er octobre 2014**	**509**	–
Bank of Xi'an Co. Ltd.[4]	**Chine**	**Services bancaires**	**19,0 %**	**30 septembre 2014**	**359**	291
Maduro & Curiel's Bank N.V.[5]	**Curaçao**	**Services bancaires**	**48,2 %**	**30 septembre 2014**	**221**	191
Banco del Caribe	**Venezuela**	**Services bancaires**	**26,6 %**	**30 septembre 2014**	**54**	156

1) Reflète la date des plus récents états financiers ayant été publiés. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers publiés.
2) Le 17 juin 2014, la Banque a vendu 82 800 000 actions (soit une participation de 29,1 %) de CI Financial Corp. dans le cadre d'un appel public à l'épargne. En conséquence, la Banque n'a plus la capacité d'exercer une influence notable et ne comptabilise pas la participation restante dans CI Financial Corp. selon la méthode de la mise en équivalence. À cette date, la participation résiduelle a été classée dans les titres de capitaux propres disponibles à la vente et comptabilisée à la juste valeur en fonction du prix coté (voir la note 41).
3) Le 1er octobre 2014, la Banque a acquis une participation de 20 % dans la division des Services Financiers de Canadian Tire. Au 31 octobre 2014, l'actif de la division des Services Financiers de Canadian Tire totalisait 5 351 $ et son passif, 4 387 $.
4) La Banque a la capacité d'exercer une influence notable grâce à sa représentation au conseil d'administration.
5) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2014, ces réserves s'établissaient à 52 $ (43 $ en 2013; 38 $ en 2012).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

	Au 30 septembre 2014 et pour la période de douze mois close à cette date[1]			
(en millions de dollars)	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
CI Financial Corp.[2]	**s.o. $**	**s.o. $**	**s.o. $**	**s.o. $**
Thanachart Bank Public Company Limited	**1 488**	**336**	**34 124**	**30 571**
Bank of Xi'an Co. Ltd.	**695**	**299**	**25 259**	**23 558**
Maduro & Curiel's Bank N.V.	**291**	**86**	**4 117**	**3 642**
Banco del Caribe	**1 160**	**107**	**16 728**	**15 106**

	Au 30 septembre 2013 et pour la période de douze mois close à cette date[1]			
(en millions de dollars)	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
CI Financial Corp.	1 535 $	405 $	2 986 $	1 218 $
Thanachart Bank Public Company Limited	1 988	502	34 047	30 887
Bank of Xi'an Co. Ltd.	520	245	19 795	18 479
Maduro & Curiel's Bank N.V.	264	84	3 512	3 100
Banco del Caribe	754	142	10 141	9 202

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.
2) Par suite de la vente partielle de CI Financial Corp. le 17 juin 2014, la Banque n'a plus la capacité d'exercer une influence notable et ne comptabilise pas la participation restante selon la méthode de la mise en équivalence.

Participation dans Banco del Caribe

L'économie du Venezuela a été catégorisée comme étant hyperinflationniste, et le gouvernement de ce pays a imposé des mesures de contrôle des changes. Ces restrictions ont limité la capacité de la Banque de rapatrier la trésorerie et les dividendes provenant du Venezuela.

Au 31 octobre 2014, le montant net de la participation de la Banque dans Banco del Caribe, soit 54 millions de dollars, ainsi que les actifs monétaires connexes composés de trésorerie et de dividendes à recevoir ont été convertis au taux de change SICAD II de 1 $ US pour 50 bolivares fuertes. Ces montants étaient auparavant évalués au taux de change officiel de 1 $ US pour 6,3 bolivares fuertes.

En conséquence, la Banque a comptabilisé une baisse de 129 millions de dollars de la valeur comptable de la participation dans des sociétés associées et une diminution correspondante des autres éléments du résultat global. La Banque a également comptabilisé des pertes de change de 47 millions de dollars dans les « Autres revenus d'exploitation » à l'état consolidé du résultat net au titre des actifs monétaires.

19 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Marchés des capitaux mondiaux	Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Pacifique	Total
Solde au 31 octobre 2012	319 $	2 015 $	87 $	109 $	2 063 $	646 $	– $	5 239 $
Acquisitions	1 314[1]	277	–	–	29	–	–	1 620
Écarts de conversion et autres	–	(9)	5	5	(14)	21	–	8
Solde au 31 octobre 2013	1 633 $	2 283 $	92 $	114 $	2 078 $	667 $	– $	6 867 $
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Écarts de conversion et autres	**–**	**9**	**8**	**9**	**(37)**	**53**	**–**	**42**
Solde au 31 octobre 2014	**1 633 $**	**2 292 $**	**100 $**	**123 $**	**2 041 $**	**720 $**	**– $**	**6 909 $**

1) La variation par rapport au 31 octobre 2012 s'explique par l'acquisition de la Banque Tangerine (auparavant la Banque ING du Canada). Se reporter à la note 41 pour un complément d'information.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'exploitation et les autres risques d'affaires pertinents de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 10 fois à 18 fois (de 7 fois à 14 fois en 2013) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2014 et du 31 juillet 2013, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

	Durée déterminée		Durée indéterminée		
(en millions de dollars)	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds[1]	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2012	1 056 $	977 $	2 325 $	67 $	4 425 $
Acquisitions	79	243	–	–	322
Entrées	293	2	–	–	295
Sorties	(8)	–	–	–	(8)
Écarts de conversion et autres	(20)	(4)	–	–	(24)
Solde au 31 octobre 2013	1 400 $	1 218 $	2 325 $	67 $	5 010 $
Acquisitions	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Entrées	**372**	**1**	**–**	**–**	**373**
Sorties	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**
Écarts de conversion et autres	**(1)**	**12**	**–**	**1**	**12**
Solde au 31 octobre 2014	**1 771 $**	**1 231 $**	**2 325 $**	**67 $**	**5 394 $**
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2012	377 $	595 $	– $	– $	972 $
Amortissement	116	103	–	–	219
Sorties	(4)	–	–	–	(4)
Écarts de conversion et autres	(10)	(4)	–	–	(14)
Solde au 31 octobre 2013	479 $	694 $	– $	– $	1 173 $
Amortissement	**143**	**86**	**–**	**–**	**229**
Sorties	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Écarts de conversion et autres	**7**	**10**	**–**	**–**	**17**
Solde au 31 octobre 2014	**629 $**	**790 $**	**– $**	**– $**	**1 419 $**
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2013	921[2] $	524 $	2 325 $	67 $	3 837 $
Au 31 octobre 2014	**1 142[2] $**	**441 $**	**2 325 $**	**67 $**	**3 975 $**

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.)
2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 251 $ (175 $ en 2013), des logiciels générés en interne de 481 $ (396 $ en 2013) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 410 $ (350 $ en 2013).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (4,5 % en 2013) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 10 % (10 % en 2013). La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé donnée utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel au 31 juillet 2014 et au 31 juillet 2013, et aucune dépréciation n'a été relevée.

20 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1)]
Intérêts courus	**1 690 $**	1 643 $
Débiteurs	**1 172**	1 073
Actifs d'impôt différé	**565**	539
Actifs des régimes de retraite (note 31)	**117**	132
Montants à recevoir de courtiers et de clients	**945**	1 222
Montants à recevoir de la Federal Deposit Insurance Corporation	**275**	366
Autres	**4 995**	5 548
Total	**9 759 $**	10 523 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

21 Contrats de location

a) La Banque en tant que bailleur

Créances au titre des contrats de location-financement

La Banque propose du financement adossé à des actifs et elle travaille de concert avec un large éventail d'entreprises dans les secteurs de la technologie, de l'équipement industriel et du commerce afin d'offrir des programmes de financement sur mesure aux fabricants, aux négociants et aux distributeurs de biens.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont incluses dans les prêts. L'investissement net de la Banque dans les créances au titre des contrats de location-financement s'établissait comme suit :

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Investissement brut dans des créances au titre de contrats de location-financement	Revenus financiers futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location
Moins de un an	**1 410 $**	**190 $**	**1 220 $**
Plus de un an, mais au plus cinq ans	**3 177**	**342**	**2 835**
Plus de cinq ans	**298**	**55**	**243**
Total	**4 885 $**	**587 $**	**4 298 $**

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Investissement brut dans des créances au titre de contrats de location-financement	Revenus financiers futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location
Moins de un an	1 368 $	174 $	1 194 $
Plus de un an, mais au plus cinq ans	3 021	314	2 707
Plus de cinq ans	277	34	243
Total	4 666 $	522 $	4 144 $

Au 31 octobre 2014, une valeur résiduelle non garantie de 71 millions de dollars (66 millions de dollars en 2013) était comptabilisée, et le cumul du compte de correction de valeur pour paiements minimaux à recevoir au titre de la location irrécouvrables s'établissait à 17 millions de dollars (16 millions de dollars en 2013).

b) La Banque en tant que preneur

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. La durée, les révisions de prix et les droits de renouvellement varient selon le contrat de location. Il n'y a aucun loyer conditionnel à payer. La Banque loue également du matériel aux termes de contrats de location non résiliables. Le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables dans le cadre desquels la Banque est le preneur s'établit comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
Moins de un an	**310 $**	289 $
Plus de un an, mais au plus cinq ans	**811**	751
Plus de cinq ans	**577**	499
Total	**1 698 $**	1 539 $

Le montant total des paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables à la date de clôture s'établissait à 16 millions de dollars (16 millions de dollars en 2013).

Les frais de location d'immeubles, comptabilisés dans les « Locaux et technologie » à l'état consolidé du résultat net, se sont élevés à 392 millions de dollars (378 millions de dollars en 2013).

22 Dépôts

	2014					2013[1]
	Payables à vue					
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Portant intérêt	Sans intérêt	Payables sur préavis	Payables à une date déterminée	Total	
Particuliers	**5 197 $**	**4 570 $**	**91 919 $**	**73 477 $**	**175 163 $**	171 048 $
Entreprises et administrations publiques	**49 744**	**19 318**	**29 951**	**243 354**	**342 367**	313 820
Autres institutions financières	**5 176**	**3 096**	**2 005**	**26 210**	**36 487**	33 019
Total	**60 117 $**	**26 984 $**	**123 875[2] $**	**343 041 $**	**554 017 $**	517 887 $
Ventilation :						
Canada					**373 491 $**	350 599 $
États-Unis					**84 710**	77 685
Royaume-Uni					**13 296**	10 779
Mexique					**13 668**	11 907
Pérou					**11 701**	10 552
Chili					**5 785**	5 723
Colombie					**7 450**	6 578
Autres pays					**43 916**	44 064
Total[3]					**554 017 $**	517 887 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Comprend des dépôts sans intérêt de 104 $ (103 $ en 2013).
3) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 201 891 $ (182 115 $ en 2013), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 12 444 $ (10 480 $ en 2013) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 49 836 $ (44 612 $ en 2013).

Se reporter à la note 40 pour connaître la structure par échéances contractuelles des dépôts, où les échéances de moins de un mois, de un mois à trois mois, de trois à six mois, de six à neuf mois, de neuf à douze mois, de un an à deux ans, de deux à cinq ans, de plus de cinq ans et sans échéance déterminée sont présentées.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 $[1].

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2014	**42 801 $**	**13 907 $**	**23 338 $**	**75 987 $**	**14 110 $**	**170 143 $**
Au 31 octobre 2013[2]	38 844 $	12 097 $	15 731 $	75 451 $	7 878 $	150 001 $

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 $.
2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).

23 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2014		2013
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités[1]	Valeur nominale	Valeur comptable[2]	Valeur comptable[2]
Avril 2019	4,94	Remboursées le 15 avril 2014.	**– $**	**– $**	1 000 $
Janvier 2021	6,65	Remboursables en tout temps. Après le 22 janvier 2016, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 5,85 %.	**1 000**	**1 000**	1 000
Août 2022	2,898	Remboursables à compter du 3 août 2017. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,255 %.	**1 500**	**1 501**	1 501
Octobre 2024	3,036	Remboursables à compter du 18 octobre 2017. Après le 18 octobre 2019, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,14 %.	**1 750**	**1 748**	1 712
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	**250**	**264**	265
Novembre 2037	3,015	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 20 novembre 2017.	**100**	**99**	107
Avril 2038	3,37	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 9 avril 2018.	**101**	**99**	108
Août 2085	Variable	142 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	**160**	**160**	148
			4 861 $	**4 871 $**	5 841 $

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.

Les échéances contractuelles des débentures sont résumées à la note 40.

24 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1]
Intérêts courus	**1 920 $**	1 897 $
Créditeurs et charges à payer	**5 265**	5 653
Passifs d'impôt exigible	**1 009**	830
Passifs d'impôt différé (note 30)	**454**	591
Certificats et lingots d'or et d'argent	**4 571**	3 622
Comptes sur marge et en garantie	**5 078**	3 417
Montants à payer à des courtiers et à des clients	**293**	499
Provisions pour risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière et autres provisions (note 25)	**518**	347
Passifs au titre des prestations de retraite (note 31)	**817**	502
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	**10 020**	9 661
Autres	**4 840**	5 028
Total	**34 785 $**	32 047 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

25 Provisions

(en millions de dollars)	Risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	Restructuration	Autres	Total
Au 1er novembre 2012	**184 $**	**2 $**	**179 $**	**365 $**
Provisions constituées durant l'exercice	**–**	**40**	**51**	**91**
Provisions utilisées ou devenues inutiles durant l'exercice	**–**	**(20)**	**(89)**	**(109)**
Solde au 31 octobre 2013	**184 $**	**22 $**	**141 $**	**347 $**
Provisions constituées durant l'exercice	**–**	**148**	**116**	**264**
Provisions utilisées ou devenues inutiles durant l'exercice	**–**	**(34)**	**(59)**	**(93)**
Solde au 31 octobre 2014	**184 $**	**136 $**	**198 $**	**518 $**

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement, conformément au compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs non inscrits à l'état de la situation financière.

Restructuration

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a entrepris certaines initiatives de restructuration visant à améliorer l'expérience de ses clients, à réduire les coûts d'une manière viable et à accroître l'efficience sur le plan de l'exploitation. En conséquence, dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, une charge de 148 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2014 dans les « Autres charges d'exploitation », essentiellement au titre d'indemnités de fin de contrat de travail.

Autres

Cette catégorie comprend essentiellement les provisions liées aux procédures juridiques. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces procédures auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

26 Actions ordinaires

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

	2014		2013	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**1 208 588 989**	**14 516 $**	1 184 368 672	13 139 $
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires[1]	**8 849 647**	**574**	19 005 803	1 100
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 29)	**3 493 491**[2]	**187**	3 500 283[2]	178
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	**150 118**	**10**	1 714 231	99[3]
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	**(4 500 000)**	**(56)**	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice	**1 216 582 245**[4]	**15 231 $**	1 208 588 989[4]	14 516 $

1) Le 28 janvier 2014, le conseil a approuvé l'ajout de 7 900 000 actions ordinaires au bassin d'actions réservées pour émission future aux termes du régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires (le « régime »). Au 31 octobre 2014, 10 048 041 actions ordinaires étaient réservées pour émission aux termes du régime.
2) En 2014, 133 318 actions détenues par la Banque relativement aux régimes de rémunération fondée sur des actions ont été annulées.
3) Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Colfondos SA le 19 décembre 2012.
4) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. En 2014, 13 033 821 actions ont été achetées et vendues (13 559 563 actions en 2013).

Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. Dans le même ordre d'idées, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 3 110 millions de dollars (2,56 $ par action) en 2014 et à 2 858 millions de dollars (2,39 $ par action) en 2013. Lors de sa réunion du 4 décembre 2014, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,66 $ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 28 janvier 2015 aux actionnaires inscrits le 6 janvier 2015.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 27 mai 2014, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé son offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre pourront être effectués jusqu'au 29 mai 2015 ou lorsque la Banque aura terminé ses rachats, selon la première de ces deux éventualités. Durant l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a racheté, puis annulé 4,5 millions d'actions ordinaires aux termes de cette offre au prix moyen de 71,04 $ l'action, pour un montant total d'environ 320 millions de dollars.

27 Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

	2014		2013	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Émises et entièrement libérées :				
Série 13[a]	**–**	**– $**	12 000 000	300 $
Série 14[b), c)]	**13 800 000**	**345**	13 800 000	345
Série 15[b), d)]	**13 800 000**	**345**	13 800 000	345
Série 16[b), e)]	**13 800 000**	**345**	13 800 000	345
Série 17[b), f)]	**9 200 000**	**230**	9 200 000	230
Série 18[b), g)]	**7 497 663**	**187**	7 497 663	187
Série 19[b), g)]	**6 302 337**	**158**	6 302 337	158
Série 20[b), h)]	**8 039 268**	**201**	8 039 268	201
Série 21[b), h)]	**5 960 732**	**149**	5 960 732	149
Série 22[b), i)]	**9 376 944**	**234**	12 000 000	300
Série 23[b), i)]	**2 623 056**	**66**	–	–
Série 24[j)]	**–**	**–**	10 000 000	250
Série 26[k)]	**–**	**–**	13 000 000	325
Série 28[l)]	**–**	**–**	11 000 000	275
Série 30[b), m)]	**10 600 000**	**265**	10 600 000	265
Série 32[b), n)]	**16 345 767**	**409**	16 345 767	409
Total des actions privilégiées	**117 345 767**	**2 934 $**	163 345 767	4 084 $

Modalités des actions privilégiées

	Dividende par action	Date d'émission	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Taux du dividende révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées								
Série 13[a)]	0,300000	15 mars 2005	25,00	0,440500	27 juillet 2005	–	29 juillet 2014	25,00
Série 14[c)]	0,281250	24 janvier 2007	25,00	0,283560	26 avril 2007	–	28 avril 2014 au 27 avril 2015	25,50
Série 15[d)]	0,281250	5 avril 2007 17 avril 2007	25,00	0,348290	27 juillet 2007	–	29 juillet 2014 au 28 juillet 2015	25,50
Série 16[e)]	0,328125	12 octobre 2007	25,00	0,391950	29 janvier 2008	–	29 janvier 2014 au 27 janvier 2015	25,75
Série 17[f)]	0,350000	31 janvier 2008	25,00	0,337530	28 avril 2008	–	28 avril 2014 au 27 avril 2015	25,75
Série 18[g)]	0,209375	25 mars 2008 27 mars 2008	25,00	0,431500	29 juillet 2008	2,05 %	26 avril 2018	25,00
Série 19[g)]	0,185500	26 avril 2013	25,00	0,189250	29 juillet 2013	2,05 %	26 avril 2013 au 26 avril 2018	25,50
Série 20[h)]	0,225625	10 juin 2008	25,00	0,167800	29 juillet 2008	1,70 %	26 octobre 2018	25,00
Série 21[h)]	0,163625	26 octobre 2013	25,00	0,167875	29 janvier 2014	1,70 %	26 octobre 2013 au 26 octobre 2018	25,50
Série 22[i)]	0,239375	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2019	25,00
Série 23[i)]	0,174875	26 janvier 2014		0,173875	28 avril 2014	1,88 %	26 janvier 2014 au 26 janvier 2019	25,50
Série 24[j)]	0,390600	12 décembre 2008	25,00	0,586500	28 avril 2009	3,84 %	26 janvier 2014	25,00
Série 26[k)]	0,390625	21 janvier 2009	25,00	0,415240	28 avril 2009	4,14 %	26 avril 2014	25,00
Série 28[l)]	0,390625	30 janvier 2009	25,00	0,376710	28 avril 2009	4,46 %	26 avril 2014	25,00
Série 30[m)]	0,240625	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2015	25,00
Série 32[n)]	0,231250	1er février 2011 28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2016	25,00

a) Les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 13 ont été rachetées le 29 juillet 2014 au prix de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés et impayés.

b) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de séries 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 30 et 32 sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration,

le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 18, 20, 22, 30 et 32) sont versés au taux applicable pour la première période de taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur toutes les actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et du taux de dividende révisé, multipliée par 25,00 $. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 19, 21, 23, 31 et 33 sont payables trimestriellement lorsqu'un tel dividende est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 19, 21, 23, 31 et 33) sont payables au moyen du versement d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et du taux de dividende révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 $. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux révisé pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées des séries 18, 20, 22, 30 ou 32 émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, la totalité des actions privilégiées de série 18, 20, 22, 30 et 32 émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de séries 19, 21, 23, 31 ou 33.

c) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 14 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 28 avril 2014 au 27 avril 2015 moyennant un paiement de 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, et au cours de la période du 28 avril 2015 au 26 avril 2016 moyennant un paiement de 25,25 $ par action; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.

d) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 15 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 29 juillet 2014 au 28 juillet 2015 moyennant un paiement de 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, et au cours de la période du 29 juillet 2015 au 26 juillet 2016 moyennant un paiement de 25,25 $ par action; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.

e) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 16 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 29 janvier 2014 au 27 janvier 2015 moyennant un paiement de 25,75 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, au cours de la période du 28 janvier 2015 au 26 janvier 2016 moyennant un paiement de 25,50 $ par action, et au cours de la période du 27 janvier 2016 au 26 janvier 2017 moyennant un paiement de 25,25 $ par action; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.

f) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 17 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 28 avril 2014 au 27 avril 2015 moyennant un paiement de 25,75 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, au cours de la période du 28 avril 2015 au 26 avril 2016 moyennant un paiement de 25,50 $ par action, et au cours de la période du 27 avril 2016 au 25 avril 2017 moyennant un paiement de 25,25 $ par action; après cette date, aucune prime ne sera versée au rachat.

g) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2018 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2018, respectivement, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 19 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2018 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 avril 2013.

h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2018 et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2018, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 21 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 octobre 2018 ou le 26 octobre tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 octobre 2013.

i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2019 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2019 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 23 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 janvier 2019 ou le 26 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 janvier 2014.

j) Les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 24 ont été rachetées le 26 janvier 2014 au prix de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés et impayés.

k) Les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 26 ont été rachetées le 26 avril 2014 au prix de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés et impayés.

l) Les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 28 ont été rachetées le 26 avril 2014 au prix de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés et impayés.

m) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2015 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 30 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 31 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2015 et le 26 avril 2020, respectivement, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

n) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2016 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 33 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2016 et le 2 février 2021, respectivement, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 $ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Restrictions sur le paiement de dividendes
Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

28 Gestion du capital

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Ce cadre de gestion du capital vise à atteindre les quatre principaux objectifs suivants : dépasser les seuils réglementaires et atteindre les cibles internes de capital à plus long terme, conserver des notations de crédit élevées, gérer le capital en fonction du profil de risque de la Banque et offrir un rendement intéressant aux actionnaires de la Banque.

Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. La haute direction élabore la stratégie en matière de capital et supervise les processus de gestion du capital de la Banque. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global de la Banque jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de capital et dans la gestion du capital. Le capital est géré en fonction de mesures des fonds propres réglementaires et de mesures internes.

Même si la Banque est assujettie à plusieurs exigences en matière de capital dans les différentes lignes d'activité et les divers pays dans lesquels elle exerce ses activités, la suffisance du capital est gérée sur une base consolidée. La Banque prend également des mesures pour s'assurer que ses filiales respectent ou dépassent les exigences réglementaires en matière de fonds propres au niveau local. La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de son capital consolidé est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance du capital au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »).

Depuis le 1er novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance du capital publiées par le CBCB, lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propre – Dispositif révisé (Bâle II)*. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III, sauf en ce qui a trait au report des charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, cette charge devant être introduite progressivement sur une période de cinq ans à compter de janvier 2014. Conformément aux exigences du BSIF, les facteurs scalaires appliqués dans le calcul du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1), du ratio des fonds propres de T1 et du ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.

Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières. De plus, certains éléments nouveaux ou révisés sont désormais inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à savoir les pertes latentes sur les titres et les montants réduits liés aux participations ne donnant pas le contrôle.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, Bâle III contient des dispositions transitoires applicables du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place progressive sur cinq ans de nouvelles déductions et de nouveaux éléments des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles se fera sur dix ans et l'introduction progressive d'un volant de conservation des fonds propres, sur quatre ans.

À compter de janvier 2019, aux termes des règles du CBCB, la Banque sera tenue de respecter les nouvelles exigences minimales suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation de capital de 2,5 %, pour un total de 7 %. Compte tenu du volant de conservation des fonds propres, le ratio minimal de T1 sera de 8,5 % et le ratio total des fonds propres, de 10,5 %.

En 2013, le BSIF a exigé que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent un ratio cible pour les actions ordinaires d'au moins 7 % au plus tard au premier trimestre de 2013. Dans un préavis publié en mars 2013, le BSIF a déterminé que six banques canadiennes étaient des banques d'importance systémique nationale (des « BISN ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les BISN désignées. Ce supplément de 1 % s'applique à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres au plus tard le 1er janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Aux termes du cadre de Bâle, il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer une partie ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») doivent avoir des systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit. Lorsqu'une banque parvient à prouver sa conformité totale aux exigences de l'approche NI avancée et que le BSIF approuve l'utilisation de cette approche, la banque peut alors l'utiliser pour calculer les fonds propres requis. La Banque utilise l'approche NI avancée pour calculer le risque de crédit à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des

États-Unis et de l'Europe ainsi que d'une proportion importante des portefeuilles de prêts aux sociétés et aux entreprises à l'échelle internationale. La Banque continue d'évaluer la pertinence d'appliquer l'approche NI avancée à ses autres portefeuilles dans l'avenir. En 2012, la Banque a mis en œuvre le cadre révisé par le Comité de Bâle régissant le risque de marché. La Banque utilise l'approche standard pour calculer le capital requis au titre du risque d'exploitation.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III, divisés par une mesure de l'exposition qui tient compte des actifs au bilan et des engagements hors bilan, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III.

En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III. Les modifications du cadre touchent principalement la mesure de l'exposition, c.-à-d. le dénominateur du ratio, et se composent principalement des éléments suivants : des facteurs de conversion en équivalent crédit moins élevés pour certains engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière; des précisions supplémentaires quant au traitement des dérivés, des garanties connexes et des cessions temporaires de titres; des exigences additionnelles pour les dérivés de crédit souscrits et des exigences minimales en matière de communication de l'information à compter de janvier 2015. La calibration finale sera effectuée d'ici 2017, en vue de son intégration au premier pilier (exigences de fonds propres minimums) d'ici janvier 2018.

En octobre 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice sur les exigences de levier, qui prévoit l'application du ratio de levier aux termes de Bâle III au Canada et le remplacement du ratio actifs/fonds propres à compter du premier trimestre de 2015. Les institutions devront maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %. La Banque prévoit respecter le ratio de levier autorisé établi par le BSIF. Les informations sur le ratio de levier aux termes de Bâle III conformément aux exigences du BSIF en matière de communication de l'information publiées en septembre 2014 seront fournies à compter du premier trimestre de 2015.

Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de la Banque se présentaient comme suit :

	2014		2013[1]	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Adoption tout compris	Dispositions transitoires	Adoption tout compris	Dispositions transitoires
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**44 965 $**	**44 965 $**	40 569 $	40 569 $
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	**514**	**–**	479	–
Goodwill et immobilisations incorporelles non admissibles, déduction faite des passifs d'impôt différé[2]	**(10 482)**	**–**	(9 772)	–
Déductions liées à des seuils	**(305)**	**–**	(3 630)	–
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	**(620)**	**–**	(752)	–
Autres ajustements aux actions ordinaires et assimilées de T1[3]	**(330)**	**(3 253)**	(535)	(2 548)
Actions ordinaires et assimilées de T1	**33 742 $**	**41 712 $**	26 359 $	38 021 $
Actions privilégiées[4]	**2 934**	**2 934**	4 084	4 084
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires[4]	**1 400**	**1 400**	1 400	1 400
Autres ajustements des fonds propres de T1[5]	**(3)**	**(4 334)**	71	(5 484)
Fonds propres de T1, montant net	**38 073 $**	**41 712 $**	31 914 $	38 021 $
Débentures subordonnées, après amortissement[4]	**4 871**	**4 871**	5 841	5 841
Autres ajustements des fonds propres de T2[5]	**648**	**517**	1 086	(504)
Fonds propres réglementaires totaux	**43 592 $**	**47 100 $**	38 841 $	43 358 $
Actifs pondérés en fonction des risques – Actions ordinaires et assimilées de T1[6]	**312 473 $**	**319 936 $**	288 246 $	293 252 $
Actifs pondérés en fonction des risques – Fonds propres de T1[6]	**313 263**	**319 936**	288 246	293 252
Total des actifs pondérés en fonction des risques[6]	**314 449 $**	**319 936 $**	288 246 $	293 252 $
Ratios de fonds propres				
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	**10,8 %**	**13,0 %**	9,1 %	13,0 %
Ratio de T1	**12,2 %**	**13,0 %**	11,1 %	13,0 %
Ratio total des fonds propres	**13,9 %**	**14,7 %**	13,5 %	14,8 %
Ratio actifs/fonds propres[7]	**17,1x**	**17,1x**	17,1x	17,1x

1) Les mesures des fonds propres de 2013 n'ont pas été retraitées pour refléter les normes IFRS nouvelles ou modifiées, puisqu'elles représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.
2) Les montants présentés ont été établis selon les exigences du BSIF aux termes desquelles le goodwill lié à des participations dans des sociétés associées doit être classé à titre de goodwill aux fins de la présentation de l'information au titre de la réglementation à compter du troisième trimestre de 2014.
3) Les autres ajustements aux actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les actifs au titre de régimes de retraite à prestations définies et d'autres éléments. Aux termes des dispositions transitoires, les dispositions comprennent ce qui suit : les déductions aux actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de l'adoption tout compris, multipliées par un facteur transitoire annuel (20 % en 2014; 0 % en 2013) et un ajustement au titre des autres déductions aux éléments de T1 pour lesquelles les autres éléments de T1 sont insuffisants.
4) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles peuvent faire l'objet d'un retrait progressif sur dix ans. Les montants présentés au titre des fonds propres réglementaires peuvent être inférieurs à ceux présentés à l'état consolidé de la situation financière.
5) Les autres ajustements aux fonds propres de T1 et de T2 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. En outre, les fonds propres de T2 comprennent le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible et le compte de correction excédentaire. Aux termes des dispositions transitoires, les autres ajustements des fonds propres de T1 et de T2 comprennent le montant non déduit de l'ajustement réglementaire des actions ordinaires et assimilées de T1 qui représentait une déduction des fonds propres de T1 et de T2 selon les règles de Bâle II (comme 50 % des investissements significatifs dans d'autres institutions financières).
6) Pour 2014, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio des fonds propres de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,57, à 0,65 et à 0,77, respectivement.
7) Comme l'exige le BSIF, le ratio actifs/fonds propres est calculé en divisant les actifs totaux de la Banque, y compris certains éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, par les fonds propres réglementaires totaux, sur une base transitoire.

Au 31 octobre 2014, la Banque dépassait largement les cibles en matière de capital établie par le BSIF. Le BSIF a également prescrit un ratio actifs/fonds propres maximum, que la Banque respectait au 31 octobre 2014.

29 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, la Banque attribue des options sur actions, des composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions (les « composantes alternatives DAA ») et des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution. De plus, pour les options attribuées à

compter de décembre 2005, le prix d'exercice ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution.

Les droits à ces options s'acquièrent de façon linéaire sur une période de quatre ans, et celles-ci peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 93,7 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 22,8 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 12,6 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 3 décembre 2014 et le 9 décembre 2023.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Les régimes d'options sur actions comprennent les éléments suivants :

- Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions

  Les options sur actions attribuées aux salariés du 3 décembre 2004 au 1er novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2014, il y avait 363 775 composantes alternatives DAA en circulation (643 851 en 2013).

  L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à 7 millions de dollars au 31 octobre 2014 (11 millions de dollars en 2013). Au 31 octobre 2014, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 8 millions de dollars (12 millions de dollars en 2013).

  En 2014, un avantage de 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2013) a été enregistré sous « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte des profits de 5 millions de dollars (12 millions de dollars en 2013) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

  Renonciation aux composantes alternatives DAA

  Au cours de l'exercice, aucun salarié n'a volontairement renoncé à des composantes alternatives DAA. En 2013, les salariés avaient volontairement renoncé à 2 835 008 composantes alternatives DAA tout en conservant les options sur actions correspondantes. Ces renonciations n'étant pas considérées comme des modifications des options sur actions aux termes des IFRS, aucune réévaluation n'est effectuée, et la charge à payer connexe de 36 millions de dollars en 2013 ainsi que l'actif d'impôt différé connexe de 10 millions de dollars en 2013 ont été reclassés dans les « Capitaux propres – Autres réserves ». Les composantes alternatives DAA en circulation restantes demeurent classées dans les passifs, et elles sont réévaluées à la juste valeur chaque période de présentation de l'information.

- Options sur actions

  Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

  Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 184 millions de dollars au 31 octobre 2014 (180 millions de dollars en 2013).

  En 2014, une charge de 30 millions de dollars (34 millions de dollars en 2013) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2014, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2013), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 1,71 an (1,58 an en 2013).

- Droits à l'appréciation d'actions

  Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

  Au cours de l'exercice 2014, 233 120 DAA ont été attribués (296 824 en 2013); au 31 octobre 2014, 1 852 484 DAA étaient en circulation (2 007 718 en 2013), et les droits visant 1 744 867 DAA étaient acquis (1 896 242 en 2013).

  L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 27 millions de dollars au 31 octobre 2014 (27 millions de dollars en 2013). Au 31 octobre 2014, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 31 millions de dollars (29 millions de dollars en 2013).

  En 2014, un avantage de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2013) a été enregistré dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte des profits de 14 millions de dollars (17 millions de dollars en 2013) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	**2014**	2013
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	**0,98 % – 1,40 %**	1,06 % – 1,58 %
Rendement prévu de l'action	**3,70 %**	3,70 %
Volatilité prévue	**15,12 % – 22,82 %**	13,54 % – 25,58 %
Durée prévue de l'option	**0,05 – 4,35 années**	0,02 – 4,33 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	**16,45 $**	14,81 $

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2014 et 2013 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2014	Attributions de 2013
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	**2,02 %**	1,74 %
Rendement prévu de l'action	**3,65 %**	3,84 %
Volatilité prévue	**21,45 %**	23,58 %
Durée prévue de l'option	**6,07 années**	6,23 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	**8,85 $**	8,15 $

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur nos actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque[1] :

Aux 31 octobre	2014 Nombre d'options sur actions (en milliers)	2014 Prix d'exercice moyen pondéré	2013 Nombre d'options sur actions (en milliers)	2013 Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**23 609**	**49,09 $**	23 111	46,30 $
Attribuées[2]	**3 242**	**63,98**	3 982	55,63
Exercées en tant qu'options	**(3 342)**	**45,31**	(3 390)	37,90
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	**(50)**	**44,35**	(36)	30,67
Renonciations[2]	**(104)**	**54,78**	(51)	51,68
Expirations[2]	**–**	**–**	(7)	53,42
En circulation à la clôture de l'exercice[3]	**23 355**	**51,68 $**	23 609	49,09 $
Exerçables à la clôture de l'exercice[4]	**14 344**	**48,08 $**	13 825	46,25 $
Réservées aux fins d'attribution	**12 731**		15 819	

	Options en circulation			Options exerçables	
Au 31 octobre 2014	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette de prix d'exercice					
De 27,24 $ à 33,89 $	**2 605**	**4,05**	**33,82 $**	**2 605**	**33,82 $**
De 38,19 $ à 46,02 $	**885**	**0,94**	**44,86 $**	**873**	**44,94 $**
De 47,39 $ à 52,00 $	**7 663**	**5,55**	**49,39 $**	**5 813**	**49,21 $**
De 52,57 $ à 63,98 $	**12 202**	**7,14**	**57,43 $**	**5 053**	**54,67 $**
	23 355	**6,04**	**51,68 $**	**14 344**	**48,08 $**

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.
2) Compte non tenu des composantes alternatives DAA auxquelles certains salariés ont renoncé tout en conservant les options sur actions correspondantes.
3) Comprend des options en circulation composées de 363 775 composantes alternatives DAA (643 851 en 2013) et de 578 672 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (712 714 en 2013).
4) Comprend des options exerçables visant 363 775 composantes alternatives DAA (643 851 options en 2013) et 416 517 options initialement émises aux termes de régimes de Patrimoine Hollis (370 922 options en 2013).

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2014, les cotisations de la Banque ont totalisé 30 millions de dollars (30 millions de dollars en 2013). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2014, 19 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (20 millions en 2013). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2014, une charge totale de 242 millions de dollars (192 millions de dollars en 2013) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge tient compte de profits découlant des instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 92 millions de dollars (144 millions de dollars en 2013).

Au 31 octobre 2014, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 901 millions de dollars (840 millions de dollars en 2013).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2014, 1 600 374 unités avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 1 600 374 unités étaient acquis (1 887 092 en 2013).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans le compte consolidé de résultat) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2014, 333 315 unités étaient en circulation (358 859 en 2013).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est

admissible à la retraite. Au 31 octobre 2014, 2 346 330 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2 337 448 en 2013), et les droits visant 1 659 401 unités étaient acquis (1 581 071 en 2013).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits deviennent acquis après une période de trois ans. Une partie des attributions d'UAP est soumise à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'actions en circulation à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2014, 9 409 639 unités (9 570 495 en 2013) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 8 011 356 unités étaient acquis (7 872 540 en 2013).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée aux salariés admissibles sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat.

d) Régime d'actions gratuites et de primes de maintien en poste

Avant l'acquisition de Patrimoine Hollis et des entités liées (auparavant Patrimoine Dundee) le 1er février 2011, celle-ci avait établi des régimes d'actions gratuites à l'intention des participants admissibles. Les régimes d'actions gratuites permettaient l'émission de nouvelles actions ordinaires de Patrimoine Hollis ou l'acquisition d'actions sur le marché. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Hollis, les actions gratuites qui avaient été attribuées, mais dont les droits n'étaient pas encore acquis ont été converties en 377 516 nouvelles actions ordinaires de la Banque de Nouvelle-Écosse. Au 31 octobre 2014, il y avait 21 739 actions gratuites en circulation aux termes des régimes d'actions gratuites de Patrimoine Hollis (40 950 en 2013). En 2014, 17 615 nouvelles actions ordinaires ont été émises pour ces régimes (35 114 en 2013) et 1 596 attributions ont fait l'objet d'une renonciation (3 038 en 2013). Aucune action gratuite n'a été attribuée au titre de ces régimes depuis le 1er février 2011.

Avant l'acquisition de Patrimoine Hollis, celle-ci avait établi des régimes de primes de maintien en poste fondées sur des actions selon lesquels Patrimoine Hollis achetait sur le marché des actions qui étaient conservées en fiducie pour certains salariés et gestionnaires de portefeuille. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Hollis, les primes de maintien en poste ont été converties en actions ordinaires de la Banque, en autres titres et en trésorerie. Au 31 octobre 2014, aucune action ordinaire de la Banque n'était détenue en fiducie au titre de ces régimes (133 318 en 2013). Aucune attribution n'a été faite au titre de ces régimes depuis le 1er février 2011.

Les régimes d'actions gratuites et de primes de maintien en poste sont considérés comme des attributions classées dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des attributions acquises s'établissait à 5 millions de dollars au 31 octobre 2014 (13 millions de dollars en 2013). En 2014, aucune charge ni aucuns coûts de rémunération non comptabilisés futurs n'ont été comptabilisés. En 2013, une charge de 2 millions de dollars a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2013, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des actions gratuites non acquises et aux primes de maintien en poste s'élevaient à 1 million de dollars, montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 0,97 an.

30 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]	2012[1]
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	**565 $**	460 $	94 $
Impôt provincial	**423**	376	200
Ajustements liés aux périodes antérieures	**(70)**	(8)	12
Étranger	**865**	856	784
Ajustements liés aux périodes antérieures	**(3)**	(13)	(21)
	1 780	1 671	1 069
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	**141**	38	290
Impôt provincial	**66**	27	182
Étranger	**15**	1	27
	222	66	499
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	**2 002 $**	1 737 $	1 568 $
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	**(248)$**	(99)$	(47)$
Impôt sur le résultat différé	**(174)**	207	(265)
	(422)	108	(312)
Présenté dans :			
Autres éléments du résultat global	**(432)**	94	(330)
Résultats non distribués	**4**	(3)	–
Actions ordinaires	**1**	5	(2)
Autres réserves	**5**	12	20
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	**(422)**	108	(312)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	**1 580 $**	1 845 $	1 256 $
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	**163 $**	118 $	559 $
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	**–**	(5)	(41)
Économie d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées antérieurement, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires	**59**	(47)	(19)
	222 $	66 $	499 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014 Montant	2014 Pourcentage du bénéfice avant impôt	2013[1] Montant	2013[1] Pourcentage du bénéfice avant impôt	2012[1] Montant	2012[1] Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	**2 439 $**	**26,2 %**	2 185 $	26,2 %	2 099 $	26,4 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	**(177)**	**(1,9)**	(250)	(3,0)	(229)	(2,9)
Bénéfice non imposable provenant des titres	**(212)**	**(2,3)**	(214)	(2,6)	(185)	(2,3)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	**–**	**–**	(5)	(0,1)	(41)	(0,5)
Autres, montant net	**(48)**	**(0,5)**	21	0,3	(76)	(1,0)
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	**2 002 $**	**21,5 %**	1 737 $	20,8 %	1 568 $	19,7 %

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

En 2014, les taux d'impôt prévus par la loi n'ont pas varié par rapport à ceux de 2013. La variation des taux entre 2013 et 2012 s'explique essentiellement par la baisse des taux d'impôt du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au Canada.

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]	**2014**	2013[1]
Actifs d'impôt différé				
Reports prospectifs de pertes	**138 $**	46 $	**620 $**	756 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**(63)**	(33)	**669**	600
Rémunération différée	**(45)**	18	**254**	228
Impôt différé	**(6)**	3	**282**	239
Immobilisations corporelles	**92**	(27)	**91**	164
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	**(2)**	31	**683**	533
Titres	**144**	7	**145**	186
Autres	**46**	111	**290**	379
Total des actifs d'impôt différé	**304 $**	156 $	**3 034 $**	3 085 $
Passifs d'impôt différé				
Impôt différé	**6 $**	37 $	**75 $**	61 $
Immobilisations corporelles	**13**	13	**64**	56
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	**38**	35	**132**	108
Titres	**9**	(43)	**60**	62
Immobilisations incorporelles	**33**	(16)	**881**	932
Autres	**(17)**	64	**513**	519
Total des passifs d'impôt différé	**82 $**	90 $	**1 725 $**	1 738 $
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net[2]	**222 $**	66 $	**1 309 $**	1 347 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 309 $ (1 347 $ en 2013) est composé d'actifs d'impôt différé de 1 763 $ (1 938 $ en 2013) et de passifs d'impôt différé de 454 $ (591 $ en 2013) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 347 $**	1 707 $
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	**(222)**	(66)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	**174**	(207)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	**–**	(52)
Autres	**10**	(35)
Solde à la clôture de la période	**1 309 $**	1 347 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 338 millions de dollars (279 millions de dollars en 2013). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées s'est chiffré à 38 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 20 millions de dollars, à compter de 2018, et 18 millions de dollars, sans date d'expiration établie.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 1 million de dollars (49 millions de dollars en 2013) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Aucun passif d'impôt différé n'a à être comptabilisé au titre des différences temporaires imposables générées par des participations dans des filiales et sociétés associées et par des participations dans des coentreprises lorsque la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. À la clôture de l'exercice, conformément à ces exigences, des différences temporaires imposables d'un montant de 38,7 milliards de dollars (32,7 milliards de dollars en 2013), liées aux participations de la Banque dans des filiales, n'ont pas été comptabilisées à titre de passifs d'impôt différé.

31 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, régime à prestations définies. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité des ressources humaines (le « CRH ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placements des régimes (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CRH examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CRH, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité fiduciaire principal (le « CFP ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFP confie des mandats précis aux sociétés de gestion de portefeuille. Le CAPR et le CFP sont tous deux constitués de membres indépendants.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1er novembre 2013. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées concordent avec celles des obligations au titre des prestations définies. Ce taux d'actualisation doit également être utilisé pour évaluer la charge annuelle au titre des prestations. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	**73 %**	**10 %**	**17 %**	**64 %**	**36 %**
Pourcentage du total des actifs des régimes	**77 %**	**5 %**	**18 %**	**21 %**	**79 %**
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations	**78 %**	**18 %**	**4 %**	**60 %**	**40 %**

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada				
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013	RRBS	Autres	Autres pays	Canada	Autres pays
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	74 %	10 %	16 %	67 %	33 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	77 %	5 %	18 %	30 %	70 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations	76 %	14 %	10 %	61 %	39 %

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2014 et pour les deux exercices précédents.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013	2012
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées)			
– RRBS	**268 $**	331 $	252 $
– Autres régimes	**75**	72	86
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	**46**	59	56
Régimes de retraite à cotisations définies (cotisations en trésorerie)	**21**	19	13
Total des cotisations[1)]	**410 $**	481 $	407 $

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 243 $ au titre du RRBS, de 57 $ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 44 $ au titre des autres régimes d'avantages et de 21 $ au titre des régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2015.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	**376 $**	342 $	339 $	**1 201 $**	1 121 $	1 132 $
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**7 571**	6 598	6 339	**418**	389	369
Situation de capitalisation						
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**7 571 $**	6 598 $	6 339 $	**418 $**	389 $	369 $
Juste valeur des actifs	**7 323**	6 647	5 607	**341**	332	311
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	**(248)$**	49 $	(732)$	**(77)$**	(57)$	(58)$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	**376 $**	342 $	339 $	**1 201 $**	1 121 $	1 132 $
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	**(624)$**	(293)$	(1 071)$	**(1 278)$**	(1 178)$	(1 190)$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	**(76)**	(77)	(130)	**–**	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**(700)$**	(370)$	(1 201)$	**(1 278)$**	(1 178)$	(1 190)$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013	2012	**2014**	2013	2012
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	**6 940 $**	6 678 $	5 434 $	**1 510 $**	1 501 $	1 405 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**262**	247	183	**41**	45	63
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	**342**	314	313	**84**	75	81
Cotisations des salariés	**21**	18	17	**–**	–	–
Prestations versées	**(393)**	(397)	(345)	**(66)**	(61)	(59)
Perte actuarielle (gain actuariel)	**731**	62	1 063	**35**	(68)	34
Coût des services passés	**(19)**	–	19	**7**	3	(24)
Règlements	**–**	–	–	**(23)**	–	–
Change	**63**	18	(6)	**31**	15	1
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	**7 947 $**	6 940 $	6 678 $	**1 619 $**	1 510 $	1 501 $
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	**6 647 $**	5 607 $	5 213 $	**332 $**	311 $	286 $
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**334**	276	311	**25**	21	22
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**310**	747	93	**11**	(8)	2
Cotisations de l'employeur	**343**	403	338	**46**	59	56
Cotisations des salariés	**21**	18	17	**–**	–	–
Prestations versées	**(393)**	(397)	(345)	**(66)**	(61)	(59)
Règlements	**–**	–	–	**(18)**	–	–
Change	**61**	(7)	(20)	**11**	10	4
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	**7 323 $**	6 647 $	5 607 $	**341 $**	332 $	311 $
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	**(624)$**	(293)$	(1 071)$	**(1 278)$**	(1 178)$	(1 190)$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale[1]	**(76)**	(77)	(130)	**–**	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**(700)$**	(370)$	(1 201)$	**(1 278)$**	(1 178)$	(1 190)$
Ventilation :						
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	**117 $**	132 $	89 $	**– $**	– $	– $
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	**(817)**	(502)	(1 290)	**(1 278)**	(1 178)	(1 190)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	**(700)$**	(370)$	(1 201)$	**(1 278)$**	(1 178)$	(1 190)$
Charge au titre des prestations de l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**262 $**	247 $	183 $	**41 $**	45 $	63 $
Revenus (charges) d'intérêts, montant net	**15**	50	15	**59**	54	59
Coût des services passés	**(19)**	–	19	**7**	3	(24)
Montant (du profit) de la perte sur règlement	**–**	–	–	**(5)**	–	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	**–**	–	–	**5**	(24)	(37)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	**258 $**	297 $	217 $	**107 $**	78 $	61 $
Réévaluations						
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	**(310)$**	(747)$	(93)$	**(8)$**	10 $	(3)$
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations	**731**	62	1 063	**27**	(46)	70
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	**(8)**	(53)	(13)	**–**	–	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**413 $**	(738)$	957 $	**19 $**	(36)$	67 $
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	**21**	19	13	**–**	–	–
Total du coût au titre des prestations	**692 $**	(422)$	1 187 $	**126 $**	42 $	128 $
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et (le gain actuariel) la perte actuarielle						
Rendement réel des actifs	**644 $**	1 023 $	404 $	**36 $**	13 $	24 $
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant de variations d'hypothèses démographiques	**54**	174	141	**(26)**	32	1
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant de variations d'hypothèses financières	**645**	(201)	894	**102**	(87)	86
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant de variations d'hypothèses techniques	**32**	89	28	**(41)**	(13)	(53)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis						
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	**556 $**	509 $	429 $	**– $**	– $	– $
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	**4**	4	3	**–**	–	–

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actuelle des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations au 31 octobre 2014 s'établissait à 14,7 ans (14,5 ans en 2013; 17,3 ans en 2012).

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Pour les exercices clos les 31 octobre	**2014**	2013	2012	**2014**	2013	2012
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	**4,46 %**	5,04 %	4,80 %	**5,24 %**	5,56 %	5,00 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	**4,20 %**	4,80 %	4,60 %	**4,12 %**	4,80 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération future[1)]	**2,77 %**	2,84 %	2,80 %	**4,51 %**	4,49 %	4,40 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	**5,04 %**	4,80 %	5,90 %	**5,56 %**	5,00 %	5,90 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	**4,80 %**	4,60 %	5,70 %	**4,80 %**	4,50 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération future[1)]	**2,84 %**	2,80 %	3,30 %	**4,49 %**	4,40 %	4,60 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	**s.o.**	s.o.	s.o.	**6,37 %**	6,51 %	6,60 %
Taux final	**s.o.**	s.o.	s.o.	**5,02 %**	4,98 %	4,90 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	**s.o.**	s.o.	s.o.	**2029**	2029	2029
Espérance de vie présumée au Canada (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	**23,0**	22,4	21,0	**23,0**	22,4	21,0
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	**24,2**	23,8	23,4	**24,2**	23,8	23,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	**24,0**	23,3	22,5	**24,0**	23,3	22,5
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	**25,1**	24,6	24,2	**25,1**	24,6	24,2

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité figurant ci-après n'est pas nécessairement représentative de l'évolution réelle de l'obligation, les changements d'hypothèses pouvant afficher une certaine corrélation. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	**1 242 $**	**89 $**	**268 $**	**20 $**
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	**88**	**9**	**1**	**–**
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	**s.o.**	**s.o.**	**155**	**18**
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	**s.o.**	**s.o.**	**(123)**	**(14)**
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	**115**	**7**	**23**	**1**

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Pour chaque type d'actif, les services de sociétés de gestion de portefeuilles, y compris de gestionnaires liés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle soit autorisée à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de types d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. sa résiliation). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, les actifs indiqués pour ces régimes étant liés à des programmes au Canada et au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
Types d'actifs (en pourcentage)	Réel 2014	Réel 2013	Réel 2012	Réel 2014	Réel 2013	Réel 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 %**	1 %	1 %	**2 %**	2 %	3 %
Placements en titres de capitaux propres						
Négociés sur un marché actif	**42 %**	48 %	49 %	**46 %**	44 %	40 %
Non négociés en bourse	**22 %**	20 %	19 %	**– %**	– %	– %
	64 %	68 %	68 %	**46 %**	44 %	40 %
Placements en instruments à revenu fixe						
Négociés sur un marché actif	**6 %**	4 %	5 %	**28 %**	29 %	30 %
Non négociés en bourse	**23 %**	24 %	25 %	**24 %**	25 %	27 %
	29 %	28 %	30 %	**52 %**	54 %	57 %
Autres – non négociés en bourse	**3 %**	3 %	1 %	**– %**	– %	– %
Total	**100 %**	100 %	100 %	**100 %**	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2014 Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**– %**	**2 %**
Placements en titres de capitaux propres	**63 %**	**46 %**
Placements en instruments à revenu fixe	**31 %**	**52 %**
Autres	**6 %**	**– %**
Total	**100 %**	**100 %**

32 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en quatre secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, la Gestion de patrimoine et assurance mondiales et les Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et autres revenus d'exploitation jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les autres revenus d'exploitation imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Pour l'exercice 2014, la Banque a amélioré la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds qu'elle utilise pour attribuer les revenus et les charges d'intérêts aux divers secteurs. Ces améliorations comprennent le transfert de coûts associés aux liquidités réglementaires plus élevés et la baisse de la valeur des intérêts liés à certains types de dépôts. Ces améliorations ont donné lieu à une baisse des charges d'intérêts nettes du secteur Autres et à un recul des revenus d'intérêts nets des secteurs. Ces changements n'ont aucune incidence sur les résultats consolidés de la Banque. Les montants des périodes précédentes ont aussi été ajustés rétrospectivement à la suite des changements aux IFRS décrits à la page 138. L'incidence de ces changements sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres est présentée ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Changements aux IFRS	(36)	(13)	(8)	11	3	(43)
Changement de méthode d'établissement des prix de transfert des fonds	(117)	(10)	(57)	(38)	222	–
Total	(153)	(23)	(65)	(27)	225	(43)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Changements aux IFRS	(29)	2	(6)	(15)	(1)	(49)
Changement de méthode d'établissement des prix de transfert des fonds	(109)	(9)	(44)	(32)	194	–
Total	(138)	(7)	(50)	(47)	193	(49)

Changements touchant les secteurs d'exploitation en vigueur au 1er novembre 2014

À compter de l'exercice 2015, les activités canadiennes et internationales de la Gestion de patrimoine et assurance mondiales seront prises en compte dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales, respectivement. En outre, certaines activités commerciales en Asie, qui sont actuellement incluses dans les Opérations internationales, seront prises en compte dans les Services bancaires et marchés mondiaux. Les résultats des périodes correspondantes des exercices précédents seront retraités.

Les résultats et les actifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[1]	**Total**
Revenus d'intérêts nets[2]	**5 690 $**	**5 352 $**	**446 $**	**728 $**	**89 $**	**12 305 $**
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**1 672**	**1 460**	**3 364**	**1 522**	**(281)**	**7 737**
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**–**	**411**	**156**	**–**	**(139)**	**428**
Autres revenus d'exploitation	**74**	**300**	**1 080**	**1 563**	**117**	**3 134**
Total des revenus	**7 436**	**7 523**	**5 046**	**3 813**	**(214)**	**23 604**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**661**	**1 031**	**2**	**9**	**–**	**1 703**
Amortissements	**151**	**189**	**35**	**55**	**10**	**440**
Autres charges d'exploitation	**3 659**	**4 141**	**2 692**	**1 674**	**(5)**	**12 161**
Charge d'impôt sur le résultat	**777**	**489**	**440**	**616**	**(320)**	**2 002**
Bénéfice net	**2 188 $**	**1 673 $**	**1 877 $**	**1 459 $**	**101 $**	**7 298 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	**–**	**181**	**46**	**–**	**–**	**227**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	**2 188 $**	**1 492 $**	**1 831 $**	**1 459 $**	**101 $**	**7 071 $**
Actifs moyens (en milliards de dollars)	**280 $**	**139 $**	**15 $**	**283 $**	**79 $**	**796 $**
Passifs moyens (en milliards de dollars)	**193 $**	**89 $**	**20 $**	**209 $**	**237 $**	**748 $**

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus d'exploitation nets et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (354 $), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013[1]

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[2]	Total
Revenus d'intérêts nets	5 419 $	4 923 $	409 $	787 $	(188)$	11 350 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 507	1 403	2 935	1 268	(196)	6 917
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	10	668	230	–	(227)	681
Autres revenus d'exploitation	37	427	422	1 525	(60)	2 351
Total des revenus	6 973	7 421	3 996	3 580	(671)	21 299
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	478	781	3	26	–	1 288
Amortissements	189	205	67	53	6	520
Autres charges d'exploitation	3 394	3 933	2 344	1 536	(63)	11 144
Charge d'impôt sur le résultat	761	584	336	510	(454)	1 737
Bénéfice net	2 151 $	1 918 $	1 246 $	1 455 $	(160)$	6 610 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	192	39	–	–	231
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 151 $	1 726 $	1 207 $	1 455 $	(160)$	6 379 $
Actifs moyens (en milliards de dollars)	272 $	121 $	14 $	250 $	92 $	749 $
Passifs moyens (en milliards de dollars)	186 $	78 $	17 $	189 $	236 $	706 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter i) l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4) et ii) les améliorations à la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds apportées en 2014. Les améliorations comprennent le transfert de coûts liés à la liquidité réglementaire plus élevés et une diminution de la valeur des intérêts de certains types de dépôts.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus d'exploitation nets et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (312 $), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012[1]

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres[2]	Total
Revenus d'intérêts nets	4 610 $	4 456 $	442 $	760 $	(298)$	9 970 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	1 477	1 298	2 469	1 218	(216)	6 246
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	3	385	209	1	(150)	448
Autres revenus d'exploitation	51	346	394	1 525	666	2 982
Total des revenus	6 141	6 485	3 514	3 504	2	19 646
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	506	613	3	30	100	1 252
Amortissements	148	181	63	53	5	450
Autres charges d'exploitation	3 044	3 502	2 013	1 454	(27)	9 986
Charge d'impôt sur le résultat	642	463	315	524	(376)	1 568
Bénéfice net	1 801 $	1 726 $	1 120 $	1 443 $	300 $	6 390 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3	168	25	–	–	196
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 798 $	1 558 $	1 095 $	1 443 $	300 $	6 194 $
Actifs moyens (en milliards de dollars)	225 $	109 $	14 $	219 $	92 $	659 $
Passifs moyens (en milliards de dollars)	150 $	70 $	16 $	165 $	223 $	624 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter i) l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4) et ii) les améliorations à la méthode d'établissement des prix de transferts des fonds apportées en 2014. Les améliorations comprennent le transfert de coûts liés à la liquidité réglementaire plus élevés et une diminution de la valeur des intérêts de certains types de dépôts.
2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les autres revenus d'exploitation nets et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (288 $), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Secteurs géographiques[1]

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	**6 219 $**	**440 $**	**1 180 $**	**935 $**	**3 576 $**	**12 350 $**
Revenus nets tirés des frais et des commissions	**5 282**	**451**	**495**	**454**	**1 344**	**8 026**
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	**156**	**–**	**–**	**6**	**405**	**567**
Autres revenus d'exploitation	**1 633**	**359**	**104**	**74**	**917**	**3 087**
Total des revenus	**13 290**	**1 250**	**1 779**	**1 469**	**6 242**	**24 030**
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	**662**	**6**	**240**	**267**	**528**	**1 703**
Charges d'exploitation	**6 986**	**513**	**1 154**	**645**	**3 399**	**12 697**
Charge d'impôt sur le résultat	**1 156**	**237**	**35**	**175**	**497**	**2 100**
	4 486 $	**494 $**	**350 $**	**382 $**	**1 818 $**	**7 530 $**
Ajustements du siège social						**(232)**
Bénéfice net						**7 298 $**
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales						**227**
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque						**7 071 $**
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	**470 $**	**117 $**	**24 $**	**17 $**	**155 $**	**783 $**
Ajustements du siège social						**13**
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social						**796 $**

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013[2] (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	5 706 $	461 $	1 048 $	895 $	3 325 $	11 435 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	4 588	459	452	416	1 204	7 119
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	239	–	4	5	659	907
Autres revenus d'exploitation	904	287	122	72	948	2 333
Total des revenus	11 437	1 207	1 626	1 388	6 136	21 794
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	472	38	130	246	402	1 288
Charges d'exploitation	6 441	464	1 050	628	3 230	11 813
Charge d'impôt sur le résultat	956	190	61	166	510	1 883
	3 568 $	515 $	385 $	348 $	1 994 $	6 810 $
Ajustements du siège social						(200)
Bénéfice net						6 610 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales						231
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque						6 379 $
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	434 $	110 $	21 $	15 $	143 $	723 $
Ajustements du siège social						26
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social						749 $

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.
2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter i) l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4) et ii) les améliorations à la méthode d'établissement des prix de transfert des fonds apportées en 2014. Les améliorations comprennent le transfert de coûts liés à la liquidité réglementaire plus élevés et une diminution de la valeur des intérêts de certains types de dépôts.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012[2] (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	4 747 $	527 $	846 $	832 $	3 127 $	10 079 $
Revenus nets tirés des frais et des commissions	4 226	422	416	376	977	6 417
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	214	–	3	4	377	598
Autres revenus d'exploitation	1 472	275	58	24	986	2 815
Total des revenus	10 659	1 224	1 323	1 236	5 467	19 909
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	515	20	89	180	348	1 152
Charges d'exploitation	5 770	412	857	587	2 914	10 540
Charge d'impôt sur le résultat	856	286	34	156	367	1 699
	3 518 $	506 $	343 $	313 $	1 838 $	6 518 $
Ajustements du siège social						(128)
Bénéfice net						6 390 $
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales						196
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque						6 194 $
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	378 $	91 $	20 $	12 $	131 $	632 $
Ajustements du siège social						27
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social						659 $

1) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.
2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter i) l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4) et ii) les améliorations à la méthode d'établissement des prix de transferts des fonds apportées en 2014. Les améliorations comprennent le transfert de coûts liés à la liquidité réglementaire plus élevés et une diminution de la valeur des intérêts de certains types de dépôts.

33 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, directement ou indirectement, y compris les administrateurs, le chef de la direction, certaines personnes relevant directement de ce dernier, y compris les chefs de groupes, ainsi que le chef des affaires financières.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
Salaires et incitatifs en trésorerie[1]	**17 $**	20 $
Rémunération fondée sur des actions[2]	**25**	34
Prestations de retraite et autres[1]	**3**	2
Total	**45 $**	56 $

1) Passées en charges durant l'exercice.
2) Attribuée durant l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Veuillez vous reporter à la note 29 pour connaître davantage de détails sur ces régimes.

Prêts et dépôts de principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013
Prêts	**4 $**	1 $
Dépôts	**5 $**	12 $

Au Canada, des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché. Le 1er mars 2001, la Banque a cessé de consentir des prêts à taux avantageux aux principaux dirigeants canadiens. Les prêts de ce type ayant été consentis avant le 1er mars 2001 bénéficient d'une clause d'antériorité jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2014, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 9,4 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2013), tandis que leur encours réel se chiffrait à 3,4 millions de dollars (1,3 million de dollars en 2013).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2014	2013	2012
Bénéfice net	**11 $**	20 $	21 $
Prêts	**553**	511	451
Dépôts	**223**	287	572
Garanties et engagements	**75**	58	49

La Banque gère des actifs de 1,8 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2013), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2013).

34 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales[1)]

Le tableau qui suit présente les principales filiales détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions 2014	Valeur comptable des actions 2013
Au Canada			
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	**11 824 $**	11 707 $
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Banque canadienne Hollis	Toronto (Ontario)	**858**	822
Patrimoine Hollis inc.	Toronto (Ontario)	**3 728**	3 869
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	**3 329**	3 267
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	**538**	640
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)		
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)		
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	**49**	47
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	**810**	373
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	**1 327**	1 045
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	**357**	267
Scotia-Vie compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	**174**	148
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	**695**	589
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	**16**	52
À l'étranger			
Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	**1 271**	1 241
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	**306**	286
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	**12 731**	11 604
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïmans, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Limited	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, Îles Turques-et-Caïques		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Mexico, D.F., Mexique	**3 022**	2 700
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	**2 491**	2 452
Scotiabank Chile (99,6 %)	Santiago, Chili		
Scotia Capital (USA) Inc.[2)]	New York, New York		
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque	**435**	483
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited (77,0 %)	Kingston, Jamaïque		
Scotia Holdings (US) Inc.[3)]	Houston, Texas		
Scotiabanc Inc.	Houston, Texas		
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	**820**	863
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla		
Scotia Uruguay Holdings S.A.	Montevideo, Uruguay	**335**	296
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	**181**	158
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	**104**	96
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank de Puerto Rico	San Juan, Puerto Rico	**1 069**	937
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,3 %)	San Salvador, El Salvador	**488**	427
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	**2 110**	1 996
Scotiabank Peru S.A.A. (97,8 %)	Lima, Pérou	**2 784**	2 560
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	**344**	291

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.
2) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.
3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Aux			Pour les exercices clos les			
	2014		2013	**2014**		2013	
31 octobre (en millions de dollars)	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A.[1]	**49,0 %**	**518 $**	423 $	**125 $**	**21 $**	129 $	31 $
Scotia Group Jamaica Limited	**28,2 %**	**245**	226	**31**	**16**	33	16
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	**49,1 %**	**294**	260	**45**	**30**	44	24
Autres	**0,1 % - 49,0 %[2]**	**255**	229	**26**	**9**	25	9
Total		**1 312 $**	1 138 $	**227 $**	**76 $**	231 $	80 $

1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
2) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

	Au 31 octobre 2014 et pour l'exercice clos à cette date			
(en millions de dollars)	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A.	**1 009 $**	**237 $**	**11 259 $**	**10 203 $**
Scotia Group Jamaica Limited	**340**	**119**	**4 157**	**3 215**
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	**228**	**146**	**3 756**	**3 015**

	Au 31 octobre 2013 et pour l'exercice clos à cette date			
(en millions de dollars)	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A.	917 $	263 $	10 516 $	8 862 $
Scotia Group Jamaica Limited	350	118	3 902	3 164
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	204	92	3 223	2 684

35 Revenus tirés des frais et des commissions

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des services bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine compris dans les revenus tirés des frais et des commissions.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	**2014**	2013[1]	2012[1]
Services bancaires			
Revenus sur cartes	**933 $**	816 $	768 $
Services de dépôt et de paiement	**1 183**	1 122	1 083
Commissions de crédit	**1 014**	943	897
Autres	**609**	589	439
Total des revenus tirés des services bancaires	**3 739 $**	3 470 $	3 187 $
Services de gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	**1 468 $**	1 280 $	1 125 $
Commissions de courtage	**943**	848	721
Frais de gestion de placements et frais de fiducie	**383**	365	324
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	**2 794 $**	2 493 $	2 170 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).

36 Revenus provenant des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus provenant des activités de transaction.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1]	2012[1]
Taux d'intérêt et crédit	**415 $**	596 $	503 $
Titres de capitaux propres	**92**	120	115
Marchandises	**359**	338	425
Change	**208**	198	233
Autres	**40**	48	23
Total	**1 114 $**	1 300 $	1 299 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de l'IFRS 10 en 2014 (se reporter à la note 4).

37 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1]	2012[1]
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**6 916 $**	6 162 $	5 974 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 214**	1 195	1 133
Bénéfice de base par action ordinaire[2] (en dollars)	**5,69 $**	5,15 $	5,27 $
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	**6 916 $**	6 162 $	5 974 $
Ajustements du bénéfice net attribuables aux éléments suivants[3] :			
Instruments de fonds propres	**–**	18	54
Options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	**8**	3	(21)
Bénéfice ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	**6 924 $**	6 183 $	6 007 $
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 214**	1 195	1 133
Ajustements du nombre moyen d'actions attribuables aux éléments suivants[3] (en millions) :			
Instruments de fonds propres	**–**	8	23
Options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	**8**	6	4
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	**1 222**	1 209	1 160
Bénéfice dilué par action ordinaire[2] (en dollars)	**5,66 $**	5,11 $	5,18 $

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.
3) Certaines composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions et options pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires, liées à des participations ne donnant pas le contrôle et à des participations supplémentaires dans une société associée, étaient antidilutives au cours des périodes présentées et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Pour 2013 et 2012, Le calcul du bénéfice dilué par action tient compte de l'effet dilutif de certains instruments de fonds propres (titres fiduciaires de la Banque Scotia – séries 2002-1 et 2003-1) pour les périodes au cours desquelles ces titres étaient en circulation. L'incidence de ces instruments sur le bénéfice dilué par action s'est chiffrée à néant (0,02 $ en 2013; 0,06 $ en 2012). Le calcul tient également compte de l'effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions, des composantes alternatives DAA et des autres options. L'incidence de ces instruments s'est chiffrée à 0,03 $ (0,02 $ en 2013; 0,03 $ en 2012).

Au cours de l'exercice, aucun salarié n'a volontairement renoncé à des composantes alternatives DAA (2 835 008 en 2013) (se reporter à la note 29). Les renonciations effectuées en 2013 n'ont eu aucune incidence importante sur le bénéfice dilué par action.

38 Garanties et engagements

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

	2014	2013
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Plafond des paiements futurs éventuels[1]	Plafond des paiements futurs éventuels[1]
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	**26 024 $**	24 201 $
Facilités de trésorerie	**4 125**	4 411
Instruments dérivés	**6 303**	5 705
Engagements d'indemnisation	**578**	557

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas mises en jeu et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie.
Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. Ces garanties représentent une obligation irrévocable de la Banque de payer le tiers bénéficiaire sur présentation de la garantie, une fois satisfaites les exigences documentaires qui y sont stipulées, sans qu'il faille enquêter sur la validité de la créance du bénéficiaire à l'endroit du client. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2014, un montant de 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2013) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) Facilités de trésorerie
La Banque fournit des facilités de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque et par des tiers. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans. Des facilités de trésorerie de sûreté fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs de 4 125 millions de dollars (4 411 millions de dollars en 2013), une tranche de 100 % (94 % en 2013) correspondait à la trésorerie affectée aux fonds multicédants parrainés par la Banque.

iii) Instruments dérivés
La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2014, un montant de 515 millions de dollars (234 millions de dollars en 2013) était inscrit dans les « Passifs liés aux instruments dérivés » à l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) Engagements d'indemnisation
Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. En ce qui concerne certains types d'ententes, la Banque peut, à son tour, obtenir un engagement d'indemnisation d'une autre partie à l'entente ou elle peut avoir accès à une garantie aux termes des recours prévus au contrat. Dans bien des cas, les dispositions d'indemnisation ne renferment aucun montant ou plafond prédéterminés, et il est difficile de prédire quand auront lieu les événements susceptibles d'entraîner un paiement. Par conséquent, la Banque ne peut estimer dans tous les cas le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des recours prévus au contrat qui atténuerait ces paiements. À ce jour, la Banque n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2014, un montant de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2013) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1]
Lettres de crédit commerciales	**1 113 $**	1 801 $
Engagements de crédit[2]		
Échéance initiale d'au plus un an	**53 236**	44 312
Échéance initiale de plus de un an	**83 981**	74 472
Prêts de titres	**37 110**	25 609
Engagements d'achat de titres et autres engagements	**720**	855
Total	**176 160 $**	147 049 $

1) Les chiffres de 2013 ont été retraités aux fins de présentation.
2) Comprend les facilités de trésorerie, déduction faite des rehaussements de crédit.

c) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014	2013[1]
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada[2]	**25 $**	25 $
Administrations publiques et banques centrales étrangères[2]	**1 340**	685
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires[2]	**1 207**	1 069
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	**1 925**	1 507
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les titres empruntés et prêtés	**82 888**	54 917
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	**6 895**	5 773
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 16)	**18 764**	14 197
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 15)	**20 394**	26 992
Autres	**4 029**	3 605
Total des actifs donnés en nantissement	**137 467 $**	108 770 $
Obligations relatives aux titres mis en pension	**80 335**	68 868
Total[3]	**217 802 $**	177 638 $

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation de la période á l'étude.
2) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.
3) Les actifs donnés en nantissement comprennent des actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

d) Autres contrats à exécuter

La Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

39 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2013 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du Comité de direction et de gestion du risque (le conseil);
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global élabore la stratégie de gestion du risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La stratégie de gestion du risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. Cette stratégie a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.

La politique de gestion du risque de crédit précise entre autres choses le détail des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de l'autorisation des radiations. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, chaque cas est attribué à une catégorie (prêts hypothécaires garantis, autres transactions de détail – crédit à terme, crédit renouvelable non garanti) et, au sein de chaque catégorie, à une notation du risque. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau de la catégorie et des notations du risque. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale depuis 2011. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

– ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
– PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
– PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2014				2013
	Exposition en cas de défaut[1]				
Catégories	Montants prélevés[2]	Engagements non prélevés	Autres expositions[3]	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	**89 287 $**	**43 395 $**	**58 768 $**	**191 450 $**	169 243 $
Autres banques	**23 360**	**10 895**	**19 598**	**53 853**	59 771
Emprunteurs souverains	**154 381**	**1 349**	**4 805**	**160 535**	159 113
	267 028	**55 639**	**83 171**	**405 838**	388 127
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	**41 334**	**3 687**	**2 639**	**47 660**	43 044
Autres banques	**2 523**	**59**	**99**	**2 681**	2 854
Emprunteurs souverains	**5 172**	**3**	**–**	**5 175**	5 667
	49 029	**3 749**	**2 738**	**55 516**	51 565
Total – prêts autres qu'aux particuliers	**316 057 $**	**59 388 $**	**85 909 $**	**461 354 $**	439 692 $
Prêts aux particuliers[4]					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	**123 033 $**	**12 209 $**	**– $**	**135 242 $**	133 276 $
Expositions renouvelables admissibles	**16 011**	**16 196**	**–**	**32 207**	28 074
Autres prêts aux particuliers	**24 325**	**659**	**–**	**24 984**	20 746
	163 369	**29 064**	**–**	**192 433**	182 096
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	**23 977**	**–**	**–**	**23 977**	21 186
Autres prêts aux particuliers	**22 755**	**–**	**–**	**22 755**	20 488
	46 732	**–**	**–**	**46 732**	41 674
Total des prêts aux particuliers	**210 101 $**	**29 064 $**	**– $**	**239 165 $**	223 770 $
Total	**526 158 $**	**88 452 $**	**85 909 $**	**700 519 $**	663 462 $
Par secteurs géographiques[5]					
Canada	**315 950 $**	**55 799 $**	**33 969 $**	**405 718 $**	390 613 $
États-Unis	**64 690**	**19 436**	**32 843**	**116 969**	104 366
Mexique	**19 436**	**307**	**1 032**	**20 775**	17 859
Autres pays					
Europe	**13 962**	**5 787**	**9 522**	**29 271**	30 072
Antilles	**31 666**	**1 382**	**1 519**	**34 567**	34 034
Amérique latine (sauf le Mexique)	**50 000**	**1 918**	**4 031**	**55 949**	49 559
Autres pays	**30 454**	**3 823**	**2 993**	**37 270**	36 959
Total	**526 158 $**	**88 452 $**	**85 909 $**	**700 519 $**	663 462 $

1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente ni des autres actifs.
2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance disponibles à la vente. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.
3) Les expositions autres qu'envers les prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de 154 $ (304 $ au 31 octobre 2013), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.
4) Au cours de l'exercice, la Banque a mis en place de nouveaux modèles pour les prêts aux particuliers en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») pour les cartes de crédit, les marges de crédit et les prêts renouvelables garantis par des biens immeubles.
5) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit figurant à la page 192 des présents états financiers. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés[1]		Autres expositions				Expositions au risque de marché			
Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit		Autres[1]	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	**54 774 $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**– $**	**1 956 $**	**56 730 $**
Métaux précieux	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7 286**	**–**	**7 286**
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**95 363**	**–**	**95 363**
Prêts	**8 465**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8 465**	**6 043**	**–**	**14 508**
Autres	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 377**	**–**	**3 377**
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	**72**	**–**	**–**	**–**	**–**	**39**	**–**	**–**	**–**	**111**
Titres pris en pension et titres empruntés	**–**	**–**	**–**	**93 866**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**93 866**
Instruments financiers dérivés	**–**	**–**	**–**	**–**	**33 439**	**–**	**31 405**	**–**	**–**	**33 439**
Titres de placement	**33 417**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4 230**	**–**	**–**	**1 015**	**38 662**
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation[2]	**84 973**	**127 543**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**132**	**212 648**
Prêts personnels et sur cartes de crédit	**–**	**82 417**	**1 776**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**	**84 204**
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	**124 800**	**–**	**6 277**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**21**	**131 098**
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances[3]	**(861)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2 780)**	**(3 641)**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**9 876**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 876**
Immobilisations corporelles	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 272**	**2 272**
Participation dans des sociétés associées	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 461**	**3 461**
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10 884**	**10 884**
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	**539**	**142**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10 841**	**11 522**
Total	**316 055 $**	**210 102 $**	**8 053 $**	**93 866 $**	**33 439 $**	**4 269 $**	**39 870 $**	**112 069 $**	**27 813 $**	**805 666 $**

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.
2) Comprend des prêts hypothécaires de 83,4 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.
3) Avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche standard.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			
	Montants prélevés[1]		Autres expositions				Expositions au risque de marché			
Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)[4, 5]	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit		Autres[1]	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	51 274 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	2 064 $	53 338 $
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	8 880	–	8 880
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	–	84 195	1	84 196
Prêts	7 812	–	–	–	–	–	7 812	3 413	–	11 225
Autres	–	–	–	–	–	–	–	1 068	–	1 068
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	69	–	–	–	–	37	–	–	–	106
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	82 533	–	–	–	–	–	82 533
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	24 503	–	23 147	–	–	24 503
Titres de placement	29 309	–	225	–	–	3 691	–	–	1 094	34 319
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation[2]	86 729	123 039	–	–	–	–	–	–	97	209 865
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	74 068	1 933	–	–	–	–	–	7	76 008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	113 570	–	5 811	201	–	–	–	–	33	119 615
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances[3]	(774)	–	–	–	–	–	–	–	(2 499)	(3 273)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 556	–	–	–	–	–	–	–	–	10 556
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 214	2 214
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	5 326	5 326
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	10 704	10 704
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 741	172	–	–	–	–	–	–	10 548	12 461
Total	300 286 $	197 279 $	7 969 $	82 734 $	24 503 $	3 728 $	30 959 $	97 556 $	29 589 $	743 644 $

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.
2) Comprend des prêts hypothécaires de 86,2 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.
3) Avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche standard.
4) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.
5) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Aux 31 octobre 2014 et 2013, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2013.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes[1]

Notations externes équivalentes					
S&P	Moody's	DBRS	Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD[2]
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0595 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0595 % – 0,1563 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0654 % – 0,1681 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,1004 % – 0,2595 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1472 % – 0,3723 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,2156 % – 0,5342 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,3378 % – 0,5929 %
BB	Ba2	BB		77	0,5293 % – 0,6582 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,6582 % – 0,8292 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,8292 % – 1,6352 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,6352 % – 3,0890 %
CCC+	Caa1	–		65	3,0890 % – 10,8179 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	10,8179 % – 20,6759 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	20,6759 % – 37,0263 %
–	–	–		30	37,0263 % – 60,8493 %
Défaut			Défaut	27 – 21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de notation interne étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

	2014					2013
	Exposition en cas de défaut[1]					
Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégories de notations internes	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions[2]	Total	Total
Première qualité	**99 – 98**	**55 401 $**	**1 186 $**	**13 335 $**	**69 922 $**	63 434 $
	95	**13 083**	**7 923**	**18 964**	**39 970**	41 649
	90	**16 170**	**9 845**	**18 079**	**44 094**	40 705
	87	**15 072**	**9 233**	**8 907**	**33 212**	26 808
	85	**15 579**	**7 900**	**7 092**	**30 571**	32 495
	83	**17 738**	**7 256**	**6 439**	**31 433**	30 065
Qualité inférieure	**80**	**17 803**	**6 202**	**3 170**	**27 175**	26 564
	77	**11 564**	**2 758**	**1 996**	**16 318**	14 466
	75	**10 516**	**2 222**	**3 840**	**16 578**	13 446
	73	**3 826**	**758**	**639**	**5 223**	4 336
	70	**4 018**	**178**	**360**	**4 556**	3 774
Sous surveillance	**65**	**613**	**78**	**124**	**815**	1 030
	60	**413**	**43**	**44**	**500**	591
	40	**769**	**30**	**17**	**816**	706
	30	**36**	**–**	**1**	**37**	11
Défaut	**27 – 21**	**981**	**27**	**10**	**1 018**	1 527
Total, compte non tenu des prêts hypothécaires à l'habitation		**183 582 $**	**55 639 $**	**83 017 $**	**322 238 $**	301 607 $
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques[3]		**83 446**	**–**	**–**	**83 446**	86 216
Total		**267 028 $**	**55 639 $**	**83 017 $**	**405 684 $**	387 823 $

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit de soutien, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de 154 $ (304 $ au 31 octobre 2013), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.
3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2014, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 56 milliards de dollars (52 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Les expositions liées à la plupart des prêts à des sociétés et à des entreprises, principalement aux Antilles et en Amérique latine, se rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notations internes de la Banque.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les méthodes de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont centrées sur le client plutôt que sur le produit.

En règle générale, les décisions liées aux prêts à la consommation sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation. Chaque demande de crédit est traitée par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque, qui permet de calculer la dette maximale que le client peut contracter. Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2014, une tranche de 52 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 54 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque notation de PD, par catégories d'exposition.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2014					2013
		Exposition en cas de défaut[1]					
		Prêts garantis par des biens immeubles					
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	Marges de crédit	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total
Extrêmement faible	**0,0000 % – 0,0499 %**	**19 450 $**	**– $**	**6 376 $**	**406 $**	**26 232 $**	16 578 $
Très faible	**0,0500 % – 0,1999 %**	**48 891**	**13 146**	**6 824**	**1 268**	**70 129**	87 255
Faible	**0,2000 % – 0,9999 %**	**27 528**	**11 247**	**11 036**	**17 173**	**66 984**	46 058
Moyenne faible	**1,0000 % – 2,9999 %**	**3 060**	**6 235**	**3 398**	**3 522**	**16 215**	17 928
Moyenne	**3,0000 % – 9,9999 %**	**3 764**	**–**	**2 259**	**1 930**	**7 953**	10 669
Élevée	**10,0000 % – 19,9999 %**	**578**	**348**	**1 380**	**1**	**2 307**	934
Très élevée	**20,0000 % – 99,9999 %**	**434**	**298**	**709**	**528**	**1 969**	2 077
Défaut	**100 %**	**213**	**50**	**225**	**156**	**644**	597
Total		**103 918 $**	**31 324 $**	**32 207 $**	**24 984 $**	**192 433 $**	182 096 $

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2014, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 47 milliards de dollars (42 milliards de dollars au 31 octobre 2013) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et en Amérique latine. Une tranche de 24 milliards de dollars (21 milliards de dollars au 31 octobre 2013) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des prêts de titres ainsi qu'à d'autres transactions relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2014, la valeur de marché des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 114 milliards de dollars (91 milliards de dollars au 31 octobre 2013). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantissements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 38 c). Les nantissements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs non financiers acquis en échange de prêts se chiffrait à 353 millions de dollars au 31 octobre 2014 (374 millions de dollars au 31 octobre 2013). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers inscrits comme actifs détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le Comité de gestion du passif (« CGP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction et se réunit chaque semaine à cette fin.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque. Aux 31 octobre 2014 et 2013, la majorité des engagements de crédit avaient une durée à courir jusqu'à l'échéance de moins de un an.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

---

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGP et le Comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VàR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité, les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VàR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VàR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VàR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VAR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et aux opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de crédit, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque monnaie.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres ainsi que les montants notionnels des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, selon celle qui est la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories « Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt » et « Trois mois ou moins ». Des hypothèses relatives au comportement des consommateurs sont utilisées pour reclasser certains actifs et passifs qui ne sont pas arrivés à échéance.

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt[1]	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	38 584 $	12 365 $	134 $	3 $	– $	5 644 $	56 730 $
Métaux précieux	–	–	–	–	–	7 286	7 286
Titres détenus à des fins de transaction	–	18 957	8 825	21 252	20 652	43 562	113 248
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	12	60	–	39	111
Titres pris en pension et titres empruntés	24 816	42 495	6 885	1 118	–	18 552	93 866
Titres de placement	–	11 496	6 476	13 863	3 073	3 754[2]	38 662
Prêts	20 064	191 325	50 287	145 056	16 093	1 484[3]	424 309
Autres actifs	–	–	–	–	–	71 454[4]	71 454
Total des actifs	83 464 $	276 638 $	72 619 $	181 352 $	39 818 $	151 775 $	805 666 $
Dépôts	76 514 $	280 776 $	70 150 $	86 855 $	13 238 $	26 484 $	554 017 $
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	197	84	101	83	–	465
Obligations liées aux titres vendus à découvert	29	164	1 441	11 557	10 925	2 934	27 050
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	45 254	30 721	6 950	–	–	6 028	88 953
Débentures subordonnées	–	–	160	4 447	264	–	4 871
Autres passifs	832	2 773	520	2 861	2 904	71 209[4]	81 099
Capitaux propres	–	373	265	2 296	–	46 277[4]	49 211
Total des passifs et des capitaux propres	122 629 $	315 004 $	79 570 $	108 117 $	27 414 $	152 932 $	805 666 $
Écart lié aux éléments figurant à l'état de la situation financière	(39 165)$	(38 366)$	(6 951)$	73 235 $	12 404 $	(1 157)$	– $
Écart lié aux éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	–	2 236	2 763	(8 482)	2 816	667	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(39 165)$	(36 130)$	(4 188)$	64 753 $	15 220 $	(490)$	– $
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	85 371	20 559	(16 697)	(55 415)	(6 511)	(27 307)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	46 206 $	(15 571)$	(20 885)$	9 338 $	8 709 $	(27 797)$	– $

Au 31 octobre 2013 (en millions de dollars)							
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	41 056 $	(24 604)$	(16 147)$	16 487 $	6 470 $	(23 262)$	– $

1) Correspond aux instruments financiers dont le taux d'intérêt varie en même temps que le taux d'intérêt sous-jacent, par exemple les prêts portant intérêt au taux préférentiel.
2) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
3) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur collectif se rapportant aux prêts productifs.
4) Comprend les instruments non financiers.

Taux effectifs moyens à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des taux effectifs moyens des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche.

Au 31 octobre 2014 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	0,3 %	1,0 %	1,0 %	– %	– %	– %	0,4 %
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus à des fins de transaction	–	1,9	2,1	2,8	3,1	–	2,6
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	5,6	8,4	–	–	7,9
Titres pris en pension et titres empruntés	0,4	0,7	0,6	0,8	–	–	0,6
Titres de placement[1]	–	3,0	2,2	1,9	3,4	–	2,5
Prêts[2]	4,8	3,9	4,3	4,3	5,9	–	4,2
Dépôts[3]	0,9	0,9	1,5	2,3	2,9	–	1,3
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	1,7	3,3	–	1,1	–	1,5
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	0,2	1,3	0,4	1,6	2,9	–	2,1
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés[3]	0,3	1,1	0,3	–	–	–	0,6
Débentures subordonnées[3]	–	–	0,5	3,8	8,9	–	4,0[4]
Autres passifs	2,5	4,1	3,0	4,3	4,4	–	4,1

Au 31 octobre 2013 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	0,3 %	1,2 %	0,5 %	– %	– %	– %	0,5 %
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus à des fins de transaction	–	1,0	1,6	3,0	3,9	–	2,7
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	7,9	–	–	7,9
Titres pris en pension et titres empruntés	0,4	0,7	0,5	1,2	–	–	0,6
Titres de placement[1)]	1,5	3,1	2,5	2,3	3,3	–	2,7
Prêts[2)]	4,5	3,8	4,7	4,2	6,0	–	4,2
Dépôts[3)]	1,1	0,9	1,7	2,2	3,9	–	1,3
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	2,7	2,3	2,7	2,8	–	2,8
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	–	0,2	0,4	1,9	3,1	–	2,0
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés[3)]	0,2	1,4	0,3	–	–	–	0,7
Débentures subordonnées[3)]	–	–	4,4	4,4	3,7	–	4,2[4)]
Autres passifs	2,6	4,0	1,7	4,0	4,5	–	3,7

1) Le taux effectif est fonction du coût ou du coût amorti et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclarés, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux effectif des titres exonérés d'impôt n'a pas été calculé sur une base de mise en équivalence fiscale.
2) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, et des taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus non acquis.
3) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable et des taux contractuels.
4) Après ajustement pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes, le taux effectif s'établit à 3,7 % (3,9 % en 2013).

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises, tels qu'ils ont été déterminés par la Banque.

Aux 31 octobre	2014						2013	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres				
(en millions de dollars)	Dollar canadien	Autres monnaies	Total	Dollar canadien	Autres monnaies	Total	Bénéfice net	Valeur économique des capitaux propres
Hausse de 100 points de base	**47 $**	**132 $**	**179 $**	**(355)$**	**(143)$**	**(498)$**	97 $	(572)$
Baisse de 100 points de base[1)]	**(47)$**	**(40)$**	**(87)$**	**263 $**	**211 $**	**474 $**	(64)$	420 $
Hausse de 200 points de base	**95 $**	**265 $**	**360 $**	**(780)$**	**(279)$**	**(1 059)$**	194 $	(1 242)$
Baisse de 200 points de base[1)]	**(95)$**	**(50)$**	**(145)$**	**382 $**	**526 $**	**908 $**	(114)$	691 $

1) Dans le contexte actuel où les taux d'intérêt sont bas, la sensibilité du bénéfice annuel à une diminution des taux pour ce qui est des devises dont les taux sont inférieurs à 1 % est mesurée à l'aide d'une baisse de 25 points de base. Les montants des périodes antérieures ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujetti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2014, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 49 millions de dollars (47 millions de dollars au 31 octobre 2013), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2014, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 260 millions de dollars (224 millions de dollars au 31 octobre 2013) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VàR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client, mais elles ont trait aussi aux besoins propres de la Banque.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VàR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VàR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VàR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VàR. La Banque calcule la VàR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VàR liée au risque propre à la dette, la Banque utilise une simulation fondée sur la méthode de Monte Carlo. Le tableau ci-dessous présente la VàR de la Banque par facteurs de risque :

		Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014			
(en millions de dollars)	**Au 31 octobre 2014**	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 octobre 2013
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	**8,6 $**	**13,1 $**	**22,1 $**	**8,2 $**	10,9 $
Écart de crédit	**8,1**	**9,6**	**12,4**	**7,6**	7,6
Taux d'intérêt	**4,2**	**9,3**	**18,1**	**4,2**	7,4
Titres de capitaux propres	**2,2**	**2,6**	**5,9**	**1,5**	2,5
Change	**0,9**	**0,9**	**1,9**	**0,4**	1,5
Marchandises	**3,2**	**2,8**	**5,5**	**1,6**	3,7
Propre à la dette	**20,4**	**15,8**	**22,2**	**11,1**	14,5
Effet de la diversification	**(12,8)**	**(14,5)**	**s.o.**	**s.o.**	(15,9)
VàR à l'échelle de la Banque	**22,5 $**	**20,8 $**	**27,3 $**	**16,0 $**	17,2 $
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**38,7 $**	**32,9 $**	**40,3 $**	**25,3 $**	33,1 $

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2014.

(en millions de dollars)	
VàR à l'échelle de la Banque	**241 $**
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	**428**
Exigence de fonds propres incrémentale	**396**
Mesure du risque global	**130**
Surcharge au titre de la mesure du risque global	**139**
Approche standard	**46**
Total du capital – risque de marché	**1 380[1] $**

1) Équivaut à 17,3 milliards de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques.

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Outre des pertes financières, il peut donner lieu à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La Banque a élaboré des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien détecté et géré au moyen de contrôles efficaces dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

40 Échéances contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements hors bilan en fonction des dates d'échéance contractuelle. Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2014 Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	49 912 $	1 312 $	398 $	125 $	715 $	125 $	394 $	2 $	11 033 $	64 016 $
Actifs détenus à des fins de transaction	5 038	6 068	2 921	2 628	3 051	8 707	16 124	25 143	43 568	113 248
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	12	–	60	–	–	39	111
Titres pris en pension et titres empruntés	71 611	14 251	3 604	2 134	1 148	1 118	–	–	–	93 866
Instruments financiers dérivés	2 216	2 582	1 430	1 059	1 011	3 559	6 922	14 660	–	33 439
Titres de placement	1 846	1 674	2 951	1 740	1 577	10 071	9 805	4 697	4 301	38 662
Prêts	25 495	21 343	25 828	27 558	23 305	71 750	155 459	28 112	45 459	424 309
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 589	3 983	12 441	15 686	12 309	47 999	97 540	18 395	1 706[1)]	212 648
Prêts personnels et sur cartes de crédit	2 719	1 530	2 239	2 797	2 450	7 735	17 448	5 003	42 283	84 204
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	20 187	15 830	11 148	9 075	8 546	16 016	40 471	4 714	5 111[2)]	131 098
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 641)	(3 641)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 778	2 032	65	1	–	–	–	–	–	9 876
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	28 139	28 139
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	53 612 $	58 296 $	52 802 $	29 330 $	22 930 $	45 523 $	65 793 $	14 755 $	210 976 $	554 017 $
Dépôts de particuliers	7 261	7 401	8 334	8 319	7 850	16 763	17 292	257	101 686	175 163
Dépôts autres que de particuliers	46 351	50 895	44 468	21 011	15 080	28 760	48 501	14 498	109 290	378 854
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	3	23	17	–	–	–	187	235	–	465
Acceptations	7 778	2 032	65	1	–	–	–	–	–	9 876
Obligations liées aux titres vendus à découvert	34	159	990	269	183	3 912	7 645	10 924	2 934	27 050
Instruments financiers dérivés	2 156	2 629	1 266	1 386	945	4 232	8 656	15 168	–	36 438
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	73 074	8 929	2 280	1 586	3 084	–	–	–	–	88 953
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	4 871	–	4 871
Autres passifs	372	489	398	184	92	1 948	2 999	3 387	24 916	34 785
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	49 211	49 211
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple	25 $	53 $	78 $	78 $	76 $	261 $	550 $	577 $	– $	1 698 $
Engagements de crédit[3)]	5 062	4 165	9 950	13 315	14 475	13 821	73 224	3 424	5	137 441
Garanties financières[4)]	–	–	–	–	–	–	–	–	27 137	27 137
Obligations d'impartition	19	38	57	57	57	161	286	1	1	677

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.
2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.
3) Comprend la tranche non prélevée des facilités de crédit et de trésorerie consenties.
4) Comprend le solde en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales qui pourraient expirer sans avoir été utilisées.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2013[1]									
	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	48 721 $	1 173 $	163 $	44 $	13 $	66 $	40 $	10 $	11 988 $	62 218 $
Actifs détenus à des fins de transaction	5 698	6 588	2 551	2 845	1 722	8 055	16 200	16 495	36 335	96 489
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	11	58	–	37	106
Titres pris en pension et titres empruntés	61 155	12 902	5 735	1 513	1 154	74	–	–	–	82 533
Instruments financiers dérivés	924	1 712	1 182	764	1 025	2 373	6 766	9 757	–	24 503
Titres de placement	1 598	2 883	3 073	2 103	1 235	5 321	11 002	3 383	3 721	34 319
Prêts	23 571	20 805	19 196	22 971	20 994	72 664	153 441	25 497	43 076	402 215
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 748	4 190	5 967	12 255	10 658	50 964	103 975	16 661	1 447[2]	209 865
Prêts personnels et sur cartes de crédit	4 499	1 337	1 885	2 345	1 827	6 152	13 629	4 326	40 008	76 008
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	15 324	15 278	11 344	8 371	8 509	15 548	35 837	4 510	4 894[3]	119 615
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 273)	(3 273)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	8 114	2 312	129	1	–	–	–	–	–	10 556
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	30 705	30 705
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	59 727 $	60 272 $	46 145 $	18 569 $	19 540 $	50 772 $	62 998 $	7 993 $	191 871 $	517 887 $
Dépôts de particuliers	8 693	8 440	8 400	7 900	7 205	17 902	17 051	190	95 267	171 048
Dépôts autres que de particuliers	51 034	51 832	37 745	10 669	12 335	32 870	45 947	7 803	96 604	346 839
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	24	11	3	–	6	–	130	–	174
Acceptations	8 114	2 312	129	1	–	–	–	–	–	10 556
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	406	32	1 009	209	792	3 434	10 601	6 011	2 483	24 977
Instruments financiers dérivés	1 065	1 812	1 609	1 248	1 128	3 313	9 106	9 986	–	29 267
Obligations relatives aux titres mis en pension et titres prêtés	56 290	14 104	4 256	434	2 419	5	–	–	–	77 508
Débentures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	5 841	–	5 841
Autres passifs	406	601	228	192	247	856	3 736	3 009	22 772	32 047
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	45 387	45 387
Engagements hors bilan										
Contrats de location simple	24 $	51 $	75 $	71 $	68 $	245 $	506 $	499 $	– $	1 539 $
Engagements de crédit[4]	3 042	3 143	9 637	11 671	12 060	11 728	64 194	2 670	5	118 150
Garanties financières[5]	–	–	–	–	–	–	–	–	26 002	26 002
Obligations d'impartition	20	39	61	59	59	228	445	2	1	914

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014 (se reporter à la note 4).
2) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.
3) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.
4) Comprend la tranche non prélevée des facilités de crédit et de trésorerie consenties.
5) Comprend le solde en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales qui pourraient expirer sans avoir été utilisées.

41 Regroupements d'entreprises, autres acquisitions et cessions

Exercice à l'étude

Acquisition au Canada

Division des Services Financiers de Canadian Tire

Le 1er octobre 2014, la Banque a acquis une participation de 20 % dans la division des Services Financiers de Canadian Tire pour un montant en trésorerie de 500 millions de dollars. Les frais liés à l'acquisition, soit 5 millions de dollars, ont été inscrits au coût de la valeur comptable de la participation. L'entente prévoit une option permettant à Canadian Tire de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % d'ici les 10 prochaines années, à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après cette période de 10 ans, et ce, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur. La Banque fournira également un financement de 2,25 milliards de dollars à la division des Services Financiers de Canadian Tire visant des créances sur cartes de crédit. Ce placement sera comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Dessaisissement au Canada

Vente d'une participation dans CI Financial Corp.

Le 17 juin 2014, la Banque a vendu 82,8 millions d'actions de CI Financial Corp. (soit une participation de 29,1 %) au prix de 31,60 $ par action. À cette date, les 21,8 millions d'actions restantes, qui représentent une participation de 7,7 %, ont été reclassées dans les titres disponibles à la vente à la valeur de marché. Le profit avant impôt total de 643 millions de dollars est pris en compte dans les « Autres produits d'exploitation – Autres ».

Acquisition à l'étranger

Cencosud Administradora de Tarjetas S.A.

Le 20 juin 2014, la Banque a annoncé l'acquisition d'une participation donnant le contrôle de 51 % dans Cencosud Administradora de Tarjetas S.A. et dans certaines autres entités de moindre envergure (collectivement, « CAT ») auprès de Cencosud S.A. (« Cencosud »), en contrepartie d'un montant en trésorerie d'environ 300 millions de dollars. Entreprise de services financiers de Cencosud, CAT distribue des cartes de crédit et accorde des prêts à la consommation au Chili. La Banque et Cencosud ont également conclu un partenariat de 15 ans visant la gestion du segment des cartes de crédit et la prestation d'un plus large éventail de produits et services à leurs clients. L'entente est sujette aux modalités de conclusion et approbations réglementaires habituelles, et la transaction devrait être conclue au premier trimestre de 2015. Après la clôture, la transaction se traduira par la consolidation des actifs et des passifs de CAT dans les états financiers consolidés de la Banque. Dans le cadre de l'acquisition, la Banque s'est engagée à financer la totalité du portefeuille de prêts de CAT, dont l'encours au Chili s'établit à quelque 1,3 milliard de dollars. Si le partenariat n'est pas reconduit à la fin de sa durée de 15 ans, le financement avancé par la Banque à CAT devra être remboursé et Cencosud pourra racheter la participation donnant le contrôle de 51 % dans CAT auprès de la Banque à la juste valeur de marché alors en vigueur.

Exercice précédent

Acquisition au Canada

Acquisition de la Banque ING du Canada (maintenant, la « Banque Tangerine »)

Le 15 novembre 2012, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque ING du Canada (maintenant, la « Banque Tangerine ») pour une contrepartie en trésorerie de 3 126 millions de dollars. Banque à charte canadienne, Tangerine offre essentiellement des produits bancaires aux particuliers. La Banque Tangerine est prise en compte dans le Réseau canadien. L'acquisition élargit la base de financement de la Banque et soutient ses objectifs de croissance globaux.

Juste valeur comptabilisée à l'acquisition (en millions de dollars)	
Actifs	
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	582 $
Titres pris en pension et titres empruntés	3 550
Instruments financiers dérivés	21
Titres de placement	4 552
Prêts	30 808
Immobilisations corporelles	20
Immobilisations incorporelles	236
Autres actifs	313
	40 082 $
Passifs	
Dépôts	37 029 $
Instruments financiers dérivés	62
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	492
Autres passifs	687
	38 270 $
Juste valeur des actifs et des passifs identifiables, y compris les immobilisations incorporelles, montant net	1 812
Goodwill découlant de l'acquisition	1 314
Contrepartie en trésorerie transférée	3 126 $

Les immobilisations incorporelles sont principalement liées aux dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles, aux logiciels et aux autres avantages tirés des contrats. Le goodwill reflète essentiellement la plateforme unique et les perspectives de croissance de Tangerine.

Pour en arriver à la juste valeur des prêts acquis, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances total de 40 millions de dollars (ajustement pour pertes subies de 11 millions de dollars et ajustement pour pertes futures attendues de 29 millions de dollars). Cet ajustement représente la meilleure estimation de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie au titre des prêts sur leur durée entière, établie à la date de l'acquisition. Le portefeuille de prêts acquis ne comprenait aucun prêt à forte décote.

42 Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

Dividende déclaré

Lors de sa réunion du 4 décembre 2014, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,66 $ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé aux actionnaires inscrits le 6 janvier 2015 et est payable le 28 janvier 2015.

Approbation des états financiers consolidés

Le conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés de 2014 et en a autorisé la publication le 5 décembre 2014.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 183e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 9 avril 2015 au Shaw Centre (anciennement le Centre des congrès d'Ottawa), 55 Colonel By Drive, Ottawa (Ontario), Canada, à compter de 9 h 30 (heure locale). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 10 février 2015.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 $ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 30 et 32 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 14	BNS.PR.L	064149 78 4
Actions privilégiées de série 15	BNS.PR.M	064149 77 6
Actions privilégiées de série 16	BNS.PR.N	064149 76 8
Actions privilégiées de série 17	BNS.PR.O	064149 75 0
Actions privilégiées de série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées de série 19	BNS.PR.A	064149 73 5
Actions privilégiées de série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées de série 21	BNS.PR.B	064149 71 9
Actions privilégiées de série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées de série 23	BNS.PR.C	064149 68 5
Actions privilégiées de série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0

Dates de paiement des dividendes pour 2015

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
6 janvier	28 janvier
7 avril	28 avril
7 juillet	29 juillet
6 octobre	28 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 $ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 $ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation, les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions n'étant pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/CRÉANCES DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA -
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

CRÉANCES DE SECOND RANG

DBRS	AA (bas)
Fitch	A+
Moody's	A2
Standard & Poor's	A -

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF

DBRS	Pfd-2 (élevé)
Moody's	Baa1 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2*

* Selon l'échelle canadienne

En juillet 2014, Moody's a attribué une perspective « négative » aux notations des créances de premier rang de plusieurs banques canadiennes. En août 2014, Standard & Poor's a pris des mesures similaires, abaissant les perspectives de plusieurs banques canadiennes, qui ont été ramenées de « négative » à « stable ». Les deux agences de notation ont cité l'incertitude entourant le projet de régime de recapitalisation interne des créances non garanties de premier rang mis de l'avant par le gouvernement fédéral comme principal moteur de ces changements systémiques de perspective, qui visent à refléter la probabilité accrue que ces créances donnent lieu à des pertes dans le cas improbable d'un scénario de crise.

En outre, Moody's a attribué une perspective « négative » à la notation intrinsèque de la Banque, qui ne repose pas sur l'hypothèse d'un soutien de l'État. En effet, Moody's est d'avis que les activités internationales de la Banque sont plus risquées que ses activités canadiennes et que leur croissance sera vraisemblablement plus élevée au cours des prochaines années. La décision de Moody's traduit également l'intention de la Banque d'accroître ses activités de prêts non garantis aux particuliers, au Canada comme à l'étranger.

La Banque continue de croire qu'elle conservera des notations de crédit très élevées.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évaluées conformément au cadre de l'accord de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle III en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque d'exploitation. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration et actifs sous gestion : Actifs qui appartiennent à des clients auxquels la Banque procure des services de gestion et de garde. Ces actifs ne sont pas inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les autres revenus d'exploitation jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des autres revenus d'exploitation découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif, instruments de fonds propres et débentures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Ratio mesurant le taux de croissance du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge sur activités bancaires principales : Revenus d'intérêts nets (sur une base de mise en équivalence fiscale) sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux du secteur Services bancaires et marchés mondiaux. Les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction, qui sont inclus dans les autres revenus d'exploitation.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite ou une fiducie et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en

commandite ou la fiducie se composent de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada ou de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, respectivement, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux. Ce type de prêts ne comprend pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours, d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale). Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 supplémentaires, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles et d'instruments non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles ou de débentures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (« VàR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex. : contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales éligibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financiers au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia

Scotia Plaza
44 King Street West
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-4-SCOTIA

Affaires financières

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-4790
Télécopieur : 416-866-4048
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Téléphone : 416-775-0798
Télécopieur : 416-866-7867
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site www.banquescotia.com.

Service des affaires publiques et internes

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Télécopieur : 416-866-4988
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)
Computershare Trust Company N.A.
250 Royall Street Canton, MA 02021, États-Unis
Téléphone : 1-800-962-4284

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C101537

Photo : Aimable autorisation de Mark Reed

Photo : Aimable autorisation de Maximiliano Troncoso

Entraîner les jeunes dans la partie

Aide à la jeunesse sportive dans le monde

Le travail d'équipe est une valeur fondamentale dans la culture de la Banque Scotia, et nous sommes fiers d'inculquer cette valeur aux jeunes. Au moyen de ses parrainages et de son programme philanthropique *Un avenir meilleur*, la Banque Scotia cherche à rendre le sport accessible aux jeunes dans plusieurs pays.

Le hockey est important pour la Banque Scotia parce qu'il l'est aussi pour les Canadiens. Nous soutenons fièrement plus de 5 000 équipes de hockey mineur au pays au moyen du *Programme de parrainage d'équipes de hockey locales par la Banque Scotia*. En 2014, la Banque Scotia a aussi fait équipe avec Canadian Tire afin de garder plus d'une dizaine de patinoires extérieures ouvertes durant les vacances du mois de mars à Toronto, aidant les familles à rester actives et à profiter de la glace.

Au Chili, la Banque a lancé son premier championnat national pour enfants (*Campeonato Nacional Infantil Scotiabank*), qui est un tournoi de soccer réunissant 160 équipes d'enfants qui se disputent la chance de gagner un voyage en Italie en vue de jouer avec le club de soccer de la Juventus. Avec le concours de Marcelo Salas, joueur de soccer réputé du Chili et ambassadeur du programme, ce parrainage n'est qu'un exemple des divers tournois, ligues et écoles de soccer pour les jeunes que la Banque Scotia soutient en Amérique latine.

Une présence qui aide les clients à livrer concurrence

AU SERVICE DE PLUS DE
55 pays

BÉNÉFICE NET **7 298** millions de dollars

Plus de **21** millions de CLIENTS DANS LE MONDE

1re banque canadienne À ÊTRE NOMMÉE MEILLEUR LIEU DE TRAVAIL MULTINATIONAL DANS LE MONDE

LES BANQUES CANADIENNES NOMMÉES LES PLUS SAINES DU MONDE **7e** année de suite

MEILLEURE BANQUE EN LIGNE POUR LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONS DANS **16** marchés internationaux

52,6 % RATIO DE PRODUCTIVITÉ

5,66 $ BÉNÉFICE PAR ACTION (dilué)

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES **16,1 %**

Banque Scotia[MD]

9464634

[MD] Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.